111e année 10 février 1979 No 6

Gazette officielle du Québec

Partie 1
Avis juridique

Éditeur officiel du Québec

PARTIE I

AVIS AUX ANNONCEURS

1. La *Gazette officielle du Québec* est composée de deux parties conformément aux dispositions du règlement régissant sa publication.

2. La Partie I contient des avis généraux et est publiée tous les samedis en langue française. L'ultime délai pour la réception des avis, documents ou annonces, expire le lundi à midi. Les avis, documents ou annonces reçus en retard sont publiés dans une édition subséquente. De plus, l'Éditeur officiel du Québec a le droit de retarder la publication de certains documents, à cause de leur longueur ou pour des raisons d'ordre administratif.

3. Indiquer le nombre d'insertions.

4. Payer comptant et avant publication le coût des annonces, suivant le tarif ci-dessous, excepté lorsque ces annonces doivent être publiées plusieurs fois. En ce cas, l'intéressé doit acquitter la facture sur réception et avant la deuxième insertion: sinon, cette dernière insertion est suspendue, sans autre avis et sans préjudice des droits de l'Éditeur officiel du Québec, qui rembourse chaque fois, s'il y a lieu, toute somme versée en plus.

5. L'abonnement et l'achat de documents, entre autres des tirés-à-part, sont strictement payables à l'avance.

6. Tout paiement doit être fait par chèque ou mandat à l'ordre du ministre des Finances du Québec.

7. Toute demande d'annulation ou tout paiement sont soumis aux dispositions de l'article 7.

8. Si une erreur typographique se glisse dans une première insertion, les intéressés sont priés d'en aviser l'Éditeur officiel du Québec avant la seconde insertion et ce, afin d'éviter de part et d'autre des frais onéreux de reprise.

TARIF DES ANNONCES, ABONNEMENTS, etc.

Première insertion: 60 cents la ligne agate.

Insertions subséquentes: 30 cents la ligne agate.
La matière tabulaire (liste de noms, de chiffres, etc.) est comptée double.
Traduction: $7 les 100 mots.
Exemplaire séparé: $2 chacun.
Feuilles volantes: $3 la douzaine.

Le prix de l'abonnement annuel à la *Gazette officielle du Québec*, Partie I est de $30. Adresser les commandes à l'Éditeur officiel du Québec, à l'adresse ci-dessous.

N.B. — Les chiffres placés au bas des avis ont la signification suivante:

Le premier nombre réfère à notre numéro de facture; le deuxième à celui de l'édition de la *Gazette* pour la première insertion; le troisième à celui du nombre d'insertions, et la lettre « o » signifie que la matière n'est ni de notre composition ni de notre traduction. Les avis publiés une seule fois ne sont suivis que de notre numéro de facture.

L'Éditeur officiel du Québec,
CHARLES-HENRI DUBÉ.

Québec, le 16 janvier 1978.

Pour toute demande de renseignements concernant la publication d'avis, veuillez communiquer avec:

GEORGES LAPIERRE
Gazette officielle du Québec
Tél.: (418) 643-5195

Tirés-à-part ou abonnements:

Service commercial
Tél.: (418) 643-5150

Adresser toute correspondance à:

Gazette officielle du Québec,
1283 ouest, boul. Charest,
Québec G1N 2C9, Qué.

Affranchissement en numéraire au tarif de la troisième classe (permis no 167)

L'ÉDITEUR OFFICIEL DU QUÉBEC.

AVIS JURIDIQUES

Renseignements sur les compagnies — Loi des

Lettres patentes annulées

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu des articles 5, 5*a* et suivants de la Loi des renseignements sur les compagnies, les corporations dont les noms suivent sont annulées à compter de la date de la publication de ce deuxième avis à la *Gazette officielle*.

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
AERO CLUB ASTRO INC 1229-6927	Lebel-sur-Quévillon (Territoire-du-Nouveau-Québec)	11 09 1967
ALIMENTATION DU DOMAINE INC 1157-3656	1905, boul. Masson, Québec	24 07 1967
LES AMIS DU SPORT BAIE-COMEAU-HAUTERIVE INC. 1232-0347	76, Louis-Philippe-Gagné, Baie-Comeau (Saguenay)	29 07 1968
ASSOCIATION DES CITOYENS DE STE-CECILE 1353-5539	505, rue Ste-Cécile, Trois-Rivières (St-Maurice)	30 05 1968
L'ASSOCIATION DES EPICIERS DETAILLANTS DU COMTE DE BONAVENTURE INC. 1303-8591	Carleton (Bonaventure)	28 03 1968
L'ASSOCIATION DES HOTELIERS DU TEMISCOUATA INC. 1319-7033	Canabo (Témiscouata)	15 03 1967
L'ASSOCIATION DES NOTAIRES DU DISTRICT D'IBERVILLE 1219-0674	St-Jean (Iberville)	05 12 1968
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DES FOYERS AFFILIES AUX HOPITAUX PSYCHIATRIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC 1299-0115	181, rue Ferland, St-Gabriel-de-Brandon (Berthier)	08 06 1967
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC CROCHE INC. 1250-3348	91, rue Giroux, Laval	12 12 1968
ASSOCIATION DES SPORTS AUTOS-NEIGE DU QUEBEC INC. *QUEBEC SNOWMOBILE ASSOCIATION INC* 1277-4493	Ste-Agathe-des-Monts (Terrebonne)	19 12 1967
L'ASSOCIATION DES VOITURIERS DE GRAND MERE INC. 1264-0140	Grand-Mère (Champlain)	07 11 1967
L'ASSOCIATION HOTELIERE MONT-ORFORD INC. 1266-2821	Magog (Stanstead)	08 11 1967

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
L'ASSOCIATION PARENTS-MAITRES DE ST-LIBOIRE 1236-1424	St-Liboire (Bagot)	03 05 1967
L'ASSOCIATION PARENTS-MAITRES DU PRECIEUX-SANG, LA PROVIDENCE 1234-3273	La Providence	19 05 1967
L'ASSOCIATION QUEBECOISE DE JUDO & DES DISCIPLINES ASSOCIEES INC. 1253-2297	Alma (Lac-St-Jean-Est)	09 04 1968
ASSOCIATION SPORTIVE DE BEAUCHASTELS 1279-6835	Rouyn (Témiscamingue)	12 03 1968
ASSOCIATION SPORTIVE INC. DE LA PAROISSE DE CLORIDORME 1247-3187	St-Yvon (Gaspé-Est)	28 03 1967
AUTO CLEAN INC 1247-1694	Montréal	03 07 1968
AUVENTS LAURENTIENS LTEE 1193-6812	St-Lin (L'Assomption)	03 06 1968
BEL MANAGEMENT CORP 1273-6310	Montréal	11 10 1968
BOBI AUTO INC 1239-5158	Ste-Anne-des-Monts (Gaspé-Ouest)	25 09 1967
LES BOURGUIGNONS DE STE-MARCELLINE INC. 1240-4166	Sainte-Marcelline-de-Kildare (Joliette)	05 12 1968
LES BUCHERONS DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS INC. 1231-1346	St-Alexis-des-Monts (Maskinongé)	30 04 1968
CAMIONNEURS UNIS DU COMTE DE SHEFFORD INC *UNITED TRUCKERS OF THE SHEFFORD COUNTY INC* 1248-3269	Lawrenceville (Shefford)	27 06 1968
CAMP SCOUT DE FARNHAM INC 1242-4313	Farnham (Missisquoi)	14 08 1967
CAMP OLYMPIQUE DE TIR A LA VOLEE DU QUEBEC INC 1228-4329	5e Avenue, Ste-Anne-des-Plaines (Terrebonne)	29 08 1967
CARAVANE VAL-BAR INC *VAL-BAR CARAVAN INC* 1181-4878	Route 20, sortie 141, St-Louis-de-Blanford (Arthabaska)	07 02 1968
CARROUSEL STEAK HOUSE INC 1243-4817	Greenfield Park (Chambly)	10 07 1967
CASUAL HAT CO LTD 1243-8057	Montréal	10 08 1967
CENTRE SPORTIF D'IBERVILLE 1252-9665	Iberville	20 03 1968

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CENTRE SPORTIF DU LAC ETCHEMIN 1257-9272	(Dorchester) Lac-Etchemin	13 09 1968
CERCLE DE LA VIEILLE GARDE INC 1261-9870	4155, Papineau, Montréal	11 12 1967
LA CHAMBRE DE COMMERCE DES JEUNES DE MONTREAL-OUEST INC. *MONTREAL-WESTWARD JUNIOR CHAMBER OF COMMERCE INC.* 1244-7751	Montréal	20 08 1968
LES CHANTEURS DU QUEBEC, INC 1245-1399	1255, carré Phillips, chambre 1005, Montréal	22 06 1967
CHARCUTERIE CAPRI INC *CAPRI PACKING INC* 1243-0310	Magog (Stanstead)	18 10 1968
THE CHINESE CHRISTIAN CHARITIES 1304-2551	110 ouest, Lagauchetière, Montréal	06 09 1968
CHURCHILL GENERAL CORPORATION 1246-4541	Montréal	13 03 1967
«CINE FLASH» INC. 1289-5348	Chicoutimi	30 03 1967
CIRCUIT ST-EUGENE INC 1246-6579	Montréal	17 05 1967
CLARA CONSTRUCTION INC 1246-9953	Montréal	02 10 1968
CLUB AUTO SPORT COBRA INC 1247-5562	Victoriaville (Arthabaska)	15 06 1967
CLUB AUTOMOBILE DE LA RIVE SUD *SOUTH SHORE CAR CLUB* 1284-2118	Longueuil (Chambly)	30 06 1967
CLUB AUTOMOBILE LAPRAIRIE INC 1271-3152	730, rue Desjardins, Laprairie	08 07 1968
CLUB AUTO-NEIGE DE BEDFORD INC *BEDFORD SNOWMOBILE CLUB INC* 1237-4559	Bedford (Missisquoi)	26 11 1968
CLUB AUTO-NEIGE DU LAC-DES-PILES INC 1270-5281	Sainte-Flore, Lac-des-Piles	14 03 1968
CLUB CHAMPLAIN-DEQUEN 1245-0219	3405, place des Charmes, Charlesbourg (Québec)	16 03 1967
CLUB COLOMBIEN DE RIMOUSKI INC 1247-9093	Rimouski	03 12 1968
CLUB DE CAMPING LES VACANCIERS INC. 1284-5632	Petit Séminaire de Québec	31 05 1968
LE CLUB DE DANSE DE MONTREAL 1375-8669	Montréal	19 05 1967

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
CLUB DE GOLF ET D'AUTO-NEIGE DE SAINTE-ADELE INC. *SAINTE-ADELE GOLF AND SNOWMOBILE CLUB INC.* 1229-2116	Sainte-Agathe-des-Monts (Terrebonne)	17 06 1968
LE CLUB DE HOCKEY LES MINEURS DE SEPT-ILES INC. 1265-9850	Avenue Divet, Sept-Iles (Saguenay)	03 11 1967
LE CLUB DE PRESSE DE GRANBY 1231-9059	Granby (Shefford)	07 03 1967
CLUB DE SKI ESKIMO INC 1257-6005	3189, rue Lacombe, Montréal	22 01 1968
CLUB DE TIR VALMAK INC *VALMAK SHOOTING CLUB INC.* 1248-8334	879, boul. de l'Hopital, Val-d'Or	24 07 1967
CLUB DES PROPRIETAIRES DE PONEYS DE SAINT-ESPRIT 1257-6302	St-Esprit (Montcalm)	28 05 1968
CLUB DES RELATIONS INTERNATIONALES DU QUEBEC (C. R. I.) 1246-6769	2222, rue Edouard-Montpetit, Montréal	14 02 1968
CLUB DES SPORTS EDUCATIFS DU COLLEGE DE ST-HUBERT INC. 1255-8474	Collège de St-Hubert, Rivière-du-Loup	15 01 1968
LE CLUB DU VIEUX POELE INC. 1310-4336	Cap-aux-Meules (Iles-de-la-Madeleine)	25 06 1968
CLUB INTREPIDE (LAVAL) INC 1267-5062	26, rue Nantel, Laval	25 10 1968
CLUB L'AIGLE D'OR TIR A LA CARABINE INC. 1227-9576	10, rue Gagné, Lac-St-Charles (Québec)	25 11 1968
CLUB MATASKI INC 1274-6996	Matane	14 03 1967
LE CLUB 1051 INC. 1353-5653	Farnham (Missisquoi)	14 11 1968
CLUB MUSTANG QUEBEC INC 1277-1796	5049, boul. du Jardin, Charlesbourg (Québec)	18 10 1968
CLUB NAUTIQUE DE L'EVENTAIL INC 1258-1450	La Pocatière (Kamouraska)	25 07 1967
CLUB OPTIMISTE BOURGET DE MONTREAL 1240-3978	6875, rue de Marseille, Montréal	13 03 1968
CLUB SOCIAL DES SYNDIQUES DE LA REGION DES BOIS FRANCS INC 1312-9242	6, rue Ermitage, Victoriaville (Arthabaska)	04 12 1967
CLUB SOCIAL 69 VERDUN 1228-6860	Verdun (Montréal)	23 05 1968

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LE CLUB SPORTIF DES JOURNALISTES INC. *JOURNALISTS SPORTMEN'S CLUB INC.* 1269-2174	Montréal	07 04 1967
CLUB VOYAGEURS DES NEIGES MANIWAKI *MANIWAKI SNOW TRAVELLERS CLUB* 1376-5193	Maniwaki (Gatineau)	16 11 1967
COMITE DE PROMOTION TOURISTIQUE DE ST-ADELPHE INC 1229-2330	St-Adelphe (Champlain)	26 05 1967
COMITE DES LOISIRS DE LA VISITATION-DA-LA-BIENHEUREUSE-VIERGE-MARIE INC. 1238-7890	La Visitation-de-la-Bienheureuse-Vierge-Marie (Yamaska)	13 03 1967
CONFERENCE HEMISPHERIQUE POUR METTRE FIN A LA GUERRE AU VIETNAM *HEMISPHERIC CONFERENCE TO END THE VIETNAM WAR* 1248-5249	Montréal	29 10 1968
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA GASPESIE INC. 1262-1041	Gaspé	20 10 1967
CONSTRUCTION MALBORO LTEE *MALBORO CONSTRUCTION LTD* 1327-0996	10757, rue Tanguay, Montréal	03 06 1968
LA CORPORATION DES DESSINATEURS PROFESSIONNELS DU QUEBEC 1291-8819	Québec	05 04 1968
LA CORPORATION ETUDIANTE DU CEGEP VIEUX MONTREAL 1244-2497	Montréal	22 11 1968
LA CORPORATION SAJO *THE SAJO CORPORATION* 1283-3034	8320, rue Grenache, Anjou (Montréal)	12 09 1968
COURTEAU & VERRET INC 1249-8473	Notre-Dame-des-Laurentides (Québec)	22 12 1967
DALIMAR TOURIST COURT LTD 1249-8432	7603, boul. Taschereau, Brossard (Laprairie)	12 06 1968
DES ERABLES AUTOMOBILES INC 1257-4414	Québec	08 04 1968
JEAN DUBOIS INC. 1254-8400	59, rue St-Jean, Blainville (Terrebonne)	13 12 1967
ENTREPRISES NOMIR INC 1277-7447	11175 est, boul. Métropolitain, Montréal-Est	08 03 1968
LES ENTREPRISES RIGA INC. *RIGA ENTERPRISES INC.* 1282-3811	Saint-Léonard (Montréal)	15 03 1968

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
JACQUES FAUTEUX INC. 1258-9305	3872, av. Draper, Montréal	03 03 1967
LA FEDERATION DU HOCKEY MINEUR DU NORD OUEST DU QUEBEC 1301-5607	Amos (Abitibi)	18 04 1968
FERME VEILLEUX INC 1287-2081	Sherbrooke	26 11 1968
FORMACTION INC 1143-9247	Saint-Laurent (Montréal)	07 07 1967
FRIENDS OF SIXTY-SEVEN 1261-2743	Saint-Lambert (Montréal)	30 11 1967
GARAGE J. M. PLAMONDON INC. 1165-6899	Saint-Raymond (Portneuf)	12 04 1967
LES GOUVERNEURS DE SAINT-LUC 1272-9737	Saint-Luc (Saint-Jean)	10 10 1968
LE GRAND CANAL INC. *THE GRAND CANAL INC.* 1242-6128	102, rue Principale, Hull	21 11 1968
LES GRONDEURS DU NORD 1352-8443	Notre-Dame-du-Nord (Témiscamingue)	06 12 1968
HANDY BRUSH LTD 1241-5741	Montréal	23 09 1968
IMPRIMERIE CAPITAL INC *CAPITAL PRINTING INC* 1242-9445	3637, boul. Métropolitain, suite 600, Montréal	25 09 1968
JABCO DEVELOPMENT INC 1267-7555	632, 40e Avenue, LaSalle (Montréal)	16 10 1968
LA JEUNE CHAMBRE DE BEDFORD 1237-4476	Bedford (Missisquoi)	23 10 1968
LA JEUNE CHAMBRE DE CHICOUTIMI INC. 1244-8304	Chicoutimi	05 09 1967
LA JEUNE CHAMBRE DE MATANE INC. 1244-9013	Matane	01 05 1967
JEUNE CHAMBRE DE ROBERVAL INC. 1244-9278	Roberval (Lac-St-Jean-Ouest)	03 05 1968
LA JEUNE CHAMBRE DE SUTTON 1244-9344	Bedford (Missisquoi)	29 04 1968
JEUNESSES MUSICALES SEPT-ILES INC 1266-8729	Sept-Iles (Saguenay)	18 07 1967
LIGUE D'ACTION MUNICIPALE DE COWANSVILLE INC. *MUNICIPAL ACTION LEAGUE OF COWANSVILLE INC.* 1229-0466	Cowansville (Missisquoi)	11 07 1968

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
LIGUE DE BASEBALL MINEUR DE DRUMMONDVILLE INC 1236-3982	Drummondville	06 07 1967
LIGUE DE BASEBALL SENIOR INTER-CITES INC 1236-4147	Trois-Rivières	04 11 1968
LA LIGUE DE HOCKEY ST-STANISLAS INC. 1266-0254	10276, rue Marquette, Montréal	19 06 1968
LA LIGUE DES PROPRIETAIRES DE CHARNY INCORPOREE 1245-4427	Charny (Lévis)	13 06 1967
LA LIGUE DES PROPRIETAIRES DE LA VILLE DE STE-GENEVIEVE INC. 1262-4136	Ste-Geneviève (Montréal)	11 03 1968
LA LIGUE DES VETERANS DE RIGAUD 1244-7165	Rigaud (Vaudreuil)	20 11 1968
LIGUE MIDGET-NICO INC. 1320-5968	Ste-Eulalie (Nicolet)	18 01 1968
LES LOISIRS-DANSES DE SHERBROOKE 1251-0657	Sherbrooke	24 05 1967
H MARCOTTE 1967 LTEE 1118-5212	8347, 10e Avenue, St-Michel (Montréal)	30 06 1967
MASCOUCHE SOCIAL AND CULTURAL ASSOCIATION 1250-5509	Mascouche (L'Assomption)	06 06 1968
MATERIAUX ETOILE INC 1257-9835	104, rue de l'Etoile, Laval	22 03 1968
MIDLICK REALTIES LTD 1306-2971	1386, ch. Rockland, Mont-Royal (Montréal)	02 02 1968
MONTENANCH INC 1276-4726	Montréal	01 08 1967
O.T.J. DE ST-HERMENEGILDE CTE STANSTEAD 1300-5202	St-Herménégilde (Stanstead)	20 06 1967
OCCIDENTAL DEVELOPMENT CO. LTD 1278-0797	Montréal	30 06 1967
PAP-TOZ INVESTMENTS LIMITED 1278-8428	11595, Joseph-Casavant, Montréal	04 10 1967
LES PIONNIERS DE VILLERAY INC. 1280-0348	Montréal	17 05 1967
PISCINES MONT-ROYAL INC. *MOUNT ROYAL SWIMMING POOLS INC* 1276-5483	Montréal	10 04 1967
PLAYCAT INTERNATIONAL CORPORATION 1176-4826	Route Rurale no 1, Granby (Shefford)	25 03 1968

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
PLUMICA SPORTS INC. 1280-3151	Montréal	18 05 1967
POP INN INC 1280-5214	Montréal	23 03 1967
RAMBLERS ASSOCIATION OF MONTREAL INC. 1281-5437	Montréal	27 09 1967
REALISATIONS CLUB ROTARY DE VALLEYFIELD INC. 1281-7441	Salaberry-de-Valleyfield	31 12 1968
RED FEATHER EMPLOYERS ASSOCIATION INC. 1258-9537	493 ouest, rue Sherbrooke, Montréal	17 03 1967
RESIDENCES HARRICANA INC 1265-0891	Amos (Abitibi)	03 07 1968
RESTAURANT BLEU & OR INC 1239-3112	1101 est, Jean-Talon, Montréal	09 06 1967
RIBO CONSTRUCTION LTEE 1282-2623	Chicoutimi	10 11 1967
RIGAS FERAIOS THESSALIOTIAN SOCIETY OF MONTREAL 1259-0808	Montréal	13 08 1968
ST-PAUL ROVERS SOCIAL & ATHLETIC CLUB INC 1234-7514	9391, rue Brome, LaSalle (Montréal)	12 12 1967
SALON MARGOT INC 1274-0924	Vaudreuil	16 09 1968
SERVICE D'ANIMATION CULTURELLE DE ST-FREDERIC INC. 1353-3112	St-Frédéric (Beauce)	16 09 1968
SERVICE DES LOISIRS DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE, VERDUN 1305-4259	Verdun (Montréal)	18 04 1968
LE SERVICE DES LOISIRS ST-MATHIEU DE LAVAL INC 1271-6197	St-François, ville de Laval	03 03 1967
SHERBEE HOLDINGS INC 1142-7812	2050, Mansfield Street, Montréal	21 03 1967
LUCIEN SIMARD, LTEE 1165-2864	255, rue Nolin, Alma (Lac-St-Jean-Est)	12 12 1968
SOCIETE MUSICALE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS 1318-1573	Ste-Agathe-des-Monts (Terrebonne)	01 04 1968
LA SOCIETE NEERLANDAISE DE MONTREAL *THE NETHERLANDS SOCIETY OF MONTREAL* 1277-5292	Montréal	04 12 1968

Nom de la compagnie et sa version	Adresse	Date de constitution en corporation
TIPICO RESTAURANTS LTEE 1210-6910	Montréal	12 09 1968
LE TOUR CYCLISTE DE LA NOUVELLE FRANCE INC 1250-6937	4000 est, rue Beaubien, Montréal	14 06 1967
PIERRE TREMBLAY INC 1279-9094	10580, rue Delorimier, Montréal-Nord	26 03 1968
TRIGO CONSTRUCTION LTEE 1286-6802	147 ouest, boul. Crémazie, St-Lambert (Chambly)	08 01 1968
TRIGONO INC 1286-6836	173, rue Laval, Granby (Shefford)	24 07 1968
UNION SPORT AUTO METROPOLITAINE INC 1284-9352	Montréal	17 04 1967
VALLEE DE CENDRILLON (1968) INC 1244-3305	Sainte-Flore (St-Maurice)	10 12 1968
VERDUN INVICTUS FOOTBALL CLUB INC 1260-4476	Verdun (Montréal)	15 05 1967
VILLAGE CARRE ST-LOUIS INC 1199-2641	3585, rue de Bullion, Montréal	15 09 1967

76677-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Avis de reprise d'existence

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a délivré des certificats de reprise d'existence des compagnies dissoutes dont les noms suivent:

Nom	Date de délivrance du certificat	Dispositions particulières
AYLMER ROD & GUN CLUB INC. 1235-5780	02 08 78	Le nom de la compagnie est changé en celui de: CLUB DE CHASSE & PECHE D'AYLMER INC. / *AYLMER ROD & GUN CLUB INC.*
LE CENTRE DES LOISIRS DE BALDWIN INC. 1249-6683	10 10 78	Aucune

76677-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Compagnies — Loi des

Abandon de charte

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accepté l'abandon de charte de:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Date de dissolution
AMENAGEMENT AUGUSTIN LTEE 1367-7208	08 04 74	10 02 79
APPARTEMENTS ELDORADO INC. 1324-9628	05 02 60	19 02 79
CONSTRUCTION E. CHARLES INC. 1332-9529	23 11 72	19 02 79
DOREMONT INC. 1336-8329	18 01 73	10 02 79
FONTAINE & FILS, LIMITEE 1344-8899	02 05 29	16 02 79
INDUSTRIES SENTOID (CANADA) INC. 1350-0566	18 10 73	17 02 79
MAURICE JARRY LIMITEE 1174-3952	13 04 50	03 02 79
M. & T. ENTERPRISES LTD. 1229-2686	01 11 71	09 02 79
MARCO INVESTMENT CORP. 1274-0296	30 07 54	16 02 79
DAVE MITCHELL LTD. 1149-8797	26 07 62	16 02 79
PAFEROX CORPORATION 1350-7207	28 11 73	17 02 79
PLACEMENTS LACHUTE INC. 1270-4482	10 06 65	16 02 79
RIVET INVESTMENT CORP. 1282-5113	09 03 55	10 02 79
TEXTILE STE-ANNE LIMITEE 1115-4705	21 03 51	10 02 79

Le directeur du Service des compagnies.
HUBERT GAUDRY.

76677-o

Administrateurs (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont modifié le nombre de leurs administrateurs tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs
		Nouveau nombre
ACCESSOIRES DE SOUDURE STANDARD LTEE 1110-9733	12 04 50	4
LES ACUPUNCTEURS UNIS DU QUEBEC 1507-8264	18 10 77	7
AGRI-TECH INC. 1137-4204	02 10 46	4
LES APPARTEMENTS B & R LTEE 1355-0256	15 02 74	5
ASSOCIATION ATHLETIQUE DE PINCOURT INC. 1234-7522	20 02 56	18
ASSOCIATION CANADIENNE DES HELLENES D'EGYPTE 1251-6761	21 08 61	10
L'ASSOCIATION DES ETUDIANTS ADULTES DE LA RIVE-SUD INC. 1477-7759	19 05 77	18
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE CHARLEVOIX INC. 1465-3216	09 04 76	6
ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES DU MONT-LOGAN INC. 1272-3748	19 04 71	7
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE L'ANSE 54 1466-6226	27 04 76	7
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DES JARDINS TACHE INCORPOREE 1324-3431	31 10 60	9
ASSOCIATION ECONOMIQUE CHOISIR LE QUEBEC 1478-0522	26 05 77	3
ASSOCIATION QUEBECOISE DES PRATICIENS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (A.Q.P.F.P.) 1507-6631	14 10 77	7
ASSOCIATION RECREATIVE DE NORMANVILLE INC. 1277-8676	14 06 67	5
ASSOCIATION SAGUENEENNE DES AMATEURS D'ANTIQUITES 1509-6803	21 12 77	7
ASSOCIATION SPORTIVE MONT ROUGE DE LINGWICK INC. 1317-1483	13 12 71	7
L'ASSOCIATION TOURISTIQUE DE LA TUQUE INC. 1624-0905	03 04 78	11
BIJOUTERIE M. & Y. MANTION INC. 1479-6791	18 07 77	4
LA BOULANGERIE DOYON INC. 1181-7327	01 06 59	8

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
L. BRETON TRANSPORT LTEE 1240-8795	19 03 57	3
BUREAU D'INFORMATIQUE ET DE GESTION (B.I.G.) INC. 1356-5965	15 05 74	7
C.J.A.D. LIMITED 1113-4079	20 10 44	6
CAMP FAMILIAL DE L'EST 1502-7477	26 03 76	4
CARIGNAN & GRAVEL, ASSURANCES, INC. 1243-2191	26 06 64	4
LA CAVE AU MARMITON INC. 1630-7696	27 10 78	3
LA CEDRIERE INC. 1244-2323	15 02 66	11
CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL INC. 1137-8320	30 06 56	8
CENTRE GALLEGO DE MONTREAL 1261-8096	19 11 70	12
CENTRE INTER-UNIVERSITAIRE D'ETUDES EUROPEENNES 1252-5770	13 10 70	6
CENTRE NATURANIMO DE LA VALLEE DE LA MATAPEDIA INC. 1351-7347	06 02 74	9
CENTRE REFUGE-MONTREAL 1507-7159	17 10 77	8
LE CERCLE D'AMITIE DE SHAWINIGAN-SUD INC. 1461-3517	08 11 76	7
LES CHANTIERS EDUCATIFS DE L'OUTAOUAIS INC. 1245-1456	08 03 72	6
LE CHOEUR DU RICHELIEU INC. 1246-2859	22 11 71	7
CLAIRCO INC. 1332-6145	08 02 73	3
CLUB AUTO-NEIGE MONTMAGNY INC. 1276-5079	14 01 63	7
CLUB D'ATHLETISME CHAPARAL INC. 1464-9701	18 02 76	5
CLUB DE BASEBALL MINEUR DU PARC LOUISIANE DE ROSEMONT 1349-0875	10 01 72	7
CLUB DE CURLING VICTORIA DE QUEBEC 1250-6192	22 12 67	11
CLUB DE MOTOS-NEIGE BLANCS SOMMETS 1332-1575	13 10 72	9
CLUB DE NATATION NEPTUNE DE SAINT-JEROME INC. 1474-2019	15 02 77	9

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
CLUB DE RADIO-EMETTEUR S.I.D.L. INC. 1509-5573	14 12 77	7
CLUB DE TIR DE POINTE CLAIRE 1246-9359	10 09 71	10
CLUB DE TIR MAWCOOK INC. 1274-9057	03 10 60	5
CLUB DES HANDICAPES DE VAL D'OR INC. 1507-4206	05 10 77	6
CLUB LIONS CHICOUTIMI INC. 1361-6388	06 02 75	12
CLUB OPTIMISTE DE SHAWINIGAN 1278-2926	18 03 57	13
CLUB OPTIMISTE MONT-CARMEL, VALMONT 1361-0076	27 12 74	11
CLUB OPTIMISTE ST-GEORGES (QUEBEC) INC. 1262-5455	07 06 71	10
CLUB RECREATIF DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SHAWINIGAN-SUD 1470-2096	15 09 76	7
CLUB DE SKI-MOTEUR VAL D'OR INC. 1300-8339	16 12 69	6
CLUB SPORTIF LES OISEAUX DE POINTE-AUX-TREMBLES 1474-9113	07 03 77	7
COMITE DE CITOYENS DE ST-GABRIEL DE QUEBEC INC. 1477-7015	18 05 77	9
COMITE DES CITOYENS DE ST-ANDRE-DE-KAMOURASKA 1476-8071	21 04 77	5
COMITE DES CITOYENS DE ST-EMILE DE SUFFOLK 1476-9236	25 04 77	7
COMITE DES LOISIRS D'HENRYVILLE 1507-3562	04 10 77	19
COMITE DES LOISIRS ST-CYRILLE-DE-WENDOVER INC. 1250-7463	03 02 66	12
COMMISSION DES LOISIRS DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU 1251-2513	29 03 66	7
LES COMMUNICATIONS EDITEL LIMITEE 1121-4434	22 03 65	3
COMMUNICATIONS ROBERVALOISES INC. 1507-2697	04 10 77	7
LA COMPAGNIE D'AUTOMOTEURS DINGMAN LTEE 1354-3780	05 03 74	3
LA COMPAGNIE DE PLACEMENTS BERKUN LIMITEE 1295-2933	18 06 59	3

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
CONSEIL DE LA CULTURE DE L'EST DU QUEBEC 1473-5260	25 01 77	15
LE CONSEIL DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC 1323-7755	04 05 62	8
LE CONSEIL DE L'INDUSTRIE LAITIERE DU QUEBEC INC. 1272-1288	08 02 68	14
CONSTRUCTION RAYMOND & LAURENT DESJARDINS INC. 1502-5612	15 03 76	5
CONSTRUCTION TETRA LTEE 1505-0859	23 09 76	3
CONSTRUCTION VALIPAU INC. 1363-6105	20 05 75	4
LES CONSTRUCTIONS C.M.D. FONTAINE INC. 1340-7986	28 09 73	4
LES CUISINES CHATELAINE INC. 1509-2117	05 12 77	3
DOLEX INC. 1253-9516	19 11 69	3
DOMAINE P.E. EMERY INC. 1357-9743	22 07 74	7
J.E. DORAIS & FILS INC. 1162-6462	19 02 59	6
ENTREPRENEURS GENERAUX C. & C. LTEE 1333-5096	23 11 72	3
LES ENTREPRISES L.B. NAGY INC. 1217-2565	19 10 64	3
ENTREPRISES MECANA INC. 1331-7896	14 05 73	4
ENTREPRISES NORTEC INC. 1313-9324	22 11 72	4
ERSATZ L.R. INC. 1331-7979	19 03 73	3
C.P. FABIEN LIMITED 1123-6346	01 05 37	6
A. FAUSTIN COMPAGNIE LIMITEE 1117-7920	22 12 52	3
FEDERATION DE LUTTE OLYMPIQUE DU QUEBEC INC. 1231-8861	25 11 70	7
FEDERATION DE TIR A L'ARC DU QUEBEC (F.T.A.Q.) INC. 1352-8484	03 09 77	5
FELIX MART INC. 1220-8781	12 08 71	3
FRENEBEC INC. 1348-5420	14 08 72	5

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
FETES AU VILLAGE STE-BEATRIX INC. 1471-6047	18 11 76	8
FONDS DB, INC. 1251-3495	18 03 68	4
FOUR SEAS RESTAURANT INC. 1119-6680	29 05 64	4
LES FRATERNITES FOI ET LUMIERE DE MONTREAL 1478-1124	23 01 78	9
GARAGE VINCENT & DESLANDES INC. 1252-3858	08 01 70	4
GARDE PAROISSIALE DE GRAND'MERE INC. 1261-9607	04 10 62	6
HABITAT ST-PIE INC. 1509-9732	05 01 78	9
GERARD HARBEC INC. 1162-7866	16 02 62	4
CLAUDE HINTON INC. 1107-8474	19 10 64	4
FELIX HUARD INC. 1215-0140	22 05 69	6
LES HUILES DE BEAUCE LTEE 1174-5411	08 08 63	4
HYBAR INC. 1334-6838	11 04 73	3
LES IMMEUBLES AVERY (1973) LTEE 1334-3595	12 04 73	7
LES IMMEUBLES BARNACO INC. 1339-2451	10 09 73	3
IMMEUBLES G.D.S. INC. 1361-0035	27 12 74	3
LES IMMEUBLES VILLENEUVE LTEE 1327-6985	17 02 72	6
INDUSTRIES METROPOLITAINES DE L'EST INC. 1468-1258	29 06 76	3
LES INSTALLATIONS R.G.J. INC. 1263-1164	07 01 71	4
INSTITUT DOREA INC. 1296-5489	09 08 50	16
INTERSEC INC. 1476-2892	05 04 77	3
ISOLATIONS R.G.C. INC. 1475-0954	10 03 77	3
JUTEAU & RUEL INC. 1201-3439	03 09 70	5

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
WALTER KLINKHOFF GALLERY INC. 1110-7620	28 06 65	5
LAKESHORE PLAYERS INC. 1270-8962	10 09 69	10
LAURENTIDE RENDERING INC. 1146-2090	29 12 61	3
LAVAL FIGURE SKATING CLUB INC. 1301-1655	26 11 53	11
LA LIGUE DE TAXIS DE TERREBONNE INC 1358-2671	27 09 74	6
LOGEST INC. 1464-8646	17 02 76	5
LOISIRS CALIXA-LAVALLEE 1339-3228	29 05 73	8
LES LOISIRS DE ST-AIME DES LACS INC. 1230-4325	27 02 62	7
LES LOISIRS DE ST-HUGUES INC. 1288-8640	20 10 64	10
LOISIRS DE ST-PIERRE-DU-SUD INC. 1316-9123	21 01 53	7
LOISIRS D'HUBERDEAU INC. 1252-9087	26 05 69	13
LOISIRS SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD INC. 1472-5386	20 12 76	8
LE MAGASIN DES CULTIVATEURS (1965) INC. 1168-2560	01 09 65	5
LES MAISONS A.R. & M. LAROCHELLE INC. 1354-5124	08 03 74	4
THE MARITIME WOMEN'S CLUB OF MONTREAL INC. 1274-2854	19 05 31	12
RAYMOND MARTIN LTEE 1156-3152	26 05 59	4
METALLISATION DU NORD INC. 1202-9336	06 05 70	4
MEUBLES LAURIER LTEE 1186-6225	14 10 47	4
LES MORDUS DE LA MOTO NEIGE DE MC WATTERS INC. 1479-8680	06 09 77	6
NAVIGATION CONSOLIDATED-BATHURST LIMITEE 1114-0969	11 08 26	6
NUTRIVAL (1975) INC. 1374-5708	29 03 32	10
O.T.J. DE STE-FELICITE INC. 1309-1905	16 12 65	10

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs — Nouveau nombre
ORFORD 67 INC. 1278-3585	20 07 65	5
PAIN LEO LIMITEE 1157-2328	21 12 44	8
LE PARC DE L'ERABLE DE LA BEAUCE INC. 1508-5012	11 11 77	15
PATATES FRITES LAURENTIDE LTEE 1114-2957	12 12 53	4
J.E. PINEL INCORPOREE 1169-3645	28 11 57	4
LES PLACEMENTS ASPAQ INC. 1479-4986	14 07 77	5
LES PLACEMENTS BOURG-ROYAL, INC. 1240-4000	03 12 64	4
PLACEMENTS DESRUISSEAUX LTEE 1252-4815	11 08 66	3
LES PLACEMENTS MADELEINE INC. 1464-6772	10 02 76	8
PLAN D'HABITATION LEVESQUE INCORPOREE 1296-5026	09 01 61	5
PLANNING DES NAISSANCES R.S.M. INC. 1509-4683	09 12 77	7
LES PLANTATIONS DES PINS INC. 1479-9787	02 08 77	6
R.M.G. POIRIER & FRERES INC. 1333-5369	23 02 73	4
PORCHERIE PREMONT INC. 1336-5531	15 08 73	4
POSTE D'AFFECTATION DE LA REGION 05 INC. 1625-9491	01 05 78	4
LA PRAIRIE AIRCRAFT INC. 1139-9839	24 07 58	3
RADIO COMMUNAUTAIRE DE JONQUIERE INC. 1361-7147	10 02 75	9
LE RANCH NICHOLAS INC. 1474-4502	22 02 77	11
LE REGROUPEMENT DES POINTELIERS 1365-9693	25 06 75	6
LE RELAIS JEUNESSE DE SHAWINIGAN INC. 1361-0209	27 02 75	5
RESTAURANT LA RIPAILLE INC. 1196-8500	17 10 69	4
RESTAURANT MAI TAI INC. 1335-9575	05 03 73	4

Nom	Date de constitution en corporation	Nombre d'administrateurs Nouveau nombre
ST. JEAN AUTO PARTS INC. 1134-4025	20 03 57	3
SALLE DU CENTENAIRE DE SAINTE-PERPETUE INC. 1337-4236	15 02 73	6
SERVICE ALIMENTAIRE SATELLITE INC. 1479-9423	03 08 77	4
SERVICE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-ECORES 1255-5678	08 10 64	14
LES SERVICES FAMILIAUX ETIENNE PERNET 1257-9637	15 07 65	12
SERVOPARC INC. 1145-4931	30 09 60	4
SESSIONS ALPEC LTEE 1231-5792	19 11 71	9
SOCIETE INTERNATIONALE DE FORAGE DES FLUIDES (QUEBEC) INC. 1628-2279	11 07 78	5
T. & B. ALUMINUM INC. 1213-5935	01 09 71	3
LA TELEVISION COMMUNAUTAIRE DE LAC-BOUCHETTE INC. 1509-5003	13 12 77	7
TEMABEX INC. 1277-7702	04 02 69	11
TEREKO INC. 1475-5508	12 07 77	3
LES TISSUS CILVETTE INC. 1191-8976	29 01 70	4
TRANSPORT REAL FOUCAULT LTEE 1367-5590	29 03 74	4
TRUDEAU, GASCON, LALANCETTE ET ASSOCIES INC. 1339-7807	24 09 73	3
TWINPAK LTEE 1123-6817	18 01 54	5
UNITE DOMREMY DE MONT-JOLI INC. 1467-2885	26 05 76	10
LE VILLAGE OLYMPIQUE 1508-0047	27 10 77	10
YALE PROPERTIES (QUEBEC) LIMITED 1281-0263	30 04 69	8

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

76677-o

Changement de nom

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a approuvé les règlements de changement de nom suivants:

Nouveau nom et sa version	Ancien et sa version	Date de constitution en corporation
ANIMALERIE JACQUES INC. 1467-9468	JEAN JACQUES & FILS INC.	21 06 76
ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA COTE NORD 1249-5131	L'ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA COTE NORD DU GOLFE. SECTION 17	30 10 61
ASSOCIATION DES DIPLOMES EN ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE (A.D.A.U.S.) 1464-1831	ASSOCIATION DES ANCIENS DE LA FACULTE D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE	16 01 76
AUX CASCADES D'ANJOU LTEE 1509-7124	LES INVESTISSEMENTS CHELIQUE LTEE/ *CHELIQUE INVESTMENTS LTD.*	20 12 77
JEAN-GUY BIGRAS & FILS LTEE 1140-9273	J. G. BIGRAS LIMITEE	19 07 57
BOUTIQUE PIERRETTE LEGROS INC. 1479-6627	BOUTIQUE PAULE & PIERRETTE INC.	19 07 77
CHANPITRE INC. 1470-8978	LE CENTRE D'ANTIROUILLE J.L. LEPITRE INC.	18 10 76
LA COMPAGNIE ARLAINE LTEE 1208-2764	H & T NEEDLECRAFT CO. LTD.	07 01 71
LA COMPAGNIE D'ADMINISTRATION D.D.O. INC. *D.D.O. ADMINISTRATION INC.* 1143-6540	LES DEVELOPPEMENTS D.D.O. INC. *D.D.O. DEVELOPMENT INC.*	15 12 60
LA COMPAGNIE D'IMPORTATION ZENITH LTEE *ZENITH IMPORTING CO. LTD.* 1111-1481	ZENITH IMPORTING CO. LTD.	24 10 60
LES CONSTRUCTIONS VALERIE LTEE 1287-0481	VALERIE CONSTRUCTION LTD.	30 09 66
CORPORATION DE CONSTRUCTION AVILON ... *AVILON CONSTRUCTION CORP.* 1134-9990	AVILON CONSTRUCTION CORP.	21 06 68
CORPORATION DE GESTION IMPERIAL — *IMPERIAL HOLDINGS CORPORATION* 1267-0774	IMPERIAL HOLDINGS CORPORATION	26 03 65
CORPS DE TAMBOURS ET TROMPETTES L'AVANT-GARDE DE MATANE INC. 1315-5155	CORPS DE MAJORETTES LES CENDRILLONS DE MATANE INC.	27 04 72
LES ENTREPRISES AIME LACHAPELLE INC. 1473-6904	LES POMPES LACHAPELLES INC.	31 01 77
FONDATION DE CARDIOLOGIE SAINT-LUC 1351-5622	FONDATION CARDIOLOGIQUE SAINT-LUC	21 01 74
FORGET, RATTO, RETALLACK INC. 1461-6593	LES ASSURANCES MICHEL L. ALLARD INC.	28 08 75

Nouveau nom et sa version	Ancien nom et sa version	Date de constitution en corporation
GARAGE WALLACE LTEE *WALLACE GARAGE LTD.* 1143-4529	WALLACE GARAGE LTD.	25 10 60
GASTRONOMIE ITALIENNE GIOVANNI INC. 1136-8552	RESTAURANT TEVERE INC.	14 02 61
LES GESTIONS BOULIMONT INC. 1626-3782	GESLAP INC.	11 05 78
INSTALLATIONS AIRCO LTEE *AIRCO INSTALLATIONS LTD.* 1125-3507	AIRCO INSTALLATIONS LTD.	29 06 59
JEHNS INC. 1117-3556	JOY DISPLAYS INC.	21 07 53
MANAGEMENT PROSPER INC. *PROSPER MANAGEMENT INC.* 1346-0183	LA COMPAGNIE D'ADMINISTRATION PROSPER INC. — *PROSPER MANAGEMENT CO. INC.*	05 11 73
MANOIR WESTMOUNT INC. 1248-4069	MANOIR CONCORDIA INC.	15 09 69
MANUFACTURE DE CRAVATES FAMOUS INC. *FAMOUS NECKWEAR MANUFACTURING INC.* 1114-6503	FAMOUS NECKWEAR MANUFACTURING INC.	27 02 57
BERT MASON INC. 1112-2926	BERT MASON & SON INC.	15 12 48
MEUNERIE ROGER OUELLET INC. 1509-2836	COMPTOIR AGRICOLE STE-EULALIE INC.	05 12 77
MORATO INTERNATIONAL LTEE *MORATO INTERNATIONAL LTD.* 1276-6481	MORATO INTERNATIONAL LTD.	25 01 65
NORAV INC. 1368-4782	CONSTRUCTION VARON LTEE *VARON CONSTRUCTION LTD.*	30 05 74
PIECES REUSINEES B.C. INC. 1235-2621	B.C. AUTOMOTIVE REBUILDER INC.	30 04 64
LES PRODUITS S.R. INC. 1277-5037	NEPTUNE MANUFACTURING LTD.	15 10 68
PROGESTIM INC. 1631-2407	LES IMMEUBLES DU MAIL INC.	08 11 78
LES SALAISONS UNIES LTEE *UNITED PACKING CO. LTD.* 1114-3013	UNITED PACKING CO. LTD.	29 04 41
TABAGIE VARIETES RIVIERA (1979) INC. 1631-3702	SERDON INC.	21 11 78
LA TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER 1504-0439	LE THEATRE EN L'AIR	29 06 76

76677-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Domicile légal (Article 30)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont établi leur bureau principal ou l'ont changé tel qu'indiqué ci-après:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
AGENCES GASTON PARIS INC. 1478-2114	01 06 77	1434 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal
LES AGENCES JERRY SEGUIN INC. 1509-2802	06 12 77	4, avenue des Cyprès, Victoriaville
ALIMENTS MELLO INC. 1114-3443	15 11 60	4330, rue Hogan, Montréal
LES APPARTEMENTS DE LA RIVE-SUD INC. 1625-4088	13 04 78	301, rue St-Jacques, Napierreville
ASSOCIATION CANADIENNE DU COMMERCE DE LA FOURRURE (QUEBEC) INC. 1261-5274	10 05 54	1435, rue St-Alexandre, bureau 1270, Montréal
L'ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUEBEC 1233-6004	17 06 65	4003, boulevard Décarie, bureau 229, Montréal
ASSOCIATION DES CERAMISTES DE QUEBEC 1244-4899	10 04 70	1990 ouest, boulevard Charest, bureau 225, Sainte-Foy
ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC 1350-7991	13 12 73	1010 ouest, rue Ste-Catherine, bureau 303, Montréal
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE VILLERAY INC. 1509-6068	19 12 77	319 est, rue Guizot, Montréal
L'ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE CHARLEVOIX INC. 1465-3216	09 04 76	1000, boulevard de Comporté, centre d'achat, place Charlevoix, La Malbaie
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE ST-JEAN INC. 1293-0038	06 04 71	400, boulevard du Séminaire, Saint-Jean
L'ASSOCIATION DES PARENTS DE ST-HENRI INC. 1265-5353	30 03 71	872, du Couvent, Montréal
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DES JARDINS TACHE INCORPOREE 1324-3431	31 10 60	45, rue Prévost, Hull
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC TROTTIER INC. 1363-0611	25 04 75	1016, Centre-Sportif, Normandin
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU VIEUX MONTREAL INC. 1272-8192	12 05 64	459, rue St-Sulpice, Montréal
ASSOCIATION DES PSYCHO-EDUCATEURS DU QUEBEC INC. 1255-8359	06 03 62	750 est, boulevard Gouin, Montréal
ASSOCIATION RECREATIVE DE NORMANVILLE INC. 1277-8676	14 06 67	921, rue des Mélèzes, Trois-Rivières

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
ASSOCIATION SAGUENEENNE DES AMATEURS D'ANTIQUITES 1509-6803	21 12 77	54 est, rue Racine, Chicoutimi
L'ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIALE LES MOINS JEUNES DE GATINEAU INC. 1477-6587	16 05 77	491, rue Dieppe, Gatineau
ASSOCIATION SPORTIVE LAFLECHE 1332-3779	07 05 73	1533, rue Charles, Chambly
LES ASSURANCES MARCEL DROUIN INC. 1464-4439	27 01 76	1075, 127e Rue, Saint-Georges
AUTOBUS F. CONSTANTINEAU & FILS INC. 1479-9001	29 07 77	1117, boulevard Paquette, Mont-Laurier
AVIBEC INC. 1473-3141	19 01 77	1661, rue Marcoux, Marieville
BANVILLE & COULOMBE INC. 1360-8658	17 12 74	206 est, rue de l'Evêché, Rimouski
BASES UNIVERSELLES LAURENTIDES INC. 1629-7194	12 09 78	111, avenue Langlois, Rawdon
BERNARD VEGETABLE CONTAINERS INC. 1238-2495	31 05 65	1006, rue du Marché-Central, Montréal
BERNIER & FORTIER LTEE 1238-3337	03 03 71	125, rue Alaska, Beauport
BETTANO INVESTMENTS LTD. 1238-5357	27 01 60	2727 ouest, rue King, bureau 300, Sherbrooke
BIJOUTERIE M. & Y. MANTION INC. 1479-6791	18 07 77	1019, boulevard des Seigneurs, Terrebonne
BIJOUTERIE MAXIM LTEE 1468-8832	03 08 76	1130 ouest, Sherbrooke, bureau 318, Montréal
BOUCHERIE CHEVALINE ST-LEONARD INC. 1465-6292	19 03 76	6143, rue Bélanger, Saint-Léonard
BOUDOIR CHEZ ROGER INC. 1113-2446	29 05 61	7657, rue St-Denis, Montréal
BOUTIN & LAPIERRE INC. 1626-1810	05 05 78	1341, rue Provinciale (Duberger) Québec
LA BOUTIQUE DU JEANS ST-JEAN INC. 1480-8448	12 11 75	189, rue Champlain, Saint-Jean
BOUTIQUE L'EPOQUE INC. 1624-8098	28 03 78	547, rue Lausanne, Rimouski
BOUTIQUE MIXI INC. 1200-3299	21 09 70	8042, boulevard Champlain, La Salle
CAMP DE JOUR CHAMPETRE REDWOOD INC. 1352-4905	09 11 73	5180, chemin Queen Mary, bureau 225, Montréal
BETTY CAROLLE (1973) LTEE 1330-4241	30 04 73	7065, rue St-André, Montréal

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOL DE L'OUTAOUAIS (C.A.V.V.O.) 1624-3065	10 03 78	10, rue Vaudreuil, Hull
LE CENTRE D'ANTIROUILLE J.L. LEPITRE INC. 1470-8978	18 10 76	1043, rue Fairmont, Sherbrooke
LE CENTRE DE BENEVOLAT DE ST-HYACINTHE INC. 1237-9574	25 10 68	1600, rue Girouard, Saint-Hyacinthe
CENTRE DE DISTRIBUTION 1900 INC. 1510-6396	30 01 78	1900 est, rue Sauvé, bureau 2, Montréal
LE CENTRE D'INTERPRETATION DE LA POMME DE ROUGEMONT INC. 1478-4904	08 06 77	488, rue Principale, Rougemont
CENTRE DU CYCLISME PEEL LTEE 1244-3701	03 08 71	1832 ouest, rue Ste-Catherine, Montréal
CENTRE GALLEGO DE MONTREAL 1261-8096	19 11 70	4602, boulevard St-Laurent, Montréal
LE CERCLE D'AMITIE DE SHAWINIGAN-SUD INC. 1461-3517	08 11 76	6e Avenue, Shawinigan-Sud
EUG. CHALIFOUR, INC. 1244-7462	07 03 53	1300, Chanoine-Morel, Sillery
CHATHAM REALTIES CORP. 1102-8313	05 06 56	3460, rue Simpson, app. 503, Montréal
LA CHORALE ELGAR DE MONTREAL 1373-9560	24 12 24	129, rue St-Jacques, Montréal
CINEMA VIAU INC. 1365-5501	28 05 75	67, boulevard Lévesque, suite 5, Laval
CLAIRCO INC. 1332-6145	08 02 73	1562 est, rue Fleury, Montréal
CLOTURE ORLEANS LTEE 1361-9697	24 02 75	10, place des Bourgeois, Charlesbourg
CLUB CIVITAN D'AYLMER 1478-0027	16 02 78	30, Lake, Aylmer
CLUB D'ATHLETISME DE QUEBEC INC. 1468-2439	12 07 76	22, rue Leclerc, Québec
CLUB DE CAMPING ET CARAVANING COTE NORD INC. 1242-4503	25 04 67	18, rue Monaghan, Sept-Iles
CLUB DE DANSE DE LA VALLEE DU RICHELIEU 1336-4328	12 10 72	29, rue St-Denis, Saint-Jean
CLUB DE L'AGE D'OR CORDIALITE DE CHAMBORD 1337-9052	14 05 73	106, rue Principale, Chambord
CLUB DE NATATION DE SHERBROOKE INC. 1329-9177	24 05 73	1885, rue Varennes, Sherbrooke
CLUB DE NATATION NEPTUNE DE SAINT-JEROME INC. 1474-2019	15 02 77	280, rue Labelle, Saint-Jérôme

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
CLUB DE TIR MAWCOOK INC. 1274-9057	03 10 60	402 ouest, 11e Rang, Granby
CLUB DES HANDICAPES DE VAL D'OR INC. 1507-4206	05 10 77	201, 9e Rue, Val-d'Or
CLUB JEUNESSE DE L'AUTRE COTE 1473-6367	28 03 77	407D, 1re Avenue, Saint-Georges
CLUB RECREATIF DES SALARIES DE WESTINGHOUSE CANADA LTEE (TROIS-RIVIERES) INC. 1509-2547	05 12 77	3135, rue Fortin, Trois-Rivières
CLUB SPORTIF SACRAS 1480-3001	09 10 75	7015, rue Briand, Montréal
LE CLUB YAMASKA DE FARNHAM INCORPORE 1258-8588	10 03 56	388 nord, rue St-Pierre, Farnham
LE COMITE DES LOISIRS DE L'ILE DU GRAND CALUMET INC. 1471-4828	12 11 76	Chemin des Outaouais, Grand-Calumet
COMITE DES LOISIRS DE VAL LIMOGES INC. 1297-7914	12 01 72	Route Rurale numéro 4, des Ruisseaux
COMMUNICATIONS ROBERVALOISES INC. 1507-2697	04 10 77	675, rue Simard, Roberval
LA COMPAGNIE DE LOCATION ST-PIERRE INC. 1300-8560	01 08 58	387 est, rue Notre-Dame, Victoriaville
CONSEIL NO 2912, DES CHEVALIERS DE COLOMB DE STE-MARIE INC. 1312-1264	20 12 66	525, route de l'Eglise, Sainte-Marie
CONSTRUCTION ROCHELLE LTEE 1363-7053	23 05 75	149, boulevard Maple, Châteauguay
LES CONSTRUCTIONS CHALIFOUR LTEE 1158-8100	13 07 65	1300, rue Chanoine-Morel, Sillery
LA CORPORATION DU FESTIVAL D'AUTOMNE DE RIMOUSKI INC. 1235-2605	17 09 70	212, rue Belzile, Rimouski
E. COTE ET FILS INC. 1179-9871	09 07 69	286, rue Notre-Dame, Roxton Falls
CREDIT DU LAC INC. 1179-3353	18 07 62	1123, boulevard Sacré-Coeur, Saint-Félicien
JEAN J. DANIS & ASSOCIES INC. 1251-0228	23 08 68	15208, place Bellerive, Sainte-Geneviève
DEBERT INC. 1137-6316	05 06 68	980 est, rue Briggs, Longueuil
DEMOLITION DE MONTREAL INC. 1337-4772	25 09 72	755, 7e Avenue, Pointe-aux-Trembles
DEVMAR INC. 1469-2123	12 08 76	751 ouest, boulevard des Mille-Iles, Sainte-Thérèse

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
DISTRIBUTIONS IROQUOIS INC. 1253-4202	23 02 70	3428, avenue Coloniale, Montréal
LES DISTRIBUTIONS MIRACLE INC. 1214-2568	19 05 71	3428, avenue Coloniale, app. 5, Montréal
DRAGON & CHAPDELAINE LTEE 1153-7511	20 02 59	455, Dalpé, Verchères
DUODECOR INC. 1626-5175	15 05 78	733, boulevard St-Joseph, Hull
E.T. TERRAZZO TUILE MARBRE LTEE 1256-3631	18 11 54	650, rue Lavigerie, Sherbrooke
LES ENSEIGNES ANTOINE LTEE 1629-8549	05 10 78	12094, avenue Alfred, Montréal-Nord
LES ENTREPRISES DE CONSTRUCTION B.S.P. INC. 1478-2106	01 06 77	75, rue St-Jean-Baptiste, Baie-Saint-Paul
LES ENTREPRISES DUBOILY INC. 1624-4568	15 03 78	99, rue Dorval, Charlesbourg
LES ENTREPRISES DUPELBEC INC. 1625-2231	17 04 78	735, rue Victoria, Longueuil
LES ENTREPRISES GILFRED INC. 1503-1552	22 04 76	3000, avenue Glencoe, Montréal
LES ENTREPRISES LOUGAIL INC. 1504-6030	13 08 76	15574, rue Boischatel, Pierrefonds
ENTREPRISES NORTEC INC. 1313-9324	22 11 72	560, rue Béchard, Vanier
LES EQUIPEMENTS L. LANDRY INC. 1468-1118	29 06 76	922 nord, boulevard Smith, Thetford Mines
FABRIC COORDINATORS (QUEBEC) INC. 1214-9589	30 07 71	5349, rue Ferrier, Montréal
A. FAUSTIN COMPAGNIE LIMITEE 1117-7920	22 12 52	8530, 3e Avenue, Anjou
FEDERATION DES GROUPES ETHNIQUES DU QUEBEC INC. 1349-6591	13 03 72	5264, chemin Queen Mary, 1er étage, Montréal
FENEBEC INC. 1348-5420	14 08 72	130, rue Michener, Saint-Joseph-de-Beauce
FERME FLORALE ST-BRUNO INC. 1241-5386	15 04 71	2190, boulevard Laurier, Saint-Bruno-de-Montarville
FINITION DE PLANCHER J.B. INC. 1357-7929	12 07 74	9131, 10e Avenue, Montréal
LA FONDATION SPORTS INTERNATIONAUX DE QUEBEC INC. 1476-2207	04 04 77	Palais Montcalm, bureau 239, Québec
FONDOIR C.C.P. INC. 1628-8441	07 08 78	1095 sud, de la Concorde, Saint-Hyacinthe

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
JEAN JULIEN FORTIN & COMPAGNIE LIMITEE 1260-7149	21 03 58	1053 est, rue Jacques Cartier, Chicoutimi
ROMEO FORTIN INC. 1165-3771	10 02 56	995, rue Bombardier, Alma
LES FRATERNITES FOI ET LUMIERE DE MONTREAL 1478-1124	23 01 78	2000 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
EMILIEN FRECHETTE LIMITEE 1178-5615	15 12 58	116, boulevard Lapierre, Saint-Emile
GEORGES H. GAGNON LTEE 1506-8539	08 09 77	50 ouest, place Crémazie, bureau 715, Montréal
GARAGE CIVIC LIMITEE 1354-8581	28 01 74	2355, boulevard Hymus, Dorval
GARAGE TURBIDE & LABRIE INC. 1360-8492	24 01 75	122A, 1re Rue, Gagnon
GARDERIE CHEZ-NOUS, CHEZ-VOUS INC. 1361-0928	25 06 75	8605, rue Berri, Montréal
NIL & LISE GAUDET INC. 1508-5129	11 11 77	26, chemin de Guigues, route 101, Ville-Marie
LE GENEVRIER INC. 1172-9084	19 07 66	80, rue La Mare, Baie-Saint-Paul
GESTION B.T.M. INC. 1371-2021	31 01 75	2200, boulevard le Corbusier, Chomedey
GESTION DE CINEMAS DE L'ESTRIE INC. 1238-0614	18 12 59	2727 ouest, rue King, bureau 300, Sherbrooke
GESTION J.L.B. LTEE 1161-0417	09 06 55	1730, rue White, Sherbrooke
GABRIEL J. GIGUERE INC. 1360-6447	09 01 75	2595, boulevard du Père-Lelièvre, Québec
HABITAT ST-PIE INC. 1509-9732	05 01 78	139, rue de la Présentation, Saint-Pie
IMMEUBLES ET FINANCE CARTIER, INC. 1243-5657	08 11 63	1300, Chanoine-Morel, Sillery
LES IMMEUBLES M.M.M.R. INC. 1330-6915	13 04 73	1801, rue Lindsay, Mont-Joli
LES IMMEUBLES VILLENEUVE LTEE 1327-6985	17 02 72	641, avenue Centrale, Val-d'Or
LES IMPORTATIONS BURELLE INC. 1472-0403	06 12 76	1307, rue St-Antoine, Saint-Hyacinthe
INCA LTEE 1326-7372	12 03 58	3470, rue Ridgewood, Montréal
LES INDUSTRIES MITCHELL LTEE 1116-8853	05 04 56	5350, 13e Avenue, Montréal

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
INSTALLATIONS DE REVETEMENTS SOUPLES V.D.J. INC. 1510-6388	30 01 78	2655, rue Leclaire, app. 4, Montréal
INTERSEC INC. 1476-2892	05 04 77	319, place Robin, Laval
ISOLATIONS R.G.C. INC. 1475-0954	10 03 77	5448, boulevard Ste-Rose, Laval
F.W. JACKSON & SONS LTD. 1161-3619	14 05 58	310, rue High, Sherbrooke
JOINTS ET TRANSMISSIONS SAGUENAY LTEE 1465-5419	15 03 76	656 ouest, route 170, Chicoutimi
V. JOYAL & FILS INC. 1623-9477	28 02 78	595, Royale, Massueville
JUTEAU & RUEL INC. 1201-3439	03 09 70	114, boulevard du Carrefour, Saint-Jérôme
LUCIEN KIROUAC LIMITEE 1176-4982	11 12 57	394, rue Hériot, Drummondville
L.D.M. CHESTERFIELD INC. 1136-7117	12 09 67	7187, rue de la Roche, Montréal
LABER INC. 1270-3096	01 03 72	85 ouest, rue St-Charles, bureau 109, Longueuil
LANIEL AUTOMATIC MACHINES INC. 1125-6948	10 12 65	151, chemin Rockland, Mont-Royal
LAUREL INDUSTRIES LIMITED 1271-5058	28 12 59	1434 ouest, rue Sherbrooke, bureau 520, Montréal
LIBRAIRIE ANJOU INC. 1475-9393	25 03 77	6790, boulevard Joseph-Renaud, Anjou
LIGUE POUR LE VACCIN LIBRE 1306-0546	16 06 65	7960A, rue St-Denis, Montréal
LOISIRS CHARLEBEL INC. 1465-7688	22 03 76	8276, rue Petit-St-Charles, Saint-Augustin
LES LOISIRS POPULAIRES DE LA PAROISSE JACQUES-CARTIER INC. 1355-0595	27 11 73	25 est, rue St-Vallier, Québec
LOISIRS STE-CATHERINE LABOURE 1243-8669	10 10 68	230, rue Clément, LaSalle
LOISIRS SAINT-FERDINAND DE FABREVILLE INC. 1258-5543	10 03 65	3312, rue Dominique, Laval
MAURICE LUPIEN INC. 1151-7356	27 02 67	803, rue Sigouin, Sainte-Adèle
MAINTECH INC. 1273-4281	17 06 70	3400 ouest, rue Jean-Talon, Montréal
METAL PRESTO INC. 1362-1503	03 03 75	1553, rue St-Cyrille, Ancienne-Lorette

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
MEUBLES ROGER DION INC. 1219-0153	05 01 72	1 nord, rue Gauthier, Joliette
MODE LUCILLE INC. 1476-5069	12 04 77	545, rue Ste-Rose, La Prairie
MONUMENTS SHERBROOKE INC. 1298-1320	02 05 72	2530, rue Roy, Sherbrooke
LES MORDUS DE LA MOTO NEIGE DE MC WATTERS INC. 1479-8680	06 09 77	Route Rurale numéro 1, McWatters
MULTI-SERVICES C.P.F. INC. 1351-3452	26 10 73	1991, boulevard St-Martin, bureau 105, Laval
MUSIQUE MAURAIS INC. 1479-9597	01 08 77	2325, boulevard St-Louis, app. B, Tracy
ORCHESTRE DES JEUNES DU QUEBEC 1623-7307	21 02 78	1501, rue Jeanne-Mance, Montréal
ROLAND PERREAULT INC. 1201-9386	30 12 69	868, rue Provencher, Chicoutimi
PETROCITERNE INC. 1466-0013	05 04 76	1200, boulevard Ste-Anne, Beauport
PETROCONFORT LTEE 1463-7367	17 12 75	1200, boulevard Ste-Anne, Beauport
JEAN PHANEUF & ASSOCIES INC. 1461-7112	20 10 75	1200, St-Amour, Saint-Laurent
THE PHOENIX NATURAL SCIENCE ASSOCIATION 1277-3578	27 09 62	1195 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
PIECES D'AUTOS DESPEL INC. 1477-7361	17 05 77	3070, des Hirondelles, Bécancour
PLACEMENTS 2J.D. INC. 1473-9775	08 02 77	649 est, Grande-Allée, Québec
PLACEMENTS LEGA INC. 1272-0017	30 01 64	2727 ouest, rue King, bureau 300, Sherbrooke
PLACEMENTS ST-LAMBERT INC. 1447-5628	07 06 60	707, rue St-Charles, Saint-Lambert
LES PLANTATIONS DES PINS INC. 1479-9787	02 08 77	1660, rue des Bouvreuils, Bécancour
R.M.G. POIRIER & FRERES INC. 1333-5369	23 02 73	3024, rue Visitation, Joliette
JOSEPH PONTON INC. 1113-2404	25 09 61	451, rue St-Sulpice, Montréal
PROFEQ INC. 1368-7934	26 06 74	2200, boulevard Le Corbusier, Laval
LES PROJETS UNISPEC LIMITEE 1503-7989	14 07 76	4364, rue St-Denis, Montréal

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
LES PUBLICATIONS DU GOURMET INC. 1625-8816	01 05 78	418 est, rue Sherbrooke, Montréal
JACQUES RACINE & CIE LTEE 1470-9299	19 10 76	451, côte Ste-Anne, Sainte-Anne-de-Beaupré
RADIO METRO TAXI INC. 1275-4990	21 04 67	249 ouest, St-Charles, Longueuil
RADIO-COMMUNICATION DE METABETCHOUAN INC. 1624-2596	09 03 78	150, rang Caron, Métabetchouan
RAYMOND ELECTRIQUE LTEE 1150-0873	09 05 66	211 ouest, Broadway, Gatineau
LE RELAIS JEUNESSE DE SHAWINIGAN INC. 1361-0209	27 02 75	213, 3e Rue, Shawinigan
REPFAB INC. 1371-6451	10 03 75	7755, chemin Chambly, Saint-Hubert
RESTAURANT LE COIN DES COTES INC. 1510-8905	28 02 78	5680, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal
RESTAURANT MAI TAI INC. 1335-9575	05 03 73	99, place Charles-Lemoyne, bureau 101, Longueuil
LOUIS-EUGENE RHEAUME INC. 1464-0098	30 12 75	1530, 1re Avenue, Lac-Saint-Charles
FERNAND ROUSSEAU SPORT INC. 1187-9202	14 09 67	11001, boulevard Ste-Anne, Beaupré
SAMBERN INVESTMENT CORP. 1283-3703	06 05 59	5457, chemin Queen Mary, Montréal
SECURITY EQUIPMENT CO. LTD. 1294-2017	31 03 54	6201 ouest, rue Sherbrooke, Montréal
LE SERVICE D'ENTRETIEN MERCIER INC. 1332-3217	25 08 72	7050, Marie-Victorin, Montréal-Nord
SERVICE DES LOISIRS ST-ETIENNE 1257-9645	06 06 61	5890, Christophe-Colomb, Montréal
SERVICE VIDEO INC. 1330-2963	24 04 73	2055, rue Peel, bureau 325, Montréal
LES SERVICES FAMILIAUX ETIENNE PERNET 1257-9637	15 07 65	6965, 29e Avenue, Montréal
SINGER, PESNER & CIE LTEE 1331-5239	07 06 73	1110 ouest, Sherbrooke, bureau 1701, Montréal
SOCIETE DE RESTAURATION DE SHERBROOKE INC. 1509-7579	28 12 77	1109, rue Grosvenor, bureau 2, Sherbrooke
LA SOCIETE DENTAIRE DE QUEBEC INC. 1252-0706	16 05 62	1595, chemin St-Louis, Sillery
SOCIETE D'ETUDES COMPLEMENTAIRES EN ADMINISTRATION C.D.N. INC. 1371-1395	28 01 75	1200, avenue McGill-College, bureau 1520, Montréal

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
SOCIETE GENERALE NEUVE-FRANCE INC. 1260-9988	02 04 64	500, place d'Armes, Montréal
SOLAL LTEE 1628-0620	06 07 78	3637 est, boulevard Crémazie, bureau 1600, Montréal
SOSACO 1507-2713	04 10 77	475, rue Richelieu, Québec
SOUDURE ET FABRICATION BROSSARD INC. 1479-0935	29 06 77	2291, Ste-Jeanne-d'Arc, Longueuil
LES STUDIOS MARKO INC. 1112-4880	31 10 58	2055, rue Peel, bureau 325, Montréal
SUPER-MARCHE TELLIER LTEE 1124-1171	02 03 65	5375 est, boulevard Henri-Bourassa, Montréal-Nord
T. & B. ALUMINUM INC. 1213-5935	01 09 71	1280, rue Beaulac, Saint-Laurent
TAXI LAURIER STE-FOY INC. 1354-7153	31 01 74	2950, boulevard Laurier, Sainte-Foy
TEREKO INC. 1475-5508	12 07 77	1577, rue Dufresne, Montréal
LE THEATRE DIVERS CITE 1510-4359	23 01 78	900, rue Papineau, bureau 438, Sherbrooke
THRIFT FURS INC. 1116-0678	24 04 64	1435, rue St-Alexandre, bureau 100, Montréal
LES TOURS TRIDENT INC. 1336-2280	19 07 73	31, rue Denis, Repentigny
A. FRS TURCOTTE INC. 1218-2127	31 08 70	3260, John Molson, Québec
UNION CIVIQUE DE ST-LEONARD (U.C.S.L.) 1625-1712	07 04 78	5330 est, Jean-Talon, Saint-Léonard
VACANCES U.T.L. LIMITEE 1369-8923	02 10 74	1253, avenue Collège-McGill, Montréal
VADELTECH LTEE 1478-5539	14 06 77	5095, rue de Salaberry, Montréal
MICHELE VERNER & ASSOCIES INC. 1503-7419	04 06 76	3831, avenue Draper, Montréal
VET PREP CORP. 1280-7327	28 04 65	8368, rue Bougainville, Montréal
VILLA LASALLE INC. 1506-4405	25 08 77	1978, rue Parthenais, Montréal
LE VILLAGE OLYMPIQUE 1508-0047	27 10 77	5333 est, rue Sherbrooke, Montréal
P.-H. VILLENEUVE INC. 1157-9711	24 09 59	255, avenue Giguère, Vanier

Nom	Date de constitution en corporation	Domicile légal Nouvelle adresse
LES VOYAGES ATLANTIDE INC. 1630-4925	16 10 78	398, boulevard Mellon, Jonquière
VOYAGES RICARD INC. 1462-1148	09 12 75	100, rue Principale, Rouyn

Le directeur du Service des compagnies.
HUBERT GAUDRY.

76677-o

Fusion des compagnies

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes autorisant la fusion de:

Nom de la nouvelle compagnie et sa version	Siège social	Date de fusion	Nom des compagnies fusionnées
L'INDUSTRIELLE-SERVICES TECHNIQUES INC. *INDUSTRIAL LIFE-TECHNICAL SERVICES INC.* 1632-4816	2, complexe Desjardins, suite 1317, Montréal	01 01 79	L'INDUSTRIELLE-SERVICES TECHNIQUES INC. LES MEDIAS S.M.A. INC.
PROVIGO (DISTRIBUTION) INC. 1632-6654	800 ouest, boulevard Dorchester, Montréal	31 12 78	PROVIGO (MONTREAL) INC. PROVIGO (QUEBEC) INC. PROVI-VIANDE INC. PROVIFRUIT INC.

Le directeur du Service des compagnies.
HUBERT GAUDRY.

76677-o

Lettres patentes (1re partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
GABRIEL ADAM INC. 1632-6373	Saint-Pie	05 01 79
LES AGENCES RAYMOND SOUCY INC. 1631-9824	Laurierville	12 12 78
ARTISAN EN TUYAUTERIE ET SPECIALITES EN PLOMBERIE A.T.S. INC. 1631-8545	318, rue du Stade, Chicoutimi	30 11 78
GUY ASSELIN LTEE 1632-5789	2755, boulevard Fontennelle, Québec	03 01 79
ASSURANCES L.P. JONCAS & ASSOCIES INC. 1632-5367	Laval	28 12 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ATELIER DE FABRICATION FARNHAM INC. 1632-6407	701 ouest, rue Principale, Farnham	05 01 79
ATELIER D'USINAGE B.L.M. LTEE 1631-9527	Montréal	05 12 78
LES ATELIERS C.S. INC. 1632-3149	4374, boulevard St-Laurent, Montréal	18 12 78
LES AUTOBUS ALPHA LTEE 1632-6118	492, Pie XII, Dorion	03 01 79
AUTOBUS J.G. COTE INC. 1632-1242	4671, boulevard de la Baie, La Baie	11 12 78
DANIEL BERTHELETTE INC. 1631-1441	10801, Garon, Montréal-Nord	07 11 78
ALBERT BISANTI LTEE 1631-7208	6061, Arthur-Chevrier, Montréal-Nord	27 11 78
MARCEL BLOUIN INC. 1632-2158	315 ouest, 52e Rue, Saint-Rodrigue	14 12 78
LES BOIS JOBIN INC. 1632-0970	Québec	08 12 78
PAUL A. BOUCHER INC. 1632-7579	1481, Notre-Dame, Trois-Rivières	09 01 79
BOUTIQUE DANEAU INC. 1632-3289	93A, 5e Avenue, Pincourt	18 12 78
BOUTIQUE GRILOU INC. 1632-1176	481 ouest, Principale, Magog	07 12 78
BOUTIQUE LE DUC INC. 1632-2869	900 ouest, boulevard Dorchester, Montréal	18 12 78
BOUTIQUE MARIE-COTON INC. 1632-4972	2700, boulevard Laurier, Sainte-Foy	08 01 79
BOUTIQUE ODIN INC. 1626-5134	101 ouest, boulevard Taché, Montmagny	07 12 78
LES BOUTIQUES J.M. ROULEAU INC. 1632-5649	159 ouest, Deschênes, Québec	28 12 78
BRASSERIE FERMON INC. 1632-7306	Place Daviault, Fermont	15 01 79
LES BREUVAGES LAFRANCE ET LAHAYE INC. 1631-9592	195, rue Fusey, Cap-de-la-Madeleine	05 12 78
CAFETERIA J. & T.G. (SHERBROOKE) INC. 1632-6977	1150, Deschaillons, Sherbrooke	08 01 79
CENTRE DE PEINTURE D'ASBESTOS INC. 1632-4238	550, rue Laurier, Asbestos	20 12 78
LE CENTRE D'ELECTRONIQUE DU TEMISCAMINGUE INC. 1631-7760	Lorrainville	29 11 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
CERAC INC. 1631-7471	Québec	01 12 78
CHAUSSURES J.R. ST-GERMAIN INC. 1632-1622	52, rue Augusta, Sorel	12 12 78
REJEAN CLEMENT INC. 1632-2984	10823, rue Edger, Montréal-Nord	15 12 78
COMMUNICATIONS ST-JACQUES INC. 1632-5110	Montréal	28 12 78
COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE STE-JUSTINE LTEE 1631-3553	Sainte-Justine	15 11 78
LA COMPAGNIE DE GESTION HEUD LTEE 1632-3560	2545, rue Jacques-Hertel, Montréal	19 12 78
COMPTOIR CENTRAL DE LA DORE INC. 1632-3842	Notre-Dame-de-la-Doré	19 12 78
CONFECTION REJEAN INC. 1632-2562	2411, Camirand, Sainte-Angèle	14 12 78
CONSORTIUM A.F. (DIVISION DE L'ELECTRICITE) INC. 1632-5433	Montréal	28 12 78
CONSTRUCTION F. MURRAY & FILS INC. 1631-1581	Port-Cartier	07 11 78
CONSTRUCTION J.C. BOSSE INC. 1632-6894	2, rue St-Georges, Rivière-du-Loup	08 01 79
CONSTRUCTION RENE FISET FILS INC. 1632-1895	Amqui	11 12 78
LES CONSTRUCTIONS BABIN & CIMON INC. 1631-7927	1671, rue des Renards, Sainte-Julienne	29 11 78
CONSTRUCTIONS F. MORIN INC. 1632-7918	Ville Pohénégamook	09 01 79
LES CONSTRUCTIONS NORMAND ET MICHEL TRUDEL LTEE 1630-4362	Chapais	11 10 78
J.P. COUVRETTE INC. 1632-5300	4531, rue Hôtel-de-Ville, Montréal	28 12 78
CREATION MARCEL INC. 1628-7229	2545, Henri-Bourassa, Montréal	01 08 78
CREATIONS C.D.M.S. INC. *C.D.M.S. CREATIONS INC.* 1632-4519	765 ouest, rue Jarry, Montréal	21 12 78
CRIBLAGE SOREL-TRACY INC. 1632-5177	Sorel	28 12 78
DACTYLOGRAPHE V.R. INC. 1631-7851	4657 est, rue Jarry, Montréal	27 11 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
D'AIGLE & GIRARD, PAYSAGISTES INC. 1632-2851	Lorraine	18 12 78
DANSEP INC. 1631-9618	942, montée Ste-Julie, Sainte-Julie	19 12 78
DELICES DE L'ORIENT INC. 1632-8940	Sherbrooke	17 01 79
DESPRES, LEFEBVRE, RABEAU & ASSOCIES INC. 1631-7992	3105 est, rue Laurier, Montréal	27 11 78
ROGER DION & FILS INC. 1632-1648	Saint-Alphonse	12 12 78
LE DOMAINE DU RUISSEAU LAPRADE INC. 1631-1862	Tracy	01 12 78
DOMAINE GASCON INC. 1632-3081	2880, boulevard Labelle, Prévost	18 12 78
LE DOMAINE J.C.L. INC. 1632-5284	510, rue St-Louis, Terrebonne	28 12 78
EDUCOGESTION INC. 1632-4592	331, côte d'Azur (Laval-des-Rapides) Laval	27 12 78
LES ELEVAGES MICHEL LEFEBVRE INC. 1632-0707	Saint-Patrice-de-Beaurivage	14 12 78
EMBEL AUTOMOBILES VARENNES INC. 1632-2679	2636, rue Ste-Anne, Varennes	15 12 78
ENTREPOTEC INC. 1632-2786	1531, place des Cèdres, Charny	15 12 78
LES ENTREPRISES ALBERT GIRARD INC. 1630-3018	Montréal	04 10 78
LES ENTREPRISES BALSYM INC. 1632-1390	77, 14e Avenue sud, Sherbrooke	11 12 78
LES ENTREPRISES D'ELECTRICITE QUEBECO (1978) INC.	61, rue Marie-Parent, Charlesbourg-Ouest	15 12 78
LES ENTREPRISES GERBOUR INC. 1632-4949	Chambly	03 01 79
LES ENTREPRISES MIDY INC. 1632-6761	201, rue Champlain, Bromont	08 01 79
LES ENTREPRISES PIERRE ROUSSEAU INC. 1632-3297	591, boulevard Duhamel, Pincourt	18 12 78
LES ENTREPRISES RICY INC. 1632-4980	2750, chemin Ste-Foy, bureau 111, Sainte-Foy	09 01 79
LES ENTREPRISES W.T.S.L. INC. 1632-4634	Dollard-des-Ormeaux	27 12 78
EPICERIE LES COPAINS INC. 1632-5359	149, Principale, Girardville	28 12 78
LES EQUIPEMENTS FORMAT INC. 1632-3859	49, plateau Vincent, Repentigny	19 12 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ERABLIERE JEAN LABELLE INC. 1630-7530	465, autoroute 640, Saint-Eustache	25 10 78
FERME BROULEEN INC. 1632-0830	Saint-Aimé	11 12 78
FERME DUPONT & FILS INC. 1632-0822	Saint-Liboire	11 12 78
FERME GEORGES-ANDRE LEFEBVRE LIMITEE 1632-5912	2112, chemin des Patriotes, Saint-Ours	03 01 79
FERME MONDOR INC. 1632-0855	Saint-Pie-de-Guire	11 12 78
FORAGE IDEAL INC. 1632-4642	12291, Lacordaire, app. 1, Montréal-Nord	27 12 78
FORTIN AUTORADIO INC. 1632-2737	Montréal	15 12 78
LES FOYERS BIRMINGHAM-COULOMBE LTEE 1631-4957	1610-D, boulevard Provencher, place du Commerce, Brossard	20 11 78
LES FOYERS SAVARIA LTEE 1630-9502	1610-D, boulevard Provencher, place du Commerce, Brossard	31 10 78
LES FRUITS ET LEGUMES SAG-LAC INC. 1632-2992	Route 170, Saint-Bruno	15 12 78
GALERIES DES ESTACADES INC. 1632-1077	Cap-de-la-Madeleine	08 12 78
GARAGE RUSSELL PROULX INC. 1632-4683	5680, boulevard Jean XXIII, Trois-Rivières-Ouest	27 12 78
GARAGE S.B.L. INC. 1632-5169	321, avenue Ste-Brigitte, Sainte-Brigitte-de-Laval	28 12 78
EDWIN GAUCHER & ASSOCIES INC. 1632-2927	2120, chemin Ste-Foy, Sainte-Foy	18 12 78
GESTION INFORMATIQUE J.L.R. LTEE 1632-1101	1010, rue Fairmount, app. 31, Sherbrooke	08 12 78
R. GIARD ET FRERES, INC. 1632-0301	4727, chemin Giard, Saint-Hyacinthe	06 12 78
ROBERT GIRARD ET ASSOCIES INC. 1632-7355	695 est, Grande-Allée, Québec	12 01 79
GRANDES MARQUES DE FRANCE REUNIES AU QUEBEC INC. 1632-7199	1255, carré Phillips, chambre 911, Montréal	11 01 79
LE GROUPE G.L.L. INC. 1629-8804	Lévis	07 12 78
LE GROUPE G.R.G. INC. 1631-9295	961, rue Hôtel-de-Ville, Saint-Honoré	04 12 78
HABITATIONS AU CLAIR LOGIS INC. 1632-3743	Longueuil	19 12 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
HAOUR & TOMAS LIMITEE 1632-7025	1155 ouest, boulevard Dorchester, suite 3900, Montréal	08 01 79
HEBERTAL INC. 1632-1937	11e Rang, Wickham	11 12 78
L'HOTELLERIE DERI INC. 1631-6705	Thetford Mines	24 11 78
IMMEUBLES MALAGA INC. 1632-4121	8255, boulevard St-Laurent, Montréal	27 12 78
IMMEUBLES NEBRASKA INC. 1632-4139	8255, boulevard St-Laurent, Montréal	27 12 78
LES IMMEUBLES ORLIJEAN INC. 1631-9469	5705 est, rue Bélanger, Montréal	05 12 78
IMMEUBLES PAUL REID INC. 1632-3594	232 sud, Salaberry, Châteauguay	19 12 78
LES IMPORTATIONS R.S.D. INC. 1631-9758	5788, 3e Avenue, (Rosemont) Montréal	08 12 78
INSTITUT LAURIE LETOURNEAU INC. 1631-7778	511, boulevard Wilfrid-Laurier, Beloeil	27 11 78
INSTITUT PEDAGOGIQUE CLAUDE MARTIN INC. 1631-9402	3290, montée St-Hubert, Saint-Hubert	04 12 78
LES INVESTISSEMENTS MONT-ST-HILAIRE, INC. *MONT-ST-HILAIRE INVESTMENTS, INC.* 1632-4022	Montréal	09 01 79
ISOLATION D.L. INC. 1631-8578	9, rue Lombrette, Baie-St-Paul	30 11 78
JACNOR INC. 1631-2852	11163, Pelletier, Montréal-Nord	13 11 78
KORGES INC. 1631-7372	Montréal	27 11 78
LABORATOIRE CONTRASTE INC. 1630-1368	1032, rue St-Denis, Montréal	28 09 78
GILLES LALIBERTE LTEE 1632-3305	265, rue St-Pierre, Saint-Hyacinthe	18 12 78
BERNARD LEBLANC, BRIQUETEUR INC. 1632-7231	619, rue Chamfleury, Bernières	10 01 79
RICHARD F. LEFEBVRE INC. 1632-0715	Saint-Patrice-de-Beaurivage	14 12 78
AIME LEPAGE INC. 1632-4543	352, avenue Royale, Saint-François	27 12 78
LIZOTTE & LIZOTTE INC. 1632-3974	63, rue Isaïe, Beauport	03 01 79
LOCATION D'AUTOS FORT-CHAMBLY INC. 1632-4352	Chambly	21 12 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
C. LORD QUEBEC LTEE 1631-8495	101, Amherst, Beaconsfield	29 11 78
LES MANUFACTURES TITAN INC. 1631-3348	1590, Talleyrand, Brossard	14 11 78
MARCHE D'ALIMENTATION PIERRE LAUZON INC. 1632-5748	14136 est, Dorchester, Pointe-aux-Trembles	04 01 79
MARCHE DARYT LTEE 1632-4048	Saint-Eustache	10 01 79
MERCERIE JACQUES-MORIN INC. 1631-1649	124, rue Malo, Varennes	06 11 78
LILIS MERCIER INC. 1632-4246	49, Principale, South Durham	20 12 78
MEUBLES 2001 INC. 1630-8017	Route Rurale numéro 4, Mont-Laurier	25 10 78
LES MEUBLES SUZIE GUAY INC. 1631-3298	921, Bibeau, Saint-Hyacinthe	15 11 78
MIDOPAT INC. 1632-1135	Tracy	08 12 78
LES MODES P.A.F. LTEE *P.A.F. FASHIONS LTD.* 1632-1333	Montréal	11 12 78
MODES RAINETTE INC. 1631-7232	516, Richelieu, Saint-Charles-sur-Richelieu	27 11 78
MOTO-NEIGE PIERRE MICHAUD INC. 1632-0046	Massueville	07 12 78
NAULT, TALBOT & ASSOCIES INC. 1632-6472	33, rue Champlain, Victoriaville	05 01 79
LES OPERATIONS FORESTIERES CYRABE INC. 1632-6266	311, rue Wilson, Chibougamau	28 12 78
LES OPERATIONS FORESTIERES F. LACHANCE LTEE 1632-3107	Saint-Félicien	18 12 78
LES OPERATIONS FORESTIERES GAGLAL INC. 1632-5797	1507, 13e Rue, Chibougamau	04 01 79
PIECES D'AUTOMOBILES STONEHAM INC. 1632-2547	475, boulevard Talbot, Stoneham	14 12 78
PIECES D'AUTOS MAGOG INC. 1630-8785	364, rue Sherbrooke, Magog	30 10 78
PLACEMENTS DECEMBRE LTEE 1632-2638	1155 ouest, boulevard Dorchester, suite 3900, Montréal	15 12 78
LES PLACEMENTS GERALD BEDARD INC. 1631-9436	152, 4e Avenue, Chibougamau	05 12 78
PLACEMENTS MAURICE BEAUDET INC. 1632-7256	2330, rue Chapleau, Sillery	10 01 79

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
PLACEMENTS R.M.J.J. INC. 1632-5615	625, boulevard Industriel, Longueuil	21 12 78
PLACEMENTS REAL BRAULT INC. 1632-3792	625, boulevard Industriel, Longueuil	14 12 78
PLACEMENTS ROLABEC INC. 1632-4253	1548, rue Caron, Sherbrooke	20 12 78
ANDRE PLAMONDON, COUVREUR INC. 1631-9113	377 est, Curé-Poirier, Longueuil	04 12 78
PLASTIQUE ROYAL INC. 1632-7207	7250, boulevard des Mille-Iles, (Saint-François) Laval	11 01 79
PLOMBERIE GILLES VALLEE INC. 1632-3123	Saint-Félicien	18 12 78
PLOMBERIE IBERVILLE INC. 1631-2498	Iberville	10 11 78
POIRIER-FORTIN INC. 1632-5599	3400, Montpetit, Brossard	27 12 78
POULIN & BRIAND INC. 1632-2281	Jonquière	14 12 78
PROGRAPHIQUE INC. 1632-5979	Montréal	03 01 79
PROTECTION HOLD-UP INTERNATIONAL INC. 1628-8466	Mascouche	07 08 78
QUINCAILLERIE J.A. DORVAL INC. 1632-5961	298, d'Aiguillon, Québec	03 01 79
LES REALISATIONS SADEL INC. 1632-5185	300, rue Préaux, Beauport	27 12 78
REMORQUAGE J. DECARIE INC. 1630-3398	8337, 10e Avenue, Saint-Michel	05 10 78
RESSORTS D'AUTO ROCK (1979) INC. 1632-7249	Sainte-Marie	10 01 79
RESTAURANT E.S.E. LTEE 1630-2176	Montréal	29 09 78
RESTAURANT-EPICERIE ROYAL SHAWINIGAN INC. 1631-8503	Shawinigan	29 11 78
RESTAURANT LE BARON ROMAIN INC. 1632-4709	6020, Jean-Talon, Montréal	20 12 78
RESTAURANT LOU WONG INC. 1631-5251	4302, boulevard Laurier, route 335, La Plaine	20 11 78
LES RESTAURANTS COTE-NORD INC. 1632-5813	1405, boulevard Laure, Sept-Iles	04 01 79
LIONEL RIVERIN INC. 1632-1788	611, 8e Rue, Québec	08 12 78
J. ST-AMANT INC. 1632-3867	Brossard	19 12 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
SALON FONTAINE BLEUE INC. 1631-7786	3679, boul. Taschereau, Saint-Hubert	27 11 78
SERRE PIERRE INC. *PIERRE'S NURSERY INC.* 1632-3073	Route Rurale numéro 1, Waterloo	18 12 78
SERUHL INC. 1631-3389	Montréal	15 11 78
SERVICE DE PNEUS COMEAU INC. 1631-9683	133, rue Cookshire, East Angus	05 12 78
LE SERVICE DE TELEVISION ROYAL INC. *THE ROYAL TELEVISION SERVICE INC.* 1632-7215	1841, boulevard Père-Lelièvre, Québec	10 01 79
LA SOCIETE DE GESTION ELBE INC. 1630-8488	580, St-Georges, app. 3, Saint-Jérôme	27 10 78
SOCIETE FABOS LTEE 1632-4006	22, rue Couillard, Québec	09 01 79
SOCIETE MONT DES ROSES INC. 1631-8271	126, rue St-Pierre, Québec	30 11 78
SOGIMAG LTEE 1632-4550	505 est, rue Sherbrooke, Montréal	27 12 78
SONDAGE R. CARRIER INC. 1630-8884	5450, rue Orchard, Saint-Hubert	26 10 78
SONOPTIK INC. 1632-4105	Sainte-Marie	27 12 78
SOUDURE DELISLE INC. 1632-4626	325, route Rurale numéro 2, Delisle	27 12 78
TABAGIE CHAMPOUX INC. 1632-5318	135, Desbiens, Cap-de-la-Madeleine	28 12 78
TAXI B.M.D. INC. 1631-6788	39, rue Principale, Rouyn	24 11 78
TECHNODATA LTEE 1631-9733	1801, rue Montarville, Saint-Bruno-de-Montarville	04 01 79
TEXTILE DIAL (STE-FOY) LIMITEE 1632-0202	Sainte-Foy	07 12 78
J.M. TEXTILES INC. 1631-3447	3780, boulevard des Forges, Trois-Rivières	15 11 78
LES TRADUCTIONS GUY VAUBAN LIMITEE 1631-9428	Montréal	04 12 78
TRANSPORT JACQUES LELIEVRE INC. 1632-4964	Bonaventure	09 01 79
TRANSPORT JACQUES NADEAU INC. 1632-2216	Saint-Germain-de-Grantham	14 12 78
TRANSPORT M. ROULEAU & FILS INC. 1632-2810	Broughton-Station, Saint-Pierre-de-Broughton	15 12 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
TRANSPORT POTVIN, LAVOIE, SAVARD INC. 1631-3660	Rang Caron, Lac-à-la-Croix, Lac-Saint-Jean	17 11 78
LES TUYAUTERIES HYDRO INC. *HYDRO PIPE INC.* 1632-5771	1010 ouest, rue Ste-Catherine, suite 1020, Montréal	04 01 79
VIDEO-ELECTRONIQUE C.G. INC. 1632-6167	231, rue St-Roch, Trois-Rivières	03 01 79
LES VOYAGES CATOURS INC. 1632-0186	1121 ouest, rue Ste-Catherine, suite 305, Montréal	06 12 78
YSSAV INC. 1629-8093	2163, boulevard Laurier, Sillery	15 09 78
ZONEXPERT INC. 1632-2331	675, Marguerite-Bourgeoys, bureau 101, Québec	13 12 78

76677-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Lettres patentes (3e partie)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes constituant en corporation:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
L'ACCUEIL DRUMMOND 1632-2901	Drummondville	18 12 78
LES ARTISANES DE ST-HENRI-DE-TAILLON INC. 1632-9211	489, rue Principale, Saint-Henri-de-Taillon	12 01 79
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE SAINT-REDEMPTEUR 1632-5458	Montréal	28 12 78
ASSOCIATION DE BASEBALL RIVE-NORD 1628-6262	Repentigny	01 09 78
L'ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES DE L'ACHIGAN INC. 1630-3554	900 sud, rang Rivière, Saint-Roch-de-l'Achigan	12 10 78
ASSOCIATION DE RALLYE AUTOMOBILE DU SUD DE QUEBEC INC. 1632-4444	Sainte-Marie	20 12 78
ASSOCIATION DES COURTIERS EN IMMEUBLE INDEPENDANTS DU QUEBEC 1632-4055	3615, boulevard Taschereau, Saint-Hubert	10 01 79
ASSOCIATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE VETERINAIRE DU QUEBEC (A.E.M.V.Q.) 1630-0337	Saint-Hyacinthe	26 09 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES DE CHARLEVOIX-EST INC. 1632-6217	La Malbaie	03 01 79
ASSOCIATION DES MEDECINS VETERINAIRES DE SANTE PUBLIQUE DU QUEBEC 1632-2091	847, rue Charles-Guimond, Boucherville	12 12 78
L'ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CANTINES ET CANTINES MOBILES DU QUEBEC LTEE *OWNER'S ASSOCIATION OF CANTINES AND MOBILE CANTINES OF QUEBEC LTD.* 1632-6175	5026, de la Durantaye, Saint-Léonard	03 01 79
ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DES CABANES A SUCRE DU QUEBEC 1632-8932	Saint-Hyacinthe	16 01 79
ASSOCIATION MARIA S.S. DI MELLITTO DI GRUMO APPOLA DE MONTREAL INC. 1632-6431	Montréal	05 01 79
ASSOCIATION PHILIPPINO-CANADIENNE DE L'OUEST DE L'ILE *FILIPINO-CANADIAN ASSOCIATION OF WEST ISLAND* 1631-1037	Dorval	05 01 79
L'ASSOCIATION QUEBECOISE DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE, INC. 1631-2548	Montréal	10 11 78
ASSOCIATION REGIONALE DE CAMPING ET DE CARAVANING DE BOURASSA 1632-6092	1415, rue Jarry, Montréal	03 01 79
AVIATION LAMBTON INC. 1631-7190	Rue Principale, Lambton	27 11 78
BIENNALE DE LA NOUVELLE TAPISSERIE QUEBECOISE INC. 1632-0079	4627, Earnscliffe, Montréal	11 01 79
LE BON PILOTE 1632-0194	1615, rue Orléans, Montréal	07 12 78
CARNAVAL REGIONAL DE JOLIETTE INC. 1632-8635	62, avenue Pierre, Notre-Dame-des-Prairies	15 01 79
150e ANNIVERSAIRE DE STE-FLAVIE, PORTE DE LA GASPESIE 1631-2944	Route 187 ouest, Sainte-Flavie	28 12 78
CENTRE DES LOISIRS DE PORTAGE-DU-FORT 1632-9617	Portage-du-Fort	17 01 79
LE CENTRE D'INFORMATIONS LA GIROFLEE 1626-1406	164 ouest, 73e Rue, Charlesbourg	14 09 78
CENTRE SOCIAL DES FEMMES DU CENTRE DE VILLE DE MONTREAL 1632-5375	Montréal	28 12 78
LA CHORALE LE PETIT BONHEUR DE VAL D'OR INC. 1630-0923	Val-d'Or	27 09 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LA CLEF VERTE 1630-8728	35, rang St-Jean-Baptiste, Saint-Urbain	30 10 78
CLUB DE HANDBALL BOIS-DE-BOULOGNE INC. 1632-7678	713, Cousineau, (Pont-Viau), Laval	11 01 79
CLUB DE NATATION DE VERDUN 1632-6126	Verdun	03 01 79
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BEAUCEVILLE INC. 1631-9584	Beauceville	05 12 78
CLUB DE PLONGEE LES ROUTIERS SOUS-MARINS INC. 1632-9294	388, Beauséjour, app. 101, Saint-Eustache	15 01 79
LE CLUB DE SKI DE FOND DE CAUSAPSCAL 1631-9188	Causapscal	05 12 78
CLUB D'ENTRAIDE N.D.A. INC. 1632-1986	Blainville	12 12 78
CLUB KIWANIS DORION-VAUDREUIL INC. 1630-9205	84, boulevard Harwood, Dorion	31 10 78
CLUB OMNISPORTS ETOILE ROUGE OLYMPIQUE *OLYMPIC RED STAR OMNISPORTS CLUB* 1631-6978	Montréal-Nord	27 11 78
CLUB Q.S.L. INTERNATIONAL LES COWBOYS *INTERNATIONAL COWBOYS Q.S.L. CLUB* 1631-1383	1460, Dutrisac, app. 2, Saint-Laurent	07 11 78
CLUB Q.S.L. PREMIERE HEURE 1630-0022	5636, 8e Avenue, Rosemont	22 09 78
CLUB RECREATIF CRAN D'ACIER INC. 1630-4545	Contrecoeur	11 10 78
CLUB RICHELIEU BROSSARD 1632-1259	Ville de Brossard	11 12 78
CLUB SOCIO-CULTUREL VENETO 1632-6670	Montréal	05 01 79
COMITE DES ORGANISMES SOCIAUX DE SAINT-LAURENT 1632-7843	Saint-Laurent	09 01 79
LA COMPAGNIE DE DANSE BALLESTRIE 1632-1820	961, rue Fédéral, Sherbrooke	11 12 78
CONSEIL INTERMUNICIPAL DES LOISIRS DU SECTEUR NORD DE L'ABITIBI-OUEST 1631-9063	Normétal	29 11 78
CORPORATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE D'ASBESTOS INC. 1632-7264	185, rue du Roi, Asbestos	15 01 79
LE DOMAINE BEDARD INC. 1632-3800	2065 ouest, boulevard Charest, Québec	19 12 78

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation
LE GRAND CIRQUE ORDINAIRE 1630-3349	Montréal	06 10 78
LES GRANDS BOIS DE SAINT-DENIS INC. 1632-3198	Saint-Denis	18 12 78
LES JOYEUX JARDINIERS DE MONTREAL-EST INC. 1630-4222	11111 est, rue Notre-Dame, Montréal-Est	10 10 78
LIGUE COMMERCIALE DE HOCKEY D'ALMA 1632-8734	Alma	12 01 79
LA LIGUE DE QUILLES LES VOLTIGEURS 1631-7000	2906, Allard, Montréal	24 11 78
LA LIGUE D'ECHECS DE LA RIVE-SUD 1632-6985	1681, rue Robillard, Saint-Hubert	08 01 79
LOISIRS DE ST-CLEOPHAS-DE-BRANDON INC. 1630-9734	750, rue Principale, Saint-Cléophas-de-Brandon	01 11 78
LES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-PINS INC. 1632-0913	Notre-Dame-de-la-Providence	12 12 78
LA MAISON REGIONALE DE L'INDUSTRIE (REGION 05) INC. 1631-9980	91, rue Carillon, Sherbrooke	08 12 78
MOUVEMENT SANTE-MEDICAMENTS INC. 1631-1367	Gatineau	17 01 79
PATRO JAKO INC. 1632-2349	Jonquière	13 12 78
LES PIEDS AGILES 1629-8259	Saint-Victor	18 09 78
PRODUCTIONS ESTRART INC. 1629-0595	Richmond	24 08 78
REGROUPEMENT DES LOCATAIRES DE MERCIER 1630-2069	8305, rue Baillargé, app. 5, Montréal	02 10 78
SERVICE D'ENTRAIDE BASSE-VILLE INC. 1631-4080	644, rue Dollard, Québec	16 11 78
SERVICE D'INFORMATION HEBDO-SCIENCE 1632-1739	2730, chemin de la Côte-Ste-Catherine, Montréal	07 12 78
TEL-RESSOURCES INC. 1631-1045	3836, St-Hubert, Montréal	01 11 78
THEATRE DE LA RIPOSTE 1631-7802	Montréal	15 01 79
TOURNOI INVITATION DES VETERANS DE DRUMMONDVILLE-SUD INC. 1632-3883	Drummondville-Sud	20 12 78

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

76677-o

Avis d'annulation de lettres patentes (1er avis)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis aux compagnies ou corporations suivantes, constituées par lettres patentes sous l'autorité de la Loi des compagnies:

a) qu'elles ont omis de produire le rapport prescrit par l'article 4 de la Loi des renseignements sur les compagnies (S.R. 1964, chapitre 273) pour les années indiquées:

b) et qu'en conséquence faute par elles d'avoir fourni ledit rapport pour lesdites années tel que prescrit par la loi et de payer les droits exigibles dans les 60 jours de la publication dudit avis, il entend procéder à l'annulation de la charte desdites compagnies ou corporations:

Nom	Date de constitution en corporation	Année des rapports	Droits exigibles
FORMEC INC. 1260-6315	02 06 66	1974 à 1978 incl.	$85
LEBLANC DISTRIBUTION INC. 1253-4418	29 04 71	1975 à 1978 incl.	$70

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

76677-o

Avis de correction (Lettres patentes)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a autorisé la correction des lettres patentes suivantes:

Nom de la compagnie et sa version	Siège social	Date de constitution en corporation	Modifications
ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE WINDIGO INC. 1629-6238	1053, boulevard Ducharme, La Tuque	08 09 78	Corrigeant le nom «ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE WINDICO INC.» par «ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE WINDIGO INC.»

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

76677-o

Lettres patentes supplémentaires

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis, qu'en vertu de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes supplémentaires à:

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
AIR TIBERIADE INC. 1361-1835	13 01 75	27 11 78	Modifiant le capital.
ALUMINIUM CARRIER & BISSON INC..... 1473-7704	01 02 77	27 12 78	Modifiant le capital.
L'ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN, COTE NORD INC. 1300-7802	17 01 62	08 01 79	Changeant le nom–ancien nom: LA SOCIETE DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU SAGUENAY LAC ST-JEAN INC.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
LES ASSOCIES LAWRCO INC. 1367-4502	26 03 74	11 01 79	Etendant les objets.
ATELIER DE DEBOSSELAGE SEPT-ILES INC. 1629-6287	11 09 78	15 11 78	Modifiant le capital.
JOS. BOUCHARD AUTOMOBILES LTEE..... 1178-3750	07 12 61	28 12 78	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les privilèges et restrictions.
BOUCHERIE ST-VINCENT INC. 1624-9252	31 03 78	11 09 78	Changeant le nom-ancien nom: BOUCHERIE ST-VINCENT-FERRIER INC.
BRASIERVIL INC. 1191-6699	01 12 69	10 10 78	Modifiant les dispositions des lettres patentes.
P.E. BRULE LTEE 1133-4430	29 11 61	11 01 79	Modifiant le capital.
CENTRE DORVAL INC. ..... *DORVAL CENTRE INC.* 1200-0972	02 11 42	27 11 78	1) Changeant le nom-ancien nom: DORVAL CENTRE LTD.; 2) modifiant le capital; 3) modifiant les dispositions des lettres patentes.
CHAPLIN HOLDINGS LIMITED 1245-1894	20 06 66	14 12 78	Modifiant le capital.
CHARTRE LUMBER LIMITED 1169-5772	23 03 59	28 11 78	Modifiant le capital.
CHEZ TRUFFE INC. 1502-5091	10 03 76	20 12 78	1) Changeant le nom-ancien nom: MAGASIN D'ESCOMPTE ATLAS INC.; 2) étendant les objets.
COMPAGNIE DE PLACEMENTS DES MILLE ISLES LIMITEE 1267-6649	06 11 44	21 12 78	Modifiant le capital.
CONSTRUCTION DU FLEUVE LTEE 1215-6634	11 08 71	18 01 79	Modifiant le capital.
CONSTRUCTION NORTHAL LTEE 1248-4317	09 06 64	14 12 78	Modifiant le capital.
LES CONSTRUCTIONS N.D.L. INC. 1628-8581	11 08 78	18 12 78	Etendant les objets.
CUSTOM PACKAGING LIMITED 1125-5700	23 06 53	27 12 78	Modifiant le capital.
LES DECORS MONTREUIL INC. 1627-1942	05 06 78	19 12 78	Changeant le nom-ancien nom: LES TISSUS MONTREUIL INC.
DEMENAGEMENTS JORON LTEE..... 1347-9084	12 07 72	28 12 78	Modifiant le capital.
DISTRIBUTIONS NORMAND (RIVIERE-DU-LOUP) INC. 1358-1582	30 07 74	20 11 78	Changeant le nom-ancien nom: BOUTIQUE FAMILIALE N.B.G. INC.
LES DISTRIBUTIONS ROY ET FORTIER INC. 1631-3603	15 11 78	10 01 79	Etendant les objets.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
ENTREPRISES DE PIPE-LINE UNIVERSEL LTEE 1118-0668	30 12 59	28 12 78	Modifiant le capital.
LES ENTREPRISES LEBLANC INC. 1301-8965	17 04 64	12 01 79	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
LES EQUIPEMENTS BLACKWOOD HODGE QUEBEC LTEE 1134-6939	19 12 51	31 12 78	Changeant le nom-ancien nom: BLACKWOOD HODGE QUEBEC LTD.
FERME CAPLETTE INC. 1509-1754	02 12 77	13 12 78	Modifiant le capital.
LA FONDATION DE L'ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU QUEBEC 1629-7285	14 09 78	16 01 79	1) Etendant les objets; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
GESTION RENALD BLAIS INC. 1201-3413	15 10 70	01 12 78	1) Changeant le nom-ancien nom: SALONS FUNERAIRES AMOS INC.; 2) modifiant les objets; 3) modifiant les dispositions des lettres patentes
GICLAN INC. 1262-9291	16 12 70	28 12 78	Modifiant le capital
HOTEL-MOTEL BONAVENTURE DE PERCE INC. 1272-7855	27 04 60	05 12 78	Changeant le nom-ancien nom: L'HOTEL PERCE INCORPOREE/*THE PERCE HOTEL INCORPORATED*.
LES INVESTISSEMENTS CHELIQUE LTEE 1509-7124	20 12 77	06 12 78	Etendant les objets.
LES INVESTISSEMENTS HEUREUX, LTEE 1265-6641	14 07 67	28 12 78	Modifiant le capital.
IRO SALES CORPORATION 1267-5906	19 02 57	19 12 78	Modifiant le capital.
JONSAR INVESTMENTS CORPORATION 1268-9170	29 12 58	27 12 78	Modifiant le capital.
LAM INVESTMENTS LTD 1270-9945	24 12 58	14 12 78	Modifiant le capital.
LEMARO INC. 1272-0637	30 09 69	19 12 78	1) Etendant les objets; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
LUBER TEXTILES LTD. 1109-7177	03 08 60	19 12 78	Modifiant le capital.
METAL PLESSIS INC. 1470-2005	16 09 76	10 01 79	Modifiant le capital
MONT-HARD (CANADA) INC. 1116-5974	29 03 1898	22 11 78	1) Changeant le nom-ancien nom: LA SOCIETE MANUFACTURIERE DE QUINCAILLERIE MONTREAL LTEE *THE MONTREAL HARDWARE MANUFACTURING COMPANY LTD.*; 2) modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
MULTITEK INC. 1293-7330	21 03 69	05 01 79	Modifiant le capital.
NUTRIGESTION INC. 1281-6898	25 02 72	29 09 78	1) Changeant le nom-ancien nom: SOCIETE DE GESTION DISTAL INC.; 2) Modifiant le capital.
PHOTO LORD INC. 1134-3670	20 05 60	19 12 78	Modifiant le capital.
LES PLACEMENTS PIERRE BRAULT INC. *PIERRE BRAULT HOLDINGS INC.* 1110-0328	17 09 47	19 12 78	1) Changeant le nom-ancien nom: BRAULT & BOUTHILLIER LTEE; 2) étendant les objets; 3) modifiant les dispositions des lettres patentes
PLACEMENTS RICHARD LAMBERT INC. 1219-6010	25 08 71	21 12 78	Changeant le nom-ancien nom: LAMBERT PEAT MOSS INC.
LES PLACEMENTS S.M. BOUCHARD LTEE 1134-6731	29 12 61	01 01 79	1) Changeant le nom-ancien nom: S.M. BOUCHARD LTEE/*S.M. BOUCHARD LTD.*; 2) étendant les objets; 3) modifiant les dispositions des lettres patentes
LES PLACEMENTS SAILLANT LIMITEE 1156-6858	27 05 50	20 12 78	Modifiant le capital
LES PLACEMENTS SEIGLER INCORPOREE *SEIGLER HOLDINGS INCORPORATED* 1283-7894	15 11 57	17 11 78	1) Changeant le nom-ancien nom: SEIGLER HOLDINGS INCORPORATED; 2) modifiant le capital.
POULIOT, GUERARD & ASSOCIES INC. 1264-5552	14 09 62	05 01 79	Modifiant le capital
LES PROMOTIONS IMMOBILIERES M.S.J. INC. 1355-6576	08 04 74	12 01 79	Changeant le nom-ancien nom: JACSYL-MAR INC.
REVETEMENT RENOUVEAU INC. 1304-5844	21 06 72	20 12 78	Changeant le nom-ancien nom: LES GOUTTIÈRES VAILLANCOURT INC.
RUSSMONT LTEE 1624-6118	01 03 78	09 01 79	Changeant le nom-ancien nom: KABIL-RUSSMONT LTEE
SERVICE DE PERSONNEL PAUL RIVEST INC. 1477-1059	28 04 77	08 11 78	Changeant le nom-ancien nom: SERVICE DE PERSONNEL DES LAURENTIDES INC.
SERVICES FINANCIERS GULF INC. *GULF FINANCIAL SERVICES INC.* 1228-5227	12 01 62	27 11 78	1) Changeant le nom-ancien nom: GULF ACCEPTANCE CORPORATION LTD.; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes.
SHERBURN INVESTMENT CORPORATION 1284-1185	25 01 54	11 12 78	Modifiant le capital.
SILVERMAN HOLDINGS INC. 1284-3199	19 12 57	27 12 78	Modifiant le capital.

Nom de la compagnie et sa version	Date de constitution en corporation	L.P.S. Date	Modifications
J.B. SIROIS & FILS INC. 1338-8921	27 07 73	18 12 78	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes
SOBECO INC. 1472-6699	22 12 76	05 01 79	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les dispositions des lettres patentes
LA SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE COTE ST-MICHEL LTEE 1350-7637	02 11 50	19 12 78	1) Modifiant le capital; 2) modifiant les privilèges et restrictions
SOCIETE DE PLACEMENTS MATANE INC.... 1274-6780	07 06 56	30 11 78	Modifiant le capital.
SOCIETE HYPOTHECAIRE QUEBEC LTEE ... 1266-6988	09 08 68	21 11 78	Modifiant le capital.
SPECIALITES INDUSTRIELLES SAGUENAY LTEE 1172-0737	24 02 49	12 01 79	Modifiant le capital.
TOURBIERES LAMBERT INC. ..... *LAMBERT PEAT MOSS INC.* 1185-2126	18 04 63	21 12 78	Changeant le nom-ancien nom TOURBIÈRES LAMBERT, INC.
TRANSPORT HENRI DION INC. 1506-1492	16 08 77	21 07 78	1) Changeant le nom-ancien nom: HENRI DION INC.; 2) changeant le siège social à 172, boulevard Maple Grove, Maple Grove

76677-o

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

Siège social (Article 84)

Avis est donné que les compagnies et corporations dont les noms suivent ont changé leur siège social tel qu'indiqué ci-après:

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social — Nouvelle adresse
AATCO ADVERTISING INC. 1216-7227	21 06 71	11550, boulevard Armand-Bombardier, Montréal
ARBILL INVESTMENTS LTD. 1233-4959	19 01 66	1450, rue City Councillors, 3e étage, Montréal
ASSOCIATION DES CHIRURGIENS-DENTISTES DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC 1246-2289	24 04 67	57, rue Ste-Croix, Beaupré
ATHENA CONSTRUCTIONS INC. 1209-6301	04 06 71	Route Rurale numéro 1, Dunham
BENOIT & NADEAU INC. 1105-5704	04 02 69	126, boulevard des Prairies, Laval
ANDRE BOURGOING LTEE 1505-8258	16 12 76	6735, rue Marie-Victorin, Montréal-Nord

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social Nouvelle adresse
BOUTIQUE DOMICILIAIRE J.L. INC. 1479-3244	08 07 77	8, rue Pierre-Laporte, Grenville
BOUTIQUE DU MEUBLE DE BELOEIL INC. 1367-9980	29 04 74	267, boulevard Laurier, Saint-Basile
CHAVAC LTEE 1330-7020	24 04 73	3970, chemin de la Côte-des-Neiges, Montréal
COIFFURE REGENCE INC. 1469-1810	12 08 76	1321, avenue Maguire, Sillery
LA COMPAGNIE DE CHAUSSURES MAXINE (1976) INC. 1261-2024	18 11 63	1001 ouest, autoroute Laval, Laval
CONFORTEX INC. 1333-4826	26 09 72	1770, rue Bresse, Sainte-Foy
CONSTRUCTION B.V.L. LTEE 1207-5560	11 02 71	23, Foyer-du-Lac, Métabetchouan
CONSTRUCTION VALIPAU INC. 1363-6105	20 05 75	9, chemin de la Gare, Val-Morin
D.J. TRANSPORT INC. 1356-5692	16 05 74	11833, de Tracy, Montréal
DESMAN ELECTRONIC INC. 1222-3491	15 02 72	137 ouest, rue St-Germain, Rimouski
DESMARAIS, BERGERON ET ASS. INC. 1504-1866	08 07 76	969, boulevard Richelieu, Beloeil
U. DESROCHERS & FILS LTEE 1135-7423	12 10 61	132, rue de Lanaudière, Saint-Gabriel
EDUCFILM INC. 1333-3364	13 10 72	591, montée du Paysan, Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson
ENJOLIVEUR DE SURFACES NATIONAL QUEBEC LTEE 1462-6261	17 10 75	168, 17e Avenue, Drummondville
ENTREPRISES D.M.E. INC. 1501-4269	16 12 75	273, route 201, Saint-Clet
ENTREPRISES GAMAX LTEE 1261-8419	05 09 68	4, place du Commerce, Verdun
LES ENTREPRISES ROBICO LTEE 1359-9345	28 10 74	1770, rue Bresse, Sainte-Foy
LES ENTREPRISES VAL MARTIN INC. 1274-5246	14 04 55	231, rue Lawrence, Greenfield Park
LES EQUIPEMENTS PLANNORD INC. 1466-2985	14 04 76	8862, boulevard Ste-Anne, Château-Richer
EQUIPEMENTS SELECT INC. 1362-8334	10 04 75	75, rue Rotterdam, Saint-Augustin-de-Desmaures
A. FAUSTIN COMPAGNIE LIMITEE 1117-7920	22 12 52	Anjou
FERME MAURICE GUERTIN INC. 1347-8581	14 07 72	348, rue Nelligan, Beloeil

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social Nouvelle adresse
L.E. FORTIN INC. 1210-9583	15 06 71	10, rue des Franciscains, Loretteville
GEJAC INC. 1461-4937	20 08 75	999, rue de Bourgogne, Sainte-Foy
GENELAMY INC. 1462-4985	08 10 75	1600 est, boulevard Saint-Martin, place Val-des-Arbres, bureau 750, Laval
GODBOUT & HARDY INC. 1332-9735	18 06 73	1292 est, route 111, Amos-Est
JEAN-PAUL GUILLEMETTE INC. 1505-0040	17 09 76	550, boulevard Laflèche, Hauterive
HERSHAW CORP. 1265-6377	25 02 52	4210, boulevard Thimens, Saint-Laurent
HOLDINGS A.B.C. LTEE 1501-3071	08 12 75	7856, boulevard Taschereau, Brossard
LES IMMEUBLES JEFRAN INC. 1355-5339	04 04 74	3, carré Westmount, app. 717, Westmount
JAYBEE MODES INC. 1115-6221	09 02 67	335, chemin Dufferin, Hampstead
LABONROUX INC. 1475-8445	20 12 77	840, place de Gironde, Charlesbourg
LES LABORATOIRES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX LIMITEE 1117-1634	14 04 30	190, rue Benjamin-Hudon, Saint-Laurent
LUMEC INC. 1273-0412	15 05 72	618, Curé-Boivin, Boisbriand
LES MAISONS SYRISOTA LIMITEE 1367-1490	11 03 74	211, rue Marie-Rose, Salaberry-de-Valleyfield
THE I. CHARLES MENDELSOHN CO. 1126-1179	05 06 56	90, chemin Botes, Outremont
GILLES MESSIER INC. 1504-6402	17 08 76	3045, rue Lussier, Saint-Hyacinthe
PANEBEC LTD. 1138-0417	04 07 67	10331, rue Garon, Montréal-Nord
PATATE FRITES LAURENTIDE LTEE 1114-2957	12 12 53	150, boulevard des Laurentides (Pont-Viau) Laval
PLACEMENTS DESRUISSEAUX LTEE 1252-4815	11 08 66	405, rue Victoria, Sherbrooke
PLAQUES LITHOGRAPHIQUES UNIQUES LTEE 1338-7683	14 06 72	7903, 20e Avenue, Montréal
PLOMBERIE REPENTIGNY INC. 1507-7704	21 10 77	1691, Bas-L'Assomption-Nord, L'Assomption
POSTE D'AFFECTATION DE LA REGION 05 INC. 1625-9491	01 05 78	2104 ouest, rue King, Sherbrooke

Nom	Date de constitution en corporation	Siège social Nouvelle adresse
PRETS FONCIERS (ST-JEAN) INC. 1260-2462	04 09 70	805, rue Richelieu, Iberville
LES PRODUCTIONS CLAUDE LANGLOIS INC. 1626-2768	08 05 78	521, rue Laurier, Saint-Jean
LES PRODUITS INDUSTRIELS ACME LTEE 1361-3690	22 01 75	5250, rue Ferrier, Montréal
QUINCAILLERIE SUPREME INC. 1111-5797	09 02 66	8525, boulevard Décarie, Mont-Royal
REDMOND & FRERE (MERISIER DE DIMENSION) LTEE 1253-0697	20 06 66	11150, 1re Avenue, Saint-Georges-Est
RESTAURANT LINDA INC. 1138-1910	12 12 68	1064, rue Talon, Chambly
ROBEX LTEE 1470-4811	28 09 76	1770, rue Bresse, Sainte-Foy
ROVER LTD. 1128-1888	16 10 61	3495, boulevard Thimens, Saint-Laurent
MARCEL M. ROY INC. 1370-6635	11 12 74	3555, Berri, app. 1210, Montréal
LE SERVICE D'ALIMENTATION MERCIER INC. 1348-7442	25 08 72	7050, Marie-Victorin, Montréal-Nord
LE SERVICE D'AMBULANCE CHAMPLAIN INC. 1332-3241	25 08 72	7050, Marie-Victorin, Montréal-Nord
LE SERVICE DE DISTRIBUTION RICHELIEU INC. 1348-7996	25 08 72	7050, Marie-Victorin, Montréal-Nord
LE SERVICE DES LOISIRS CHAMPLAIN INC. 1348-8002	25 08 72	7050, Marie-Victorin, Montréal-Nord
SERVICE TECHNIQUE DENIQUE LTEE 1462-7541	29 10 75	12508, avenue Fortsyth, Pointe-aux-Trembles
SITRI INC. 1291-7936	22 09 71	3355, boulevard Losch, Saint-Hubert
SERGE TRUDEAU INC. 1283-9130	29 04 69	137, avenue Putney, Saint-Lambert
LA TUILERIE D'EUROPE INC. 1211-1936	30 04 71	9545, boulevard St-Laurent, Montréal
TYROL FOOTWEAR INC. 1125-7342	11 02 63	2075, 23e Avenue, Lachine
URANUS FILM ORGANIZATION INC. 1216-4414	24 11 71	2665, chemin Chambly, Longueuil

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

76677-o

Commission des transports du Québec

Aux fins de faciliter la recherche, la Commission a regroupé, sous différentes rubriques, les avis qu'elle doit donner conformément à la Loi des transports (1972, chapitre 55 et ses amendements) et au Règlement 2 sur les règles de pratique et de régie interne (A.C. 2619-73 et ses amendements). Ces rubriques sont identifiées de la façon suivante:

I — Avis de la Commission *proprio motu* (Règlement 2, a. 2.24)

II — Avis d'introduction de requêtes (Règlement 2, a. 2.3)

III — Avis d'opposition à une modification de certains tarifs (a. 2.64)

IV — Avis de désistement

V — Avis de décisions rendues

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

VII — Demandes relatives à des changements de contrôle ou de maintien de permis.

		Décisions			Dossiers	
Divisions administratives	Secteurs	Numérotation Mtl	Numérotation Qué	Couleur	Préfixes des bureaux	Numéro
Transport public	Voyageurs	MPV	QPV	Rose	Q ou M	Série: 000,000
	Ecoliers	MPE	QPE	Rouge foncé	Q ou M	Série: 100,000
	Taxi	MPT	QPT	Jaune orange	Q ou M	Série: 200,000
Transport général	Camionnage régulier	MCR	QCR	Orange brûlé	Q ou M	Série: 300,000
	Camionnage spécialisé	MCS	QCS	Vert pâle	Q ou M	
	Produits nommés	MPN	——	Vert pâle	——M	Série: 400,000
Transport en vrac		MCV	QCV	Vert foncé	Q ou M	Série: 500,000
(Location)		ML	QL	Bleu pâle	Q ou M	Série: 600,000
Transport spécialisé	Maritime	MSM	QSM	Bleu foncé	Q ou M	Série: 700,000
	Déchets	MSD	QSD	Violet	Q ou M	Série: 710,000
	Aérien	MSA	QSA	Mauve	Q ou M	Série: 800,000
	Ferroviaire	MSF	QSF	Brun	Q ou M	Série: 900,000

II — Avis d'introduction de requêtes

La Commission donne avis de la nature des requêtes suivantes conformément aux dispositions de l'article 2.13 du Règlement 2. Quiconque désire s'opposer ou intervenir doit le faire, suivant les règles prévues à l'article 2.14 dudit règlement, dans les 21 jours francs de la date de la présente publication.

Rôle M-36399
M-303659-2-D
WAPACHEE, NOAH
Lac-Champion
(Terpitoire du Nouveau-Québec) Qué.
Adresse de correspondance:
A/S O'Reilly, Hutchins, Caron, Trudel
245, St-Jacques
4e étage, Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
Requérant

Le requérant expose respectueusement à la Commission des transports ce qui suit:

1. Il a fait une demande de permis telle que publiée à la *Gazette officielle du Québec*, vol. 110, no 49, édition du 9 décembre 1978, à la page 15035;

2. Il a produit, le ou vers le 5 janvier 1979, auprès de la Commission des transports du Québec, une annexe amendée ayant pour objet d'ajouter certaines restrictions à la demande initiale;

3. Il désire amender le texte de cette demande, telle qu'amendée, pour remplacer dans le titre de l'énoncé des paragraphes *a*) et *b*) les mots «transport général» par les mots «transport restreint». Le texte de la demande ainsi amendée se lisant comme suit:

a) Transport restreint - longue distance - territoire

Tout le «territoire» tel que défini au chapitre I de la Convention de la Baie James et du Nord-Québécois au sud de la rivière Eastmain;

b) Transport restreint - longue distance - route restreinte - irrégulier

Transport général de Champion Lake à Matagami, Amos, Val-d'Or, Senneterre, Chapais, Chibougamau, Mistassini et tout endroit intermédiaire le long de cette route dans les deux directions, avec retour.

Restrictions:

1. Le service de transport autorisé par le permis sera uniquement pour répondre aux besoins des membres de la communauté crie de Nemaska.

2. Le service de transport autorisé par le permis ne pourra être opéré par plus d'un véhicule.

3. Le permis ne peut être transféré qu'à un membre de la communauté crie de Nemaska, auquel cas il sera sujet aux mêmes restrictions.

Rôle M-36970
30004-407-DT
CANADIAN TRANSPORT TARIFF BUREAU ASS'N
1434, Ste-Catherine, app. 404
Montréal, Québec
et
M-8077-V
TRANSPORT BRAZEAU INC
6600, chemin St-François
Ville St-Laurent
Québec

Modification tarifaire:
Requête amendée

Les requérants demandent que le tarif suivant entre en vigueur lors de la date de la décision sur cette requête conformément à l'article 2.58.1 des règles de pratique de la Commission des transports du Québec.

Tarif spécial au nom de Transport Brazeau Inc., suivant l'action indépendante.

Machines commerciales, savoir

Machines pour acheminer les données de cartes perforées

Machines comptables, duplicatrices, ordinateurs et/ou fournitures ou pièces connexes.

Entre	Toronto, Ontario	
et	Bromont, Québec	
Taux	270¢	Minimum: 24 000 livres
	251¢	Minimum: 30 000 livres
	204¢	Minimum: 40 000 livres

Note:

Arrêt en cours de route permis à Granby. Les charges s'établissent selon la règle 20 du tarif 10-E.

Tarif actuel	Item 1350 du tarif 15.L.	
entre	Toronto, Ontario	
et	Bromont, Québec	
Taux	322¢	Minimum: 24 000 livres

Rôle M-37499
4201-V
M-300342 6 DT
HEALY BROS LTD
1489, Wellington St.
Montréal, Qué.

Modification tarifaire:
Modification tarifaire
Transport à contrat, environ 8%
Transport général 10%

Rôle M-37531
M-304571 1-D
IOTA MONTREAL
IOTA MONTREAL
(en société)
1220, Saint-Antoine, Montréal
(Ile-de-Montréal) Qué.
H3C 1B9

La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation d'effectuer le service de transport suivant:

Transport restreint - service local -

Montréal et toutes localités situées dans un rayon ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de cette ville, aux fins d'effectuer un service de transport de documents de nature juridique et de papiers d'affaires n'ayant aucune valeur commerciale. Le poids maximum permis par livraison est de 50 livres. Ce service de transport accéléré, mis à la disposition du grand public, sera fourni à titre particulier (un seul client à la fois).

Rôle M-37532
M-300108 2-D (930-V)
EDWIN J. GOODFELLOW
DOUGLAS GOODFELLOW
BARBARA GOODFELLOW
Requérants-cédants
ANTHONY THOMAS GILL
PATRICK FLYNN
CATHERINE GILL
Requérants-cessionnaires
GOODFELLOW TRANSPORT INC.
125, Mount Vernon, ville St-Pierre (Ile-de-Montréal) Qué.
H8R 1J9
Mise en cause

Les requérants-cédants s'adressent à la Commission des transports du Québec dans le but d'être autorisés à transférer les actions qu'ils détiennent dans la mise-en-cause aux requérants-cessionnaires.

Les actions de la mise-en-cause sont réparties ainsi:

Edwin J. Goodfellow	39 actions
Douglas Goodfellow	1 action
Barbara Goodfellow	1 action

Les actions de la mise-en-cause seront réparties ainsi:

Anthony Thomas Gill	20 actions communes
Patrick Flynn	20 actions communes
Catherine Gill	1 action

Le permis de la mise-en-cause se lit comme suit:

Transport général - service local -

Montréal et toutes localités situées dans un rayon ne dépassant pas cinq (5) milles des limites de cette ville.

Rôle M-37536
40003 261-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOOD CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION
4180, Dundas St. W.
Toronto, Ont.

Dave's Transport Inc., Sherbrooke (Qué.) demande l'autorisation de majorer les taux applicables au service local, cette augmentation comportant une hausse de 11 pour cent des taux applicables au service effectué en période normale, tel qu'il est indiqué dans la requête. Ces taux doivent entrer en vigueur le 1er mai 1979.

Rôle M-37537
40003 262-DT
CANADIAN HOUSEHOLD GOOD CARRIERS TARIFF BUREAU ASSOCIATION
4180, Dundas St. W.
Toronto, Ont.

Modification tarifaire

Le nouveau tarif ICC FRTM 201 de Frederick Transport Limited, annule le tarif no 201, MF-I.C.C. no 9. Ce tarif incorpore tous les remaniements du tarif MF-I.C.C. no 9 et ajoute la section 5, prévoyant des taux applicables à l'usage exclusif de véhicules.

Rôle M-37611
M-600085-6-DT
LOCATION A.D.W.
Route 116
Danville, Richmond
Québec

Modification tarifaire:

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de hausser ses taux de 10%.

De:	À:
À court terme	
Tracteurs $317,63 par semaine par unité et $0,25 du mille parcouru	$349,39 par semaine par unité et $0,28 du mille parcouru
Remorques $100,43 par semaine par unité et $0,02 du mille parcouru	$110,47 par semaine par unité et $0,03 du mille parcouru.
A long terme	
Tracteurs $266,20 par semaine par unité et $0,26 du mille parcouru	$292,82 par semaine par unité et $0,29 du mille parcouru
Remorques: $425,62 par mois par unité et $0,02 du mille parcouru excédant 4 000 milles	$468,18 par mois par unité et $0,03 du mille parcouru excédant 4 000 milles.
Set de Train: $444,68 par mois par unité et $0,03 du mille parcouru excédant 2 000 milles.	$489,15 par mois par unité et $0,033 du mille parcouru excédant 2 000 milles.

Rôle M-37614
M-600210-2-DT
YAMASKA AUTO LOCATION INC
2000, boulevard Casavant
St-Hyacinthe, Qué.

Modification tarifaire:

Demande de modification de taux pour la location à court et à long terme.

Location à long terme

Tarifs à long terme

Les tarifs de location à long terme pour les automobiles et les camions sont calculés en fonction de trois (3) facteurs principaux:

1. Dépréciation:

L'amortissement est calculé en relation avec l'unité d'un véhicule durant une période donnée. Le taux de dépréciation peut varier de 1,5% à 3,5% selon l'emploie, le type de véhicule et la durée du bail.

La valeur de rachat d'un véhicule peut être déterminée soit par le locataire avec un taux d'amortissement équivalent à la charte ou soit par le locateur.

2. Intérêt:

L'intérêt est calculé en fonction du capital financé et du taux en vigueur au moment de la transaction et ce, sur une période donnée. Elle ne peut être modifiée durant un bail.

3. Overhead / Profit et frais:

Le profit mensuel peut varier selon le type de contrat, le genre de véhicule et le risque encouru.

Les frais fixes sont chargés à $13 par mois pour une location individuelle et peuvent varier pour une location de flotte.

Les prix pour assurances, licences (plaques) et entretien sont variables et chargés à l'acceptation du client. La taxe provinciale est applicable sur le montant total.

Tarifs à court terme
Autos

Tarifs quotidiens:			
Sous-compacte	de $ 9 à $14	plus	$0.03 à $0.07 du km
Compacte	de 12 à 17	plus	0,04 à 0,08 du km
Intermédiaire	de 16 à 21	plus	0,06 à 0,10 du km
Grosse voiture	de 17 à 22	plus	0,08 à 0,12 du km
Voiture luxueuse	de 21 à 26	plus	0,10 à 0,14 du km
Tarifs hebdomadaires:			
Sous-compacte	de $ 80 à $100	plus	$0,02 à $0,06 du km
Compacte	de 85 à 105	plus	0,03 à 0,07 du km
Intermédiaire	de 100 à 120	plus	0,05 à 0,09 du km
Grosse voiture	de 120 à 140	plus	0,07 à 0,11 du km
Voiture luxueuse	de 140 à 160	plus	0,08 à 0,12 du km
Tarifs mensuels:			
Sous-compacte	de $300 à $325	plus	$0,02 à $0,05 du km
Compacte	de 325 à 350	plus	0,03 à 0,07 du km
Intermédiaire	de 350 à 475	plus	0,04 à 0,08 du km
Grosse voiture	de 475 à 550	plus	0,04 à 0,08 du km
Voiture luxueuse	de 550 à 600	plus	0,06 à 0,10 du km
Service accommodation pour réparation:			
Sous-compacte	de $ 8 à $12	plus	$0,02 à $0,06 du km
Compacte	de 9 à 15	plus	0,03 à 0,07 du km
Intermédiaire	de 13 à 18	plus	0,05 à 0,09 du km
Grosse voiture	de 16 à 21	plus	0,07 à 0,11 du km
Voiture luxueuse	de 20 à 24	plus	0,09 à 0,13 du km

Tarifs à court terme
Camions

Tarifs quotidients:		
Pick-Up	entre $ 14 et $ 19	$0,07 à $0,12 du km
Fourgonnette	entre 15 et 20	0,07 à 0,12 du km
Camion livraison	entre 28 à 33	0,08 à 0,13 du km
Camion déménagement	entre 34 à 33	0,11 à 0,16 du km
Fourgonnette camping	entre 34 à 39	0,05 à 0,10 du km
Fourgonnette mini-bus	entre 23 à 28	0,05 à 0,10 du km
Camper	entre 45 à 55	0,05 à 0,10 du km
Tarifs hebdomadaires:		
Pick-Up	entre $103 à $110	$0,06 à $0,11 du km
Fourgonnette	entre 110 à 120	0,06 à 0,11 du km
Camion livraison	entre 175 à 185	0,07 à 0,12 du km
Camion déménagement	entre 205 à 225	0,10 à 0,15 du km
Fourgonnette camping	entre 190 à 275	0,05 à 0,10 du km
Fourgonnette mini-bus	entre 175 à 225	0,05 à 0,10 du km
Camper (Saison)	entre 225 à 375	0,05 à 0,10 du km
Tarifs mensuels:		
Pick-Up	entre $325 à $ 375	$0,05 à $0,10 du km
Fourgonnette	entre 400 à 450	0,05 à 0,10 du km
Camion livraison	entre 625 à 675	0,06 à 0,11 du km
Camion déménagement	entre 725 à 775	0,09 à 0,14 du km
Fourgonnette camping (Saison)	entre 660 à 1000	0,04 à 0,09 du km
Fourgonette mini-bus	entre 600 à 700	0,04 à 0,09 du km

Tarifs à court terme
Camions

Service accommodation pour réparation:		
Pick-Up	entre $ 14 à $ 19	$0,07 à $0,12 du km
Fourgonnette	entre 15 à 20	0,07 à 0,12 du km
Camion livraison	entre 28 à 33	0,08 à 0,13 du km
Camion déménagement	entre 34 à 39	0,11 à 0,16 du km

Tarifs spéciaux de fin de semaine

Du vendredi midi au lundi midi

Autos	
Sous-compacte	entre $ 39,95 à $ 49,95
Compacte	entre 45,95 à 55,95
Intermédiaire	entre 48,95 à 59,95
Grosse voiture	entre 50,95 à 60,95
Voiture luxueuse	entre 55,95 à 65,95

Les prix sont variables suivant les équipements et le prix.

Camions	
Pick-Up	entre $ 45,95 à $ 55,95
Fourgonnette	entre 49,95 à 59,95
Camion livraison	entre 85,95 à 95,95
Camion déménagement	entre 95,95 à 105,95
Mini-bus	entre 85,95 à 95,95
Fourgonnette de camping	entre 99,95 à 109,95
Camper (Saison)	entre 109,95 à 139,95

Les prix sont variables suivant les équipements et le prix.
N.B.: Spécial de fin de semaine selon saison: $2,99 première journée seulement.

Rôle M-37615
4225-V
M-300343-2-DT
NONETTE ABEL TRANSPORT INC
7343, St-André
Montréal, Qué.

Modification tarifaire

La requérante, Monette-Abel Transport Inc., détentrice du permis portant le numéro 4225-V, demande à la Commission des transports du Québec de modifier ses taux de la manière suivante:

Montréal - service local - transport général

Le transport effectué aux taux de l'Ordonnance 4560-71 de la Commission des transports du Québec par la décision MCR-04787.

Montréal - rayon de 30 milles - transport général

Le transport effectué aux taux de l'Ordonnance 4560-71 de la Commission des transports du Québec par la décision MCR-04787.

Service local - déménagement

Ameublement de maison, tarif horaire.

	Tarif régulier	*Tarif demi*	*Tarif double*
Fourgon avec 1 homme	$20,50	$27,00	$ 33,50
Fourgon avec 2 hommes	33,50	46,50	59,50
Fourgon avec 3 hommes	46,50	66,00	85,50
Fourgon avec 4 hommes	59,50	85,50	111,50
Aide additionnelle	13,00	19,50	26,00

Note 1:
Le taux à l'heure pour un fourgon est de $7,50.
Note 2:
Les taux démontrés ci-haut incluent tous les articles. Il n'y a aucune charge supplémentaire, excepté pour les articles susceptibles de palantage.
Note 3:
Tout article devant être monté ou descendu au moyen d'un treuil (palantage). Chaque opération, $45.
Transport de pianos et orgues:
Incluant camion et équipage de 3 hommes.
Droit: $65; de salon trois-quart: $72,00; de concert: $90,00
*Palantage $46,00 de plus pour chaque opération.

Rôle M-37616
M-600014 5 DT
LOCATION DAOUST INC
33 E., Mozart, Succ 705
Chemin Traitcarré, Québec

Modification tarifaire
La requérante demande à la Commission des transports du Québec l'autorisation de majorer ses tarifs de location à court terme de 10% en moyenne, basé sur le taux journalier.

Rôle M-37617
7306-V
M-300465-10-DT
TRANSPORT W. GAUTHIER LTEE
7, rue Charette
Masson, (Papineau)
Qué.

Modification tarifaire
Nous demandons à la Commission des transports...
la fixation d'une augmentation de 8% approximatif sur les clauses *a*, *b*, *c*, *d*, *e*, *g*, *j*.
la fixation d'une modification sur les taux ainsi qu'une augmentation sur les clauses *h*, *i*.

Rôle M-37619
M-100-668-6-D
COMMISSION DE TRANSPORT DE LA COMMUNAUTE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS
111, rue Jean-Proulx
Parc industriel Richelieu
(Hull), Qué.
J8Z 1T4
Requérante
M-100-131 1-D
COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE DE L'OUTAOUAIS
225, rue St-Rédempteur
(Hull), Qué.
M-100-058-1-D
PROTESTANT REGIONAL SCHOOL BOARD OF WESTERN QUEBEC
302, rue Notre-Dame
(Gatineau), Qué.
LE PROCUREUR GENERAL DE LA PROVINCE DE QUEBEC,
représentant Sa Majesté du Chef de la Province
LE MINISTRE DES TRANSPORTS DU QUEBEC
Intimés

Attendu que le 15 novembre 1978, la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais a été informée que la Commission des transports du Québec a modifié, dans une proportion de 10,5% le prix des contrats de transport des écoliers pour la région 20:
Attendu que le 13 novembre 1978, la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais a signé avec le Syndicat des Chauffeurs d'autobus scolaires une nouvelle convention collective de travail, dont copie est produite avec les présentes comme pièce R-1:
Attendu que la modification de 10,5% du prix des contrats est nettement insuffisante pour permettre à la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais de rencontrer les nouvelles exigences prévues aux termes de ladite convention collective:
Attendu que la Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais a déposé un chèque au montant de $2 080:
Vu les dispositions de l'article 11.286.86, paragraphe 2:
Pourquoi:
La Commission de transport de la Communauté régionale de l'Outaouais demande une revision particulière de la décision rendue le 15 novembre 1978 par la Commission des transports du Québec concernant les contrats existant entre elle et la Commission scolaire régionale de l'Outaouais ainsi que la Protestant Regional School Board of Western Québec.

Rôle M-37620
M-600484-3-D
LOCATION ADANAC INC.
6660, rue Bombardier
St-Léonard, Qué.
H1P 1E4

La requérante qui détient le permis suivant:
Location à long terme de véhicules de commerce et de livraison (camions, camions-tracteurs) pour le public en général:
Location à court terme au 6660, rue Bombardier, St-Léonard, Qué., de véhicules de commerce (camions, tracteurs) et de livraison (camions-tracteurs) pour le public en général:
Location à long terme de remorques et semi-remorques à l'exclusion des remorques de type citerne, au public en général:
demande à être autorisée à donner le service additionnel suivant:
Location à court terme de remorques et semi-remorques à l'exclusion des remorques de type citerne, au public en général.

Rôle M-37621
M-601112-1-D
LOCATION DE VEHICULES DE L'EST
(Landry, Jean-Denys)
C.P. 12
221, rue St-Joseph
Disraeli (Wolfe)
Qué. G0N 1E0

La partie requérante demande l'autorisation de donner un service de location à long terme de camions, d'automobiles, de tracteurs, de remorques, de semi-remorques et d'équipements lourds au public en général et tout ce qui s'y rattache.

Rôle M-37623
M-601108-1-D
RIVERSIDE MOTORS LTD.
Huntingdon, Qué.
J0S 1H0

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec pour être autorisée à donner les services suivants:
Location à court terme et long terme de véhicules de promenade.

Rôle M-37624
M-601110-1-D
LOCATION DE CAMIONS SURGENOR LIMITEE
SURGENOR TRUCK RENTALS LIMITED
256, boulevard St-Joseph
Hull, Qué.
J8Y 3X8

La requérante demande à la Commission des transports du Québec à être autorisée à faire la location de véhicules de commerce et de livraison à l'exclusion de ceux de type citerne, tel que tracteurs, remorques et semi-remorques et camions, mais toujours avec la même restriction quant au type citerne, au public en général, à 256, boulevard St-Joseph, à court et à long terme (un an et plus).

Rôle M-37626
M-201970-2-D
HAMILTON, JOHN CURTIS
2359, Ryde
Montréal, Qué.
H3K 1R5
Requérant-cédant
M-206877-004-4-D
STIVALETTI, PETER
8228, Lévis-Sauvé
La Salle, Qué.
H8P 3J7
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-201970-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-37627
M-205891-2-D
BROUILLETTE, LUCIEN
143, Boucher
Joliette, Qué.
J6E 2H2
Requérant-cédant
M-209320-001 1 D
LAPOINTE, CHARLES
2668, rang St-Jacques
St-Jacques (Montcalm), Qué.
J0K 2R0
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205891-001 pour l'agglomération A-6 Joliette demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-37628
M-202211-2-D
FORTIER, ALPHEE
1692 est, Gilford
Montréal, Qué.
H2J 1S5
Requérant-cédant
M-209329-001 1 D
BOUTIN, RICHARD
4910 est, boul. Gouin
Montréal-Nord, Qué.
H1G 1A4
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202211-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-37629
M-204535-2-D

FIORILLI, RINALDO

6531, Chouinard
Montréal, Qué.
H1M 1H5
Requérant-cédant
M-209332-001 1 D

MICHEL & ROBERT PINARD TAXI ENR.

(Pinard, Michel)
(Pinard, Robert) (en société)
5265, Angevin, app. 1
St-Léonard, Qué.
H1S 1H7
Requérants-cessionnaires

Le requérant-cédant qui détient le permis M-204535-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer aux requérants-cessionnaires.

Rôle M-37630
M-208749-2-D

GADBOIS LEMAY, MME CARMELLE

7180, Cartier, app. 6
Montréal, Qué.
H2E 2J2
Requérante-cédante
M-209321-001-1-D

DELISI, VINICIO

10500, Laurentides
Montréal-Nord, Qué.
H1H 4V5
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-208749-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-37641
M-208474-4-D

TAXI MIRABEL ENR.

(Gagnon, Richard)
21083 est, Charles
St-Janvier (Deux-Montagnes) Qué.
J0N 1L0
Requérant

Le requérant demande un permis de propriétaire de véhicule-taxi pour effectuer du transport dans l'agglomération A-54 Ste-Thérèse sous le numéro de permis M-208474-004.

Rôle M-37642
M-205077-8-D

VERMES, ALEX

2400, Van Horne, app. 312
Montréal, Qué.
H3S 1P2
Requérant-cédant
M-209326-001-1-D

ROMISHER, HARRY

4792, Dundas St.
Chomedey, Laval, Qué.
H7W 1X6
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-205077-003 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-37643
M-208300-2-D
LA SUCCESSION ROGER SABOURIN
394, Brébeuf
Gatineau (Hull) Qué.
J8P 5W1
Requérante-cédante
M-209337-001-1-D
SABOURIN, LISE
394, Brébeuf
Gatineau, Qué.
J8P 5W1
Requérante-cessionnaire

La requérante-cédante demande de transférer le permis M-208300-001 que détenait le défunt pour la région de Gatineau 07 7908 VT à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-37644
M-207872-2-D
VOUVOUSSIRAS, CONSTANTIN
6955, Querbes
Montréal, Qué.
H3N 2B3
Requérant-cédant
M-209331-001-1-D
KARIDIS CASTILLO, MME NANCY
8992, Parent
LaSalle, Qué.
H8R 3W5
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207872-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-37645
M-000417-2-D
SERVICE DE LIMOUSINE SAMSON LTEE
5063, rue Christophe-Colomb
Montréal, Qué.
H2J 3H1
Requérante
MONSIEUR RON M.B. COOK
Intervenant de première part
MONSIEUR MARCEL SAMSON
Intervenant de seconde part

La requérante déclare à la Commission des transports du Québec:

1. Qu'elle est détentrice d'un permis portant le numéro M-000417 des dossiers de la Commission des transports du Québec;

2. Que l'intervenant de première part est l'actionnaire majoritaire de la requérante;

3. Que l'intervenant de première part est celui qui a acquis la majorité des actions de l'intervenant de seconde part;

4. Que l'intervenant de seconde part était autrefois détenteur de la majorité des actions de la requérante;

5. Qu'effectivement, monsieur Marcel Samson, sujet à certaines restrictions mentionnées à la décision rendue par la Régie des transports le 25 juillet 1967, avait les droits suivants:

1) *Classe de permis*:
Transport de passagers par véhicules de promenade (non enregistrés comme taxis)
Service:
Transport de passagers à tant-par-tête, et de leurs bagages, de Montréal autour de la Gaspésie, et retour.

2) *Classe de permis*:
1 — Transport de passagers par véhicules de promenade (non enregistrés comme taxis);
2 — Transport de fleurs, par véhicules de promenade (non enregistrés comme taxis), landaux à l'occasion de funérailles.
Service:
a) Dans les limites de Montréal et dans toutes localités situées dans un rayon de quinze (15) milles de Montréal et retour;
b) De Montréal et de toutes localités situées dans un rayon de quinze (15) milles de Montréal à toutes localités de la province de Québec et aux frontières de la province de Québec.

6. Qu'en date du 27 octobre 1978, la Commission des transports du Québec, dans sa décision MPV-628, MCR-2194, cause M-7597, accordait le transfert du permis de monsieur Marcel Samson, lequel opérait alors sous la raison sociale de Queen's Limousine Service en faveur de Service de Limousine Samson Limitée, requérante en la présente;

7. Qu'effectivement, cette corporation, Service de Limousine Samson Ltée, comptait comme actionnaire majoritaire monsieur Marcel Samson, le tout tel qu'il appert à ladite décision;

8. Que tel qu'il appert à ladite décision, MPV-628 MCR-2194, celle-ci fût rendue par un commissaire seul;

9. Que tel qu'il appert à la décision MPV-628 MCR-2194, tant dans la description des services à être transférés que dans la rédaction du permis transféré, la numérotation des classes de permis ainsi que des services attachés auxdites classes de permis changeait les autorisations et la teneur des classes du permis, le tout tel qu'il appert à la description apparaissant à l'ordonnance de la Régie du 25 juillet 1967;

10. Que postérieurement à ladite décision, la Commission accordait le transfert des actions de la compagnie Service de Limousine Limitée en faveur de monsieur Ron M.B. Cook, le tout tel qu'il appert à la décision MPV-01445, cause M-34770;

11. Que la décision MPV-01445 reprend la description de la classe et des services, tels qu'alors énumérés par monsieur le commissaire Jean-Claude Vézeau, décision MPV-628, MCR-2194;

12. Qu'en date de la présente, la décision MPV-01445 n'est pas encore en vigueur;

13. Que même si la décision MPV-01445 était en vigueur, la Commission a droit de reviser une ou des décisions qu'elle a rendue, savoir: décisions MPV-628, MCR-2194, cause M-7597, décision MPV-01445, cause M-34770;

14. Que la requérante demande à la Commission des transports du Québec de reviser les deux décisions auxquelles il est référé au précédent paragraphe aux motifs suivants:

15. Que la décision rendue par monsieur le commissaire Jean-Claude Vézeau n'est pas conforme aux droits autrefois détenus par monsieur Marcel Samson faisant alors affaires sous le nom de Queen's Limousine Service, le tout tel qu'il appert au dossier de la Commission des transports du Québec;

16. Que ladite décision rendue par monsieur le commissaire Jean-Claude Vézeau est incompatible et non conforme aux services toujours fournis par monsieur Marcel Samson et/ou la requérante, dont il était alors actionnaire majoritaire;

17. Qu'effectivement, monsieur Marcel Samson a toujours transporté des passagers pour voyages aux Etats-Unis, Gaspé, ainsi que dans les autres provinces, le tout en conformité des services qu'il avait initialement obtenus de la Régie et tels que décrits à la décision rendue par cette dernière, en date du 25 juillet 1967;

18. Que monsieur Marcel Samson a toujours vécu de ce genre de transport et a toujours opéré ses services tant sous son nom que sous le nom de la corporation requérante en la présente, conformément aux services initialement obtenus,

19. Que monsieur le commissaire Jean-Claude Vézeau en changeant ainsi la numérotation des classes et services octroyés par sa décision MPV-628, MCR-2194, et le tout tel qu'il appert à la description des services mentionnés sur ladite décision, n'a pas transféré les services tels qu'il aurait dû et tels qu'ils se lisaient alors;

20. Qu'en changeant la numérotation des classes et services, monsieur le commissaire Jean-Claude Vézeau accordait pour un service destiné aux frontières tant dans les autres provinces que vers les Etats-Unis, le droit de transporter des fleurs par véhicules de promenade non enregistrés comme taxi, landaux, à l'occasion de funérailles;

21. Qu'en se faisant, il réduisait d'autant les droits toujours possédés et détenus par monsieur Marcel Samson et/ou la requérante;

22. Que telle qu'accordée, la décision de monsieur le commissaire Jean-Claude Vézeau et reprise par monsieur le commissaire Luc Laliberté, les services de frontières sont impossibles à rentabiliser, inutilisables et inutilisés;

23. Que tout le temps que monsieur Marcel Samson et/ou la corporation Service de Limousine Samson Ltée ont obtenu ce permis, et encore aujourd'hui ces derniers ont toujours eu des véhicules enregistrés auprès de la Commission des transports du Québec, conformément aux exigences de cette dernière, et/ou du Bureau des véhicules automobiles;

24. Qu'effectivement, en 1978, la requérante a quelque 8 véhicules portant les plaques suivantes: AT-1318, AT-1319, AT-1321, AT-1322, AT-1323, AT-1324, AT-1325, le tout tel qu'en font foi les copies des certificats d'enregistrement déposées aux présentes sous l'annexe «A» pour valoir comme si récitées au long;

25. Que la requérante a droit de solliciter de la Commission des transports du Québec la revision des deux décisions ci-haut mentionnées;

26. Que la présente requête est faite de bonne foi;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports du Québec:

— Recevoir la présente requête;

— Reviser les décisions MPV-628, MCR-2194 rendue par monsieur le commissaire Jean-Claude Vézeau dans la cause M-7597, le 27 octobre 1975 et la décision MPV-01445, rendue par monsieur le commissaire Luc Laliberté le 12 octobre 1978 dans la cause M-34770;

— Dire et déclarer que le permis de la requérante, Service de Limousine Samson Limitée, doit se lire comme suit:

1.00 *Classe de permis*:

Transport de passagers par véhicules de promenade (non enregistrés comme taxis)

Service:

Transport de passagers à tant-par-tête et de leurs bagages, de Montréal autour de la Gaspésie et retour.

2.00 *Classe de permis*:

2.01 Transport de passagers par véhicules de promenade (non enregistrés comme taxis)

Service:

a) Dans les limites de Montréal et dans toutes les localités situées dans un rayon de 15 milles de Montréal et retour;

b) De Montréal et de toutes les localités situées dans un rayon de 15 milles de Montréal à toutes les localités de la province de Québec aux frontières de la province de Québec.

2.02 *Classe de permis*:

Transport de fleurs par véhicules de promenade (non enregistrés comme taxis ou landaux à l'occasion de funérailles)

Service:

a) Dans les limites de Montréal et dans toutes les localités situées dans un rayon de 15 milles de Montréal et retour;

b) De Montréal et de toutes les localités situées dans un rayon de 15 milles de Montréal à toutes les localités de la province de Québec aux frontières de la province de Québec.

Ou toutes autres formulations assurant les mêmes services que par le passé et tel que monsieur Marcel Samson et/ou Service de Limousine Samson Limitée les effectuait;

Le tout à toutes autres conditions que pourra déterminer la Commission des transports du Québec.

Rôle M-37646
30003-325-DT

BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC.

1259, rue Berri, app. 400
Montréal, Québec

Modification tarifaire

La requérante demande, pour ses membres participants, que ces modifications deviennent exécutoires le vingtième jour après la date de la décision et ce en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Annexe

Modification tarifaire

Tarif 15-D

Item 230

Ajouter ce signe # à la section Montréal afin que les taux ne s'appliquent pas pour Huiles et Graisses.

Item 240

Nouvel item pour Huiles et Graisses de Montréal.

Que ces nouveaux taux soient identiques au taux de l'item de fer et acier pour 40 000 lb et plus. Que ces nouveaux taux ne soient pas sujets à l'augmentation prévue pour janvier 1979.

Item 175 — page 90

Ajouter une section de Québec à Sept-Iles pour acheminement avec taux pour marchandises périssables et non périssables.

Item 750

Annuler cet item.

Item 159

Nouvel item.

Item 208

Amender cet item pour qu'il se lise de Montréal et Québec au lieu de entre.

Item 105

Annuler cet item.

Item 144

Annuler cet item.

Item 155

Annuler cet item.

Item 157

Annuler cet item.

Item 158

Annuler cet item.

Item 225

Annuler cet item.

Item 245

Annuler cet item.

Item 277

Annuler cet item.

Item 295
Annuler cet item.
Item 755
Annuler cet item.
Règlement 250 anglais — français
Amender les taux et minimum afin qu'ils reflètent les même frais que ceux publiés au Règlement 250, Tarif 100-C.
Item 500
Amender la description de cet item.
Tarif 101-D
Item 3230 — Cédule 335
Ajouter une section de Matagami à Montréal avec taux appropriés publiés à la nouvelle cédule 335.
Item 1660 — Cédule 355
Ajouter une section à destination de East-Angus en provenance de Shawinigan avec taux approprié à cette nouvelle cédule.
Item 2890 — Cédule 12280
Nouvel item et nouvelle cédule.
Contrat à taux convenus no 19
Ajouter Brazeau Transport Inc. comme participant à ce contrat à taux convenus.
Contrat à taux convenus no 14
1re partie:
Amender le paragraphe no 2 pour la durée tel que spécifié au nouveau contrat.
Amender les paragraphes *a*) et *b*) pour les taux tel que spécifié au nouveau contrat selon les paragraphes *c*) et *d*).
Annuler le paragraphe 10 à la 3e page de ce contrat à taux convenus à partir du 16 octobre 1978. (contrat ci-attaché)
2e partie:
Amender le paragraphe no 2 pour la durée tel que spécifié au nouveau contrat.
Amender les paragraphes *a*) et *b*) pour les taux tel que spécifié au nouveau contrat selon les paragraphe *c*) et *d*).
Annuler le paragraphe 11 à la 4e page de ce contrat à taux convenus à partir du 16 octobre 1978. (contrat ci-attaché)
Suppléments intérim
L. Thibodeau Transport Inc. # 1873
Clauses A et B
Amender les taux horaires.
Portneuf Transport Inc. # 2138
Clauses A et B
Amender les taux horaires.
Beaulieu Transport Ltee # 1848
Clause H
Amender certains taux de contrat de Consolidated-Bathurst Ltd., Consolidated-Bathurst Newsprint Ltd. et Consolidated-Bathurst Paper Sales Ltd. (contrat ci-attaché).
Beloeil St-Hilaire Transport Inc. # 1633
Clause D
Amender le taux horaire utilisé selon le contrat de Canadian Industries Ltd. (contrat ci-attaché).
Grenier Transport Inc. # 1840
Clause D
Amender les taux de contrat de Domtar Kraft Paper and Paperboard Ltd. (contrat ci-attaché).
Clause E
Aucun changement dans les taux de contrat de Consolidated Bathurst Ltd. et Consolidated Bathurst Paper Sales Ltd. (contrat ci-attaché).
Clause H
Amender les taux de contrat de Dulac Inc. (contrat ci-attaché).
Clause K
Amender le taux de contrat au mille parcouru pour le compte de Gagnon & Frère (contrat ci-attaché).
Clause L
Amender le taux de contrat au mille parcouru pour le compte de C. Lessard Trusses Co. Inc. (contrat ci-attaché).
Clause N
Amender le taux de contrat au mille parcouru pour le compte de La Brique de Scott Ltée. (contrat ci-attaché).

Transport R. Gervais Ltée. # 2077
Clauses A et B
Amender les taux horaires.
Clause E
Amender les taux de contrat de Consumers Glove Co. Ltd (contrat ci-attaché).
Clause F
Amender les taux de contrat de Matelas Supreme-Feutre National Inc. et Zodia Supreme Inc. (contrats ci-attachés).
Clause K
Aucun changement dans les taux de contrat de Ciment Québec Inc. (contrat ci-attaché)
Les Transports de la Baie d'Hudson Inc. # 2124
Clause E
Amender les taux d'exception pour transport de véhicules automobiles (taux de retour). Les taux pour les autres expéditions seront ceux publiés par le B.T.Q.
Cabano Transport Ltée # 2143
Clauses J-K-L-M-N-O-Q-R-W-DD-GG-HH-II-LL-MM-NN-OO-PP-TT-UU-VV-WW-ZZ-AAA-BBB-CCC-DDD-EEE-FFF-GGG.
Amender tous les taux de contrats à chacune de ces clauses selon l'annexe A ci-attachée (contrats ci-attachés).
Rimouski Transport Ltée # 1828
Clause F, section 3) et 4) exceptions. Amender la phraséologie.
Lemaire Express Inc. # 1989
Clauses A et B
Amender les taux horaires.
Clause E
Amender les taux publiés aux milles parcourus.
Clause F
Amender les taux de contrat de Dominion Textile Ltée.
Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-37647
30003-326-DT
BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC
1259, rue Berri, app. 400
Montréal, Qué.

Modification tarifaire
La requérante demande pour le compte de R.P.R. Transport Ltée et Acton Vale Motor Express Ltd, membres du B.T.Q. que l'Action indépendante no 23 devienne exécutoire le ou avant le 1er février 1979 et ce, en vertu de l'article 2.58.1 du Règlement no 2 sur les règles de pratique.

Frais minimums:	
	$ 9
	$ 9,50
	$10,50
	$12,50

Que ces minimums ne soient pas sujets à l'augmentation prévue pour janvier 1979; (B.T.Q. contrôle 473 — Q.T.B. Rôle M-35914) pour tous les endroits desservis directement par ces deux compagnies.

Rôle M-37648
30003-327-DT
BUREAU DES TARIFS DU QUEBEC INC
1259, rue Berri, app 400
Montréal, Québec

Modification tarifaire:
Augmentation générale des taux et frais par le transport des marchandises de/ou au territoire de la Baie James: 4,6%.
Les taux et frais du territoire de la Baie James, touchés par cette augmentation générale, sont publiés au Tarif 101-D, pages 1034 à 1090 inclusivement.
Les taux de la Baie James restent toujours exception au supplement de la surtaxe temporaire pour carburant à moins d'avis contraire écrit.
Nous demandons que cette requête devienne exécutoire le ou avant le 15 février 1979 et, ce en vertu du Règlement 2H-2.58-1.
Note: Pour renseignements supplémentaires, veuillez consulter les demandes déposées à la Commission des transports du Québec.

Rôle M-37664
M-301106-12-D
(17373-V)

KRAVETSKY, ETHEL
Requérante-cédante

P.C.W.M. ENTERPRISES LTD.
Requérante-cessionnaire

IMPERIAL ROADWAYS LTD.
484, Phillips Street
Winnipeg (Manitoba)
Au Québec:
10145, chemin Côte-de-Liesse
Dorval
(Ile-de-Montréal) Qué.
H9P 1A3
Mise en cause

Demande de maintien de permis suite à un changement de contrôle:

Les actionnaires de la compagnie mise en cause s'adressent à la Commission des transports du Québec pour obtenir à l'occasion du changement de contrôle survenu au sein de ladite compagnie, le maintien du permis M-301106.

Le tout, conformément à l'article 39 de la Loi des transports.

Distribution des actions avant la transaction:

Kravetsky, Wilfred	1 action ordinaire
Kravetsky, Cecil	1 action ordinaire
Kravetsky, Marvin	1 action ordinaire
Kravetsky, Philip	1 action ordinaire
Kravetsky, Ethel	2 actions ordinaires

Distribution des actions après la transaction:

Kravetsky, Cecil Montréal, Qué.	1 action ordinaire
Kravetsky, Wilfred Winnipeg, Manitoba	1 action ordinaire
Kravetsky, Marvin Toronto, Ontario	1 action ordinaire
Kravetsky, Philip Winnipeg, Manitoba	1 action ordinaire
P.C.W.M. Enterprises Ltd. Winnipeg, Manitoba	2 actions ordinaires

Distribution des actions de P.C.W.M. Enterprises Ltd.

80060 Canada Ltd. Winnipeg, Manitoba	25 actions ordinaires
80062 Canada Ltd. Winnipeg, Manitoba	25 actions ordinaires
80063 Canada Ltd. Winnipeg, Manitoba	25 actions ordinaires
Kravetsky, Marvin Toronto, Ontario	25 actions ordinaires

Rôle M-37665
M-300859-8-D
(14838-V)

PHILIPPE ROY TRANSPORT INC.
132, rue Angus, East Angus,
(Compton) Qué.
J0B 1R0

Modification à la clause *a*):

La requérante qui détient une clause *a*) qui se lit présentement comme suit:

a) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

a) De East Angus à tous les endroits situés dans un rayon de 500 milles dudit endroit, et retour, pour le transport par camion muni d'un treuil, de briques, terra-cotta emballées, chaux, produits réfractaires et des palettes servant à la manipulation desdits matériaux, pour le compte de East Angus Brick & Tiles Inc.

Suite au changement de nom corporatif de l'expéditrice; East Angus Brick & Tiles Inc. à Quéabric Inc., demande à la Commission des transports du Québec que ladite clause *a*) se lise à l'avenir comme suit:

a) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

a) De East Angus à tous les endroits situés dans un rayon de 500 milles des limites dudit endroit, et retour, pour le transport par camions munis d'un treuil, de briques terra-cotta emballées, chaux et produits réfractaires et des palettes servant à la manipulation desdits matériaux, pour le compte de Quéabric Inc.

Rôle M-37666
M-300065-12-D
(528-V)

WM. C. NORRIS LIMITED
6035, côte de Liesse
Ville St-Laurent
(Ile-de-Montréal) Qué.
H4T 1C6

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir les droits suivants:

a) La requérante demande à être autorisée à louer à court terme jusqu'à concurrence de deux (2) véhicules.

b) La requérante demande à être autorisée à louer à long terme jusqu'à 20% de sa flotte de véhicules d'une compagnie de location détentrice d'une autorisation de la Commission des transports du Québec ou d'institutions financières.

Rôle M-37667
M-300859-10-D
(14838-V)
ROY, PHILIPPE
ROY, SIMONE
Requérants-cédants
ROY, GILLES
ROY, ROSAIRE
ROY, REJEAN
Requérants-cessionnaires
PHILIPPE ROY TRANSPORT INC.
132, rue Angus, East Angus
(Compton) Que.
J0B 1R0
Mise en cause

Maintien de permis suite à un changement de contrôle:
La compagnie mise en cause s'adresse à la Commission des transports du Québec dans le but de permettre à cette dernière de statuer sur le maintien du permis M-300859 (14838-V) suite au changement de contrôle qui s'est produit au sein de ladite compagnie:
Ancienne distribution des actions:

Roy, Philippe	445 actions ordinaires
Roy, Simone	1 action ordinaire
Roy, Gilles	1 action ordinaire

Nouvelle distribution des actions:

Roy, Gilles	149 actions ordinaires
Roy, Rosaire	149 actions ordinaires
Roy, Réjean	149 actions ordinaires

On demande de ce faire en conformité avec les dispositions de l'article 39 de la Loi des transports.

Rôle M-37669
M-505613-2-D
CHARBONNEAU, REJEAN
195, Desjardins
St-Charles-de-Mandeville
(Berthier) Qué.
J0K 1L0
Requérant-cédant
et
M-506172-002-3-D
PERREAULT, PIERRE
2580, 1re Chaloupe
Ste-Elizabeth
(Joliette) Qué.
J0K 2J0
Requérant-cessionnaire

Demande de transfert:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de transférer à Perreault, Pierre le permis M-505613-001 qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac dans la région 6.

Rôle M-37670
M-203922-14-D
BOISVERT, PAUL EMILE
6415, Chabot
Montréal, Qué.
H2G 2T3
Requérant-cédant
M-207641-002-2-D
BLEMUR PHILO NARCISSE AUBERT
8646, 13e Avenue
Montréal, Qué.
H1Z 3K7
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-203922-002 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-37671
M-207039-2-D
FORTIN, GUY
1151, des Laurentides
Vimont, Laval, Qué.
H7M 2X9
Requérant-cédant
M-209314-001-1-D
ARTHUR TURGEON ENR.
(Turgeon Arthur)
10, rue Luc
St-François, Laval, Qué.
H0A 1E0
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-207039-001 pour l'agglomération A-8 Laval demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-37672
M-208082-2-D
LUPIEN, PIERRE
455, de Beaucaire
Laval-des-Rapides, Laval, Qué.
H7N 4P2
Requérant-cédant
M-209336-001-1-D
LUPIEN, DENISE
455, de Beaucaire
Laval-des-Rapides, Laval, Qué.
H7N 4P2
Requérante-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208082-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer à la requérante-cessionnaire.

Rôle M-37673
M-200832-2-D
LAPIERRE, ANTONIO
514 A, Sud
Cowansville, (Missisquoi) Qué.
J2K 2X8
Requérant-cédant
M-209298-001-1-D
ROUSSEL, JEAN-MARIE
121, Jacquemet app. 9
Cowansville, Qué.
J2K 1A6
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-200832-001 pour l'agglomération A-4 Cowansville demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-37674
M-208844-2-D
LAURIN BROUSSEAU CARMEN MME
665, de La Trappe
St-Louis-de-Terrebonne
(Terrebonne) Qué.
J0N 1N0
Requérante-cédante
M-209334-001-1-D
GAUTHIER, LAURENT
6617, Casgrain
Montréal, Qué.
H2S 2Z4
Requérant-cessionnaire

La requérante-cédante qui détient le permis M-208844-001 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-37675
M-208507-2-D
ROBILLARD, DENIS PAUL
1507, chemin St-Dominique
Les Cèdres (Soulanges) Qué.
J0P 1L0
Requérant-cédant
M-209324-001-1-D
BEAUCHEMIN, RICHARD
137, boul. Duhamel
Pincourt (Vaudreuil) Qué.
J7V 4C9
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208507-003 pour la région de Vaudreuil 06-7215 demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-37676
M-208507-3-D
ROBILLARD, DENIS PAUL
1507, chemin St-Dominique
Les Cèdres
(Soulanges) Qué.
J0P 1L0
Requérant-cédant
M-209323-001-1-D
COUSINEAU, DONALD
207, St-Charles
Dorion (Vaudreuil) Qué.
J4V 2L4
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208507-004 pour la région de Vaudreuil 06-7215 demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-37677
M-208507-4-D
ROBILLARD, DENIS-PAUL
1507, chemin St-Dominique
Les Cèdres
(Soulanges) Qué.
J0P 1L0
Requérant-cédant
M-209322-001-1-D
BASTIEN, REJEAN
137, boul. Duhamel
Pincourt
(Vaudreuil) Qué.
J7V 4C9
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-208507-001 pour la région de Vaudreuil 06-7215 demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-37678
M-202834-14-D
VIEZEL, ERNEST
50, place Crémazie, app. 402
Montréal, Qué.
H2P 2T1
Requérant-cédant
M-202811-012-12-D
ROUSSEL, SERGE
600, Pascal
Auteuil, Laval, Qué.
H7K 1C9
Requérant-cessionnaire

Le requérant-cédant qui détient le permis M-202834-010 pour l'agglomération A-11 Montréal demande de le transférer au requérant-cessionnaire.

Rôle M-37679
M-503998-3-D
BERGERON, CONRAD (MME)
34, Bonneville
Thetford Mines
(Mégantic) Qué.
G6G 5V8

La requérante qui détient un permis de camionnage en vrac no M-503998-001, demande à la Commission des transports du Québec une révision de la décision MCV-14975-1 publiée à la *Gazette officielle du Québec* no 27 du 8 juillet 1978. Nous vous demandons une révision car le non-acquittement des droits prescrits dans le délai de la Commission est involontaire de notre part. Au mois de février 1978, notre camion a subi un lourd accident, ce qui le rendit inutilisable. Ci-joint une copie de l'estimé des réparations. Nous avons dû nous procurer un nouveau camion, ce qui fut fait le 19 juin 1978. Nous ne pouvions donc pas immatriculer le camion dont nous étions propriétaire en février, et au moment où nous avons trouvé un autre camion pouvant convenir à notre bourse, les délais de la Commission étaient déjà expirés.

Rôle M-37682
M-506803-3-D
PERREAULT, MARCEL
971, Monique
St-Thomas-de-Joliette
(Joliette) Qué.
J0K 3L0
Requérant-cédant
M-506172 003-4-D
PERREAULT, PIERRE
2580, 1re Chaloupe
Ste-Elizabeth
(Joliette) Qué.
J0K 2J0
Requérant-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer par donation à Pierre Perreault le permis no M-506803-001, qu'il détient pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 06.

Rôle M-37683
M-507596-2-D
JEAN-GUY RIOPEL ENRG.
1142, Alexandre
Templeton
(Hull) Qué.
J8P 1A6
Requérant-cédant
M-508736 001-1-D
ESTELLE DUPUIS ENRG.
(Lacombe Dupuis, Estelle)
16, Chénier
Templeton
(Hull) Qué.
J8P 2G4
Requérante-cessionnaire

Le requérant demande à la Commission des transports du Québec de transférer son permis no M-507596 001, à madame Estelle Lacombe Dupuis, pour effectuer du camionnage en vrac, dans la région 07.

Rôle Q-18801
Q-301,701 4-DT
JARDINE TRANSPORT LTD.
P.O. Box 356
Frédéricton, N.-B.
E3B 4Z9
Place d'affaires au Québec:
55, rue d'Auteuil
Québec, Qué.
G1R 4C2

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport de bois afin qu'ils se lisent à l'avenir comme suit:

Taux applicables au bois de construction

	Véhicule tandem — 40 pi.		*Véhicule à trois essieux espacés — 45 pi.*		*Véhicule à trois essieux — 45 pi.*	
Milles	*A*	*B*	*A*	*B*	*A*	*B*
Frais minimums	$100,00	$85,00	$105,00	$89,00	$130,00	$111,000
65 — 200	1,59	1,35	1,68	1,43	2,00	1,70
201 — 300	1,54	1,31	1,62	1,38	1,88	1,60
301 — 400	1,51	1,28	1,59	1,35	1,76	1,50
Plus de 400	1,47	1,25	1,55	1,32	1,70	1,45

1) Les taux figurant à la colonne A s'appliquent aux expéditions non admissibles aux subventions accordées en vertu de la Loi sur les subventions au transport des marchandises dans la Région atlantique.

2) Les taux figurant à la colonne B s'appliquent aux expéditions transportées à l'intérieur du territoire visé par la loi susdite et admissibles aux subventions prévues par cette loi.

3) La base du taux est le mille parcouru par un véhicule en charge.

4) Le prix du bâchage complet est de $29 par chargement, ou de $25 par chargement lorsqu'il s'agit d'expéditions admissibles aux subventions susdites.

5) Des frais de $29 sont imposés pour chaque livraison ou cueillette, à l'exclusion de la première. Dans le cas d'expéditions admissibles aux subventions susdites, ces frais sont de $25. Maximum: deux livraisons ou deux cueillettes.

6) Toute pénalisation imposée pour excès de poids et tous les droits de traversée par bateaux sont à la charge de l'expéditeur.

7) Les poids maximums sont établis comme suit:

Véhicule tandem:	45 000
Véhicules à trois essieux espacés:	55 000
Véhicules à trois essieux:	70 000

8) Les taux ci-dessus doivent entrer en vigueur le 1er janvier 1979.

Rôle Q-18488
Q-300,167-33-D (3652-V)
TRANSPORT THEBERGE LIMITEE
455 est, rue Notre-Dame
C.P. 1360
Trois-Pistoles
(Rivières-du-Loup) Qué.
G0L 4K0

Amendement à la requête Q-18488
Requête originale (G.O. no 50 du 16-12-78, page 15241)
Demande de modification de permis:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le droit de donner le service suivant:
Transport général - longue distance - route restreinte
A Trois-Pistoles et à toute les localités situées dans un rayon de 350 milles de ladite localité, de Montréal et de Québec avec droit de retour.
Droits additionnels:
1. La requérante aura le droit d'utiliser des camions isothermes;
2. Le droit de desservir Québec donne aussi le droit de desservir: Charny, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Auberivière, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, St-Romuald-d'Etchemin, St-Henri, St-Rédempteur, Ste-Hélène-de-Breakeyville, St-Henri-de-Lauzon, St-Joseph-de-Pintendre, Bernières, Rivière-Boyer, St-Étienne, l'Ancienne-Lorette, Beauport, Val-Bélair, Charlesbourg, Lac-Delage, Loretteville, Québec, Ste-Foy, Sillery, Vanier, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-du-Cap-Rouge Stoneham et Tewkesbury, Charlesbourg-Ouest, Lac-St-Charles, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, St-Augustin-de-Desmaures.
Requête amendée (15 janvier 1979)
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir le droit de donner le service suivant:
Transport général - longue distance - route restreinte
A Trois-Pistoles et à toutes les localités situées à l'est de Trois-Pistoles dans un rayon de 350 milles de ladite localité, de Montréal et de Québec avec droit de retour.
Droit additionnel:
1. La requérante aura le droit d'utiliser des camions isothermes;
2. Le droit de desservir Québec donne aussi le droit de desservir: Charny, Lauzon, Lévis, St-David-de-l'Auberivières, St-Jean-Chrysostome, St-Nicolas, St-Romuald-d'Etchemin, St-Henri, St-Rédempteur, Ste-Hélène-de-Breakeyville, St-Henri-de-Lauzon, St-Joseph-de-Pintendre, Bernières, Rivière-Boyer, St-Étienne, l'Ancienne-Lorette, Beauport, Val-Bélair, Charlesbourg, Lac-Delage, Loretteville, Québec, Ste-Foy, Sillery, Vanier, St-Emile, St-Dunstan-du-Lac-Beauport, St-Félix-du-Cap-Rouge, Stoneham et Tewkesbury, Charlesbourg-Ouest, Lac-St-Charles, St-Gabriel-de-Valcartier, St-Gabriel-Ouest, St-Augustin-de-Desmaures.

Rôle Q-18849
Q-600,083-7-DT
LOCATION D'AUTOS ROBERVAL LTEE
225, boul. Marcotte
Roberval
(Lac-St-Jean-Ouest) Qué.
G8H 1Z3

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin de modifier ses tarifs quotidiens et hebdomadaires et additionner des taux mensuels.
Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux à la C.T.Q.

Rôle Q-18850
Q-300,246-4-D (6523-V)
ASSELIN TRANSPORT LTEE
370, 104e Rue
St-Georges
(Champlain) Qué.
G9T 3G6

Demande de changement de contrôle:
Les actions ordinaires de Asselin Tansport Ltée sont réparties comme suit:

Alice Asselin	1000 actions ordinaires
Euclide Asselin	800 actions ordinaires
Gérald Asselin	800 actions ordinaires
Germain Asselin	700 actions ordinaires

Nous demandons à la Commission des transports du Québec d'autoriser la modification suivante dans la répartition des actions, à savoir:

Euclide Asselin	1100 actions ordinaires
Gérald Asselin	1100 actions ordinaires
Germain Asselin	1100 actions ordinaires.

Rôle Q-18851
Q-300,284-5-D (7536-V)
LACHANCE, JACQUES
427, rue Chabot
Vanier
(Québec) Qué.
G1M 1L3

Demande de modification de permis:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner le service suivant:
Transport restreint - longue distance - route restreinte
De Québec à Montréal via route 20 et retour pour le transport d'instruments d'optique, soit lunettes et verres pour les compagnies d'optiques et les opticiens en général.

Rôle Q-18852
Q-300,832-2-D (21148-V)
SABE-ROC INC.
243, boul. St-Michel
Mistassini
(Lac-St-Jean-Ouest) Qué.
G0W 2C0

Modification de permis:
La requérante demande une modification de son permis portant le numéro Q-300,832 (21148-V) afin qu'il se lise à l'avenir comme suit:
Transport restreint - longue distance - rayon - contrat
De Dolbeau et Mistassini à tous les endroits dans la province de Québec, pour le transport de bois blanchi et retour avec bois refusé, pour le compte de Murdock-Domtar Inc. de Dolbeau et Mistassini
Inscription au permis Q-300,832 (21248-V) des matières en vrac suivantes:
Sable - terre - gravier - pierre - sciage et glace - copeaux de bois - sciures-planures - bois n'ayant subi aucune autre opération que la coupe transversale, l'ébranchage et l'écorçage - rebuts de bois.

Rôle Q-18853
Q-300,723-35-D (19296-V)
BEL-MONT TRANSIT INC.
143, rue Hébert
C.P. 82
Mont-Joli
(Rimouski) Qué.
G5H 3K8
Voiturier-remorqueur
et
Q-300,221-43-D (5427-V)
RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE
Voiturier-roulier
et
Q-300,294-52-D (7737-V)
BELLECHASSE TRANSPORT INC.
Voiturier-roulier
et
Q-300,487-50-D (13963-V)
SPEEDWAY EXPRESS LTD.
Voiturier-roulier
et
Q-300,395-6-D (11128-V)
LES DEMENAGEMENTS RIMOUSKI LTEE
Voiturier-roulier

Demande de permis de transport par remorquage:
La requérante désire être autorisée à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés, les remorques chargées ou vides de:

Speedway Express Ltd,	détentrice du permis no 13963-V
Rimouski Transport Ltée,	détentrice du permis no 5467-V
Bellechasse Transport Inc.	détentrice du permis no 7737-V
Les Déménagements Rimouski Ltée,	détentrice du permis no 11128-V

suivant toutes les clauses des permis de ces dernières, lesquelles demandent le permis correspondant.
La requérante désire également être autorisée, conformément à l'article 13-B de l'Ordonnance générale sur le camionnage, à utiliser les remorques non immatriculées en son nom mais en la possession légale de Speedway Express Ltd., Rimouski Transport Ltée et Bellechasse Tansport Inc.

Rôle Q-18854
Q-300,221-44-D (5427-V)
RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE
377, 2e Rue est
Rimouski
(Rimouski) Qué.
G5L 7B9
Voiturier-remorqueur
et
Q-300,723-36-D (19296-V)
BEL-MONT TRANSIT INC.
Voiturier-roulier
et
Q-300,294-53-D (7737-V)
BELLECHASSE TRANSPORT INC.
Voiturier-roulier
et
Q-300,487-51-D (13963-V)
SPEEDWAY EXPRESS LTD.
Voiturier-roulier
et
Q-300,395-7-D (11128-V)
LES DEMENAGEMENTS RIMOUSKI LTEE
Voiturier-roulier

Demande de permis de transport par remorquage:
La requérante désire être autorisée à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés, les remorques chargées ou vides de:

Bellechasse Transport Inc.	détentrice du permis no 7737-V
Speedway Express Ltée,	détentrice du permis no 13963-V
Les Déménagements Rimouski Ltée,	détentrice du permis no 11128-V
Bel-Mont Transit Inc.	détentrice du permis no 19296-V

suivant toutes les clauses des permis de ces dernières, lesquelles demandent le permis correspondant.

Rôle Q-18855
Q-300,294-55-D (7737-V)
BELLECHASSE TRANSPORT INC.
3600, boul. Hamel
(Québec) Qué.
G2E 2G7
Voiturier-remorqueur
et
Q-300,723-38-D (19296-V)
BEL-MONT TRANSIT INC.
143, rue Hébert
C.P. 82
Mont-Joli
(Rimouski) Qué.
G5H 3K8
Voiturier-roulier

Demande de permis de transport par remorquage:
La requérante désire être autorisée à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés, les remorques chargées ou vides de Bel-Mont Transit Inc., détentrice du permis no 19296-V, suivant toutes les clauses des permis de cette dernière, laquelle demande le permis correspondant.

Rôle Q-18856
Q-300,395-8-D (11128-V

LES DEMENAGEMENTS RIMOUSKI LTEE
C.P. 291
Chandler
(Gaspé-Est) Qué.
G0C 1K0
Voiturier-remorqueur
Q-300,221-45-D (5427-V)

RIMOUSKI TRANSPORT LIMITEE
Voiturier-roulier
et
Q-300,723-37-D (19296-V)

BEL-MONT TRANSIT INC.
Voiturier-roulier
et
Q-300,294-54-D (7737-V)

BELLECHASSE TRANSPORT INC.
Voiturier-roulier
et
Q-300,487-52-D (13963-V)

SPEEDWAY EXPRESS LTD.
Voiturier-roulier

Demande de permis de transport par remorquage:
La requérante désire être autorisée à tirer avec ses tracteurs dûment enregistrés, les remorques chargées ou vides de:

Bellechasse Transport Inc.,	détentrice du permis no 7737-V
Rimouski Transport Ltée,	détentrice du permis no 5427-V
Speedway Express Ltd,	détentrice du permis no 13963-V
Bel-Mont Transit Inc.	détentrice du permis no 19296-V

suivant toutes les clauses des permis de ces dernières, lesquelles demandent le permis correspondant.

Rôle Q-18857
Q-301,346-7-D (25214-V)

DEMERS, GILLES
780, chemin Pintendre
St-Louis-de-Pintendre
(Lévis) Qué.
G0R 2K0
Requérant-tireur
Q-300,577-66-D (15957-V)

GERARD NOLIN (1975) LTEE
982, de l'Eglise
C.P. 100
St-Jean-Chrysostome
(Lévis) Qué.
G0S 2T0
Requérante-tirée
M-300,238-87-D (1930-V)

PROVOST CARTAGE INC.
7887, Grenache
Anjou,
(Ile-de-Montréal) Qué.
H1J 1C4
Requérante-tirée

Demande de permis de tireur:
Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner les services suivants:
Tansport restreint - remorquage seulement
Transport par remorquage pour tirer les remorques vides ou chargées de Provost Cartage Inc. selon les clauses *c*), *d*), *e*), *f*), *g*), *h*), *l*), *m*), *o*), *t*) du permis 1930-V ainsi que celles de Gérard Nolin (1975) Ltée selon les clauses *a*), *b*), *c*), *f*), *h*), *j*), *k*), *l*), *s*), *t*), *u*), *v*) du permis 15957-V.

Rôle Q-18858
Q-300,908-8-D (21984-V)

HENEAULT & GOSSELIN INC.
409, Témiscouata
Rivière-du-Loup
(Rivière-du-Loup) Qué.
G5R 3Y4

Demande de modification de permis:
La requérante, dont les clauses *c*) et *d*) se lisent comme suit:
c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - contrat - équipement spécialisé (fardier);
c) De Rivière-du-Loup à tous les points situés dans les comtés électoraux-provinciaux suivants: L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Rimouski, Matane, Matapédia, pour le transport de maisons sectionnelles usinées par fardier, pour le compte de Construction Goscobec Inc.
Restriction re/clause *c*):
Cette clause ne demeurera valide qu'en autant que M. Conrad Gosselin et M. Onil Caron demeureront actionnaires à la fois de la détentrice et de Construction Goscobec Inc.
d) Transport restreint - longue distance - territoire
d) De tout point à tout point dans les municipalités des comtés de L'Islet, Kamouraska, Rivière-du-Loup, Témiscouata, Rimouski, Matane et Matapédia pour le transport et le remorquage de maisons mobiles et de roulottes.

s'adresse à la Commission des transports dans le but de modifier la clause *c*) de son permis pour qu'à l'avenir elle se lise ainsi:

c) Transport restreint - longue distance - route restreinte - équipement spécialisé (fardier);

c) De Rivière-du-Loup à tous les points situés dans la province de Québec pour le transport par fardier de maisons sectionnelles fabriquées par Construction Goscobec Inc., et retour avec maisons sectionnelles endommagées ou refusées seulement.

Restriction re/clause *c*):

Cette clause ne demeurera valide qu'en autant que M. Conrad Gosselin et M. Onil Caron demeureront actionnaires à la fois de la détentrice et de Construction Goscobec Inc.

Rôle Q-18859
Q-301,024-4-D (22837-V)
CARON, RAYMOND
3, Courcelette
C.P. 11
Rivière-du-Loup
(Rivière-du-Loup) Qué.
G5R 1R3
Requérant-tireur
M-300,238-86-D (1930-V)
PROVOST CARTAGE INC.
7887, Grenache
Ville d'Anjou
(Montréal) Qué.
H1J 1C4
Requérante-tirée
Q-300,577-65-D (15957-V)
GERARD NOLIN (1975) LTEE
982, de l'Eglise
C.P. 100
St-Jean-Chrysostome
(Lévis) Qué.
G0S 2T0
Requérante-tirée

Demande de permis de tireur.

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à donner les services suivants:

Transport restreint - remorquage seulement

Transport par remorquage pour tirer les remorques vides ou chargées de Provost Cartage Inc. selon les clauses *c*), *d*), *e*), *f*), *g*), *h*), *l*), *m*), *o*), *t*) du permis 1930-V ainsi que celles de Gérard Nolin (1975) Ltée selon les clauses *a*), *b*), *c*), *f*), *h*), *j*), *k*), *l*), *s*), *t*), *u*), *v*) du permis 15957-V.

Rôle Q-18860
Q-300,443-2-D (12749-V)
LAJEUNESSE, ALEXANDRE
16 ouest, rue des Chênes
Québec, Qué.
G1L 1K3

Demande de modification de permis:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'être autorisé à la modification des clauses *a*) et *c*) pour qu'elles se lisent ainsi:

a) Transport restreint - longue distance - rayon - contrat

a) De Québec à tous les endroits situés à une distance ne dépassant pas 50 milles des limites de ladite ville, en suivant les routes principales pour le transport de marchandises générales pour le compte de Bizier & Caron Ltd., Librairie St-Gabriel Enrg., Zellers, Québec Service de Laveuse, J.E. Richard Inc.

c) Transport restreint - longue distance - rayon - régulier

c) De Québec dans un rayon de 50 milles, pour le transport de ménage.

Rôle Q-18861
Q-300,431-8-D (12145-V)
RUSSELL & FILS ENR.
(Russell, Jacques & Léo-Paul)
471, rue Royale
C.P. 1136
Malartic
(Abitibi) Qué.
J0Y 1Z0

Requête pour révision de décision:

La requérante expose respectueusement ce qui suit:

1. Tel qu'il appert au dossier 12145-V-D-3, cause Q-11191, la requérante avait demandé à la Commission des transports le droit de continuer à transporter les matières en vrac autorisées à l'origine dans son permis et effectivement transportées le ou avant le 27 juillet 1973, à savoir: groupes 1, 3, 4 et 5;

2. La requête susdite fut publiée à la *Gazette officielle du Québec*, Partie 1, numéro 14, page 3445, le 9 avril 1977;

3. Le jour de l'audition, soit le 24 août 1977, la requérante a fait défaut de comparaitre devant la Commission;

4. Le 15 décembre 1977, la Commission rendit une décision (QCV-09863) à l'effet de décréter que le dossier 12145-V fasse l'objet d'un avis *proprio motu* de la Commission aux fins de réviser ou révoquer la décision autorisant ledit permis 12145-V;

5. Le 12 mai 1978, la Commission émit un avis *proprio motu* dans lequel elle donnait avis de son intention de rendre une décision aux fins de réviser les décisions QCR-1570 et QCR-01913 pour y retrancher les matières en vrac, ou annuler le permis 12145-V délivré à la requérante, ou rendre toute autre décision appropriée;

6. Lors de l'audition tenue le 29 novembre 1978 relativement audit avis *proprio motu* décrété le 12 mai 1978, la Commission a décidé qu'il n'y avait pas lieu de donner suite à cet avis;

7. Lors de la même audition, la requérante tenta d'exposer à la Commission le choix qu'elle avait fait dans le cadre des articles 12.77 et suivants du Règlement 12 sur le camionnage en vrac, mais la Commission refusa de l'entendre vu le jugement rendu le 15 décembre 1977;

8. La requérante a des motifs sérieux à faire valoir à la Commission pour justifier son défaut de comparaître le 24 août 1977;

9. La requérante désire également exposer à la Commission que, le ou avant le 27 juillet 1973, elle a effectivement transporté les matières des groupes 1, 3, 4 et 5 décrites au Règlement 12 sur le camionnage en vrac, matières qu'elle était d'ailleurs autorisée à transporter en vertu du permis 12145-V;

10. Vu l'article 19 de la Loi des transports, 1972, chapitre 55;

Par ces motifs, plaise à la Commission des transports:

Accueillir la présente requête;

Réviser la décision QCV-09863 rendue le 15 décembre 1977 dans le dossier 12145-V-D-3, cause Q-11191;

Décréter que la requérante est autorisée à continuer à transporter les matières des groupes 1, 3, 4 et 5 décrites au Règlement 12 sur le camionnage en vrac.

Rôle Q-18862
Q-501,307-3-D
MALTAIS, JOSEPH
3415, rue Savard
Shipshaw
(Chicoutimi) Qué.
G0V 1V0
Requérant-cédant
Q-503,014-4-D
CLAVEAU & FILS INC.
123, boul. Taschereau
Kénogami
(Chicoutimi) Qué.
G7X 1H2
Siège social:
257, Ste-Famille
Kénogami
(Chicoutimi) Qué.
G7X 4Z1
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:

Le requérant-cédant s'adressera à la Commission des transports du Québec, pour avoir l'autorisation de transférer son permis portant le numéro: Q-501,307-001, qu'il détient pour effectuer le transport de matières en vrac, dans la région no 02, en faveur de Claveau & Fils Inc.

Rôle Q-18863
Q-200,340-2-D
HEBERT, HENRI
934, avenue Bourgogne, app. 1
Ste-Foy, Qué.
G1X 3E3
Requérant-cédant
Q-203,093-1-D
FALARDEAU, ANDRE
1480, Martel
Ste-Foy, Qué.
G2E 1B2
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Hébert, Henri, demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Falardeau, André, le permis Q-200,340-001 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération A-38 Ste-Foy, Sillery.

Rôle Q-18864
Q-600,169-1-D
(472-DYV)
LESSARD FINA SERVICE ENR.
(Lessard, Paul-Emile)
15e Rue
Forestville (Saguenay)
Qué. G0T 1E0

Annulation de permis:

La requérante est détentrice du permis no Q-600,169 autorisant le service suivant: location de véhicules de commerce (roulottes de voyage) pouvant être attachées à un véhicule de promenade, à court terme.

Dans les lettres du 27 octobre 1978 et du 11 janvier 1979 et reçues respectivement les 2 novembre et 16 janvier dernier, la requérante demande à la Commission l'autorisation de supprimer totalement les services de transport que son permis autorise à fournir.

Rôle Q-18865
Q-600009-12-D
ROMPRE & FRERES DRIVE YOURSELF LTEE
1303, avenue Maguire
Sillery, Qué.
G1T 1Z2

Demande de maintien de permis suite à un changement de contrôle:
Rompré & Frères Drive Yourself Ltée demande à la Commission des transports du Québec de maintenir le permis suite à un changement de contrôle.

Anciens actionnaires	
M. Côme Rompré	101 actions ordinaires votantes
M. Aristide Rompré	101 actions ordinaires votantes
Mme Jeanne-d'Arc Filteau Rompré	1 action ordinaire votante
Mme Aline Dussault Rompré	1 action ordinaire votante
Nouveaux actionnaires	
M. Côme Rompré	101 actions ordinaires votantes
Mme Aline Dussault Rompré	102 actions ordinaires votantes
Mme Jean-d'Arc Filteau Rompré	1 action ordinaire votante

Rôle Q-18866
Q-501,459-2-D
POIRIER, LORENZO
79, de l'Eglise
Ste-Blandine
(Rimouski) Qué.
G0K 1J0
Requérant-cédant
Q-506,699-1-D
D.L.M. TRANSPORT INC.
355, rue Léonidas
Rimouski
(Rimouski) Qué.
G5M 1A1
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, l'autorisation de transférer le permis de camionnage en vrac numéro: Q-501,459-001, qu'il détient dans la région no 01, en faveur de la Cie D.L.M. Transport Inc.

Rôle Q-18868
Q-506,369-11-D
KOBEC EQUIPEMENT LTEE/ KOBEC EQUIPMENT LTD.
254, St-Jean-Baptiste
Baie St-Paul
(Charlevoix) Qué.
G0A 1B0
Requérante-cédante
Q-504,619-2-D
PAUL DESCHENES & FILS ENR.
23, Ste-Catherine
Les Eboulements
(Charlevoix-Ouest) Qué.
G0A 2M0
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
La requérante-cédante demande à la Commission des transports du Québec, de transférer son permis de camionnage en vrac Q-506,369-001, pour la région no 03 à Paul Deschênes & Fils Enr.

Rôle Q-18869
Q-505,764-2-D
FORTIN, YVON
324, 19e Rue C
St-Georges-Est
(Beauce) Qué.
G5Y 1B7
Requérant-cédant
Q-506,701-1-D
Y.P.C. CONTRACTEURS FORESTIERS ENR.
R.R. no 3, rang St-Antoine
St-Georges-Est
(Beauce) Qué.
G5Y 5B9
Adresse postale:
C.P. 80
St-Georges-Est
(Beauce) Qué.
G5Y 5B9
Requérante-cessionnaire

Transfert de permis:
Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec, de transférer le permis de camionnage en vrac Q-505,764-001, qu'il détient, en faveur de Y.P.C. Contracteurs Forestiers Enr., dans la région no 03.

Rôle Q-18874
Q-300,257 3-DT
(6855-V)
TRANSPORT PELLETIER ENRG.
(Pelletier, Marcel)
Rue Tardif, Ste-Hélène
(Kamouraska) Qué.
G0L 3J0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs d'environ 20% pour le transport de marchandises selon son permis no 6855-V.

Rôle Q-18875
Q-300,044 13-DT
(476-V)
DEMENAGEMENTS STE-FOY INC./ STE-FOY MOVING INC.
1435, rue Industrielle
Ste-Foy
(Québec) Qué.
G2G 1N2

La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec, afin d'obtenir l'autorisation de modifier ses tarifs locaux, selon une moyenne d'environ 8%, et la liste complète des taux, peut être consultée à la Commission des transports du Québec.
De plus, la requérante demande l'application de l'article 2.58.1 pour la date de mise en vigueur.

Rôle Q-18876
Q-300,286 4-DT
(7573-V)
GERMAIN TRANSPORT ENR.
(Robert Germain)
70, avenue St-Georges
C.P. 22, St-Basile
(Portneuf) Qué.
G0A 3G0

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'augmenter ses tarifs pour le transport effectué selon son permis no 7573-V.
Les intéressés peuvent consulter les nouveaux taux en s'adressant au bureau de la Commission des transports du Québec.

Rôle Q-18877
Q-201163-96-D
TAXIS JAUNES LIMITEE
(Yellow Taxis Limited)
1191, avenue Cartier
Québec, Qué.
G1R 2S9
Requérant-cédant
Q-203094-1-D
JEAN LEPINE ENR.
(Lépine, Jean)
151, Bricault
Québec, Qué.
G2B 4H5
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Taxis Jaunes Limitée (Yellow Taxis Limited) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Jean Lépine Enr. (Lépine, Jean) le permis Q-201163-008 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.
Les requérants demandent également que la décision devienne exécutoire selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 et selon les articles 20, 33 et 39 de la Loi des transports.

Rôle Q-18878
Q-201163-97-D
TAXIS JAUNES LIMITEE
(Yellow Taxis Limited)
1191, avenue Cartier
G1R 2S9
Requérant-cédant
Q-203095-1-D
SAVARD, GILLES
315, rue Alleyn
Québec, Qué.
G1K 4V2
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:
Taxis Jaunes Limitée (Yellow Taxis Limited) demande à la Commission des transports du Québec de transférer à Savard, Gilles le permis Q-201163-028 et le véhicule pour effectuer du transport par véhicule-taxi dans l'agglomération de Québec A-36.
Les requérants demandent également que la décision devienne exécutoire selon l'article 2.58.1 du Règlement 2 et selon les articles 20, 33 et 39 de la Loi des transports.

Rôle Q-18881
Q-600,164-1-D
(8-DYV)
FRANCOIS NOLIN LTEE
895, 1re Avenue
Québec, Qué.
G1L 3J6

Demande de changement d'adresse:
La requérante s'adresse à la Commission des transports du Québec afin d'obtenir l'autorisation d'occuper des nouveaux locaux situés au numéro 2000, rue Léon-Harmel, Québec.

Rôle Q-18882
Q-000463-6-D
(3792-A)
LECLERC, HERVE
R.R. no 1
Carleton
(Bonaventure) Qué.
G0C 1J0
Requérant

Demande d'un permis général de service touristique:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec en vue d'obtenir un permis général de service touristique dans la ville de Carleton. Le transport se ferait à l'aide d'un mini-bus (14 passagers).

Le parcours à suivre serait le suivant:

Service no 1:

Départ coin rue de la Gare et du boulevard Perron, centre commercial du village, banc de Laroque, Mont-St-Joseph et retour selon l'horaire déposé.

Service no 2:

Départ coin rue de la Gare et du boulevard Perron, via Mont-St-Joseph en empruntant la route no 132 et retour selon l'horaire déposé.

Durée: du 15 mai au 15 octobre 1979.

En vertu de l'article 18.4 du Règlement 18 sur le service touristique, le requérant demande que ce permis lui soit renouvelable automatiquement à chaque année moyennant le paiement de ses droits.

Le requérant a été détenteur de ce permis en 1977 et en 1978.

Rôle Q-18883
Q-301,792-1-D
CIMON, LAVAL
639, avenue Lapointe
Chicoutimi
(Chicoutimi) Qué.
G7J 3E3
Requérant-tireur
Q-300,724-48-D (19304-V)
ST-LAMBERT TRANSPORT INC.,
1189, du Pont
St-Lambert-de-Lauzon
(Lévis) Qué.
G0S 2W0
Requérant-tiré

Demande de permis régulier de tireur, nouveau:

Le requérant s'adresse à la Commission des transports du Québec, dans le but d'obtenir l'autorisation de donner le service de transport par remorquage pour St-Lambert Transport sous tout ses permis 19304-V.

Rôle Q-18884
Q-300,088-8-D
(949-V)
MARC-A. TREMBLAY TRANSPORT ENR.
(Tremblay, Marc-Aurèle)
3e Avenue
Centre industriel
St-Romuald-d'Etchemin
(Lévis) Qué.
G6W 5M6

Demande de modification de permis:

Le requérant Marc-Aurèle Tremblay Transport Enr. qui détient les permis suivants:

1. Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat

1. De St-Augustin-de-Desmaures à la frontière Ontario–Québec (port d'entrée: Rivière-Beaudette) et retour, destination Guelph et Hamilton en Ontario, pour le transport de marchandise pour le compte de Armco Canada Ltd.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

2. Transport spécialisé - longue distance - route restreinte - contrat

2. De St-Augustin-de-Desmaures à la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Hawkesbury, Hull, Portage-du-Fort, Notre-Dame-du-Nord, Virginia Town, Témiscamingue, Du Parc) destination en Ontario, rayon de 200 milles du port d'entrée utilisé pour le transport de marchandise fabriquée par Armco Canada Ltd, à St-Augustin-de-Desmaures, pour le compte de ladite compagnie.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

3. Transport spécialisé - longue distance - rayon - contrat

3. De St-Augustin-de-Desmaures à tous les points situés dans un rayon de 700 milles de St-Augustin, pour le transport de marchandise fabriquée par Armco Canada Ltd., et retour avec marchandise refusée ou avariée, pour le compte de Armco Canada Ltd.

En donnant ce service, le détenteur est autorisé à se rendre à tous les endroits situés dans la municipalité de la Baie James.

demande à la Commission que lesdits permis soient modifiés pour se lire à l'avenir comme suit:

1. Transport spécialisé - longue distance - route restreinte

1. De St-Augustin-de-Desmaures à la frontière Ontario–Québec (port d'entrée: Rivière-Beaudette) et retour, destination Guelph et Hamilton en Ontario, pour le transport de marchandise fabriquée ou vendue par Armco Canada Ltd.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

2. Transport spécialisé - longue distance - route restreinte

2. De St-Augustin-de-Desmaures à la frontière Québec–Ontario (ports d'entrée: Rivière-Beaudette, Hawkesbury, Hull, Portage-du-Fort, Notre-Dame-du-Nord, Virginia

Town, Témiscamingue, Du Parc) destination en Ontario, rayon de 200 milles du port d'entrée utilisé pour le transport de marchandise fabriquée ou vendue par Armco Canada Ltd, à St-Augustin-de-Desmaures.

Ce permis doit être opéré conjointement avec le certificat complémentaire émis par l'autorité étrangère compétente.

3. Transport spécialisé - longue distance - rayon

3. De St-Augustin-de-Desmaures à tous les points situés dans un rayon de 700 milles de St-Augustin, pour le transport de marchandise fabriquée ou vendue par Armco Canada Ltd, et retour avec marchandise refusée ou avariée.

En donnant ce service, le détenteur est autorisé à se rendre à tous les endroits situés dans la municipalité de la Baie James.

Rôle Q-18885
Q-000524-2-D
LAVOIE, RAYMOND
376, rue Racine
Notre-Dame-d'Hébertville
(Lac-St-Jean-Est) Qué.
G0W 1S0
Requérant

Demande d'un permis de transport saisonnier en vertu du Règlement 19:

M. Raymond Lavoie, 376, rue Racine, Hébertville, Lac-St-Jean, en vertu du Règlement 19, s'adresse à la Commission des transports du Québec aux fins de demander un permis pour transporter des compagnons de travail à l'ouvrage, aller au début de la semaine et retour en fin de semaine de Notre-Dame-d'Hébertville, Alma à Chutes-des-Passes en éconoline.

Rôle Q-18886
Q-503,868-9-D
JULIEN CHICOINE LTEE
C.P. 99
Grande-Vallée
(Gaspé) Qué.
G0E 1K0
Requérante-cédante
Q-506,703-1-D
CHICOINE, JEAN-PAUL
C.P. 232, rue Réval
Gaspé
(Gaspé-Est) Qué.
G0C 1R0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Le requérant-cessionnaire demande à la Commission des transports du Québec, le transfert du permis Q-503,868-004, dans la région no 01, en sa faveur, ce permis est présentement au nom de Julien Chicoine Ltée.

Rôle Q-18887
Q-504,054-2-D
TREMBLAY, LAURENT
211, St-Edouard
St-Urbain
(Charlevoix-Ouest) Qué.
G0A 4K0
Requérant-cédant
Q-506,702-1-D
DESBIENS, LUCIEN
Rang Ste-Madeleine
R.R. no 1
Pointe-au-Pic
(Charlevoix-Est) Qué.
G0T 1M0
Requérant-cessionnaire

Transfert de permis:

Le requérant-cédant demande à la Commission des transports du Québec de transférer le permis de camionnage en vrac Q-504,054-001, pour la région 03, à Lucien Desbiens.

76676-o

I — Avis de la Commission *proprio motu*

Conformément aux dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne, toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans le nombre de jours francs indiqué dans l'avis particulier ci-dessous, ou s'il n'y a pas d'indication de délai, dans les 30 jours francs, à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition ou une intervention ou une demande dans le délai prescrit, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

Rôle M-37585
CM-60000 12-P
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
et
M-600288
PETT AND THOMPSON LEASING LIMITED
a/s M. James Fincham
636 ouest, Saint-Paul
5e étage, Montréal, Qué.
Siège social:
1518, Victoria Park Avenue,
Scarborough, Ontario.
Intimé

Attendu que l'intimé est détenteur du permis de location numéro M-600288 dont la teneur s'établirait comme suit:

Service:

Location à long terme (une année ou plus) de véhicules de promenade, pour usage dans la province de Québec.

Condition et restriction:

Aucun permis touchant un véhicule en particulier ne sera délivré par la Régie avant que copie du contrat de location visant un tel véhicule n'ait été déposé aux bureaux de la Régie.

Attendu que par son enquêteur, dont le rapport est déposé au dossier, la Commission a été informée que le requérant n'opère plus à l'adresse indiquée au permis;

Considérant les dispositions de la Loi des transports, du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission des transports du Québec et de l'Ordonnance générale numéro 2 sur la location;

Par ces motifs, la Commission, autrement que dans une affaire qui lui est soumise par un requérant, donne avis de son intention de rendre une décision aux fins de:

1- Annuler le permis de location numéro M-600288 de l'intimé, ou;

2- Rendre toute autre décision appropriée.

Rôle Q-18904
Q-20,000-17-P
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC
585 est, boulevard Charest
Québec, Qué.
G1K 7W5

Attendu que le Règlement 16 sur le transport en commun contient des dispositions relatives aux permis de transport aéroportuaire, notamment à l'aéroport de Mont-Joli;

Attendu que le paragraphe *b* de l'article 16.1 de ce règlement définit le transport aéroportuaire comme «un transport de personnes et de leurs bagages, le cas échéant, moyennant un prix per capita au moyen d'un autobus ou un véhicule de promenade entre une aérogare et des lieux débarcadères ou vice versa»;

Attendu que l'article 16.14.2 dudit règlement permet à la Commission de délivrer *proprio motu* un permis de transport aéroportuaire à toute personne titulaire d'un permis de propriétaire de taxi aux fins de fournir, en tout ou en partie, un service de transport aéroportuaire;

Attendu que les titulaires de permis de propriétaire de taxi pour l'agglomération A-37, agglomération de Rimouski, dont le nom, adresse et numéro de permis apparaissent ci-après, ne détiennent pas un permis de transport aéroportuaire aux fins de fournir un tel service de et vers l'aéroport de Mont-Joli;

Attendu que, conformément aux dispositions du paragraphe *b* de l'article 16.1 et de l'article 16.14.5, il y a lieu, pour un tel service aéroportuaire, de fixer de façon générale un prix per capita entre l'aérogare de Mont-Joli et des lieux débarcadères et vice versa ainsi que de déterminer de façon générale le parcours à suivre;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser ces détenteurs de permis de transport par véhicule-taxi à fournir un service de transport aéroportuaire de et vers l'aéroport de Mont-Joli, d'en déterminer le parcours et de fixer un prix per capita;

Considérant le paragraphe *b* de l'article 29 de la Loi des transports;

Considérant les dispositions du Règlement 8 concernant les normes de tarifs, de taux ou de coûts;

Considérant les dispositions du paragraphe *b* de l'article 16.1 et des articles 16.14.2 et 16.14.5 du Règlement 16 sur le transport en commun;

Considérant les dispositions de l'article 2.24 du Règlement 2 (1976) sur les règles de pratique et de régie interne de la Commission;

Par ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins:

a) d'autoriser les détenteurs de permis de transport par véhicule-taxi dont le nom apparaît ci-après à fournir un service aéroportuaire de et vers l'aéroport de Mont-Joli;

b) de fixer le prix per capita entre l'aéroport de Mont-Joli et des lieux débarcadères et vice versa à Mont-Joli; et

c) de déterminer le parcours à suivre;

d) de rendre toute autre décision appropriée.

Nom et adresse	*Numéro de permis*
Roland Roussel 440, Hupé Rimouski, Qué. G5L 7G7	Q-200139-2-P
Félicien Moisan 340, Rouleau Rimouski, Qué. G5L 5V9	Q-200260-2-P
Aurèle Lepage 476, La Salle Rimouski, Qué. G5L 3W6	Q-200420-3-P
Lucien Lévesque 320, Dollard Rimouski, Qué. G5L 5M8	Q-200502-4-P
Edgar Tremblay 527, Saint-Germain Rimouski-Est, Qué. G5L 1E8	Q-200523-8-P
Gérard Desrosiers 37, 9e Rue ouest Rimouski, Qué. G5L 5B5	Q-200576-2-P
Hilarion Lepage 37 est, Saint-Paul Rimouski, Qué. G5L 1S8	Q-200577-2-P
Léonard Lévesque 300, Dollard Rimouski, Qué. G5L 6M8	Q-200656-4-P
Arthur Geneau 559, Tessier Rimouski, Qué. G5L 4M2	Q-200683-2-P
Yvon Ross 293, 2e Rue Rimouski, Qué. G5L 4Y3	Q-200725-2-P
Claude Métivier 383, Saint-René Rimouski, Qué. G5L 4V8	Q-200727-2-P
Adélard McDonald 502, Tessier Rimouski, Qué. G5L 4L9	Q-200728-2-P
Adhémar Moisan 394 est, Lachance Rimouski, Qué. G5L 2B5	Q-200730-2-P
Amédée Rioux 200, Dubé Rimouski, Qué. G5L 4W2	Q-200731-2-P
Napoléon Thibault 349, Rouleau Rimouski, Qué. G5L 5W1	Q-200732-2-P
Paulin St-Jean 198, des Tilleuls Rimouski, Qué. G5L 6X8	Q-200733-3-P
Réal Côté 24, 15e Rue ouest Rimouski, Qué. G5L 5E8	Q-200735-2-P

Nom et adresse	*Numéro de permis*
Albert Métivier 344 ouest, Saint-Laurent Rimouski, Qué. G5L 4P9	Q-200736-3-P
Roger Métivier 28, 5e Rue Rimouski-Est, Qué. G5L 2M9	Q-200737-2-P
Jean-Guy Bouillon 22, 17e Rue est Rimouski, Qué. G5L 2K8	Q-200738-2-P
Gérard Fournier 362, 2e Rue ouest Rimouski, Qué. G5L 4Y2	Q-200739-2-P
Jean-Marie Gosselin 325, Léonidas Rimouski, Qué. G5L 2V1	Q-200742-2-P
Elphège Fournier 455, Saint-Yves Rimouski-Est, Qué. G5L 1H6	Q-200895-2-P
Jacques Côté 386, boulevard Jessop, app. 202 Rimouski, Qué. G5L 1M8	Q-200896-2-P
Raymond Fournier 391, Boulay, app. 28 Rimouski-Est, Qué. G5L 3Z7	Q-200923-2-P
Réal Lévesque 601, 2e Rue est Rimouski, Qué. G5L 1K8	Q-201033-2-P
Taxi St-Louis Ltée 110, Saint-Louis Rimouski, Qué. G5L 5P7	Q-201111-2-P
Raoul St-Laurent 254, Saint-Robert Rimouski, Qué. G5L 4S8	Q-201328-2-P
Jeannine Dionne 171 ouest, Saint-Robert Rimouski, Qué. G5L 4S5	Q-201477-2-P
Taxi Carillon Enr. 171 ouest, Saint-Robert Rimouski, Qué. G5L 4S5	Q-201481-11-P
Pierre-Paul Bérubé 471, Saint-Yves Rimouski, Qué. G5L 1H6	Q-201531-2-P
Réal Vignola 181, Toussaint-Cartier Rimouski, Qué. G5L 2X8	Q-201913-2-P
Jean-Paul Lechasseur 311, Sainte-Cécile Rimouski, Qué. G5L 6G1	Q-202060-2-P
Albert Pigeon 410, Lasalle Rimouski, Qué. G5L 3V7	Q-202335-2-P

Nom et adresse	*Numéro de permis*
Yvon Bélanger C.P. 1129 Bic, Qué. G0L 1B0	Q-202336-2-P
Théo Dubé 456, Champlain Rimouski, Qué. G5L 3V5	Q-202344-2-P
Rodrigue Lévesque 420, Gagnon Rimouski, Qué. G5L 2C2	Q-202346-2-P
Fernand St-Laurent 408, place du Parc, app. 5 Rimouski, Qué. G5L 5R3	Q-202522-2-P
Maurice Fournier 638 est, Saint-Germain Rimouski, Qué. G5L 1G6	Q-202529-2-P
Rosaire Desrosiers Enrg. 230 ouest, Saint-Jean-Baptiste Rimouski, Qué. G5L 4J6	Q-202549-2-P
Taxi 3344 338, place du Bourgeois Rimouski, Qué. G5L 7N2	Q-202651-2-P
Carol Laplante 205 ouest, Sainte-Marie Rimouski, Qué. G5L 4E7	Q-202753-2-P
Jacques Vaillancourt Enr. C.P. 55, 328, Saint-Robert Rimouski, Qué. G5L 4S9	Q-202774-3-P
Taxi Ryno Thériault 8, 4e Avenue Rimouski-Est, Qué. G5L 2N4	Q-202824-3-P
Succession Pierre-Paul Saindon 172, Dubé Rimouski, Qué. G5L 4S5	Q-202840-2-P
Wilson Desjardins 481 ouest, boul. Saint-Germain, app. 4 Rimouski, Qué. G5L 3P2	Q-202931-2-P
Robert Paquet Taxi 7233344 74, de la Gare Saint-Anaclet-de-Lessard Rimouski, Qué. G0K 1H0	Q-202970-2-P
Paul-Emile Yocrell 221, Saint-Hubert Rimouski, Qué. G5L 4S5	Q-203001-2-P

Toute personne intéressée doit faire connaître son intention d'être entendue dans les trente jours francs à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition, ou une intervention, ou une demande dans ce délai, la Commission procédera à une audience publique avant de prendre une décision.

Rôle Q-18905
Q-20,000-15-PT

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

585 est, boulevard Charest
Québec, Qué.
G1K 7W5

Attendu que le Règlement 16 sur le transport en commun contient des dispositions relatives aux permis de transport aéroportuaire, notamment à l'aéroport de Mont-Joli;

Attendu que le paragraphe *b* de l'article 16.1 de ce règlement définit le transport aéroportuaire comme «un transport de personnes et de leurs bagages, le cas échéant, moyennant un prix per capita au moyen d'un autobus ou un véhicule de promenade entre une aérogare et des lieux débarcadères ou vice versa»;

Attendu que les titulaires de permis de propriétaire de taxi pour l'agglomération A-10, agglomération de Mont-Joli, dont le nom, adresse et numéro de permis apparaissent ci-après, détiennent un permis de transport aéroportuaire aux fins de fournir un tel service de et vers l'aéroport de Mont-Joli;

Attendu que, conformément aux dispositions du paragraphe *b* de l'article 16.1 et de l'article 16.14.5, il y a lieu, pour un tel service aéroportuaire, de fixer de façon générale un prix per capita entre l'aérogare de Mont-Joli et des lieux débarcadères et vice versa ainsi que de déterminer de façon générale le parcours à suivre;

Considérant qu'il y a lieu de fixer pour ces détenteurs de permis le prix per capita et de déterminer le parcours;

Considérant le paragraphe *b* de l'article 29 de la Loi des transports;

Considérant les dispositions du Règlement 8 concernant les normes de tarifs, de taux ou de coûts;

Considérant les dispositions du paragraphe *b* de l'article 16.1 du Règlement 16 sur le transport en commun;

Par ces motifs, la Commission donne avis de son intention de rendre une décision aux fins:

a) de fixer le prix per capita entre l'éroport de Mont-Joli et des lieux débarcadères et vice versa à Mont-Joli; et

b) de déterminer le parcours à suivre;

c) de rendre toute autre décision appropriée.

Nom et adresse	*Numéro de permis*
Rosario Drapeau 1464, des Pins Mont-Joli, Qué. G5H 3J9	Q-200172-4-PT
Noël Ross 1538, boulevard Gaboury Mont-Joli, Qué. G5H 3H7	Q-200229-3-PT
Gilbert Roussel 1394, boulevard Jacques-Cartier Mont-Joli, Qué. G5H 3H7	Q-200262-3-PT
Albert Gagnon 45, Pelletier Mont-Joli, Qué. G5H 1T2	Q-200352-3-PT
Robert Ross 1785, rue Bertrans Mont-Joli, Qué. G5H 2K1	Q-200412-3-PT
Léopold Morissette 1674, Saint-Jean-Baptiste Mont-Joli, Qué. G5H 2L3	Q-200413-3-PT
Joseph Vignola 1240, coin Blanchette et Levasseur Mont-Joli, Qué. G5H 2X7	Q-200529-3-PT
Arthur Ross 122, rue Doucet Mont-Joli, Qué. G5H 1R7	Q-200560-3-PT
Ghislain Ouellet 38, Sainte-Bernadette Mont-Joli, Qué. G5H 1V8	Q-200562-3-PT
Léopold Gagnon 63, Pineau Mont-Joli, Qué. G5H 1X5	Q-200567-3-PT

Nom et adresse	*Numéro de permis*
Jean-Léon Gamache 1343, Thibault Mont-Joli, Qué. G5H 2M5	Q-200674-3-PT
Albert Tardif 1469, Saint-Thomas Mont-Joli, Qué. G5H 2H3	Q-200694-3-PT
Gilbert Gagnon 1717, Desjardins Mont-Joli, Qué. G5H 3C9	Q-201027-3-PT
Charles-Eugène Gagnon C.P. 591 Mont-Joli, Qué. G5H 3L3	Q-201467-3-PT
Maurice Lechasseur 1415, Maisonneuve Mont-Joli, Qué.	Q-201644-3-PT
Alfred Rioux Sainte-Flavie (Matapédia), Qué. G0J 2L0	Q-202355-3-PT
Jean-Pierre Jalbert 1312, rue Ménard Mont-Joli, Qué.	Q-202437-4-PT

Toute personne intéressée doit faire connaitre son intention d'être entendue dans les trente jours francs à compter de la date de la présente publication; si la Commission reçoit une opposition, ou une intervention, ou une demande dans ce délai, la Commission procédera à une audience publique avant de rendre une décision.

76676-o

VI — Formules en usage à la Commission des transports du Québec prescrites par le président, en vertu de l'article 22 de la Loi des transports.

PRESCRIPTION DE FORMULE

Formule no 5

DÉCLARATION DE PRINCIPALE PLACE D'AFFAIRES

(Règlement sur le transport des déchets)

Attendu que pour les fins du sous-paragraphe *b* du paragraphe 2 de l'article 6 du Règlement sur le transport des déchets, adopté par l'arrêté en conseil 3707-78 du 30 novembre 1978, une corporation doit avoir son siège social ou sa principale place d'affaires au Québec;

Attendu que le paragraphe *i* de l'article 1 dudit règlement, définit la principale place d'affaires au Québec: «lieu qu'une personne déclare à la Commission, sur la formule prescrite par le président, être sa principale place d'affaires, c'est-à-dire le principal établissement d'où les affaires sont dirigées et où le personnel de maitrise et l'équipement se trouvent ordinairement»;

Attendu qu'en vertu de l'article 22 de la Loi des transports, le président de la Commission des transports du Québec peut prescrire les formules en usage à la Commission, à moins qu'elles ne soient prescrites dans un règlement;

En conséquence, le soussigné prescrit la formule ci-après pour être en usage à la Commission à compter du 1er février 1979, dans le cadre de l'application du Règlement sur le transport des déchets.

Montréal, le 25 janvier 1979.

Le président,
ADOLPHE PRÉVOST, J.C.P.

DÉCLARATION DE PRINCIPALE PLACE D'AFFAIRES AU QUÉBEC

(Règlement sur le transport des déchets)

(A.C. 3707-78 du 30 novembre 1978)

(formule no 5)

Art. 1, par. *i*):

Principale place d'affaires: lieu qu'une personne déclare à la Commission, sur la formule prescrite par le président, être sa principale place d'affaires, c'est-à-dire le principal établissement d'où les affaires sont dirigées et où le personnel de maitrise et l'équipement se trouvent ordinairement.

Je, soussigné, déclare à la Commission des transports du Québec que le lieu ci-après est la principale place d'affaires de la corporation, c'est-à-dire le principal établissement d'où les affaires sont dirigées et où le personnel de maitrise et l'équipement se trouvent ordinairement.

. . . . . .
Nom de la corporation:

. . . . . .
no: rue: app:

. . . . . .
ville:

. . . . . .
comte: code postal:

. . . . .

Associations coopératives — Loi des

COOPERATIVE DES ELECTRICIENS DES LAURENTIDES

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, donne avis qu'en vertu de la Loi des associations coopératives, il a approuvé la formation d'une association sous le nom de «COOPERATIVE DES ELECTRICIENS DES LAURENTIDES», dont le siège social est situé à Saint-Jérôme, Québec, dans le district électoral de Prévost.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
76737-o YVES TÉTREAULT.

Avis divers

ASSEMBLEE CHRETIENNE DE TROIS-RIVIERES-OUEST

Avis public est donné par les présentes que Assemblée Chrétienne de Trois-Rivières-Ouest, une église protestante particulière selon la Loi de la constitution de certaines églises, Statuts refondus, 1964, chapitre 305, s'adressera au lieutenant-gouverneur en conseil de la province de Québec pour l'acquisition des pouvoirs d'un corps constitué en corporation, le tout suivant ladite Loi de la constitution de certaines églises.

Montréal, le 12 janvier 1979.

Les procureurs de la requérante,
MARTINEAU WALKER ALLISON BEAULIEU
76669-5-4-o MACKELL & CLERMONT.

Commission de protection du territoire agricole du Québec

Siège social

Le ministre de l'Agriculture donne avis que le gouvernement a déterminé par l'arrêté en conseil 3974-78 du 22 décembre 1978, conformément à l'article 5 de la Loi sur la protection du territoire agricole (1978, P.L. 90), que la Commission de protection du territoire agricole du Québec a son siège social sur le territoire de la Communauté urbaine de Québec.

Le ministre de l'Agriculture,
76775-o JEAN GARON.

Ville de Donnacona

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30), le conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro V-153 intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières» et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
76768-o DENIS ROY.

EGLISE BAPTISTE EVANGELIQUE DE LA GRACE

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi des corporations religieuses, chapitre 75 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes, en date du 12e jour de janvier 1979, constituant en corporation régie par la Loi des corporations religieuses, Révérend William H. Frey, pasteur, 7181, rue Ouimet, Verdun, Dr. Richard Lapointe, médecin, 8802, Saint-Urbain, Montréal, M. Richard Vaudrin, signaleur, 3425, Bresani, app. 2, Montréal, M. Daniel Lesar, enseignant, 390, Lake Avenue, Dorval.

Le montant auquel est limité la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder, est de $500 000.

Le siège social de la corporation est à 7181, rue Ouimet, Verdun, district judiciaire de Montréal.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
HUBERT GAUDRY.
76677-o 1631-4403

Ville de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie des États-Unis de l'émission désignée «8.85% Sinking Fund Debentures due March 15, 1999» (ci-après appelées «obligations») de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera POUR FINS D'AMORTISSEMENT le 15 mars 1979, conformément aux dispositions des obligations, les

obligations suivantes (ou partie de ces obligations) comme mentionné ci-après, de l'émission mentionnée ci-dessus, à 100% de leur montant en principal plus l'intérêt couru à la date de rachat, à savoir:

Numéros des obligations entièrement immatriculées, rachetables le 15 mars 1979 jusqu'à concurrence du montant en principal apparaissant vis-à-vis chacun des numéros suivants:

1	$173 000	31	$ 69 000	53	$ 17 000
2	156 000	33	52 000	54	17 000
4	277 000	34	52 000	55	16 000
5	208 000	35	35 000	56	10 000
6	173 000	36	35 000	57	9 000
7	173 000	37	35 000	58	9 000
12	104 000	38	35 000	60	9 000
16	52 000	39	35 000	61	9 000
17	139 000	43	35 000	63	17 000
18	104 000	44	26 000	73	242 000
21	104 000	45	17 000	79	18 000
23	69 000	46	17 000	80	69 000
24	69 000	47	17 000	81	69 000
25	69 000	52	17 000	83	52 000

Les obligations (ou partie de ces obligations) ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées en telles espèces ou monnaie des États-Unis d'Amérique qui, au moment du paiement, aura cours légal pour le paiement des dettes publiques et privées dans lesdits États-Unis d'Amérique, au bureau de Bank of Montreal Trust Company, Borough of Manhattan, ville et État de New York, États-Unis d'Amérique, sur présentation et remise des obligations portant les numéros mentionnés ci-dessus.

Les obligations entièrement immatriculées doivent être accompagnées de procurations pour leur transfert dûment signées en blanc. Les obligations entièrement immatriculées représentant la partie non rachetée de toute obligation rachetée en partie seulement, seront émises sans frais. Les obligations immatriculées seront immatriculées de la même manière que les obligations remises, à moins d'instructions d'agir différemment.

AVIS PUBLIC EST AUSSI PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que l'intérêt sur le montant en principal des obligations (ou partie de ces obligations) présentement appelées pour paiement, cessera de s'accroître le et après le 15 mars 1979.

Daté à Montréal le 15 janvier 1979.

Ville de Montréal,
FERNAND DENIS, C.A.,
Directeur des finances.

76738-o

Ville de Montréal

Avis de rachat

Aux détenteurs des obligations payables en monnaie légale de la République fédérale d'Allemagne de l'émission «7% Deutsche Mark Loan of 1969» de la ville de Montréal, province de Québec, Canada.

AVIS PUBLIC EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ que la ville de Montréal a l'intention de racheter et rachètera le 1er avril 1979, conformément à l'article 3, section 2, des conditions d'emprunt, les obligations suivantes payables en monnaie légale de la République fédérale d'Allemagne de l'émission ci-dessus mentionnée échéant le 1er avril 1989 énumérées ci-dessous, à 100% de leur valeur nominale plus les intérêts courus à la date de rachat, à savoir:

3,500 obligations au montant de capital de DM 1 000 chacune.
Numéro de la série 6
Numéros des obligations 17501 - 21000 inclusivement,
300 obligations au montant de capital de DM 5 000 chacune.
Numéro de la série 6
Numéros des obligations 71501 - 71800 inclusivement.

Les obligations ainsi rappelées pour rachat deviendront dues et payables et seront payées, au choix du détenteur, en monnaie légale de la République fédérale d'Allemagne, au bureau principal de Berliner Handels-Und Frankfurter Bank, Frankfort (Main), et/ou à toute autre banque énumérée à l'article 6, section 1, des conditions d'emprunt, sur présentation et remise desdites obligations avec tous les coupons d'intérêt échéant après le 1er avril 1979.

A compter du et après le 1er avril 1979, l'intérêt sur les obligations ainsi rappelées pour rachat cessera et les coupons d'intérêt échéant subséquemment à cette date seront nuls.

Daté à Montréal, le 19 décembre 1978.

Ville de Montréal,
FERNAND DENIS, C.A.
Directeur des Finances.

76739-o

NETTOYEUR BOUCHARD LIMITEE

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, sous l'autorité de l'article 12 de la Loi des compagnies, donne avis qu'il a corrigé le 9 janvier 1979 les lettres patentes supplémentaires émises le 25 août 1978.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

76677-o 1168-1871

Municipalité de Notre-Dame-de-Bonsecours, partie Nord

Prenez avis qu'en vertu de la Loi autorisant les municipalités à percevoir un droit sur les mutations immobilières (1976, chapitre 30) le Conseil de cette municipalité a adopté le Règlement numéro 86 intitulé: «Règlement concernant l'imposition et la perception d'un droit sur les mutations immobilières», lors de la séance régulière tenue le 6 novembre 1978, et que ledit règlement entrera en vigueur le quinzième jour suivant la publication du présent avis.

Le secrétaire-trésorier,
GILLES GIGNAC.

76687-o

L'ORDRE LOYAL DES MOOSE, LOGE 1732 TROIS-RIVIERES INC.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la troisième partie de la Loi des compagnies, il a accordé des lettres patentes, en date du 22e jour de novembre 1978 constituant en corporation sans capital-actions, sous le nom de «L'ORDRE LOYAL DES MOOSE, LOGE 1732 TROIS-RIVIERES INC.», les membres actuels, déjà constituée en corporation le ou vers le 10 décembre 1976, en vertu de la Loi des clubs de récréation (Status refondus, 1964, chapitre 298).

Le montant auquel est limité la valeur des biens immobiliers que la corporation peut acquérir et posséder est de $500 000.

Le siège social de la nouvelle corporation est à Trois-Rivières, district judiciaire de Trois-Rivières.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

76677-o 1473-0576

La Paroisse de Saint-Elzéar de Témiscouata

Avis est donné, conformément à l'article 2 de la Loi des fabriques (1965, chapitre 76, session 1), que monseigneur Gilles Ouellet, archevêque de Rimouski, par un décret daté du 28 octobre 1978, a érigé «La Paroisse de Saint-Elzéar de Témiscouata».

L'archevêque de Rimouski,
GILLES OUELLET.

76780-o

LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE QUEBECOISE SODECOM INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies et de la Loi concernant les sociétés de développement de l'entreprise québécoise et modifiant la Loi sur les impôts, il a été accordé par le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, des lettres patentes en date du 19 décembre 1978, à la compagnie «LA SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE QUEBECOISE SODECOM INC.»

Le siège social de la compagnie est situé à Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

76677-o 1632-3362

Succession Alphonse Dubé

Conformément aux prescriptions de l'article 676 du Code civil de la province de Québec, M. Henri Dubé, agissant personnellement et en qualité de mandataire de M. Gérard Dubé, Dame Gemma Dubé, M. Lionel Dubé, M. Emile Dubé, M. Jule Dubé, donne avis que la succession Alphonse Dubé, décédé le 7 avril 1978, à Saint-Eugène, a été acceptée sous bénéfice d'inventaire, suivant acte reçu devant Me Pierre Boutin, notaire à Montmagny, le 11 mai 1978, sous le numéro 3440 de ses minutes et enregistré à la division d'enregistrement de l'Islet sous le numéro 112267.

Montmagny, le 5 janvier 1979.

76688-o PIERRE BOUTIN, *notaire.*

Succession Cécile Boudreau

Avis est par les présentes donné que Philippe Roy, homme d'affaires, demeurant au numéro 106, de la rue Saint-Ferdinand, à Montréal, donataire universel de Cécile

Boudreau, aux termes d'une institution contractuelle contenue dans leur contrat de mariage, intervenu devant Me Georges-Amable Deslandes, notaire, le douzième jour du mois de juin mil neuf cent soixante-sept, dont copie a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Bagot, à Saint-Liboire, sous le numéro 113967, a accepté sous bénéfice d'inventaire la succession de Cécile Boudreau, en son vivant maitresse de maison, demeurant au numéro 379, de la rue Brock, à Drummondville, décédée le quatrième jour du mois d'août mil neuf cent soixante-dix-huit, aux termes d'un acte intervenu devant Me Jean Shooner, notaire, exerçant au numéro 223, de la rue Saint-Marcel, à Drummondville, en date du dixième jour du mois de janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf, dont copie a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, à Drummondville, le douzième jour du mois de janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf, sous le numéro 243738.

Un inventaire des biens du défunt a été fait le même jour devant le même notaire, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux (2) mois des présentes, le susnommé paiera les créanciers, à mesure qu'ils se présenteront, suivant la loi.

Drummondville, le 22 janvier 1979.

Le procureur,
76707-o JEAN SHOONER, *notaire*.

Succession Gaston Blanchet

Avis public est donné que M. Maurice Blanchet, rembourreur, domicilié à Sainte-Perpétue, comté de L'Islet en sa qualité de tuteur de ses enfants mineurs, René Blanchet, Alain Blanchet, Lise Blanchet, Francine Blanchet et Martin Blanchet, nommé par acte de tutelle homologué en Cour supérieure, district de Montmagny, le 20 mars 1978, dossier 300-14-000006-78, a accepté sous bénéfice d'inventaire pour ses enfants mineurs la succession de son fils, Gaston Blanchet, par acte reçu à Saint-Jean-Port-Joli, le 21 mars 1978, devant feu Me Jean Paré, en son vivant notaire, exerçant et demeurant à Saint-Jean-Port-Joli, enregistré au bureau de St-Jean-Port-Joli, le 22 mars 1978, sous le numéro 110137.

L'Islet-sur-Mer, le 8 janvier 1979.

76740-o JEAN-PIERRE OUELLET, *notaire*.

Succession Simone Barnabé

Avis est par les présentes donné que Roger Morin, journalier, demeurant à de Foy, comté d'Arthabaska, légataire universel de dame Simone Barnabé, aux termes du dernier testament de cette dernière intervenu devant Me André Lampron, notaire, le dix-neuvième jour du mois de mars mil neuf cent soixante-quatorze, a accepté la succession Simone Barnabé, en son vivant maitresse de maison de Drummondville-Sud, décédée le onzième jour du mois de janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf, sous bénéfice d'inventaire, aux termes d'un acte intervenu devant Me Jean Shooner, notaire, exerçant au numéro 223, de la rue Saint-Marcel, à Drummondville, en date du douzième jour du mois de janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf, dont copie a été déposée au bureau de la division d'enregistrement de Drummond, à Drummondville, le seizième jour du mois de janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf, sous le numéro 243781.

Un inventaire des biens du défunt a été fait le dix-septième jour du mois de janvier mil neuf cent soixante-dix-neuf, devant le même notaire, et peut être consulté à ses bureaux, à l'adresse ci-dessus.

Après deux mois des présentes, le susnommé paiera les créanciers à mesure qu'ils se présenteront, suivant la loi.

Drummondville, le 22 janvier 1979.

Le procureur,
76696-o JEAN SHOONER, *notaire*.

Changement de nom et d'autres qualités de l'état civil — Loi du

Accordés

Joseph Antoni Dupuis

Par le certificat numéro 78-304, du 21 décembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Antonin Guiol, né le 11 juillet 1947, en celui de Joseph Antoni Dupuis.

Québec, le 29 janvier 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
76697-o GERMAIN HALLEY.

Sanadroug Bedros Hajian

Par le certificat numéro 78-298, du 21 décembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Bedros Hajian, né le 24 novembre 1959, en celui de Sanadroug Bedros Hajian.

Québec, le 29 janvier 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
76697-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Marcel Lionel Larouche

Par le certificat numéro 78-306, du 21 décembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Marcel Lionel Lamouche, né le 25 novembre 1946, en celui de Joseph Marcel Lionel Larouche.

Québec, le 29 janvier 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
76697-o GERMAIN HALLEY.

Alvin Sylvester Phillips

Par le certificat numéro 78-301, du 21 décembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Alvin Sylvester Baily (Bailey), né le 30 mars 1945, en celui de Alvin Sylvester Phillips.

Québec, le 29 janvier 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
76697-o GERMAIN HALLEY.

Jean Poulos

Par le certificat numéro 78-310, du 21 décembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Ioannis Gouzopoulos, né le 1er août 1919, en celui de Jean Poulos.

Québec, le 29 janvier 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
76697-o GERMAIN HALLEY.

Betty Emily Renick

Par le certificat numéro 78-309, du 21 décembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Amelija Valancauskyte, née le 20 août 1914, en celui de Betty Emily Renick.

Québec, le 29 janvier 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
76697-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Arnold Pierre Simon

Par le certificat numéro 78-299, du 21 décembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Arnold Simon, né le 18 mars 1960, en celui de Joseph Arnold Pierre Simon.

Québec, le 29 janvier 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
76697-o GERMAIN HALLEY.

Joseph Léonard Claude Vignon

Par le certificat numéro 78-305, du 21 décembre 1978, le ministre de la Justice a effectué le changement de nom de Joseph Léonard Claude Lachaine, né le 5 août 1939, en celui de Joseph Léonard Claude Vignon.

Québec, le 29 janvier 1979.

Le sous-ministre associé de la Justice,
76697-o GERMAIN HALLEY.

Demandes

Algirdas Bronius Bronislavas Buja Bujunas

Avis est donné que Algirdas Bronius Bronislavas Buja Bujunas, instituteur, demeurant au numéro 6270, rue des Ecores, en la ville de Montréal, province de Québec, fera une demande au ministre de la Justice pour que son nom soit changé en celui de Al Buja Bijunas.

Montréal, le 15 janvier 1979.

Le procureur du requérant,
76689-6-2-o JOSEPH BERNOTAS, *notaire.*

Yuet-Wing Chiu

Avis est donné que Yuet-Wing Chiu, épouse de Nee-Ben Gee, domiciliée et résidant au 1645 ouest, de Maisonneuve, appartement 604, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Winnie Yuet-Wing Chiu.

Montréal, le 5 janvier 1979.

Le procureur de la requérante,
76745-6-2-o NORMAN S. KESSNER.

Maria Couture

Avis est donné que Maria Couture, secrétaire, domiciliée au 288, avenue Cartier, La Guadeloupe (Frontenac) Québec, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Marie Couture.

La Guadeloupe, le 16 janvier 1979.

La requérante,
76783-6-2-o MARIA COUTURE.

Marguerite Elwell

Prenez avis que mademoiselle Marguerite Elwell, domiciliée au 345, rue Saint-Laurent, à Lévis, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom de famille en celui de Hains.

Les procureurs de la requérante,
TURGEON, BRODEUR
76678-6-2-o ROUSSEAU & MOREAU.

Sergio Esquivel Cahuata

Avis est par les présentes donné que Sergio Esquivel Cahuata, résidant et domicilié au 1160, rue Saint-Mathieu, app. 1011, dans les ville et district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Sergio Esquivel.

Les procureurs du requérant,
76720-6-2-o PARENT & GIRARD.

Roland Gauthier

Avis est par la présente donné que Roland Gauthier, résidant et domicilié au 249, rue Vendome à Longueuil, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Ronald Gauthier.

Les procureurs du requérant,
BERNARD, GIRARD,
76796-6-2-o DESPATIS & CORMIER.

Jean Claude Judes Girard, dit Jean Vaillancourt

Avis est par les présentes donné que Jean Claude Judes Girard, dit Jean Vaillancourt, domicilié au 292, Evangéline, app. 6, Sept-Iles, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean Vaillancourt.

Sept-Iles, le 10 janvier 1979.

Les procureurs du requérant,
76721-6-2-o DESROSIERS & BOUCHER.

Ian Clayton Goring

Avis est donné que Ian Clayton Goring, demeurant au 57, montée Major, à Laval, district de Montréal, présentera une requête au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Ian Clayton Gorin.

Montréal, le 18 décembre 1978.

Les procureurs du requérant,
BRUNET, PAQUIN,
76746-o DANIS, BRUNET.

Guy Georges

Nous donnons avis que Guy Georges, domicilié au 2527, rue Desjardins, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice, afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Jean Guy Dho'Ayer.

Montréal, le 15 janvier 1979.

Le procureur du requérant,
76616-5-2-o JANINE KEAN, *avocat.*

Marie Anne Valence Olivine Jacques

Avis est donné que Marie Anne Valence Olivine Jacques, ménagère, domiciliée dans le canton de Shipton, comté de Richmond, district de Saint-François, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Anne Rollande Olivine Jacques.

Asbestos, le 24 janvier 1979.

Les procureurs de la requérante,
76717-6-2-o GEOFFROY & GEOFFROY.

Marie Berthe

Avis est par la présente donné que Marie Berthe, présentement domiciliée au 166, de la rue Montcalm, en les cité et district de Hull, province de Québec, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie Berthe Simone Picard.

Hull, le 11 janvier 1979.

Le procureur de la requérante,
76643-5-2-o ME ALAIN POIRIER.

Antonio Palacol

Avis est par les présentes donné que Antonio Palacol, célibataire, domicilié et résidant au 625, Milton, app. 1207, Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec, afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Antonio Palma.

Montréal, le 8 janvier 1979.

Le procureur du requérant,
76635-5-2-o NORMAN S. KESSNER.

Marie-Paule Ribardy dit Riberdy Cukr

Avis est donné que Marie-Paule Ribardy dit Riberdy Cukr, âgée de 46 ans, employée de bureau, fille légitime de Rosario Ribardy et de Thérèse Hébert, domiciliée et résidante au 3863 de la rue Bélair, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au ministre de la Justice de la province de Québec afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Marie-Paule Riberdy Cukr.

Montréal, le 13 décembre 1978.

Les procureurs de la requérante,
76636-5-2-o LAMOUREUX, MIGNAULT & MATHIEU.

Marian George Tesar

Avis est donné que Marian George Tesar, concepteur, domicilié au numéro 18, rue Couillard, Lauzon, district de Québec, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat changeant son nom en celui de Georges Tesar.

Lévis, le 12 janvier 1979.

Le procureur du requérant,
76690-6-2-o PAUL ROY, *notaire.*

Joseph Marc Arthur Emilien Vachon

Avis est donné que Joseph Marc Arthur Emilien Vachon, commerçant de pneus, domicilié dans le canton de Shipton, district de Saint-François, s'adressera au ministre de la Justice afin d'obtenir un certificat lui permettant de changer son nom en celui de Joseph Marc Arthur Emile Vachon.

Asbestos, le 24 janvier 1979.

Les procureurs du requérant,
76718-6-2-o GEOFFROY & GEOFFROY.

Compagnies — Loi des

Demandes d'abandon de charte

RESTAURANT BAR SALON LE VERSEAU INC.
AQUARIUS RESTAURANT BAR SALON INC.

Prenez avis que la compagnie RESTAURANT BAR SALON LE VERSEAU INC. — AQUARIUS RESTAURANT BAR SALON INC., demandera au secrétaire de la province la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
76693-o JACQUES MORAND, *notaire.*

CAMPING VENISE DES LAURENTIDES

Prenez avis que la compagnie CAMPING VENISE DES LAURENTIDES demandera au ministère des Consommateurs, Coopératives, et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
76741-o ROBERT LECLERC.

CANADA PAPER COMPANY

Avis est par les présentes donné que la compagnie CANADA PAPER COMPANY, constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, district de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 22 janvier 1979.

Le vice-président adjoint et secrétaire adjoint,
76787-o ANDRÉ GASCON.

LE CENTRE D'ACHAT DE L'ESTRIE LTEE

Prenez avis que la compagnie LE CENTRE D'ACHAT DE L'ESTRIE LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Drummondville, le 23 janvier 1979.

Le procureur de la compagnie,
76679-o ANDRÉ JEAN, *notaire.*

PRODUITS DE CONSTRUCTION CHAMPLAIN INC.
CHAMPLAIN BUILDING PRODUCTS INC.

Prenez avis que la compagnie PRODUITS DE CONSTRUCTION CHAMPLAIN INC. — CHAMPLAIN BUILDING PRODUCTS INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Québec, le 16 janvier 1979.

Les procureurs de la requérante,
76744-o LEVASSEUR, OUELLET & ASSOCIÉS.

LA CIE J.B. NEAULT LTEE

Avis est donné que la CIE J.B. NEAULT LTEE, corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Trois-Rivières, province de Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Trois-Rivières, le 10 janvier 1979.

Les procureurs de la compagnie,
76682-o GODIN, LACOURSIÈRE & GIRARD.

COMPAGNIE F. GINGRAS

Prenez avis que la COMPAGNIE F. GINGRAS demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et des Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
76742-o JEAN TREPANIER, *notaire.*

LE COR DES ALPES INC.

Prenez avis que la compagnie LE COR DES ALPES INC. s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte.

Les procureurs de la compagnie,
GODARD, BELISLE, COLLIN
76788-o & BERTRAND.

O. COUTURE & FILS INC.

Avis est donné que la compagnie O. COUTURE & FILS INC. , constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à 187, boulevard Bégin, Sainte-Claire, comté de Dorchester, Qué., s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, de la province de Québec, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Québec, le 29 janvier 1979.

Les procureurs de la requérante,
RIVARD, HICKSON, SIROIS
76789-o & LEMIEUX.

LA CREMERIE DES PRODUCTEURS DE DRUMMONDVILLE LTEE

Prenez avis que la compagnie LA CREMERIE DES PRODUCTEURS DE DRUMMONDVILLE LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Drummondville, le 23 janvier 1979.

Le procureur de la compagnie,
76680-o ANDRÉ JEAN, *notaire.*

DAIGLE & MASSE LTEE

Prenez avis que la compagnie DAIGLE & MASSE LTEE dont le siège social est situé au 719 ouest, Denison, Granby, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Granby, le 27 décembre 1978.

Le président,
76691-o GILLES MASSÉ.

LES ENTREPRISES G.M.G.A. LTEE.

Avis est par les présentes donné que «LES ENTREPRISES G.M.G.A. LTEE.», une compagnie constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social en la cité de Granby, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu des dispositions de la Loi des compagnies.

Granby, le 11 janvier 1979.

Le procureur de la compagnie,
76781-o ME ALAIN GUAY.

LES EQUIPEMENTS FERLAND LTEE

Prenez avis que la compagnie LES EQUIPEMENTS FERLAND LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Drummondville, le 23 janvier 1979.

Le procureur de la compagnie,
76681-o ANDRÉ JEAN, *notaire.*

EXCAVATION MARCASSIN INC.

Prenez avis que la compagnie «EXCAVATION MARCASSIN INC.» demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Saint-Jean, le 8 janvier 1979.

Le procureur de la requérante,
76683-o ME JACQUES RANCOURT.

FOREST INDUSTRIES LIMITED

Avis est par les présentes donné que la compagnie FOREST INDUSTRIES LIMITED, corporation constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la ville de Estcourt, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, Québec, le 31 décembre 1978.

Le secrétaire-trésorier,
76722-o L.A. HALSEY.

C. & G. GAGNON LTEE

Prenez avis que la compagnie «C. & G. Gagnon Ltée», corporation ayant son siège social à 254, rue des Mouettes, Pointe-au-Père, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Rimouski, le 17 janvier 1979.

Les procureurs de la compagnie,
76769-o GAGNON & LALIBERTÉ.

GLOBAL INVESTMENTS & ENTERPRISES LTD.

Avis est par les présentes donné que GLOBAL INVESTMENTS & ENTERPRISES LTD., corporation constituée selon la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 5 janvier 1979.

Les procureurs de la requérante,
76712-o GREENBLATT, GODINSKY & UDITSKY.

GRAVIER CONCASSE LTEE

Prenez avis que la corporation «GRAVIER CONCASSE LTEE», dont le siège social est situé à Victoriaville, dans le district d'Arthabaska, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Arthabaska, le 12 janvier 1979.

Le procureur de la requérante,
76743-o YVES BÉCHARD, *notaire.*

IRON ORE COMPANY OF CANADA AVIATION LIMITED

Avis est par les présentes donné que la compagnie IRON ORE COMPANY OF CANADA AVIATION LIMITED, corporation constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 31 décembre 1978.

Le secrétaire-trésorier,
76723-o L.A. HALSEY.

JEWISH EAGLE-KANADER ADLER INC.

Prenez avis que la compagnie JEWISH EAGLE-KANADER ADLER INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 18 janvier 1979.

Les procureurs de la requérante,
TINKOFF, SEAL,
76713-o SHAPOSNICK & MOSCOWITZ.

LABRADOR SUPPLY & EQUIPMENT COMPANY

Avis est par les présentes donné que la compagnie LABRADOR SUPPLY & EQUIPMENT COMPANY, corporation constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la ville de Montréal, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 31 décembre 1978.

Le secrétaire-trésorier,
76724-o L. A. HALSEY.

MAISON DE CONVALESCENCE ST-FERDINAND LTEE

Prenez avis que la compagnie MAISON DE CONVALESCENCE ST-FERDINAND LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières la permission d'abandonner sa charte.

Montréal, le 15 janvier 1979.

Le secrétaire de la compagnie,
76684-o FERNAND BISSONNETTE.

MODERNAIRE INVESTMENTS LTD.

Avis est par les présentes donné que MODERNAIRE INVESTMENTS LTD., corporation constituée selon la Loi des compagnies, et ayant son siège social à Montréal, Québec, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 5 janvier 1979.

Les procureurs de la requérante,
76714-o GREENBLATT, GODINSKY & UDITSKY.

LES PLACEMENTS ST-NICOLAS LTEE

Prenez avis que la compagnie LES PLACEMENTS ST-NICOLAS LTEE demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le procureur de la compagnie,
76715-o ERNEST BOURQUE, *notaire.*

REIMS REALTY CORP.

Avis est par les présentes donné que REIMS REALTY CORP., une corporation constituée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, s'adressera au ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, pour obtenir la permission d'abandonner sa charte selon les dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 5 décembre 1978.

Le procureur de la compagnie,
76692-o MILTON L. KLEIN, C.R.

ROUX ET BERGERON INC.

Prenez avis que la compagnie ROUX ET BERGERON INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Victoriaville, le 8 janvier 1979.

Le procureur de la compagnie,
76685-o MICHEL BOULANGER, *notaire.*

SALLE DOREMI, INC.

Prenez avis que la compagnie SALLE DOREMI, INC. de Saint-Luc, Qué., demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Saint-Jean, le 15 janvier 1979.

Le procureur de la compagnie,
76782-o Me MARIO GUERTIN, *notaire.*

SEPT ILES MOTORS INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie SEPT ILES MOTORS INC., corporation constituée en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, ayant son siège social dans la ville de Sept-Iles, province de Québec, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, Québec, le 31 décembre 1978.

Le secrétaire-trésorier,
76725-o L. A. HALSEY.

SHAWINIGAN CURLING ASSOCIATION INC.

Prenez avis que la compagnie SHAWINIGAN CURLING ASSOCIATION INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Shawinigan-Sud, le 22 janvier 1979.

Le procureur de la compagnie,
76686-o Me CONRAD MATTEAU, *notaire.*

LA SOCIETE DIRANO INC.

Prenez avis que LA SOCIETE DIRANO INC. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières du Québec, la permission de procéder à l'abandon de sa charte.

Charlesbourg, le 11 janvier 1979.

Le procureur de la requérante,
76694-o MICHEL LELIÈVRE, *notaire.*

TRANSPORT MARITIME DE L'ILE-AUX-COUDRES INC.

Avis est par les présentes donné que la compagnie TRANSPORT MARITIME DE L'ILE-AUX-COUDRES INC., constituée en vertu de la Loi des compagnies, ayant son siège social à l'Ile-aux-Coudres, district de Charlevoix, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Québec, le 31 janvier 1979.

Les procureurs de la compagnie,
MES MARQUIS, JESSOP, GAGNON
76790-o & ASSOCIÉS.

LE VILLAGE OLYMPIQUE

Avis est donné que LE VILLAGE OLYMPIQUE, corporation légalement constituée en vertu de la Loi des compagnies du Québec, ayant son siège social en la ville de Montréal, s'adressera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, afin d'obtenir la permission d'abandonner sa charte en vertu de la Loi des compagnies.

Montréal, le 24 janvier 1979.

Les procureurs de la corporation,
DESJARDINS, DUCHARME,
76770-o DESJARDINS & BOURQUE.

MAX WEISER LTD.

Prenez avis que la compagnie MAX WEISER LTD. demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, la permission d'abandonner sa charte.

Le président,
76726-o ROSE WEISER.

WILSIL LIMITED

Avis est donné que WILSIL LIMITED, corporation incorporée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social à Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte, conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 24 janvier 1979.

Les procureurs de la requérante,
76727-o McMASTER MEIGHEN.

WORLD MARKET DEVELOPMENT CORP.

Avis est par les présentes donné que la compagnie WORLD MARKET DEVELOPMENT CORP., consti-

tuée en vertu de la Loi des compagnies et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera au ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières de la province de Québec, la permission d'abandonner sa charte conformément aux dispositions de la Loi des compagnies.

Montréal, le 17 janvier 1979.

Le secrétaire,
MARY LILLIAN MEIN.

76716-o

Compagnies étrangères — Loi des

Permis

GROUP THREE MERCHANDISING CORPORATION

Avis est donné qu'en vertu de la Loi des compagnies étrangères, la compagnie «GROUP THREE MERCHANDISING CORPORATION» a été autorisée à faire affaires dans la province.

L'agent principal, aux fins de recevoir les significations en toutes actions et procédures exercées contre ladite compagnie, est Me David Sternthal, 1210 ouest, rue Sherbrooke, bureau 200, Montréal.

Le bureau principal de la compagnie dans la province est établi au numéro 9150, rue Meilleur, bureau 501, Montréal, district judiciaire de Montréal.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

76677-o 1467-8924

Curatelle publique — Loi de la

Succession André Bélair

Succession de Bélair, André, en son vivant du 9046 est, rue Notre-Dame, app. 3, décédé le 6 mai 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Québec
H4Z 1J6

76797-o

Succession Clément Dionne

Succession de Dionne, Clément, en son vivant de Saint-Philippe-de-Néri, comté de Kamouraska, Québec, décédé le 14 décembre 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

76728-o

Succession Michel Groleau

Succession de Groleau, Michel, en son vivant du 195, rue Montcalm, Noranda, Qué., décédé le 14 juillet 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Québec
H4Z 1J6

76708-o

Succession Julien Lauzier

Succession de Lauzier, Julien, en son vivant du 27, rue Cézanne, app. 205, Neufchâtel, décédé le 21 novembre 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

76729-o

Succession Christian Marcotte

Succession de Marcotte, Christian, en son vivant de 488, chemin du Roi, village Deschambault, Qué., décédé le 14 août 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

76771-o

Succession Jean Massicotte

Succession de Massicotte, Jean, en son vivant de 1450, 17e Avenue, Grand-Mère, Qué., décédé le 12 novembre 1977.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

76730-o

Succession Rosaire Morel

Succession de Morel, Rosaire, en son vivant de 2085 ouest, Mélançon, Alma, décédé le 26 septembre 1972.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

76731-o

Succession Armand Picard

Succession de Picard, Armand, en son vivant de 1061, rue Maple, app. 3, Longueuil, Qué., décédé le 7 mai 1978.

Le soussigné donne avis, conformément à la Loi de la Curatelle publique (1971, chapitre 81 et amendements), qu'il est curateur d'office à cette succession et qu'il recevra, à l'adresse ci-dessous, le paiement de toute dette envers la succession et la preuve de toute réclamation contre elle.

LE CURATEUR PUBLIC DU QUÉBEC.

Tour de la Bourse
Case postale 51
Montréal, Qué.
H4Z 1J6

76732-o

Demande(s) à la Législature

BELL CANADA

Avis est par les présentes donné que BELL CANADA, corporation légalement constituée, ayant son siège social en la ville de Montréal, au numéro 1050, côte du Beaver Hall, s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, à sa prochaine session, afin d'obtenir l'adoption d'un projet de loi privé pour faire confirmer ses droits de propriété aux immeubles suivants et pour toutes autres fins, savoir:

a) une ruelle privée sans désignation cadastrale, bornée au sud-ouest par le lot 1086 et par la rue University, au nord-ouest par le lot P. 1100-3, les lots 1100-2, 1100-1, 1099-2, 1099-1, 1098-1, 1098, 1098-2, 1098-3, 1098, 1097, 1096, 1095 et 1094, au nord-est par le lot 1093A et le lot 1085, et au sud-est par les lots 1080, 1081, 1082, 1083, 1084, 1085, 1086, 1087, 1088, 1089, 1100-5 et le lot P. 1100-6 tous du cadastre du quartier Saint-Antoine, afin d'éteindre les servitudes ou droits de passage qui ont été créés sur cette ruelle par les propriétaires originaires de cette ruelle, Pierre Guyon dit Lemoine et *al.*;

b) une ruelle privée formant partie du lot originaire 1090 du cadastre du quartier Saint-Antoine, afin d'éteindre les servitudes ou droits de passage qui ont été créés sur cette ruelle par les propriétaires originaires de cette ruelle, Harrison Stephens et *al.*

Montréal, le 18 janvier 1979.

Les procureurs de la requérante,
LEROUX & DORAIS,
notaires et conseillers juridiques.

76573-5-4-o

Liquidation des compagnies — Loi de la

L'ASSOCIATION COOPERATIVE OUVRIERE DE PRODUCTION DE REPENTIGNY

(*Loi des associations coopératives*)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de L'ASSOCIATION COOPERATIVE OUVRIERE DE PRODUCTION DE REPENTIGNY, tenue à Repentigny, Québec, dans le district électoral de L'Assomption, le 12 septembre 1978, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies, et que M. Léon Simard soit nommé liquidateur.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
76785-0 YVES TÉTREAULT.

COOPERATIVE ETUDIANTE PONT-VIAU

(*Loi des associations coopératives*)

Avis est donné que lors d'une assemblée générale spéciale des membres de l'association coopérative «COOPERATIVE ETUDIANTE PONT-VIAU», tenue à Pont-Viau, Laval, le 7 mars 1978, il a été résolu de liquider la coopérative et qu'elle soit dissoute, ce conformément aux dispositions de la Loi des associations coopératives et de la Loi de la liquidation des compagnies, et que MM. Pierre Fortin, Sylvain Bédard et Gilles Chartier soient nommés liquidateurs.

Le sous-ministre associé des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
76749-0 YVES TÉTREAULT.

Ministères — Avis concernant les

Affaires municipales

Ville de Duparquet

Conformément à l'article 44 de la Loi sur l'évaluation foncière, j'ordonne que les limites du territoire du district de révision de Québec du Bureau de révision de l'évaluation foncière du Québec soient modifiées pour y inclure le territoire de la ville de Duparquet.

La présente ordonnance entrera en vigueur le jour de sa publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Québec, le 23 janvier 1979.

Le ministre des Affaires municipales,
76786-0 GUY TARDIF.

Divers

Ville de Lac-Mégantic

Le ministre des Affaires municipales, l'honorable Guy Tardif, conformément à l'article 43 de la Loi des cités et villes (S.R. 1964, chapitre 193), a approuvé, en date du 31 janvier 1979, le Règlement numéro 681 du conseil municipal de la ville de Lac-Mégantic, décrétant l'annexion à ladite ville d'une partie du territoire de la municipalité de Nantes, comté de Frontenac, dont description apparaît ci-après; ce règlement entrera en vigueur à compter de la date de la publication du présent avis.

Ce territoire est le suivant:

Un territoire faisant actuellement partie de la municipalité de Nantes, comté municipal de Frontenac, comprenant en référence au cadastre du canton de Whitton, les lots ou parties de lots et leurs subdivisions présentes et futures ainsi que les chemins, routes, emprise de chemin de fer, lacs, cours d'eau, ou parties d'iceux, le tout renfermé dans les limites ci-après décrites à savoir: partant du point d'intersection de la ligne sud-est du lot 72 du rang I sud-ouest et du côté sud-ouest de l'emprise d'un chemin de fer (lot 73); de là, successivement, les lignes et démarcations suivantes: partie de la ligne sud-est dudit lot, en allant vers le sud-ouest, et son prolongement dans le lac Mégantic jusqu'au prolongement de la ligne séparative des rangs I sud-ouest et II sud-ouest; ledit prolongement et partie de ladite ligne séparative de rangs jusqu'à la ligne séparative des lots 66 et 67 du rang I sud-ouest; partie de ladite ligne séparative de lots jusqu'à un point situé au sud-ouest et à une distance de deux cent quatre-vingt-douze pieds (292,0 pi) du côté sud-ouest de l'emprise de la route numéro 161, distance mesurée suivant ladite ligne séparative de lots; dans le lot 67 du rang I sud-ouest, une ligne parallèle au côté sud-ouest de l'emprise

de ladite route et mesurant trois cent six pieds (306,0 pi) et une ligne parallèle et la ligne séparative des lots 66 et 67 dudit rang, en allant vers le nord-ouest, et mesurant cent cinquante pieds (150,0 pi); dans les lots 67 et 68 du rang I sud-ouest, une ligne parallèle au côté sud-ouest de l'emprise de la route numéro 161, en allant vers le sud-est, jusqu'au côté ouest de l'emprise d'un chemin de fer (lot 73); enfin, le côté ouest de l'emprise dudit chemin de fer, en allant vers le sud, jusqu'au point de départ.

Le sous-ministre des Affaires municipales,
76786-o JACQUES BESRE.

Consommateurs, Coopératives et Institutions financières

Assurances — Loi sur les

ALBANY INSURANCE COMPANY

Avis de demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que ALBANY INSURANCE COMPANY, ci-après appelée la compagnie, a soumis une demande de permis d'assureur pour pratiquer au Québec la catégorie d'assurance suivante:

— Maritime

Le siège social de la compagnie est situé à 59, John Street, New York, New York 10038, et son principal établissement d'affaires au Canada est situé au Québec à 8225, rue Mayrand, suite 100, Montréal, H4P 2C7.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jour de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné au Service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 30 janvier 1979.

Le surintendant des assurances,
76677-o JACQUES M. ROY.

LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-ROBERT

Avis de liquidation

Avis est donné que LA COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-ROBERT a cessé de pratiquer l'assurance le 11 janvier 1979.

Le liquidateur des actifs nets de ladite compagnie sera monsieur Simon Jutras de Saint-Marcel, comté de Richelieu.

Québec, le 29 janvier 1979.

Le secrétaire,
76747-o LACTANCE COURNOYER.

GREAT ATLANTIC INSURANCE COMPANY

Avis de demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que GREAT ATLANTIC INSURANCE COMPANY, ci-après appelée la compagnie, a soumis une demande de permis d'assureur pour pratiquer au Québec la catégorie d'assurance suivante:

— Maritime

Le siège social de la compagnie est situé à 1101, Market Tower, 901, Market Street, Wilmington, Delaware, et son principal établissement d'affaires au Canada est situé au Québec à 8225, rue Mayrand, suite 100, Montréal, H4P 2C7.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné au service des assurances du ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 30 janvier 1979.

Le surintendant des assurances,
76677-o JACQUES M. ROY.

LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES

Changement dans le nombre des administrateurs

Avis est, par les présentes, donné que LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES, a par son Règlement numéro 10-A, changé le nombre de ses administrateurs pour l'augmenter de quatorze (14) à quinze (15).

Donné au Service des assurances, ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 25 janvier 1979.

Le ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
76748-o LISE PAYETTE.

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE BELLECHASSE

Demande de permis

Avis est, par les présentes, donné que LA SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE BELLECHASSE, ci-après appelée la société, dont le siège social est situé à Saint-Gervais dans le comté municipal de Bellechasse, a soumis une demande de permis pour pratiquer au Québec, les catégories d'assurance suivantes: assurance contre l'incendie, la foudre, le vent et les autres risques agricoles.

1. Des maisons privées, magasins, boutiques et autres bâtiments;

2. de l'ameublement domestique, des marchandises, du bétail, des produits agricoles;

3. et des autres objets;

qui se trouvent dans les limites du comté pour lequel elle est constituée.

La société résulte de la fusion des compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, la foudre et le vent des paroisses de Saint-Gervais, Saint-Michel et Saint-Nérée.

Le public est invité à présenter à mon bureau, dans les quinze (15) jours de la publication du présent avis, toute éventuelle opposition à la délivrance d'un permis à la requérante.

Donné au Service des assurances, ministère des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières, le 29 janvier 1979.

Le surintendant des assurances,
76776-o JACQUES M. ROY.

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE DEUX-MONTAGNES

Avis de fusion

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances du Québec (1974, chapitre 70), il a approuvé le 25 janvier 1979, après avoir demandé l'avis du surintendant des assurances, la convention de fusion intervenue entre les compagnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent des paroisses de Saint-Augustin et de Saint-Hermas.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Saint-Benoit dans le comté municipal de Deux-Montagnes.

Le ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
76733-o LISE PAYETTE.

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE MASKINONGE

Avis de fusion

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances du Québec (1974, chapitre 70), il a approuvé le 25 janvier 1979, après avoir demandé l'avis du surintendant des assurances, la convention de fusion intervenue entre les compagnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent des paroisses de La Visitation, de l'Ile-Dupas, Saint-Cuthbert, Sainte-Geneviève-de-Berthier, Saint-Ambroise-de-Kildare, Sainte-Elizabeth, Saint-Félix-de-Valois, Sainte-Anne-d'Yamachiche et la Société mutuelle d'assurance contre l'incendie de Maskinongé.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Louiseville dans le comté municipal de Maskinongé.

Le ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
76735-o LISE PAYETTE.

SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE DRUMMOND

Avis de fusion

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de la Loi sur les assurances du Québec (1974, chapitre 70), il a approuvé le 25 janvier 1979, après avoir demandé l'avis du surintendant des assurances, la convention de fusion intervenue entre les compagnies d'assurance mutuelles contre le feu, la foudre et le vent des paroisses du canton de Kingsey, Saint-Jean-de-Wickam et Saint-Pierre-de-Durham.

Le siège social de la nouvelle corporation est situé à Drummondville dans le comté municipal de Drummond.

Le ministre des Consommateurs,
Coopératives et Institutions financières,
76734-o LISE PAYETTE.

Terres et Forêts

Cadastres

Paroisse de Beauport

Cadastre: paroisse de Beauport; division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Beauport.

Avis est par la présente donné que le lot 192-62 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 5 janvier 1979.

Pour le sous-ministre,
76698-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Chatham

Cadastre: canton de Chatham; division d'enregistrement: Argenteuil; municipalité: canton de Chatham.

Avis est par la présente donné que le lot 657-2 est annulé en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 8 janvier 1979.

Pour le sous-ministre,
76698-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Cité de Québec (Quartier de Montcalm)

Cadastre: cité de Québec (Quartier de Montcalm); division d'enregistrement: Québec; municipalité: ville de Québec.

Avis est par la présente donné que les lots 4552 et 4553 sont ajoutés et que les lots 4381-A-363 à 4381-A-378 et qu'une partie des lots 4381-179, 4381 et 4381-A sont annulés en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 16 janvier 1979.

Pour le sous-ministre,
76698-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Canton de Wakefield

Cadastre: canton de Wakefield; division d'enregistrement: Gatineau; municipalité: Val-des-Monts.

Avis est par la présente donné que le lot 79 rang A est ajouté et qu'une partie du lot 74 rang A est annulée en vertu de l'article 2174*a* du Code civil.

Québec, le 10 janvier 1979.

Pour le sous-ministre,
76698-o BENOÎT GRIMARD, A.-G.

Transports

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Comté de L'Assomption

Dans la municipalité de Saint-Lin, paroisse:

Le chemin Côte-Saint-Ambroise, vis-à-vis du lot P-1924, sur une longueur de 208 pieds linéaires.

Comté de Dubuc

Dans la municipalité de Laterrière, village:

L'ancien chemin Saint-Paul, vis-à-vis des lots P-9-B et P-10, sur une longueur de 600 pieds; vis-à-vis des lots P-7-A P-8-A et P-8-B sur une longueur de 900 pieds.

Comté de Frontenac

Dans la municipalité de Sacré-Coeur-de-Marie, paroisse:

L'ancien chemin des 7e et 8e Rangs, vis-à-vis des lots 18-A et 17-C, sur une longueur de 250 pieds.

Comté de Gaspé

Dans la municipalité de Gaspé, cité:

L'ancienne route Haldimand, à l'ouest de la nouvelle route Haldimand, vis-à-vis des lots P-4 et P-5, sur une longueur de 1 000 pieds; à l'est de la nouvelle route Haldimand, vis-à-vis des lots P-5 et P-6-A, sur une longueur de 1 500 pieds.

Comté de Joliette-Montcalm

Dans la municipalité de Saint-Liguori, paroisse:

L'ancien chemin rang sud Rivière-Ouareau, vis-à-vis des lots P-35, P-36, P-37 et P-38, sur une longueur de 1 516 pieds.

Comté de Kamouraska-Témiscouata

Dans la municipalité de Dégelis, ville:

L'ancienne route Dégelis-Saint-Benoît, au nord du chemin des rangs XI et XII, vis-à-vis du lot P-1-A, sur une longueur de 250 pieds.

L'ancienne route Dégelis-Saint-Benoît, au sud-ouest du chemin des rangs XI et XII, vis-à-vis du lot P-3, sur une longueur de 200 pieds.

L'ancienne route Dégelis-Saint-Benoît, au sud de la nouvelle route, vis-à-vis des lots P-341-N et P-341-O, sur une longueur de 600 pieds.

L'ancienne route Dégelis-Saint-Benoît, au sud de la nouvelle route, vis-à-vis du lot P-7, sur une lon-

gueur de 540 pieds.

L'ancienne route Dégelis-Saint-Benoit, entre la nouvelle route Dégelis-Saint-Benoit et le chemin du 2e Rang, vis-à-vis du lot P-328, sur une longueur de 1 900 pieds.

Comté de Kamouraska-Témiscouata

Dans la municipalité de Mont-Carmel:

L'ancienne route 287, vis-à-vis du lot 387, sur une longueur de 263 pieds.

Comté Mégantic-Compton

Dans la municipalité de Clifton, partie est, canton:

L'ancienne route 27, vis-à-vis des lots 7-B, 8-A et 8-B, du rang II, sur une longueur de 1 376 pieds.

Comté de Rivière-du-Loup

Dans la municipalité de Saint-Clément, paroisse:

Une section désaffectée incluant l'ancienne route 293 et l'ancien chemin du rang VIII, vis-à-vis du lot P-31-A du rang VIII et des lots P-46 et P-47 du rang A, au nord du nouveau chemin du rang VIII et à l'ouest de la nouvelle route 293, sur une longueur de 1 000 pieds.

Une section désaffectée de l'ancienne route 293, vis-à-vis des lots P-31-B et P-47, au sud du nouveau chemin du rang VIII et à l'ouest de la nouvelle route 293, sur une longueur de 450 pieds.

Dans la municipalité de Saint-Epiphane, paroisse:

L'ancien chemin du 2e Rang ouest, vis-à-vis du lot P-9-A, sur une longueur de 550 pieds.

Dans la municipalité de Saint-Juste-du-Lac:

L'ancienne route 295, à l'est de la nouvelle intersection du chemin du 6e Rang et de la nouvelle route 295, vis-à-vis du lot P-2-2, sur une longueur de 800 pieds.

L'ancienne route 295, à l'ouest de la nouvelle intersection du chemin du 6e Rang et de la nouvelle route 295, vis-à-vis des lots P-2-2 et P-3-2, sur une longueur de 600 pieds.

L'ancienne route 295, vis-à-vis du lot P-8-3, du rang VI et du lot P-8-2 du rang VII, sur une longueur de 200 pieds.

L'ancienne route 295, vis-à-vis du lot P-9-1 du rang VII, sur une longueur de 450 pieds.

Québec, le 30 novembre 1978.

Le ministre des Transports,
LUCIEN LESSARD.

76750-o

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1er novembre 1978, entretenus par le ministère des Transports.

Comté de Berthier

Dans la municipalité de Saint-Félix-de-Valois, village:

Le chemin ancienne route 48 (racc.), vis-à-vis des lots P-44, P-45, 34-23, 34-24, 24-2, 34-15, 34-16 et 34-3, sur une longueur de 550 pieds.

Comté de Chambly

Dans la municipalité de Sainte-Julie, ville:

La rue Saint-Joseph, du rang de l'Eglise nord-est jusqu'à la fin de la rue, sur une longueur de 598 pieds.

La rue Saint-Louis, de la rue Saint-Joseph à la route de l'Eglise, sur une longueur de 556 pieds.

La route du bas de l'Eglise, de la route 229 au rang de l'Eglise nord-est, sur une longueur de 520 pieds.

Comté de Charlevoix

Dans la municipalité de Sainte-Anne-de-Beaupré, ville:

L'avenue Régina, entre la route 360 et 138, sur une longueur de 664 pieds.

Comté de Chauveau

Dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, paroisse:

L'ancien chemin du lac Saint-Augustin nord, entre le raccordement au nouveau chemin et la route de la Butte, vis-à-vis des lots 488-1, P-488-P-487, 487-1, 486 et P-485 sur une longueur de 800 pieds.

Comté de Matapédia

Dans la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, paroisse:

L'ancienne route 6, au nord de la route 132 projetée, vis-à-vis des lots P-127, P-126, P-125, P-124 et P-121 sur une longueur de 1 400 pieds.

Dans la municipalité de Sainte-Angèle-de-Mérici, village:

L'ancienne route 6, entre la route 132 actuelle et la route 132 projetée, vis-à-vis des lots P-120, P-119, P-118 et P-117, sur une longueur de 600 pieds.

Comté de Prévost

Dans la municipalité de Sainte-Sophie:

L'ancienne route 41, vis-à-vis des lots P-71, P-70, P-69, P-139, P-138, P-137, P-135, P-142 et P-143, sur une longueur de 2 570 pieds; vis-à-vis des lots P-119 et P-183 sur une longueur de 1 200 pieds.

Comté de Verchères

Dans la municipalité de Varennes, cité:

La rue Youville, de l'ancienne limite entre Varennes village et Varennes paroisse jusqu'à la route 132, sur une longueur de 455 pieds.

La rue Sainte-Marie, de l'ancienne limite entre Varennes village et Varennes paroisse jusqu'à la route 132, sur une longueur de 250 pieds.

La rue Sainte-Anne, de la route 132 en allant vers

le nord jusqu'à l'ancienne limite entre Varennes village et Varennes paroisse sur une longueur de 5 470 pieds.

La rue Bord-de-l'Eau d'en bas, entre le chemin Descente-de-la-Petite-Prairie et l'ancienne limite entre Varennes village et Varennes paroisse, sur une longueur de 2 068 pieds.

Le chemin Descente-de-la-Petite-Prairie, entre la rue Bord-de-l'Eau d'en bas et la route 132, sur une longueur de 631 pieds.

Le chemin de desserte, du raccordement du boulevard Marie-Victorin et de la route 132 jusqu'à la route 132, sur une longueur de 1 500 pieds.

Québec, le 30 novembre 1978.

Le ministre des Transports,
76750-o LUCIEN LESSARD.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Comté d'Abitibi-Ouest

Dans le canton non organisé de Paradis:

La route entre les lots 3 et 4, traversant au complet les rangs I et II, sur une longueur de 10 675 pieds.

Comté de Chauveau

Dans la municipalité de Saint-Augustin-de-Desmaures, paroisse:

Le raccordement entre l'ancien et le nouveau chemin du lac Saint-Augustin nord, vis-à-vis du lots P-492, sur une longueur de 82 pieds.

Le raccordement entre l'ancien et le nouveau chemin du lac Saint-Augustin nord, vis-à-vis du lot P-488, sur une longueur de 88 pieds.

Comté de Deux-Montagnes

Dans la municipalité de Saint-Joseph-du-Lac, paroisse:

Le chemin de desserte Agricole, entre la route 344 et la montée Saint-Joseph, sur une longueur de 7 300 pieds.

Comté de Frontenac

Dans la municipalité de Disraëli, paroisse:

L'ancienne route 263, au sud de la nouvelle route vis-à-vis des lots P-20 et P-21 du rang II et du lot P-21-b du rang III, sur une longueur de 2 140 pieds.

Comté de Mégantic-Compton

Dans la municipalité de Sainte-Cécile-de-Whitton:

L'ancienne route 263, partant de l'intersection désaffectée d'avec la nouvelle route 263, en allant vers le sud-ouest, vis-à-vis des lots P-20, P-19, P-18 et P-17, sur une longueur de 2 850 pieds.

Comté de Montmagny-L'Islet

Dans la municipalité de Saint-Fabien-de-Panet, paroisse:

L'ancien chemin Rang-de-la-Société, vis-à-vis des lots P-13, P-14 et P-15, sur une longueur de 2 300 pieds.

Dans la municipalité de Saint-Jean-Port-Joli:

La route Caronette-Leclerc, entre le chemin du 2e Rang est et l'autoroute 20, sur une longueur de 825 pieds; entre l'autoroute 20 et la route 132, sur une longueur de 5 565 pieds; au nord de la route 132, sur une longueur de 1 280 pieds.

Comté de Rimouski

Dans la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski, paroisse:

Le chemin du 8e Rang à partir de la route du 7 au 8, en allant vers l'est, sur une longueur de 2 544 pieds.

Québec, le 8 novembre 1978.

Le ministre des Transports,
76750-o LUCIEN LESSARD.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1er novembre 1979, entretenus par le ministère des Transports.

Comté de Kamouraska-Témiscouata

Dans la municipalité de Dégelis, ville:

L'ancienne route 295, entre la rue Thibeault et la nouvelle route 295, vis-à-vis des lots P-40 et P-17-A, sur une longueur de 950 pieds.

L'ancienne route 295, à l'ouest de la nouvelle route 295, vis-à-vis des lots P-17-A et P-18-A sur une longueur de 1 200 pieds.

Comté de Matane

Dans la municipalité de Matane, ville:

L'ancienne route 6, au nord de la route 132, vis-à-vis des lots 228, 227, 230 et 231 du Rang I, sur une longueur de 1 300 pieds.

L'ancienne route 6, au nord de la route 132, vis-à-vis du lot 190 jusque vis-à-vis du lot 228, sur une longueur de 18 600 pieds.

La route Ouest de la rivière Matane, entre l'avenue Saint-Jérôme et la limite sud de la ville, sur une longueur de 8 200 pieds.

L'avenue Saint-Jérôme, de l'intersection, avec les avenues Damours et Desjardins jusqu'à la route 132, sur une longueur de 3 700 pieds.

Comté de Rivière-du-Loup

Dans la municipalité de Trois-Pistoles, ville:

Le chemin avenue du Parc, entre l'emprise sud de la voie ferrée et le chemin de la grève, sur une lon-

gueur de 3 700 pieds.

Dans la municipalité de Saint-Patrice-de-la-Rivière-du-Loup, paroisse:

L'ancienne route 2, nord-est, vis-à-vis des lots P-35, P-34, P-33, P-31, P-30, P-24 et P-27, sur une longueur de 2 100 pieds.

L'ancienne route 2, vis-à-vis des lots P-44, P-40, P-38 et P-36, sur une longueur de 1 300 pieds.

Québec, le 30 novembre 1978.

Le ministre des Transports,
76750-o LUCIEN LESSARD.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Comté de Gaspé

Dans la municipalité de Gaspé, ville:

L'ancienne route 6, à l'ouest de la nouvelle route 132, vis-à-vis des lots 56-5, 56-4, 56-3, 56-1, 56-11, 56-10 et 56-9, sur une longueur de 530 pieds.

Comté de Mégantic-Compton

Dans la municipalité de Milan:

L'ancienne route 214, vis-à-vis des lots P-250 et 249, sur une longueur de 1 075 pieds.

Dans la municipalité de Weedon, canton:

Une lisière désaffectée, en tant que surlargeur, de la route 257 vis-à-vis des lots P-12-W, à partir du chemin des rangs IV et V en allant vers le sud-est, sur une longueur de 1 698 pieds.

Dans la municipalité de Eaton, canton:

Trois sections désaffectées de la route 108: au nord de la nouvelle route 108, vis-à-vis du lot P-6-A, sur une longueur de 700 pieds; au sud de la nouvelle route 108, vis-à-vis du lot 3 du rang XI et des lots P-3-B, P-3-C et P-4-B du rang X, sur une longueur de 1 300 pieds; au sud de la nouvelle route, vis-à-vis du lot P-7-A, sur une longueur de 400 pieds.

Dans la municipalité de Bury:

Une partie désaffectée de l'ancienne route 214 entre la nouvelle route 108 et la nouvelle intersection de la route 214, vis-à-vis des lots 8-C-1, 8-C N.-S et 7-A, sur une longueur de 845 pieds.

Québec, le 8 novembre 1978.

Le ministre des Transports,
76750-o LUCIEN LESSARD.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à l'avenir, entretenus par le ministère des Transports.

Comté d'Abitibi-Ouest

Dans le canton non organisé de Berry:

Le chemin des rangs IX et X ouest, à partir de la route Villemontel-Desboues, en allant vers l'est, sur une distance de 27 144 pieds.

Comté Montmagny-L'Islet

Dans la municipalité de Saint-Aubert:

L'ancien chemin du rang III, vis-à-vis des lots 291 et 290, à partir de la limite est de Saint-Eugène, en allant vers l'est, sur une longueur de 330 pieds.

L'ancien chemin du rang III, à partir d'un joint 380 pieds à l'est de la limite est de Saint-Eugène, en allant jusqu'à la route du lac Trois-Saumons, vis-à-vis du lot 290, jusque vis-à-vis du lot 269, sur une longueur de 6 530 pieds.

La fourche nord de l'ancien chemin du rang III, entre la fourche sud et la route du lac Trois-Saumons, vis-à-vis du lot P-269, sur une longueur de 210 pieds.

Comté de Rivière-du-Loup

Dans la municipalité de l'Isle-Verte, village:

L'ancienne route Saint-Paul-l'Isle-Verte, vis-à-vis des lots 552 et 553, sur une longueur de 850 pieds.

Québec, le 8 novembre 1978.

Le ministre des Transports,
76750-o LUCIEN LESSARD.

Les chemins ci-après désignés ne seront plus, à partir du 1er novembre 1979, entretenus par le ministère des Transports.

Comté de Laprairie

Dans la municipalité de Brossard, ville:

La rampe de raccordement au sud du chemin de la Pinière et à l'est du boulevard Taschereau, sur une longueur de 150 pieds.

La rampe de raccordement au nord du chemin de la Pinière et à l'est du boulevard Taschereau, sur une longueur de 125 pieds.

Comté de Vanier

Dans la municipalité de Québec, cité:

Le chemin de service (côté nord) dans le carrefour de l'autoroute 40 et de la route 371, entre la rue Banville et la route 371, sur une longueur de 725 pieds.

Québec, le 8 novembre 1978.

Le ministre des Transports,
76750-o LUCIEN LESSARD.

Le chemin ci-après désigné ne sera plus, à l'avenir, entretenu par le ministère des Transports.

Comté de Duplessis

Dans la municipalité de Sept-Iles, cité:

Le chemin du lac Daigle, à partir de la rue Saint-Laurent, en allant vers le nord-est, sur une longueur de 2 670 pieds.

Québec, le 8 novembre 1978.

Le ministre des Transports.
76750-o LUCIEN LESSARD.

Le chemin ci-après désigné ne sera plus à l'avenir, entretenu par le ministère des Transports.

Comté d'Abitibi-Ouest

Dans la municipalité d'Amos, ville:

La route 111, à partir de la 6e Rue ouest, en allant vers l'ouest et puis vers le nord jusqu'à la fin de l'élargissement, sur une longueur de 5 600 pieds.

Québec, le 30 novembre 1978.

Le ministre des Transports,

76750-o LUCIEN LESSARD.

Le chemin ci-après désigné ne sera plus, à l'avenir, entretenu par le ministère des Transports.

Comté de Gaspé

Dans la municipalité de Gaspé, cité:

L'ancienne route Haldimand, à l'est de la nouvelle route Haldimand, vis-à-vis des lots P-3 et P-4, sur une longueur de 3 068 pieds.

Québec, le 30 novembre 1978.

Le ministre des Transports,

76750-o LUCIEN LESSARD.

Pouvoirs spéciaux des corporations — Loi des

L'EGLISE BAPTISTE WEST ISLAND WEST ISLAND BAPTIST CHURCH

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'il a approuvé le Règlement numéro 1A de «STRATHMORE BAPTIST CHURCH», constituée par la Loi de la constitution de certaines Eglises (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 305) changeant son nom en celui de «L'EGLISE BAPTISTE WEST ISLAND — WEST ISLAND BAPTIST CHURCH», et ce, en vertu de l'article 2 de la Loi des pouvoirs spéciaux.

Le directeur du Service des compagnies,

HUBERT GAUDRY.

76677-o 1628-1438

Proclamation(s)

Canada
Province de Québec [L.S.] JEAN-PIERRE CÔTÉ

ELISABETH DEUX, par la grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni, du Canada et de ses autres royaumes et territoires, Chef du Commonwealth, Défenseur de la Foi.

À tous ceux que les présentes lettres concerneront ou qui les verront,

SALUT.

Proclamation

ATTENDU QU'en vertu de l'article 68 de la Loi des tribunaux judiciaires (Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 20), modifié par l'article 23 du chapitre 11 des lois de 1974, le lieutenant-gouverneur en conseil peut, en tout temps, par proclamation fixer les époques auxquelles commencent les termes de la Cour supérieure dans l'exercice de sa juridiction en première instance, en matière criminelle, dans tous les districts judiciaires et peut les changer pareillement;

ATTENDU QUE la date de l'ouverture d'un des termes de la Cour supérieure dans l'exercice de sa juridiction en première instance, en matière criminelle, dans le district judiciaire de Montréal, a été fixée, par proclamation, au premier lundi de mai;

ATTENDU QUE les dates de l'ouverture des termes de la Cour supérieure dans l'exercice de sa juridiction en première instance, en matière criminelle, ont été fixées par proclamation pour:

a) le district judiciaire de Richelieu, au premier lundi après l'Epiphanie;

b) le district judiciaire d'Iberville, au mardi suivant le deuxième lundi d'octobre;

c) le district judiciaire de Joliette, au deuxième lundi d'avril et au deuxième lundi de novembre;

d) le district judiciaire de Beauharnois, au deuxième lundi de novembre;

e) le district judiciaire de Saint-Hyacinthe, au mardi suivant le premier lundi de septembre;

f) le district judiciaire de Terrebonne, au premier lundi après l'Epiphanie et au mardi suivant le premier lundi de septembre;

g) le district judiciaire de Drummond, au premier lundi d'avril;

ATTENDU QU'il est dans l'intérêt de l'administration de la justice:

a) de fixer, pour l'année 1979 seulement, la date de l'ouverture dudit terme de la Cour supérieure dans l'exercice de sa juridiction en première instance, en matière criminelle, pour le district de Montréal, au dernier lundi d'avril, soit le 30 avril;

b) d'augmenter pour l'avenir le nombre des termes de la Cour supérieure dans l'exercice de sa juridiction en

première instance, en matière criminelle, dans les districts judiciaires de Richelieu, Iberville, Beauharnois, Saint-Hyacinthe, Terrebonne et Drummond et à cette fin qu'il est nécessaire de fixer les nouvelles dates de l'ouverture de ces termes;

c) de changer pour l'avenir les dates de l'ouverture des termes de la Cour supérieure dans l'exercice de sa juridiction en première instance, en matière criminelle, dans le district judiciaire de Joliette et à cette fin qu'il est nécessaire de fixer de nouvelles dates de l'ouverture de ces termes;

A CES CAUSES, du consentement et de l'avis de Notre Conseil exécutif exprimés dans un décret portant le numéro 29-79 du 5 janvier 1979, Nous avons décrété et ordonné et, par les présentes, décrétons et ordonnons, sur la proposition du ministre de la Justice:

A) QUE soit fixée, pour l'année 1979 seulement, l'ouverture d'un des termes de la Cour supérieure dans l'exercice de sa juridiction en première instance, en matière criminelle, dans et pour le district judiciaire de Montréal, au dernier lundi d'avril, soit le 30 avril, au lieu du premier lundi de mai;

B) QUE soit augmenté pour l'avenir le nombre des termes de la Cour supérieure dans l'exercice de sa juridiction en première instance, en matière criminelle, dans les districts judiciaires de Richelieu, Iberville, Beauharnois, Saint-Hyacinthe, Terrebonne et Drummond et à cette fin soient fixées, à compter de l'année 1979, les nouvelles dates de l'ouverture de ces termes comme suit:

District judiciaire	*Localité*	*Date de l'ouverture des termes*
Richelieu	Sorel	1. le 1er lundi après l'Epiphanie 2. le 1er jeudi d'avril 3. le 4e jeudi d'août
Iberville	Saint-Jean	1. le 4e jeudi de janvier 2. le 1er jeudi de mai 3. le mardi suivant le 2e lundi d'octobre
Beauharnois	Valleyfield	1. le 1er jeudi de février 2. le 2e jeudi de mai 3. le 2e lundi de novembre
Saint-Hyacinthe	Saint-Hyacinthe	1. le 3e jeudi de janvier 2. le 2e jeudi d'avril 3. le mardi suivant le 1er lundi de septembre
Terrebonne	Saint-Jérôme	1. le 1er lundi après l'Epiphanie 2. le 1er lundi de mai 3. le mardi suivant le 1er lundi de septembre
Drummond	Drummondville	1. le 1er lundi d'avril 2. le 3e jeudi d'août 3. le 1er jeudi de décembre

C) QUE soient changées pour l'avenir les dates de l'ouverture des termes de la Cour supérieure dans l'exercice de sa juridiction en première instance, en matière criminelle, dans le district judiciaire de Joliette et à cette fin soient fixées, à compter de l'année 1979, les nouvelles dates de l'ouverture de ces termes comme suit:

District judiciaire	*Localité*	*Date de l'ouverture des termes*
Joliette	Joliette	1. le 1er lundi de mars 2. le 1er lundi de novembre

DE TOUT CE QUE DESSUS, tous Nos féaux sujets et tous autres que les présentes peuvent concerner sont requis de prendre connaissance et de se conduire en conséquence.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes lettres patentes et sur icelles apposer le grand sceau de Notre province de Québec;

TÉMOIN: Notre très fidèle et bien-aimé l'honorable JEAN-PIERRE CÔTÉ, C.P., lieutenant-gouverneur de Notre province de Québec.

Donné en Notre hôtel du gouvernement, en Notre ville de Québec, de Notre province de Québec, le cinquième jour de janvier en l'année mil neuf cent soixante-dix-neuf de l'ère chrétienne et de Notre Règne la vingt-septième année.

Par ordre.

Le sous-procureur général adjoint,
GERMAIN HALLEY.

Libro: 505
Folio: 12

76697-o

Régie de l'assurance-récolte du Québec

Betterave sucrière

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (1974, chapitre 31), avis est donné que la Régie de l'assurance-récolte du Québec a établi les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

1. Prix unitaires
   $28 les 1 000 kg
2. Taux de cotisation
   $20 l'hectare

Le taux de cotisation indiqué ci-dessus représente la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

Québec, le 17 janvier 1979.

Le secrétaire,
M.-MARC CLOUTIER.

76777-o

Pommes

Conformément à l'article 28 de la Loi sur l'assurance-récolte (1974, chapitre 31), avis est donné que la Régie de l'assurance-récolte du Québec a établi, pour l'année d'assurance 1979, les prix unitaires et les taux de cotisation suivants:

1. Prix unitaires

Catégorie A — pommiers nains et semi-nains

Age du pommier	Valeur assurée par pommier en $	
	Non subventionné	*Subventionné*
1	$ 6,20	$ 3,77
2	8,58	5,95
3	11,25	8,42
4	12,24	9,79
5	13,22	11,16
6	11,32	10,29
7	9,42	9,42
8	8,91	8,91
9	8,40	8,40
10	7,80	7,80
11	7,20	7,20
12	6,50	6,50
13	5,80	5,80
14	4,98	4,98
15	4,15	4,15
16	3,18	3,18
17	2,20	2,20
18	0,00	0,00

Les pommiers pour lesquels le pomiculteur a reçu une subvention du M.A.Q. sont appelés: pommiers subventionnés.

Catégorie B — pommes classées $160 les 1 000 kg
Catégorie C — pommes non classées: 80 les 1 000 kg

2. Taux de cotisation

Catégorie A — pommiers semi-nains et nains

Le taux est égal à 4% de la valeur assurée.

Catégories B et C — pommes classées et non classées

Pour le producteur ayant moins de trois ans d'expérience avec la Régie, le taux est fixé à 8,0% de la valeur assurée pour la catégorie B et à 5,0% pour la catégorie C.

Pour le producteur possédant trois ans et plus d'expérience avec la Régie, le taux de cotisation est indexé à son indice de perte selon le tableau suivant:

Indice de perte	*Catégorie B* %	*Catégorie C* %
Aucune réclamation	5 1/2	$3,5
0,01 — 0,39	6 1/2	4,0
0,40 — 0,99	7 1/2	4,7
1,00 — 1,39	8 1/2	5,3
1,40 — 1,99	9 1/2	6,0
2,00 et plus	10 1/2	6,5

Les taux de cotisation indiqués ci-dessus représentent la partie payable par l'assuré, soit 50% de la prime totale.

3. Escompte

Sauf pour la catégorie A, un escompte est applicable sur la cotisation exigible lorsque le producteur signe sa demande d'assurance avant le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur. Cet escompte est calculé à raison de 2% par mois complet de paiement, par anticipation, sans toutefois dépasser le 31 mars de l'année où la protection sera en vigueur.

Québec, le 11 janvier 1979.

Le secrétaire,
M.-MARC CLOUTIER.

76778-o

Régie des marchés agricoles du Québec

L'Association des grossistes en fruits et légumes du Québec

Accréditation

Prenez avis que, par sa décision numéro 2498 rendue le 21 décembre 1978, la Régie des marchés agricoles du Québec a accrédité l'Association des grossistes en fruits et légumes du Québec, à titre de représentant des grossistes en fruits et légumes du Québec, dans le cadre de l'application du plan conjoint des producteurs de pommes du Québec et pour les fins prévues à l'article 58 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de la présente publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Régie des marchés agricoles du Québec,
Le secrétaire,
76772-o ME GILLES LE BLANC.

L'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec

Accréditation

Prenez avis que, par sa décision numéro 2495 rendue le 20 décembre 1978, la Régie des marchés agricoles du Québec a accrédité l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec, à titre de représentant des acheteurs de légumes destinés à la transformation et visés par le plan conjoint des producteurs de légumes destinés à la transformation, pour les fins prévues à l'article 58 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de la présente publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Régie des marchés agricoles du Québec,
Le secrétaire,
76773-o ME GILLES LE BLANC.

L'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec

Accréditation

Prenez avis que, par sa décision numéro 2494 rendue le 20 décembre 1978, la Régie des marchés agricoles du Québec a accrédité l'Association des manufacturiers de produits alimentaires du Québec, à titre de représentant des transformateurs de pommes du Québec visés par le plan conjoint des producteurs de pommes du Québec. Cette accréditation ne s'applique pas quant aux fabricants de cidre et est accordée pour les fins prévues à l'article 58 de la Loi sur la mise en marché des produits agricoles. La présente ordonnance entre en vigueur le jour de la présente publication à la *Gazette officielle du Québec*.

Régie des marchés agricoles du Québec,
Le secrétaire,
76774-o ME GILLES LE BLANC.

Services de santé et les services sociaux — Loi sur les

CENTRE HOSPITALIER DE GATINEAU

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis qu'en vertu de l'article 39 et 47 de la Loi sur les services de santé et les services sociaux, chapitre 48 des lois de 1971, il a accordé des lettres patentes instituant un établissement public sous le nom de «CENTRE HOSPITALIER DE GATINEAU».

La catégorie à laquelle appartient cet établissement public est: Centre Hospitalier.

Le siège social de l'établissement est à Gatineau, district judiciaire de Hull.

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières,
LISE PAYETTE.
76677-o 1631-1532

Société d'habitation du Québec — Loi de la

Société d'habitation du Québec
Société centrale d'hypothèques et de logement

Accord intervenu, le 27ième jour de septembre 1978, entre la Société d'habitation du Québec, constituée en vertu de la Loi de la Société d'habitation du Québec (1966-67, chapitre 55) (ci-après appelée «la Société du Québec») d'une part, et la Société centrale d'hypothèques et de logement, constituée en vertu de la Loi nationale sur l'habitation, (S.R.C., 1970, chapitre N-10) (ci-après appelée «la Société du Canada») d'autre part.

ATTENDU QUE la Société du Canada et la Société du Québec sont la propriété exclusive de la Couronne et sont des agents de la Couronne, respectivement du chef du

Canada et du chef du Québec;

ATTENDU QUE ces sociétés ont conclu entre elles le 28 juin 1977, un accord aux fins de faciliter une assistance financière de chacune d'elles, pour contribuer au coût de l'amortissement et de l'exploitation de projets de logements, afin d'aider à réduire les loyers requis pour les logements destinés aux personnes et aux familles à faible revenu ou à revenu modique;

ATTENDU QUE cet accord ne s'applique qu'aux projets de logements financés en vertu des accords sur l'habitation conclus les 12 septembre 1974 et 12 août 1976 entre les parties aux présentes;

ATTENDU QUE ces sociétés veulent rendre l'accord conclu le 28 juin 1977, applicable aux logements nouveaux, supplémentaires ou agrandis, financés en vertu de l'accord directeur de 1977 sur l'habitation, ainsi qu'à ceux qui seront financés en vertu de l'article 43 de la Loi nationale faisant l'objet d'un certificat d'admissibilité au cours de 1978;

ET ATTENDU QUE ces sociétés ont décidé de conclure le présent accord et y ont été dûment autorisées;

A CES CAUSES, la présente entente fait foi que les parties aux présentes, compte tenu du susdit et des conventions établies ci-après, sont convenues de ce qui suit:

La convention signée entre les parties aux présentes le 28 juin 1977, s'appliquera aux projets de logements nouveaux, supplémentaires ou agrandis, financés en vertu de l'accord directeur de 1977 sur l'habitation aux termes de l'article 43 de la Loi nationale ainsi qu'à ceux qui seront financés en vertu de ce même article en 1978 et qui auront fait l'objet d'un certificat d'admissibilité de la Société du Canada et en conséquence conviennent que l'article 2 (1) de ladite convention soit remplacé par le suivant:

2. «Le présent accord s'applique aux: (1) Projets de logements financés en vertu des ententes sur l'habitation intervenues entre les parties le 12 septembre 1974, le 12 août 1976 et le 19 décembre 1977 et ceux qui sont financés en vertu de l'article 43 de la Loi nationale au cours de 1978. Dans ces cas, la Société du Canada et la Société du Québec établiront comme date du commencement des contributions, la date de computation des intérêts et fixeront la durée des contributions».

Ottawa, le 27 septembre 1978.

Le ministre des Affaires intergouvernementales,
CLAUDE MORIN.

La Société centrale d'hypothèques et de logement
Le vice-président,
R. BOIVIN.
Le président,
R. HESSION.

La Société d'habitation du Québec
SERGE CARREAU.
ANDRÉ DAUPHIN.

76779-0

Soumissions — Demandes de

Ville de Cowansville

(Comté de Brôme-Missisquoi)

Avis public est par les présentes donnée que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par la soussignée madame France Blanchet, greffier, à l'hôtel de ville, 220, place Municipale, Cowansville, comté de Brôme-Missisquoi, Québec, jusqu'à 17 heures, le mardi 27 février 1979, pour l'achat de $1 634 000 d'obligations de la ville de Cowansville datées du 26 mars 1979 et remboursables en série du 26 mars 1980 au 26 mars 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 26 septembre et 26 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 26 mars 1979.

Tableau d'amortissement — $1 634 000 — 20 mars

Année	Capital
26 mars 1980	$ 27 000
26 mars 1981	30 000
26 mars 1982	33 000
26 mars 1983	36 000
26 mars 1984	40 000
26 mars 1985	44 000
26 mars 1986	49 000
26 mars 1987	54 000
26 mars 1988	60 000
26 mars 1989	66 000
26 mars 1990	73 000
26 mars 1991	81 000
26 mars 1992	89 000
26 mars 1993	99 000
26 mars 1994	109 000
26 mars 1995	121 000
26 mars 1996	133 000
26 mars 1997	147 000
26 mars 1998	163 000
26 mars 1999	180 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $180 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 26 mars 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $180 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 26 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Cowansville s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 26 mars 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 708 — $232 400 — intégration d'un réservoir d'aqueduc; 713 — $444 300 — aqueduc, égouts, voirie; 732 — $59 000 — amélioration au réseau d'aqueduc; 743 — $177 800 — aménagement des accès et du stationnement; 745 — $90 500 — aqueduc, égouts, voirie; 778 — $630 000 — coût excédentaire de différents règlements;

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance publique du conseil ou de l'un de ses comités, selon le cas, qui sera tenue à 17 heures, le mardi 27 février 1979 à l'hôtel de ville, 220, place Municipale, Cowansville, comté de Brôme-Missisquoi, Québec.

Le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Cowansville, comté de Brôme-Missisquoi, le 30 janvier 1979.

Le greffier,
FRANCE BLANCHET.

Hôtel de ville
220, place Municipale
Cowansville
comté de Brôme-Missisquoi, Québec J2K 1T4
Téléphone: 263-0141, code 514 76801-o

Commission scolaire des Cascades l'Achigan

(Siège social: village de Rawdon, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné J. Marie Bellemare, directeur général, au centre administratif, 154, rue Queen, Rawdon, comté de Montcalm, Québec, jusqu'à 20 heures, le lundi 26 février 1979, pour l'achat de $365 000 d'obligations de la commission scolaire des Cascades l'Achigan datées du 26 mars 1979, et remboursables en série du 26 mars 1980 au 26 mars 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10 1/4% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10 1/2% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 26 septembre et 26 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 26 mars 1979.

Tableau d'amortissement — $365 000 — 10 ans

Année	Capital
26 mars 1980	$ 22 000
26 mars 1981	25 000
26 mars 1982	28 000
26 mars 1983	30 000
26 mars 1984	33 000
26 mars 1985	37 000
26 mars 1986	41 000
26 mars 1987	45 000
26 mars 1988	50 000
26 mars 1989	54 000

La commission scolaire des Cascades l'Achigan, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subven-

tions aux commission scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64) demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministère des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire des Cascades l'Achigan s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 26 mars 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 26 avril 1976 (30 octobre 1978) — $155 000 — dépenses d'immobilisations 1976-77; 31 octobre 1977 (30 octobre 1978) (11 décembre 1978) — $210 000 — dépenses d'immobilisations 1977-78 et acquisition de locaux modulaires collège Morin de Saint-Lin;

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 26 février 1979 à 20 heures, au centre administratif, 154, rue Queen, Rawdon, comté de Montcalm, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Rawdon, le 29 janvier 1979.

Le directeur général,
J. MARIE BELLEMARE.

Centre administratif
154, rue Queen
Rawdon
comté de Montcalm, Québec J0K 1S0
téléphone: 834-2591, code 514 76699-o

Commission scolaire Deux-Montagnes

(Siège social: paroisse de Saint-Joseph-du-Lac, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné J. Ed. St-Laurent, directeur général, au centre administratif, 95, rue Principale, Saint-Joseph-du-Lac, comté de Deux-Montagnes, Québec, jusqu'à 20 heures, le mardi 27 février 1979, pour l'achat de $270 000 d'obligations de la commission scolaire Deux-Montagnes datées du 26 mars 1979, et remboursables en série du 26 mars 1980 au 26 mars 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10 1/4% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10 1/2% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 26 septembre et 26 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 26 mars 1979.

Tableau d'amortissement — $270 000 — 10 ans

Année	Capital
26 mars 1980	$ 17 000
26 mars 1981	18 000
26 mars 1982	20 000
26 mars 1983	22 000
26 mars 1984	25 000
26 mars 1985	27 000
26 mars 1986	30 000
26 mars 1987	33 000
26 mars 1988	37 000
26 mars 1989	41 000

La commission scolaire Deux-Montagnes, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64) demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministère des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudicataire sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Deux-Montagnes s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 26 mars 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 24 octobre 1978 — $270 000 — dépenses d'immobilisations 1971-72 à 1976-77;

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 27 février 1979 à 20 heures, au centre administratif, 95, rue Principale, Saint-Joseph-du-Lac, comté de Deux-Montagnes, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Paroisse de Saint-Joseph-du-Lac, le 29 janvier 1979.

Le directeur général,
J. ED. ST-LAURENT.

Centre administratif
95, rue Principale
Saint-Joseph-du-Lac
comté de Deux-Montagnes, Québec
téléphone: 473-2010 ou 473-4000, code 514
76700-o

Commission scolaire régionale Harricana

(Siège social: ville d'Amos, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Rodolphe Corriveau, directeur général, au centre administratif, 800 est, 1re Rue, Amos, comté d'Abitibi-Est, Québec, jusqu'à 15 h 30, le mercredi 28 février 1979, et par après jusqu'à 16 heures, au pavillon des Rapides, 341 nord, Principale, Amos, comté d'Abitibi-Est, Québec, pour l'achat de $3 651 000 d'obligations de la commission scolaire régionale Harricana datées du 26 mars 1979 et remboursables en série du 26 mars 1980 au 26 mars 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 26 septembre et 26 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 26 mars 1979.

Tableau d'amortissement — $3 651 000 — 20 ans

Année	Capital
26 mars 1980	$ 62 000
26 mars 1981	69 000
26 mars 1982	76 000
26 mars 1983	84 000
26 mars 1984	94 000
26 mars 1985	103 000
26 mars 1986	114 000
26 mars 1987	125 000
26 mars 1988	139 000
26 mars 1989	154 000
26 mars 1990	161 000
26 mars 1991	178 000
26 mars 1992	197 000
26 mars 1993	217 000
26 mars 1994	240 000
26 mars 1995	266 000
26 mars 1996	293 000
26 mars 1997	324 000
26 mars 1998	359 000
26 mars 1999	396 000

La commission scolaire régionale Harricana se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64), demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, pour cette dernière modalité, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $396 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 26 mars 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-haut et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe 20 ans pour un montant supérieur à $396 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation, au pair, le 26 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Harricana s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 26 mars 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 14 avril 1978 — $3 600 000 — construction d'une école secondaire à Quévillon; 29 novembre 1978 — $51 000 — ajout de portes montantes coupe-feu, clôtures à mailles.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance par le comité exécutif, qui sera tenue à 16 heures, le mercredi 28 février 1979 au pavillon des Rapides, 341, Principale nord, Amos, comté d'Abitibi-Est, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville d'Amos, le 29 janvier 1979.

Le directeur général,
RODOLPHE CORRIVEAU.

Centre administratif
800, 1re Rue est
Amos, comté d'Abitibi-Est, Québec J9T 2H8
téléphone: 732-6561, code 819 76802-o

Ville de La Tuque
(Comté de Laviolette)

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de La Tuque» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de $975 000 d'obligations de la ville de La Tuque datées du 26 mars 1979 et remboursables en série du 26 mars 1980 au 26 mars 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985 et suivantes, payable semi-annuellement les 26 septembre et 26 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mercredi 28 février 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 26 mars 1979.

Tableau d'amortissement — $975 000 — 20 ans

Année	Capital
26 mars 1980	$23 000
26 mars 1981	26 000
26 mars 1982	29 000
26 mars 1983	33 000
26 mars 1984	36 000
26 mars 1985	39 000
26 mars 1986	43 000
26 mars 1987	47 000
26 mars 1988	54 000
26 mars 1989	59 000
26 mars 1990	35 000
26 mars 1991	39 000
26 mars 1992	44 000
26 mars 1993	48 000
26 mars 1994	55 000
26 mars 1995	59 000
26 mars 1996	66 000
26 mars 1997	71 000
26 mars 1998	80 000
26 mars 1999	89 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $89 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéance apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 26 mars 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes, sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à $89 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 26 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission, conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de La Tuque s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 26 mars 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 609 — $430 000 — aqueduc, égouts, voirie, etc.; 627 — $405 000 — voirie, bâtisses, terrains, etc.; 631 — $70 000 — aménagement du boulevard Industriel; 636 — $70 000 — aqueduc, égouts, voirie.

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec, à 15 heures, le mercredi 28 février 1979.

Le conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mercredi 28 février 1979 à 16 heures, à l'hôtel de ville, 558, Commerciale, La Tuque, comté de Laviolette, Québec.

Cependant, le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de La Tuque, comté de Laviolette, le 1er février 1979.

Le greffier,
NOËL FILION.

Hôtel de ville
558, Commerciale
La Tuque
comté de Laviolette, Québec G9X 3P4
téléphone: 523-3677, code 819 76803-o

Commission scolaire Mont-Fort

(Siège social: cité de Chambly, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jacques Massé, directeur général, au centre administratif, 60, rue Saint-Jacques, Chambly, comté de Verchères, Québec, jusqu'à 16.45 heures, le lundi 26 février 1979, et après jusqu'à 19.30 heures, à l'école Jacques Rocheleau, 10, rue Préfontaine, Saint-Basile-le-Grand, comté de Chambly, Québec, pour l'achat de $945 000 d'obligations de la commission scolaire Mont-Fort datées du 26 mars 1979, et remboursables en série du 26 mars 1980 au 26 mars 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10 1/4% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10 1/2% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 26 septembre et 26 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 26 mars 1979.

Tableau d'amortissement — $945 000 — 10 ans

Année	Capital
26 mars 1980	$ 58 000
26 mars 1981	64 000
26 mars 1982	71 000
26 mars 1983	78 000
26 mars 1984	86 000
26 mars 1985	95 000
26 mars 1986	105 000
26 mars 1987	117 000
26 mars 1988	129 000
26 mars 1989	142 000

La commission scolaire Mont-Fort, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64) demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministère des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Mont-Fort s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 26 mars 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu de la résolution datée du 23 octobre 1978 — $945 000 — dépenses d'immobilisations 1971-72 et antérieures à 1976-77 incl.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 26 février 1979 à 19.30 heures, à l'école Jacques Rocheleau, 10, rue Préfontaine, Saint-Basile-le-Grand, comté de Chambly, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Cité de Chambly, le 29 janvier 1979.

Le directeur général,
JACQUES MASSE.

Centre administratif
60, rue Saint-Jacques
Chambly
comté de Verchères, Québec J3L 3M1
téléphone: 658-1761, code 514 76701-o

Commission scolaire régionale Orléans

(Siège social: ville de Beauport, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Gérard Grenier, directeur général, au centre administratif, 643, avenue du Cénacle, ville de Beauport, Québec, jusqu'à 20 heures, le mercredi 28 février 1979, pour l'achat de $1 349 000 d'obligations de la commission scolaire régionale Orléans datées du 26 mars 1979, et remboursables en série du 26 mars 1980 au 26 mars 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10 ¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10 ½% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 26 septembre et 26 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 26 mars 1979.

Tableau d'amortissement — $1 349 000 — 10 ans

Année	Capital
26 mars 1980	$ 83 000
26 mars 1981	92 000
26 mars 1982	100 000
26 mars 1983	112 000
26 mars 1984	123 000
26 mars 1985	136 000
26 mars 1986	150 000
26 mars 1987	166 000
26 mars 1988	184 000
26 mars 1989	203 000

La commission scolaire régionale Orléans, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commission scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64) demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire régionale Orléans s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 26 mars 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 29 mars 1978 (25 octobre 1978) — $711 000 — réfection de la toiture à la polyvalente Samuel-de-Champlain; 25 octobre 1978 — $231 000 — réfection de la toiture de l'académie Sainte-Marie; 13 décembre 1978 — $407 000 — dépenses d'immobilisations 1975-76 et 1976-77.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mercredi 28 février 1979 à 20 heures, au centre administratif, 643, avenue du Cénacle, ville de Beauport, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Beauport, le 29 janvier 1979.

Le directeur général,
GÉRARD GRENIER.

Centre administratif
643, avenue du Cénacle
ville de Beauport, Québec G1E 6B6
téléphone: 667-1250, code 418 76702-o

Ville de Richelieu

(Comté de Chambly)

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la ville de Richelieu» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de $1 059 000 d'obligations de la ville de Richelieu datées du 26 mars 1979 et remboursables en série du 26 mars 1980 au 26 mars 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10¼% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10½% pour les échéances de 1985, et suivantes payable semi-annuellement les 26 septembre et 26 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le mardi 27 février 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 26 mars 1979.

Tableau d'amortissement — $1 059 000 — 20 ans

Année	Capital
26 mars 1980	$ 65 000
26 mars 1981	71 000
26 mars 1982	79 000
26 mars 1983	87 000
26 mars 1984	93 000
26 mars 1985	102 000
26 mars 1986	113 000
26 mars 1987	126 000
26 mars 1988	139 000
26 mars 1989	146 000
26 mars 1990	2 000
26 mars 1991	3 000
26 mars 1992	3 000
26 mars 1993	3 000
26 mars 1994	4 000
26 mars 1995	4 000
26 mars 1996	4 000
26 mars 1997	5 000
26 mars 1998	5 000
26 mars 1999	5 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $5 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéance apparaissant dans le présent avis, et en commençant par les dernières années

d'échéances excluant l'échéance du 26 mars 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmise que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à $5 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 26 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La ville de Richelieu s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 26 mars 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 171 — $10 000; 172 — $13 000; 180 — $8 000; 184 — $17 500 — renouvellements d'emprunts; 77-98 — $13 500 — frais de jugement de la commission de police; 78-105 — $153 500 — const. édifice municipal; C93-77 — $791 000 — quaote-part: re: usine de filtration; U-97 — $52 500 — Installation d'une pompe à la centrale de traitement d'eau;

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le mardi 27 février 1979.

Le conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le mardi 27 février 1979 à 19.30 heures, à l'hôtel de ville, 1030, 2e Rue, ville de Richelieu, comté de Chambly, Québec.

Cependant, le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Ville de Richelieu, comté de Chambly, le 31 janvier 1979.

Le secrétaire-trésorier,
CLAIRE BURKE.

Hôtel de ville
1030, 2e Rue
ville de Richelieu
comté de Chambly, Québec J3L 3Y1
téléphone: 658-1157, code 514 76804-o

Commission scolaire Sainte-Foy

(Siège social: ville de Sainte-Foy, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Jacques Fleurant, directeur général, au centre administratif, 1000, avenue Joli-Bois, case postale 9588, Sainte-Foy, Québec, jusqu'à 20 heures, le mardi 27 février 1979, pour l'achat de $471 000 d'obligations de la commission scolaire Sainte-Foy datées du 26 mars 1979, et remboursables en série du 26 mars 1980 au 26 mars 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10 1/4% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10 1/2% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 26 septembre et 26 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 26 mars 1979.

Tableau d'amortissement — $471 000 — 10 ans

Année	Capital
26 mars 1980	$ 37 000
26 mars 1981	31 000
26 mars 1982	35 000
26 mars 1983	38 000
26 mars 1984	42 000
26 mars 1985	47 000
26 mars 1986	51 000
26 mars 1987	57 000
26 mars 1988	64 000
26 mars 1989	69 000

La commission scolaire Sainte-Foy, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64) demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministre des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire Sainte-Foy s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 26 mars 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 6 février 1968 — $9 000 — renouvellement d'emprunt; 26 septembre 1978 — $227 000 — dépenses d'immobilisations 1976-77; 26 septembre 1978 — $120 000 — réfection de toiture de l'école Saint-Mathieu; 26 septembre 1978 (28 novembre 1978) — $115 000 — améliorer le système de ventilation et de chauffage à l'école Marguerite-d'Youville de Cap-Rouge.

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le mardi 27 février 1978 à 20 heures, au centre administratif, 1000, avenue Joli-Bois, Sainte-Foy, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Ville de Sainte-Foy, le 23 janvier 1978.

Le directeur général,
JACQUES FLEURANT.

Centre administratif
1000, avenue Joli-Bois
case postale 9588
Sainte-Foy, Québec G1V 4C2
téléphone: 657-2121, code 418 76703-o

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne
(Terrebonne)

Avis est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne» seront reçues par le ministre des Affaires municipales ou son représentant, dûment autorisé, pour l'achat de $1 451 500 d'obligations de la paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne datées du 26 mars 1979 et remboursables en série du 26 mars 1980 au 26 mars 1999 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10 1/4% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10 1/2% pour les échéances de 1985, et suivantes payable semi-annuellement les 26 septembre et 26 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou plusieurs des amortissements annuels entiers tel que montré dans le présent avis. Les soumissions devront être envoyées ou déposées jusqu'à 15 heures, le lundi 26 février 1979 à l'adresse suivante:

Bureau d'ouverture des soumissions
a/s Service des obligations
case postale 10, salle du courrier
Edifice «G», Québec (télex 051-3334)

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 26 mars 1979.

Tableau d'amortissement — $1 451 500 — 20 ans

Année	Capital
26 mars 1980	$ 42 500
26 mars 1981	48 000
26 mars 1982	53 000
26 mars 1983	58 000
26 mars 1984	64 000
26 mars 1985	71 000
26 mars 1986	78 000
26 mars 1987	86 000
26 mars 1988	96 000
26 mars 1989	106 000
26 mars 1990	46 000
26 mars 1991	51 000
26 mars 1992	56 000
26 mars 1993	62 000
26 mars 1994	68 000
26 mars 1995	76 000
26 mars 1996	83 000
26 mars 1997	92 000
26 mars 1998	102 000
26 mars 1999	113 000

En plus, les modalités suivantes seulement seront considérées:

1° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde reporté à la dixième année.

2° Obligations échéant en série 1 à 15 ans avec le solde reporté à la quinzième année.

3° Obligations échéant en série 1 à 10 ans avec le solde à terme fixe 20 ans.

4° Obligations échéant en série 1 à 10 avec le solde reporté à 10 ans pour une partie et l'autre partie à terme fixe 20 ans.

Toutefois, les obligations échéant à terme fixe 20 ans ne devront pas être pour un montant inférieur à $113 000 et si supérieur à ce dernier montant, cet excédent ne devra comprendre qu'un ou des amortissements annuels entiers, en tenant compte du tableau d'échéance apparaissant dans

le présent avis, et en commençant par les dernières années d'échéances excluant l'échéance du 26 mars 1999.

Cependant, les soumissions ne devront être transmises que pour un seul des modes d'émission ci-dessus et ne devront comporter qu'un seul des termes sauf dans les cas des exceptions notées. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation sauf si elles sont émises en partie à terme fixe pour un montant supérieur à $113 000 et seul cet excédent sera rachetable par anticipation au pair le 26 mars de chaque année pour le montant annuel requis pour les fins de l'amortissement de l'émission conformément au tableau d'échéances apparaissant dans le présent avis.

La paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 26 mars 1979 sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des règlements suivants: 527 — $74 100; 537 — $95 100 — voirie; 542 — $646 000; 547 — $106 000 — aqueduc, égouts; 551 — $10 300 — voirie; 552 — $425 000 — 1re tranche, construction d'un immeuble loué au C.L.S.C.; 555 — $58 000 — voirie; 564 — $37 000 — aqueduc, égouts;

Les soumissions seront ouvertes publiquement par le ministre des Affaires municipales ou par son représentant, dûment autorisé, au ministère des Affaires municipales, édifice «G», 29e étage, salle numéro 29.109, à 680, rue Saint-Amable, Québec à 15 heures, le lundi 26 février 1979.

Le conseil considérera les soumissions reçues à son assemblée qui sera tenue le lundi 26 février 1979 à 20 heures, à l'école Esther-Blondin, 905, rue Vaillant, Saint-Louis-de-Terrebonne, comté de Terrebonne, Québec.

Cependant, le conseil se réserve le droit de n'accepter ni la plus avantageuse ni aucune des soumissions reçues.

Paroisse de Saint-Louis-de-Terrebonne, comté de Terrebonne, le 29 janvier 1979.

Le secrétaire-trésorier,
PIERRE YVES VERMETTE.

Bureau municipal
4800, boulevard des Seigneurs
Saint-Louis-de-Terrebonne
comté de Terrebonne, Québec J0N 1N0
téléphone: 471-2888, code 514

76704-o

Commission scolaire de Tadoussac

(Siège social: village de Tadoussac, Québec)

Avis public est par les présentes donné que des soumissions cachetées et portant l'inscription «Soumissions pour obligations» seront reçues par le soussigné Thomas Maher, directeur général, au centre administratif, case postale 130, Tadoussac, comté de Saguenay, Québec, jusqu'à 20 heures, le lundi 26 février 1979, pour l'achat de $229 500 d'obligations de la commission scolaire de Tadoussac datées du 26 mars 1979, et remboursables en série du 26 mars 1980 au 26 mars 1989 inclusivement, avec intérêt à un taux non inférieur à 9% ni supérieur à 10 1/4% pour les échéances de 1980 à 1984 inclusivement et non inférieur à 9% ni supérieur à 10 1/2% pour les échéances de 1985 et suivantes payable semi-annuellement les 26 septembre et 26 mars de chaque année. Le taux d'intérêt peut être le même pour toute l'émission; cependant, si plus d'un taux est utilisé, le montant émis à chaque taux différent doit couvrir un ou des amortissements annuels entiers, tel que montré au tableau d'amortissement dans le présent avis.

Pour fins d'adjudication seulement, l'intérêt sera calculé à compter du 26 mars 1979.

Tableau d'amortissement — $229 500 — 10 ans

Année	Capital
26 mars 1980	$ 21 500
26 mars 1981	24 000
26 mars 1982	26 000
26 mars 1983	27 000
26 mars 1984	30 000
26 mars 1985	17 000
26 mars 1986	18 000
26 mars 1987	20 000
26 mars 1988	22 000
26 mars 1989	24 000

La commission scolaire de Tadoussac, se prévalant de l'article 1 de la Loi modifiant la Loi des subventions aux commissions scolaires (1968, chapitre 63) (Bill 64) demandera au ministre de l'Education d'effectuer à même les subventions à être versées par lui annuellement à ladite corporation scolaire, le dépôt en fidéicommis, entre les mains du ministère des Finances, des sommes suffisantes pour acquitter en totalité le principal et les intérêts de la présente émission d'obligations et de tout renouvellement d'icelle si requis.

On est prié de noter que les soumissions sont demandées pour des obligations remboursables suivant le tableau ci-dessus seulement, et que les offres qui seront faites pour des obligations à courte échéance ne seront pas prises en considération. L'adjudication sera faite conformément à la loi.

L'adjudicataire s'engage à payer les obligations au prix indiqué dans sa soumission, en capital, plus les intérêts courus s'il y a lieu, par chèque visé, et à fournir à la municipalité, dans les plus brefs délais possible, la liste des coupures requise pour l'impression des titres afin d'éviter tout retard dans la livraison.

Le capital et les intérêts sont payables à toutes les succursales au Canada de la banque dont le nom est mentionné dans la procédure d'emprunt.

Lesdites obligations ne seront pas rachetables par anticipation.

Chaque soumission devra être accompagnée d'un chèque visé égal à 1% du montant de l'emprunt.

La commission scolaire de Tadoussac s'engage à ne pas émettre de nouvelles obligations sur le marché public canadien dans les soixante jours à compter du 26 mars 1979, sans une autorisation écrite de l'adjudicataire de la présente émission.

Lesdites obligations seront émises en vertu des résolutions datées du 7 septembre 1963 — $38 500; 1er décembre 1963 — $29 000 — renouvellements d'emprunts; 11 septembre 1978 — $127 000 — dépenses d'immobilisations 1975-76 et 1976-77; 10 juillet 1978 (30 octobre 1978) — $35 000 — relocalisation de 4 locaux modulaires à Sacré-Coeur;

Les soumissions seront ouvertes et considérées à une séance des commissaires d'écoles qui sera tenue le lundi 26 février 1979 à 20 heures, au centre administratif, Tadoussac, comté de Saguenay, Québec.

Les commissaires d'écoles se réservent le droit de n'accepter ni la plus haute ni aucune des soumissions.

Village de Tadoussac, le 29 janvier 1979.

Le directeur général,
THOMAS MAHER.

Centre administratif
case postale 130
Tadoussac
comté de Saguenay, Québec G0T 2A0
téléphone: 235-4444, code 418 76705-o

Syndicats professionnels — Loi des

CONFEDERATION DES SYNDICATS QUEBECOIS

(*Loi des syndicats professionnels*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 8 janvier 1979, il a autorisé la constitution d'une confédération, sous le nom de «CONFEDERATION DES SYNDICATS QUEBECOIS», avec siège social situé à 700, Laure, suite 32, Sept-Iles, district judiciaire Mingan.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

76784-o 1628-4051

SYNDICAT DES EMPLOYES DE SOUTIEN DE LA COMMISSION SCOLAIRE SAINT-JEROME (S.E.S.C.S.S.J.)

(*Loi des syndicats professionnels*)

Le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières donne avis que le 17 octobre 1978, il a autorisé le changement de nom du «SYNDICAT DES TRAVAILLEURS DE L'ENSEIGNEMENT DES LAURENTIDES», dont la constitution, sous le nom originaire de «ASSOCIATION CATHOLIQUE DES INSTITUTRICES RURALES DU DISTRICT No 11», a été autorisée le 26 mai 1944, avec siège social situé à Saint-Jérôme, en celui de «SYNDICAT DES EMPLOYES DE SOUTIEN DE LA COMMISSION SCOLAIRE SAINT-JEROME (S.E.S.C.S.S.J.), et ce, en vertu de la Loi des syndicats professionnels (Statuts refondus, 1964, chapitre 146).

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

76695-o 1293-1960

Vente(s) par licitation

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-000160-78

MAURICE CHOQUETTE, industriel, résidant et domicilié au 383, Saint-Hubert, Saint-Jean, district d'Iberville, demandeur, c. DAME JULIETTE CHAMPAGNE, résidant et domiciliée au 47, chemin Lasalle, Lachine, district de Montréal, et dame Fernande Longtin, résidant et domiciliée au 536, Lamarche, Saint-Jean, district d'Iberville, et dame Thérèse Bessette, résidant et domiciliée au 185, 15e Avenue, Iberville, district d'Iberville, et dame Jeannine Clouâtre, résidant et domiciliée au 990, Principale, à Saint-Paul-Ile-aux-Noix, et Roland Choquette, résidant et domicilié au 574, Raymond, à Saint-Jean, district d'Iberville, et Lucien Choquette, résidant et domicilié au 58, av. Pins, Saint-Grégoire, district d'Iberville, et Michel Blais, résidant et domicilié au 1113, rue Bergeron, ville l'Abbé, comté de Dubuc, district de Chicoutimi, et Louise Blais, résidant et domiciliée au 1375, Comfoy, app. 302, Longueuil, district de Montréal, et Gérard Choquette, résidant et domicilié à Allby Road Sidney, Nouveau-Brunswick, défendeurs, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, district d'Iberville, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Saint-Jean, connu et désigné comme étant le lot numéro cinq de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-quatorze (994-5) du cadastre officiel de la ville de Saint-Jean, ainsi que le lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro neuf cent quatre-vingt-dix-sept (997-6) dudit cadastre de la ville de Saint-Jean.

Avec maison portant le numéro civique 209, boulevard du Séminaire, Saint-Jean, circonstances et dépendances.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation municipale, soit $3 175.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, Québec, le DIX-NEUVIEME jour de MARS 1979, à ONZE heures.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean, le 25 janvier 1979. 76795-o

Vente(s) par shérif

AVIS PUBLIC est par la présente donné que les TERRES et HERITAGES sous-mentionnés ont été saisis et seront vendus aux temps et lieux respectifs mentionnés plus bas.

Beauce

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
No 350-05-0000458-78
Shérif: 1-79

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BEAUCE SUD, 2727, 6e Avenue, Saint-Georges, comté de Beauce, demanderesse, c. PAUL PLANTE, Saint-Victor, comté de Beauce, défendeur.

«Un terrain représenté par les lettres A-B-C-D-E-I-J-F-A, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro trois cent soixante-quinze (ptie 375) du cadastre de Saint-Victor, division d'enregistrement de Beauce, tel qu'indiqué sur un plan numéro 45 des minutes de l'arpenteur-gomètre, monsieur Yves Thibodeau, en date du 9 juin 1977 (canton de Tring).

Ce terrain mesure en mesures anglaises: cent quatre-vingt-cinq pieds (185') dans sa ligne sud-ouest entre les bornes A et B, trois cent quatre-vingt-douze pieds et quatre dixièmes (392,4') dans une première ligne nord-ouest entre les bornes B et C, quatre-vingt-quatre pieds (84') dans une première ligne nord-est entre les bornes C et D, trois cent trois pieds et quatre dixièmes (303,4')

dans une deuxième ligne nord-ouest entre les bornes D-E et I, quatre-vingt-seize pieds (96') dans une deuxième ligne nord-est entre les bornes I et J et sept cent vingt-deux pieds et neuf dixièmes (722,9') dans sa ligne sud-est entre les bornes J-F et A.

Bornes: Ce terrain est borné au sud-ouest au chemin public lot 375-3) dudit cadastre; au nord-ouest pour partie du terrain appartenant à monsieur Marie-Louis Plante et Arsène Plante (ptie 375) et pour partie à un autre terrain appartenant à monsieur Paul Plante (375); au nord-est pour partie au terrain appartenant à monsieur Paul Plante (ptie 375) et pour partie au terrain appartenant à messieurs Marie-Louis et Arsène Plante (ptie 375) et au sud-est au terrain de monsieur Marcel Doyon (ptie 376), le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Le tout contenant une superficie totale de cent mille sept cent quarante-cinq pieds carrés (100 745 pi²).

1. Le lot P-trois cent soixante-quinze (P.-375) de Saint-Victor, faisant partie du lot no quatorze (14) du troisième Rang de l'arpentage primitif du canton de Tring, borné au sud-ouest par la ligne entre le troisième et quatrième Rang, au nord-est par la ligne entre le deuxième et troisième Rang et le lot numéro trois cent soixante-quinze-A (375-A), au sud-est par le lot numéro trois cent soixante-seize (376), au nord-ouest par le lot numéro trois cent soixante-quatorze (374) et trois cent soixante-quinze-A (375-A), ayant en front huit (8) chaines soixante-huit (68) mailles sur une profondeur de soixante-quatorze (74) chaines, cinquante (50) mailles et contenant en superficie soixante-quatre (64) acres deux (2) roods vingt-quatre (24) perches. Avec bâtisses dessus érigées circonstances et dépendances, servitudes actives et passives.

2. La subdivision un du lot numéro P-trois cent soixante-quinze (P-375) de Saint-Victor (rue). De figure irrégulière, borné vers le nord-est par le lot sept cent vingt-cinq (725) (rue), vers le sud-est par la subdivision un du lot trois cent soixante-seize (376-1) (rue), vers le sud-ouest par les lots trois cent soixante-quinze non subdivisé et trois cent soixante-quinze-deux (375-2), vers le nord-ouest par le lot trois cent soixante-quinze-A (375-A) (rue); mesurant cinq cent onze pieds et cinq dixièmes (511,5 pi soit 155,90m.) vers le nord-est et vers le sud-ouest, vingt pieds (20 pi soit 6,10m), vers le sud-est, dix pieds (10 pi soit 3,05m), vers le nord-ouest; contenant en superficie sept mille six cent quarante pieds carrés (7 640 pi², soit 709,8m²). Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, servitudes et passives.

La mise à prix est fixée à la somme de $4 635 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Beauce à Beauceville le QUATORZIEME jour de MARS 1979 à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ GAGNÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph, Beauce, le 30 janvier 1979. 76751-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Beauce
No 350-05-000497-78

LA CAISSE D'ETABLISSEMENT DE LA CHAUDIERE, corporation légalement constituée et régie par la Loi des caisses d'épargne et de crédit, ayant son siège social au 3500, boulevard Dionne, Saint-Georges-Ouest, Beauce, demanderesse, c. MARCEL CHAMPAGNE, domicilié au 117, 1re Avenue Est, ville Saint-Georges, Beauce, défendeur.

«Item 1:

1. Un terrain situé à ville Saint-Georges, comté de Beauce, connu et désigné comme étant une partie de la subdivision numéro deux du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-sept (ptie 587-2) du plan amendé d'une partie de la paroisse de Saint-Georges et une partie de l'ancien lit de la rivière Chaudière, du cadastre de la paroisse de Saint-Georges, division d'enregistrement de Beauce et plus particulièrement décrit comme suit:

Terrain ayant la forme d'un parallélogramme, borné vers le nord par une partie du lot 587-2, vers l'est par une partie du lot 587-2 et par l'ancien lit de la rivière Chaudière, vers le sud par l'ancien lit de la rivière Chaudière et vers l'ouest par l'ancien lit de la rivière Chaudière de même que par une partie du lot 587-2; mesurant soixante et onze pieds (71') vers le nord, quatre-vingt-un pieds et six dixièmes (81,6') vers l'est, soixante-et onze pieds (71') vers le sud et quatre-vingt-un pieds et six dixièmes (81,6') vers l'ouest; contenant en superficie cinq mille sept cent soixante-quatre pieds carrés. Mesure anglaise.

Superficie: 5 764 pi².

Le tout tel que montré sur un plan préparé par monsieur Claude Gagné, arpenteur-géomètre, le vingt-huit (28) septembre mil neuf cent soixante-dix-sept (1977).

Avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Item 2:

2. Un terrain situé à ville Saint-Georges, comté de Beauce, connu comme étant la subdivision numéro seize du lot originaire numéro six cent vingt-trois (623-16) et

une partie des subdivisions numéros onze et douze du lot originaire numéro six cent vingt-quatre (ptie 624 -11 et ptie 624-12) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce.

Mesures anglaises: ce terrain mesure, en mesures anglaises, quatre-vingt-cinq pieds (85') de largeur dans ses lignes nord-est et sud-ouest sur cent cinquante pieds (150') de profondeur dans sa ligne nord-ouest et cent cinquante-cinq pieds (155') dans sa ligne sud-est.

Bornes: ce terrain est borné vers le nord-est à une rue (623-17 et 624-6), vers le sud-est à partie du lot numéro six cent vingt-quatre fraction onze (ptie 624-11) appartenant à monsieur J. Gaston Gilbert; vers le sud-ouest à un ruisseau étant partie du lot numéro six cent vingt-quatre (ptie 624) et vers le nord-ouest à une rue projetée (623-15-3).

Avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Avec et sujet aux servitudes stipulées dans l'acte de vente par monsieur Marcel Champagne à monsieur Jean-Guy Gilbert reçu devant le notaire soussigné le 19 décembre 1975 et enregistré à Beauce le 29 décembre 1975 sous le numéro 280388.

Item 3:

3. Un terrain situé dans le rang Sainte-Anne à Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce, connu comme étant les lots numéros trois cent quatre-vingts, trois cent quatre-vingt-un, trois cent quatre-vingt-deux et trois cent quatre-vingt-trois (380, 381, 382 et 383) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce, avec toutes bâtisses dessus contruites appartenant à l'emprunteur, circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire cependant du lot trois cent quatre-vingt-deux (382) la partie appartenant à monsieur Yvon Vargis aux termes d'un acte enregistré à Beauce le 18 juin 1976 sous le numéro 284947, la partie vendue à monsieur Laurent Paradis aux termes d'un acte enregistré à Beauce le 6 décembre 1976 sous le numéro 290755, la partie vendue à dame France Perron au termes d'un acte enregistré à Beauce le 17 août 1977 sous le numéro 297882, les parties vendues à monsieur Yvon Dargis aux termes d'un acte enregistré à Beauce le 14 septembre 1977 sous le numéro 298738, la partie vendue à monsieur Roger Ouellet aux termes d'un acte enregistré à Beauce le 21 septembre 1977 sous le numéro 298981 et les emplacements appartenant à messieurs Jean-Roch Bourque, Lévis Bourque et Egide Bourque aux termes de la vente enregistrée à Beauce le 14 novembre 1975 sous le numéro 279330.

Sauf et à distraire du lot numéro trois cent quatre-vingt-trois (383) l'emplacement vendu à monsieur Louison Lessard, aux termes de l'acte enregistré à Beauce le 14 septembre 1972 sous le numéro 251092, l'emplacement vendu à monsieur Louis Rosa aux termes de l'acte enregistré à Beauce le 4 septembre 1973 sous le numéro 259244, l'emplacement vendu à dame Thérèse Veilleux aux termes de l'acte enregistré à Beauce le 23 octobre 1974 sous le numéro 269938, l'emplacement vendu à monsieur Louis Rosa aux termes de l'acte de vente enregistré à Beauce le 7 juillet 1975 sous le numéro 275276, l'emplacement vendu à monsieur Guy Rodrigue aux termes de l'acte de vente enregistré à Beauce le 16 septembre 1975 sous le numéro 277543, l'emplacement vendu à monsieur Robert Lafleur aux termes de l'acte de vente enregistré à Beauce le 7 novembre 1975 sous le numéro 279169, la partie vendue à monsieur Laurent Paradis aux termes de l'acte de vente enregistré à Beauce le 6 décembre 1976 sous le numéro 290755, la partie vendue à monsieur Michel Baillargeon aux termes de l'acte de vente enregistré à Beauce le 30 décembre 1976 sous le numéro 291300, la partie vendue à monsieur Ghislain Audet aux termes de l'acte de vente enregistré à Beauce le 11 janvier 1977 sous le numéro 291424, la partie vendue à monsieur Ferdinand Bérubé aux termes de l'acte de vente enregistré à Beauce le 2 septembre 1977 sous le numéro 298402.

La partie vendue à monsieur Roger Ouellet aux termes de l'acte de vente enregistré à Beauce le 21 septembre 1977 sous le numéro 298981.

La partie vendue à dame Gisèle Sylvain aux termes de l'acte de vente enregistré à Beauce le 3 décembre 1976 sous le numéro 290694. La partie appartenant à M. Camille Baillargeon aux termes de l'acte enregistré à Beauce sous le numéro 217167.

Sauf et à distraire également des lots trois cent quatre-vingt-deux et trois cent quatre-vingt-trois (382 et 383) susdits l'immeuble suivant qui a été vendu à monsieur Georges Paquet et dont l'acte de vente n'a pas encore été signé.

Un terrain situé dans la paroisse d'Aubert-Gallion, Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce, connu et désigné comme étant parties des lots numéros trois cent quatre-vingt-deux et trois cent quatre-vingt-trois (ptie 382 et ptie 383) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce, mesurant en mesures anglaises, soixante-quinze (75') pieds de largeur du nord-est au sud-ouest sur toute la profondeur qui existe entre le lac des Iles au nord-ouest et le nouveau chemin au sud-est, la ligne sud-ouest de cet immeuble étant située à quatre-vingt-cinq pieds (85') au nord-est du droit de passage stipulé en faveur des emplacements de Jean-Roch, Egide et Lévis Bourque dans le contrat de vente par monsieur Fernand Bourque à messieurs Marcel Champagne et Roland Grondin enregistré à Beauce sous le numéro 279330 pour l'accès au lac des emplacements de messieurs Jean-Roch, Egide et Lévis Bourque, et borné ce terrain vers le nord-ouest au lac des Iles, vers le nord-est et le sud-ouest à partie des mêmes lots appartenant à monsieur Marcel Champagne et vers le sud-est au nouveau chemin.

Sauf et à distraire également toutes les bâtisses, circonstances et dépendances construites sur les parties ci-dessus distraites.

Sauf et à distraire:

Un terrain situé à Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce, connu comme étant une partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-trois (ptie 383) du cadastre officiel de la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce.

Mesures anglaises: soixante-douze pieds (72') de largeur dans ses lignes nord-ouest et sud-est par toute la profondeur qu'il y a entre le chemin du lac des Iles et le lac des Iles.

Bornes: vers le sud-est au chemin du lac des Iles, vers le sud-ouest à une partie du même lot appartenant à monsieur Marcel Champagne, vers le nord-ouest au lac des Iles, vers le nord-est à une partie du même lot appartenant à monsieur Marcel Champagne d'une largeur de dix (10') pieds, séparant le terrain présentement vendu de celui de monsieur Gilles Falardeau.

4. Un terrain situé dans le rang Sainte-Anne, Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce, connu comme étant le lot numéro trois cent quatre-vingt-quatre (384) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce, mesurant environ trois arpents (3 arpents) de largeur sur trente (30) arpents de profondeur et borné vers le nord-est au chemin public, vers le sud-est au lot numéro trois cent quatre-vingt-trois (383) ci-dessus désigné, vers le sud-ouest à une partie du lot numéro quatre cent quarante-deux (442) ci-après désigné, vers le nord-ouest partie à une partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-cinq (ptie 385) ci-après désignée, partie à une partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-cinq (ptie 385) appartenant à monsieur Lorenzo Mathieu et partie à une partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-cinq (ptie 385) appartenant à monsieur Camille Baillargeon.

Sauf et à distraire cependant de ce terrain un emplacement ayant une profondeur de deux cents pieds (200') mesurée dans la ligne nord-ouest à partir du chemin public, en haut du ruisseau qui coule à cet endroit, et ayant sur le sens du chemin public, à partir du lot numéro trois cent quatre-vingt-cinq (385) deux cents pieds (200') en haut du ruisseau et vers le sud-est, portant ainsi la limite du lot numéro trois cent quatre-vingt-quatre (384) à deux cents pieds (200') au sud-ouest du chemin public, et borné comme suit: vers le nord-est au chemin public, vers le sud-est et le sud-ouest au résidu du lot numéro trois cent quatre-vingt-quatre (384) et vers le nord-ouest à une partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-cinq (385) appartenant à monsieur Camille Baillargeon, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Sauf et à distraire également de ce lot trois cent quatre-vingt-quatre (384) les emplacements vendus à monsieur Gaston Giguère, dame Hermance Labbé Poulin et monsieur Noël Veilleux suivant actes enregistrés à Beauce sous les numéros respectifs 225500, 225441 et 225078, la partie cédée à monsieur Lorenzo Mathieu aux termes d'un acte d'échange reçu devant Me Claude Guertin, notaire, le 22 novembre 1968, enregistré à Beauce le 5 décembre 1968 sous le numéro 226986 et la partie vendue à messieurs Yvon Gilbert et Robert Gilbert aux termes de l'acte de vente reçu devant Me Claude Guertin, notaire, le 13 juin 1969 enregistré à Beauce le 17 juillet 1969 sous le numéro 229645, la partie vendue à messieurs Yvon Giguère et Robert Deblois suivant acte enregistré à Beauce le 26 juillet 1974 sous le numéro 267337, la partie vendue à dame Yolande Lessard suivant acte enregistré à Beauce le 5 septembre 1974 sous le numéro 268589, la partie vendue à monsieur Yvon Dargis suivant acte enregistré à Beauce le 19 septembre 1974 sous le numéro 269088, la partie vendue à monsieur Gérard Perron aux termes d'un acte enregistré à Beauce le 7 juillet 1975 sous le numéro 275272, la partie vendue à messieurs Gilles et Gérard Falardeau aux termes de l'acte enregistré à Beauce le 7 juillet 1975 sous le numéro 275282, la partie vendue à dame Huguette Roy suivant acte enregistré à Beauce le 2 novembre 1976 sous le numéro 289110, la partie vendue à dame Bernadette Roy suivant acte enregistré à Beauce le 2 novembre 1976 sous le numéro 289814, la partie vendue à monsieur Rosaire Simard aux termes de l'acte enregistré à Beauce le 22 novembre 1976 sous le numéro 290361, la partie vendue à monsieur Ghislain Audet suivant acte enregistré à Beauce le 11 janvier 1977 sous le numéro 291424, la partie vendue à monsieur André Cloutier suivant acte enregistré à Beauce le 19 août 1975 sous le numéro 276652, la partie vendue à monsieur Mario Champagne suivant acte enregistré à Beauce le 28 septembre 1973 sous le numéro 259969.

A distraire également toutes les bâtisses, circonstances et dépendances construites sur les parties distraites du lot trois cent quatre-vingt-quatre (384).

5. Un terrain situé à Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce, connu comme étant une partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-cinq (385) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce, mesurant en mesures anglaises, environ un arpent et demi (1 1/2 arp.) de largeur dans sa ligne ouest par toute la longueur qu'il y a entre le trait carré ouest du lot trois cent quatre-vingt-cinq (385) et une ligne de biais direction est-ouest, cette ligne étant la prolongation du côté nord-est du chemin du lac. L'extrémité est de cette ligne est vis-à-vis le côté nord-est du chemin du lac et l'extrémité ouest est vis-à-vis le côté sud-ouest de ce même chemin ou approximativement.

Ce terrain est borné vers l'ouest au trait carré séparant le présent terrain de celui de monsieur Carolus Labbé, aujourd'hui monsieur Lionel Thibodeau, vers le nord-ouest au terrain de monsieur Albert Veilleux, vers le nord-est à partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-cinq (385) appartenant à Monsieur Lorenzo Mathieu, vers le sud-est à des parties du lot numéro trois cent quatre-vingt-quatre (384) ci-dessus décrites.

Sauf et à distraire cependant de ce terrain les parties vendues à monsieur Yvon Gilbert suivant acte de vente reçu devant Me Claude Guertin, notaire, le 1er novembre 1968, enregistré à Beauce le 12 novembre 1968 sous le numéro 226607 et acte de vente reçu devant Me Claude

Guertin, notaire, le 17 novembre 1969, enregistré à Beauce le 19 novembre 1969 sous le numéro 232552, la pointe de terrain cédée à monsieur Lionel Thibodeau aux termes de l'acte d'échéance reçu devant Me Claude Guertin, notaire, le 22 octobre 1970, enregistré à Beauce le 30 octobre 1970 sous le numéro 238102, les emplacements vendus à dame Monique Brochu Mathieu, Grégoire Turcotte, Marc-André Bourque, Renaud Bourque et Denise Sylvain aux termes de l'acte de vente reçu devant Me Robert Lessard, notaire, le 16 novembre 1971, enregistré à Beauce le 22 novembre 1971 sous le numéro 245540.

6. Une pointe de terrain située à Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce, connue et désignée comme étant une partie du lot numéro quatre cent trente-huit (ptie 438) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce.

Mesures anglaises: ce terrain mesure, en mesures anglaises, environ trois cents pieds (300') dans sa ligne sud, environ trois cent soixante-dix pieds (370') dans sa ligne nord-ouest et environ cent vingt (120') pieds dans sa ligne est.

Bornes: ce terrain est borné vers le sud au résidu du lot numéro quatre cent trente-huit (438) appartenant à monsieur Conrad Poulin; vers le nord-ouest à partie du même lot quatre cent quarante et un (441) appartenant à monsieur Marcel Champagne et vers l'est à partie du lot numéro trois cent quatre-vingt-un (381) appartenant à monsieur Marcel Champagne, cette borne étant le trait carré entre les rangs Saint-Pierre et Sainte-Anne.

7. Une terre située à Saint-Georges, comté de Beauce, connue et désignée comme étant le lot numéro quatre cent quarante et un (441) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce, avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, à distraire cependant sur partie dudit lot numéro quatre cent quarante et un (ptie 441) l'emplacement appartenant autrefois à monsieur Alphonse Pépin et maintenant propriété de monsieur Henri-Louis Poulin et à distraire également une pointe de terrain appartenant à monsieur Conrad Poulin aux termes de l'acte d'échange reçu devant Me Robert Lessard, notaire, le 14 juin 1976, enregistré à Beauce le 18 juin 1976 sous le numéro 284948.

8. Un terrain situé dans le rang Saint-Pierre, Saint-Georges-Ouest, comté de Beauce, connu comme étant une partie du lot numéro quatre cent quarante-deux (ptie 442) au cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce, avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

Ce terrain mesure environ trois (3) arpents de largeur par cinq arpents et un tiers (5 1/3 arp.) de profondeur, formant en tout une superficie d'environ dix-sept (17) arpents. La ligne sud-ouest de cet immeuble est à peu près perpendiculaire à la ligne de division des lots et est située à environ sept arpents et deux tiers (7 2/3 arp.) au nord-est du chemin du rang Saint-Pierre.

Bornes: vers le nord-est au lot numéro trois cent quatre-vingt-quatre (384) ci-dessus désigné, vers le sud-est au lot quatre cent quarante et un (441) ci-dessus désigné, vers le sud-ouest à une partie du lot numéro quatre cent quarante-deux (442) appartenant à monsieur Raoul Pépin et vers le nord-ouest à une partie du lot numéro quatre cent quarante-cinq (445) appartenant à monsieur Carolus Labbé aujourd'hui monsieur Lionel Thibodeau.

Sauf et à distraire la lisière de terrain cédée à monsieur Lionel Thibodeau aux termes de l'acte d'échange reçu devant Me Claude Guertin, notaire, le 22 octobre 1970, enregistré à Beauce le 30 octobre 1970 sous le numéro 238102 et l'île vendue à monsieur Howard Cook Hoyt Jr aux termes de l'acte de vente reçu devant Me Robert Lessard, notaire, le 27 novembre 1970, enregistré à Beauce le 7 décembre 1970 sous le numéro 238870 et la partie vendue à Mario Champagne aux termes de l'acte enregistré à Beauce le 28 septembre 1973 sous le numéro 259969.

9. Une lisière de terrain de forme rectangulaire, connue comme étant une partie du lot quatre cent quarante-cinq (ptie 445) du cadastre de la paroisse de Saint-Georges, comté de Beauce.

Il s'agit de tout le terrain compris entre la ligne déterminée par le piquet de fer planté par messieurs Lionel Thibodeau et Marcel Champagne près du lac jusqu'à la ligne de monsieur Raoul Pépin et la largeur est uniforme jusqu'au chemin privé de monsieur Lionel Thibodeau.

Bornes: vers le sud-est au terrain de monsieur Marcel Champagne, vers le sud-ouest au terrain de monsieur Raoul Pépin, vers le nord-ouest au chemin privé de monsieur Lionel Thibodeau et vers le nord-est au terrain de monsieur Lionel Thibodeau.

Le tout sujet à toutes servitudes de passage et autres, notamment, mais sans limitation, la servitude d'acqueduc en faveur des terrains de monsieur Yvon Gilbert, la servitude en faveur de monsieur Yvon Dargis aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 298739, la servitude d'acqueduc consentie en faveur des emplacements de monsieur Jean-Roch Bourque, Lévis Bourque et Egide Bourque et tous les droits de passage consentis en faveur de ces emplacements.

Le tout avec toutes bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à: ITEM 1= $50 000, ITEM 2= $10 000, ITEM 3= $20 000, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement du comté de Beauce, à Beauceville, le QUATORZIEME jour de MARS 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ANDRÉ GAGNÉ.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Joseph, Beauce, le 30 janvier 1979. 76793-o

Bedford

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 460-05-000335-78

ABRAHAM & SON LIMITED, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les ville et district de Sudbury, province d'Ontario, et EDWARD ABRAHAM, homme d'affaires, ayant sa résidence et domicile au 91, rue Windsor Crescent en les ville et district de Sudbury, province d'Ontario, demandeurs, c. WINFRED KLOSS & CHRISTA KLOSS, tous deux domiciliés à R. R. no 1 Est dans la municipalité de Frelighsburg, district de Bedford, défendeurs.

Un certain terrain sis et situé dans la municipalité de la ville de Sutton, connu et désigné comme faisant partie du lot numéro six cent trente-trois (ptie 633) aux plan et livre de renvoi officiels du cadastre du canton de Sutton, et plus particulièrement décrit comme suit: commençant à un point 10, étant l'intersection de la ligne nord du lot numéro 633 avec la ligne ouest du chemin public (tel qu'actuellement élargi); de là, vers le sud, suivant la limite ouest du chemin public (tel qu'actuellement élargi), Azimut 352° 29′ 22″, une distance de cinq cent un pieds et quarante et un centièmes (501,41 pi) jusqu'à un point 11; de là, vers le sud-ouest, suivant la limite ouest du chemin public (tel qu'actuellement élargi), Azimut 4° 49′ 6″, une distance de dix pieds (10,0 pi) jusqu'à un point 12; de là, vers le sud-ouest, suivant la limite ouest du chemin public (tel qu'actuellement élargi), Azimut 358° 02′ 59″, une distance de cent trois pieds et quarante-sept centièmes (103,47 pi) jusqu'à un point 13; de là, vers le sud, suivant la limite ouest du chemin public, (tel qu'actuellement élargi), Azimut 351° 16′ 51″, une distance de vingt-neuf pieds (29,0 pi) jusqu'à un point 14; de là, vers le sud-ouest, suivant la limite ouest du chemin public (tel qu'actuellement élargi), Azimut 357° 08′ 50″, une distance de soixante-dix-sept pieds (77,0 pi) jusqu'à un point 15; de là, vers le sud, suivant la limite ouest du chemin public, (tel qu'actuellement élargi), Azimut 344° 12′ 06″, une distance de cent cinquante-trois pieds et douze centièmes (153,12 pi) jusqu'à un point 16; de là, vers le sud, suivant une courbe vers la gauche de 1 472,68 pieds de rayon, une distance de soixante-cinq pieds (65,0 pi) jusqu'à un point 17 appelé «POINT DE DEPART»; de là, vers le sud, suivant la limite ouest du chemin public (tel qu'actuellement élargi), Azimut 343° 31′ 14″, une distance de deux cent quatre-vingt-six pieds et soixante-sept centièmes (286,67 pi) jusqu'à un point «18»; de là, vers l'ouest, Azimut 73° 31′ 14″, une distance de cent cinquante pieds (150,0 pi) jusqu'à un point 19; de là, vers le nord, Azimut 163° 31′ 14″, une distance de deux cent quatre-vingt-six pieds et soixante-sept centièmes (286,67 pi) jusqu'à un point 20; de là, vers l'est, Azimut 253° 31′ 14″, une distance de cent cinquante pieds (150,0 pi) jusqu'au point de départ 17. Contenant en superficie quarante-trois mille pieds carrés et cinq dixièmes (43 000,5 pi²), mesures anglaises.

Ledit terrain est borné comme suit: au nord par une autre partie dudit lot numéro 633, suivant la ligne 20-17; à l'est par le chemin public (tel qu'actuellement élargi), suivant la ligne 17-18; au sud par une autre partie dudit lot numéro 633, suivant la ligne 18-19; à l'ouest par une autre partie dudit lot numéro 633, suivant la ligne 19-20;

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La présente désignation est la reproduction d'une description technique préparée par M. Yves Guillemette, A.-G., le 25 août 1976, sous le numéro 145 de son répertoire.

Sujet ledit immeuble à une servitude en faveur de Southern Canada Power Co. Ltd., constituée aux termes d'un acte enregistré au bureau d'enregistrement de la division de Brome sous le numéro 59610.

La mise à prix est fixée à $4 837,50 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Brome à Knowlton, province de Québec, le VINGT-HUITIEME jour de MARS 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif,
P. E. BELISLE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Cowansville, le 23 janvier 1979. 76767-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Bedford
No 455-05-000074-78
Shérif no 61

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, partie demanderesse, c. MIREILLE COPELAND et JACK COPELAND, résidant et domiciliés au 126, de la rue Bellevue, cité de Bromont, district de Bedford, et NORMAND J. TURCOTTE, ès qualité de syndic à la faillite de Mireille et Jack Copeland, 370, Principale, cité de Granby, district de Bedford, partie défenderesse.

«*a*) Lot numéro 1263-6-2:

Un terrain de forme triangulaire, étant la totalité du lot numéro deux de la subdivision du lot numéro six de la subdivision du lot originaire numéro mille deux cent soixante-trois (1263-6-2), cadastre officiel du canton de Shefford, division d'enregistrement de Shefford, municipalité de la ville de Bromont, mesurant dix-huit pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (18,85 pi) (courbe de 37,5 pieds de rayon) dans sa ligne nord; soixante-dix-neuf pieds et un dixième (79,1 pi) dans sa ligne sud-est; soixante-douze pieds et trente-huit centièmes (72,38 pi) dans sa ligne ouest; contenant en superficie six cent trente-neuf pieds carrés et deux dixièmes (639,2 pi^{2}), mesures anglaises.

b) Lot numéro 1263-5-3:

Un terrain de forme irrégulière, étant la totalité du lot numéro trois de la subdivision du lot numéro cinq de la subdivision du lot originaire numéro mille deux cent soixante-trois (1263-5-3), du susdit cadastre, mesurant dix-sept pieds et cinquante-six centièmes (17,56 pi) (courbe de 37,5 pieds de rayon) dans sa ligne nord-ouest; quatre-vingt-seize pieds et sept dixièmes (96,7 pi) dans sa ligne nord-est; soixante-dix-huit pieds (78,0 pi) dans sa ligne sud-est; quatre-vingt-quinze pieds et trois dixièmes (95,3 pi) dans sa ligne sud-ouest; vingt pieds et cinquante-huit centièmes (20,58 pi) et soixante-dix-neuf pieds et un dixième (79,1 pi) dans ses lignes ouest. Contenant en superficie neuf mille six cent trente et un pieds carrés et un dixième (9 631,1 pi^{2}), mesures anglaises.

c) Lot numéro 1263-146:

Un terrain de forme triangulaire, étant la totalité du lot numéro cent, quarante-six de la subdivision du lot originaire numéro mille deux cent soixante-trois (1263-146) du susdit cadastre, mesurant cent pieds et quatre dixièmes (100,4 pi) dans sa ligne nord; cent dix-huit pieds et quinze centièmes (118,15 pi) dans sa ligne sud-est; soixante-deux pieds et dix-sept centièmes (62,17 pi) dans sa ligne ouest. Contenant en superficie trois mille cent vingt pieds carrés et six dixièmes (3 120,6 pi^{2}), mesures anglaises.

Avec bâtisses dessus érigées, portant le numéro civique 11, de la place Saint-Lambert, en ladite ville de Bromont.

Le tout tel que montré au plan préparé par Guy Migué, A.-G. en date du 1er septembre 1976, sous le numéro 6360-A de son répertoire». Tel que le tout se trouve actuellement, avec servitudes actives et passives, apparentes ou occultes pouvant affecter ledit immeuble.

La mise à prix est fixée à $7 075 soit 25% de l'évaluation municipale, montant que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement de la division de Shefford, à Waterloo, district de Bedford, le VINGTIEME jour de MARS 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
AIMÉ BEAUDRY.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Granby, le 24 janvier 1979. 76709-o

Chicoutimi

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Chicoutimi
No 200-05-4395-781
Shérif 615-78

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires à C.P. 6003, station A, Montréal, Québec, demanderesse, c. JOCELYN DESGAGNES, domicilié au 256, Lajeunesse, Chicoutimi-Nord, district de Chicoutimi, défendeur.

«Un terrain ou emplacement connu et désigné comme étant le lot numéro six—deux cent trente-huit (lot 6-238)

rang un (Rg 1) est au cadastre officiel du village de Sainte-Anne.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances».

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au shérif suivant l'article 688*a* C.P.C. au moment de l'adjudication, soit en argent ou par chèque visé, est fixé à $5 642,50, soit 25% de l'évaluation municipale.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chicoutimi, au palais de justice de Chicoutimi, le QUINZIEME jour de MARS 1979 à DIX heures.

Chicoutimi, le 25 janvier 1979.

Le shérif,
JEAN-CLAUDE BASQUE.

76719-o

Hauterive

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hauterive
No 655-05-000311-78
655-18-000001-79

ROGER SAVARD, demandeur, c. GEORGES ALBERT LETOURNEAU, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saguenay, mis en cause.

«Un immeuble connu et désigné comme étant une partie de la subdivision quatre de la subdivision deux du lot originaire A, rang A (ptie Lot A-2-4, rg A) aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel pour le canton d'Escoumins; ce terrain mesure en front, le long du chemin de la Réserve, en largeur, soixante pieds (60′), par une profondeur de cent pieds (100′), le tout plus ou moins mesures anglaises, et est borné comme suit: vers le nord-ouest, par une autre partie du lot A-2-4, rang A, propriété de dame Valéda Théberge ou représentants, vers le nord-est, par une autre partie du lot A-2-4 rang A, propriété de Gérard Gagnon ou représentants, vers le Sud-Est, par le chemin de la Réserve et vers le sud-ouest, par une propriété appartenant à M. Réal Boulianne ou représentant (Lot A-2-3).

Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à $2 393,25 soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du régistrateur de la première division d'enregistrement de Saguenay au palais de justice de Baie-Comeau, MARDI, le TREIZIEME JOUR du mois de MARS 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
G. POIRIER FRENETTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Baie-Comeau, le 25 janvier 1979.

76752-o

Hull

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000988-78

LES ASSOCIES CREDIT IMMOBILIERS LIMITEE, corps politique dûment incorporé, ayant une place d'affaires au 765, boulevard Saint-Joseph, Hull, Québec, demanderesse, c. JACQUES OUELLETTE et GISELE AUGER OUELLETTE, domiciliés et résidant au 60, de l'Erablière, ville de Pointe-Gatineau, district de Hull, province de Québec, défendeurs.

«Un immeuble situé à Pointe-Gatineau, division d'enregistrement de Hull, province de Québec, connu et désigné comme étant le lot deux cent quarante-deux de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-huit (588-242), aux plan et livre de renvoi officiels dudit village de Pointe-Gatineau.

Avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances, lesdites bâtisses portant le numéro civique 60, de la rue de l'Erablière, Pointe-Gatineau, province de Québec, avec et sujet à toutes les servitudes en faveur de la compagnie de téléphone Bell du Canada et de l'Hydro-Québec.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser

au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de trois mille deux cent douze dollars et cinquante centins ($3 212,50), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de douze mille huit cent cinquante dollars ($12 850) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, Qué. le TROISIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 26 janvier 1979. 76753-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001701-75

AVCO FINANCIAL SERVICES CANADA LTD., corps politique et incorporé, ayant son siège social en la ville de London, province d'Ontario, et ayant une place d'affaires au numéro civique 143 A, rue Principale, en les cité et district de Hull, province de Québec, demanderesse, c. MATHIAS VILLENEUVE, domicilié et résidant à l'endroit appelé Saint-Pierre-de-Wakefield, district de Hull, province de Québec, défendeur.

«Partie du lot numéro trente (ptie 30) du quatrième Rang (R.4) du canton de Wakefield, mesurant cent pieds (100') dans ses lignes nord et sud sur cent soixante-quinze pieds (175') dans ses lignes est et ouest, mesures anglaises et plus ou moins; borné comme suit: au nord par le chemin, au sud par la partie du même lot, propriété de Bob McGlashan ou représentants; à l'est par partie du même lot propriété de M. Marcel Villeneuve ou représentants; et à l'ouest par partie du même lot, propriété de l'acquéreur.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de cent douze dollars et cinquante centins (112,50), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de quatre cent cinquante dollars ($450) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Gatineau, 266, rue Notre-Dame, Maniwaki, Qué. le SIXIEME jour d'AVRIL 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 26 janvier 1979. 76754-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000959-78

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, corporation légalement constituée, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, demanderesse, c. M. MEDARD BLAIS, domicilié au 38, rue Grandpré, à Angers, province de Québec, défendeur, et MME NICOLE GIROUX BLAIS, domiciliée au 38, rue Grandpré, Angers, province de Québec, mise en cause.

Un immeuble connu et désigné comme étant le lot cent quarante-trois de la subdivision officielle du lot un de la subdivision officielle du lot originaire vingt-trois (23-1-143), rang Un (R. 1), aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Buckingham, division d'enregistrement de Papineau, province de Québec.

Avec toutes les bâtisses y dessus érigées, ou à y être érigées, circonstances et dépendances.

Avec et sujet à toutes les servitudes actives et passives, apparentes et non apparentes affectant ou pouvant affecter ledit immeuble.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de deux mille huit cent six dollars et vingt-cinq centins ($2 806,25) soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de onze mille deux cent vingt-cinq dollars ($11 225) tel que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Papineau, 228, rue Duquette, Papineauville, Qué. le DIX-HUITIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 29 janvier 1979. 76755-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001281-78

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT, corps politique dûment constitué, ayant son siège social dans la ville de Montréal, et une place d'affaires au 400, boulevard Taché, dans les cité et district de Hull, Qué., demanderesse, c. PIERRE FORTIER, comptable agréé, du 490, boulevard Saint-Joseph, dans les cité et district de Hull, ès qualité de syndic à la faillite de Marcel Galarneau, défendeur, et MARCEL GALARNEAU, ébéniste, domicilié et résidant à Saint-André-Avellin, district de Hull, mis en cause.

Un terrain, propriété de Marcel Galarneau et situé dans le village de Chénéville, connu et désigné aux plan et livre de renvoi du cadastre officiel du canton d'Hartwell, dans le Premier Rang, sous partie du lot de terre numéro douze «A» (ptie 12A) mesurant trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384') de largeur, par trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384') de profondeur, et compris dans les bornes suivantes. En front à l'ouest les subdivisions du lot 12A et par une partie du lot 12A non subdivisée, au nord par une ligne parallèle à la ligne séparant le lot 13A du lot 13B et situé à 334 pieds de cette ligne, et des autres côtes par le résidu du lot.

Avec toutes les servitudes de passage attachées audit immeuble, avec toutes les bâtisses, moulin à scie, construites sur ledit terrain, et toutes les machines servant à l'exploitation dudit moulin à scie.

Un terrain connu et désigné comme étant la moitié nord de la subdivision cinquante-deux du lot originaire douze A, rang 1, du canton d'Hartwell, la subdivision cinquante-trois, cinquante-quatre, cinquante-cinq et cinquante-six, (½ nord 12A-52, 12A-53, 12A-54, 12A-55 et 12A-56 rang 1, canton d'Hartwell), du lot douze A, rang Un, Hartwell.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives apparentes ou occultes attachées audit immeuble.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination, et plus particulièrement la machinerie et l'équipement suivants, à savoir:

Item	*Marque*	*Série*
Un (1) Gluegointer	Jackson Cochrane	
Une (1) sableuse à tambours	Yates (401)	4251
Une (1) scie multiple	Preston	4264
Un (1) ballon à sabler		
Une (1) souffleuse à ripe	Poitras (4)	

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de trois mille quatre cents dollars ($3 400) soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de treize mille six cents dollars ($13 600) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendus, en bloc, au bureau d'enregistrement de la division de Papineau, 228, rue Duquette, Papineauville, Qué., le DIX-HUITIEME jour d'AVRIL 1979, à TREIZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 29 janvier 1979. 76756-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000632-78

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA, corps politique et incorporé ayant son siège social et sa principale place d'affaires dans les cité et district de Montréal, demanderesse, c. JEAN GUY PERIARD, demeurant et résidant au 137A, Harold, Gatineau, district de Hull, et EDDY RACINE, demeurant et résidant au 8, rue Bérard, Templeton, district de Hull, défendeurs.

Toute cette propriété connue et désignée comme étant le lot numéro deux cent quatre-vingt-dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro onze «A» (11A-297), au cadastre officiel du premier Rang (R.I), du canton de Templeton.

Avec bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser

au moment de l'adjudication conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de trois mille quatre cent soixante-deux dollars et cinquante centins ($3 462.50), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de treize mille huit cent cinquante dollars ($13 850) telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, Qué. le QUATRIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 29 janvier 1979. 76757-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-000300-76

JEAN CLAUDE DEFAYETTE, demandeur, c. GREEN ACRES GOLF CLUB INC., défenderesse.

«Un emplacement connu et désigné comme étant les lots un, deux, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept, dix-huit, dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq, vingt-six, vingt-sept, vingt-huit, vingt-neuf, trente, trente et un, de la subdivision officielle du lot originaire trois, 3-1, 3-2, 3-7, 3-8, 3-9, 3-10, 3-11, 3-12, 3-13, 3-14, 3-15, 3-16, 3-17, 3-18, 3-19, 3-20, 3-21, 3-22, 3-23, 3-24, 3-25, 3-26, 3-27, 3-28, 3-29, 3-30, 3-31, du septième Rang (R. VII) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Buckingham.

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688*a*, C.P.C. est de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé et se lisant comme suit:

Lot numéro	*Évaluation municipale*	*Montant minimum*
3-1	$300	$ 75,00
3-2	300	75,00
3-7	325	81,25
3-8	350	87,50
3-9	350	87,50
3-10	400	100,00
3-11	350	87,50
3-12	350	87,50
3-13	400	100,00
3-14	$350	$ 87,50
3-15	375	93,75
3-16	350	87,50
3-17	350	87,50
3-18	400	100,00
3-19	375	93,75
3-20	375	93,75
3-21	375	93,75
3-22	350	87,50
3-23	325	81,25
3-24	375	93,75
3-25	375	93,75
3-26	375	93,75
3-27	375	93,75
3-28	350	87,50
3-29	375	93,75
3-30	400	100,00
3-31	375	93,75

Pour être vendus séparément au bureau d'enregistrement de la division de Papineau, 228, rue Duquette, Papineauville, Qué., le DIXIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 26 janvier 1979. 76758-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Hull
No 550-05-001376-78

SERVICES FINANCIERS AVCO QUEBEC LIMITEE, corps politique et incorporé, ayant son siège social et sa principale place d'affaires en les cité et district de Montréal, et ayant également une place d'affaires au nu-

méro civique 302, de la rue Notre-Dame, à Gatineau, district de Hull, province de Québec, demanderesse, c. ANDRE CLEMENT, domicilié et résidant à R.R. 2, en la ville de Gatineau, district de Hull, province de Québec, défendeur et DAME GHISLAINE MERCIER-CLEMENT domiciliée et résidant à R.R. 2, en la ville de Gatineau, province de Québec, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Hull, mis en cause.

«Toute cette propriété connue et désignée comme étant partie du lot numéro quatorze A (ptie 14A), au cadastre officiel du Troisième Rang (R.III), du canton de Templeton, propriété de André Clément, mesurant cent pieds (100') de largeur par cent pieds (100') de profondeur, mesures anglaises et plus ou moins, et bornée comme suit: au nord, par le chemin public (étant l'ancien chemin de Perkins); à l'est, par autre partie du même lot, propriété de Armand Beauchamp ou représentants; au sud; par autre partie du même lot, propriété de Rita Madore-Desjardins ou représentants et à l'ouest, par autre partie du même lot, propriété de Henri Mercier ou représentants.

Avec toutes les bâtisses y érigées, circonstances et dépendances.

Sujet à toutes les servitudes actives ou passives pouvant affecter ledit immeuble et notamment une servitude restrictive contenue dans un acte de vente enregistré sous le numéro 177-928.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser au moment de l'adjudication, conformément à l'article 688*a* C.P.C. est de mille trois cent quatre-vingt-un dollars et vingt-cinq centins ($1 381.25), soit l'équivalent de vingt-cinq pour cent (25%) de l'évaluation de l'immeuble qui est de cinq mille cinq cent vingt-cinq dollars ($5 525), telle que portée au rôle d'évaluation de la municipalité. Le montant minimum devra être payé soit en argent, soit par chèque visé.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division de Hull, 170, rue Hôtel-de-Ville, Hull, Qué., le NEUVIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY ROCHON.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Hull, le 30 janvier 1979. 76675-o

Iberville

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 017081-785

LA BANQUE ROYALE DU CANADA, corps politique légalement constitué, ayant son siège social et une place d'affaires dans les cité et district de Montréal, demanderesse c. ROMAIN DECARIE, domicilié et résidant à Saint-Blaise, district d'Iberville, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, Québec, mis en cause.

«Un emplacement, sis et situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Blaise, connu et désigné comme étant la moitié nord-ouest du lot numéro quatre (½ N.-O. 4) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Sainte-Marguerite-de-Blainfindie, division d'enregistrement de Saint-Jean, contenant deux arpents de largeur sur vingt-huit arpents de profondeur, plus ou moins; borné, ledit emplacement, vers le nord-ouest par le lot numéro cinq (no 5) auxdits plan et livre de renvoi officiels, vers le sud-est par le résidu dudit lot numéro quatre (Ptie 4), vers le sud-ouest par les terres de la deuxième grande ligne et en front, vers le nord-est, par le chemin public de la première ligne.

Ainsi que le tout se trouve présentement avec toutes les bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances, et avec toutes les servitudes apparentes et occultes, actives et passives attachées audit immeuble, sujet notamment, ledit immeuble, à une servitude en faveur de Southern Canada Power Company Limited, aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 54631.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation municipale, soit $6 215.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, Québec, le VINGTIEME jour de MARS 1979, à ONZE heures.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jean, le 1er février 1979. 76791-o

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District d'Iberville
No 755-05-000311-77

LUMBERLAND INC., corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 9075, Pascal-Gagnon, cité et district de Montréal, demanderesse, c. RENE COTE, demeurant et domicilié au 568, Saint-Georges, à Saint-Jean, district d'Iberville, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, Québec, mis en cause.

«Un emplacement situé en la ville de Saint-Jean, connu et désigné comme étant le lot 137 de la subdivision originaire numéro 109 (109-137) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Jean, bureau d'enregistrement de Saint-Jean, avec bâtisse dessus érigée et portant le numéro civique 568 de la rue Saint-Georges, à Saint-Jean.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra verser audit shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication, est fixé à 25% de l'évaluation municipale, soit $8 100.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Saint-Jean, 320, Séminaire, Saint-Jean, Québec, le DIX-NEUVIEME jour de MARS 1979, à DIX heures TRENTE minutes.

Le shérif,
CLAUDE AUDET.

Bureau du shérif
Cour Supérieure
Saint-Jean, le 26 janvier 1979. 76792-o

Labelle

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Labelle
No C.S.L. 560-05-000044-77
Shérif: 102

BANQUE CANADIENNE NATIONALE, demanderesse, c. MICHEL S. PESNER, ès qualité de syndic à la faillite de RENE DE SYLVA, défendeur.

«1. Un terrain faisant partie du lot de terre numéro cinq (ptie 5), dans le rang Cinq (V) au cadastre officiel du canton Robertson, mesurant cinquante pieds de largeur sur le lac des Iles et sur le chemin desservant les camps, toute la largeur se trouvant entre le chemin privé desservant la propriété d'Edouard de Sylva ou représentants, et le coin sud-ouest de l'emplacement présentement décrit, par toute la profondeur qu'il peut y avoir du lac des Iles au chemin desservant les camps.

Ce terrain étant borné au nord par partie du même susdit lot appartenant à Edouard de Sylva ou représentants, au sud par partie du même susdit lot appartenant à Henri Layoie ou représentants, à l'est par le lac des Iles et à l'ouest par le chemin qui dessert les chalets.

2. Un terrain faisant partie du lot de terre numéro cinq (ptie 5), dits rang et canton, mesurant trente pieds d'un bout, à l'est où il est borné par le lac des Iles, vingt pieds à l'autre bout à l'ouest, où il est borné par un chemin privé, chemin desservant les emplacements, une dimension indéterminée d'un côté, au nord, où il est borné par cette autre partie du même susdit lot ci-dessus décrite et une dimension indéterminée de l'autre côté, au sud, où il est borné par partie du même susdit lot appartenant à Claude de Sylva ou représentants. Tel que le tout se trouve actuellement avec bâtisse y érigée, circonstances et dépendances.

La mise à prix est fixée à $1 102,50 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc au bureau d'enregistrement du comté de Labelle, 440, boulevard Paquette, Mont-Laurier, comté de Laurentides-Labelle, province de Québec, le QUINZIEME jour du mois de MAI 1979 à DIX heures.

Le shérif,
ROGER ROZON.

Bureau du shérif
Palais de justice
Mont-Laurier, Qué. 76710-o

Montréal

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-002881-785

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE, une compagnie dûment incorporée ayant son siège social et principal établissement pour la province de Québec, dans les cité et district de Montréal, demanderesse, c. JOHN C. BOYD, de Beaconsfield, district de Montréal, aussi connu sous le nom de Jack Boyd, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé à Pointe-Claire, connu et désigné comme étant le lot numéro cent trente-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro cent trente-quatre (134-134) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire. (226, Braebrook). Avec la maison dessus érigée, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit immeuble.»

La mise à prix est fixée à $11 287,50 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10,56, le VINGT-DEUXIEME jour de MARS 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 22 janvier 1979. 76759-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-039774-752

P.E. BOISVERT AUTO LTEE, corporation dûment constituée, en vertu de la loi, ayant sa principale place d'affaires au 2, boulevard Marie-Victorin, à Boucherville, district de Montréal, demanderesse, c. RICHARD CAZA, domicilié et résidant au 1189, boulevard Nobert, Longueuil, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de Chambly, mis en cause.

«Un emplacement connu et désigné comme étant les subdivisions numéros six cent quatre-vingt-dix-huit, six cent quatre-vingt-dix-neuf et sept cents du lot originaire numéro cent quarante-cinq (145-698, 145-699 et 145-700) de la paroisse Saint-Antoine-de-Longueuil, division d'enregistrement de Longueuil. Avec bâtisse portant le numéro 1189, boulevard Nobert, Longueuil.»

La mise à prix est fixée à $12 850 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, Qué., le VINGT ET UNIEME jour de MARS 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 décembre 1978. 76760-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Richelieu
No 765-05-000408-78
500-05-023493-784

CAISSE POPULAIRE DE ST-OURS, corporation légalement constituée ayant une place d'affaires au 2531, rue Immaculée-Conception, à Saint-Ours, district de Richelieu, demanderesse, c. MICHEL PROVOST, demeurant et résidant à 500, route Marie-Victorin, à Boucherville, district de Montréal, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

«Les immeubles suivants, soit les immeubles portant les numéros cent quarante-six, vingt-cinq (146-25) et cent quarante-six, vingt-six (146-26) du cadastre du Village Inc., de Boucherville, et situés au no 500, route Marie-Victorin, dans la ville de Boucherville.»

La mise à prix est fixée à $17 462,50 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201, place Charles-Lemoyne, édifice Montval, Longueuil, le VINGTIEME jour de MARS 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 28 décembre 1978. 76761-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-008144-782

CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN corporation légalement constituée, ayant sa principale place d'affaires au 612 ouest, rue Saint-Jacques, dans les cité et district de Montréal, demandeur, c. DAME JEANNE PAQUIN, résidant et domiciliée à 198, Chamonix, Sainte-Adèle, district de Terrebonne, ès qualité, exécutrice testamentaire de la succession de feu Emilien Paquin, de son vivant, résidant et domicilié dans les cité et district de Montréal, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement situé au coin des avenues Western et Melville, en la cité de Westmount, district de Montréal, connu et désigné comme étant la subdivision sept du lot deux cent quarante-neuf (249-7) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Montréal, mesurant selon le certificat de localisation préparé par Léopold Moretti, A.-G., en date du vingt-neuf novembre mil neuf cent cinquante-sept, soixante-seize pieds et dix-sept centièmes de pied le long de l'avenue Western, soixante-dix pieds et dix-sept centièmes de pied le long de la ligne sud-est, cent pieds le long de l'avenue Melville, et cent un pieds et vingt-cinq centièmes de pied le long de la ligne nord-est, mesures anglaises et plus ou moins.

Avec la bâtisse dessus érigée portant le numéro 4500, avenue Western, Westmount. Avec sujet à la mitoyenneté du mur nord-est de la bâtisse érigée sur l'emplacement ci-haut décrit et avec le droit de propriétaire exclusif de la superstructure dudit mur, tel qu'établi aux termes d'un acte de convention enregistré au bureau de la division d'enregistrement de Montréal sous le numéro 1318656. L'avenue Western est maintenant connue sous le nom de de Maisonneuve.»

La mise à prix est fixée à $53 250 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le VINGT-DEUXIEME jour de MARS 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 19 janvier 1979. 76762-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-004295-783

DAME CAROLE FIDELE, ménagère, domiciliée et résidant au 397, Lacasse, à Saint-Louis-de-Terrebonne, district de Terrebonne, demanderesse, c. YVON LANIEL, homme d'affaires, domicilié et résidant au 12357, Salk, Montréal-Nord, et faisant affaires sous la raison sociale de «LE SPECIALISTE DU MATELAS ENRG.», sis au 5837 est, Jean-Talon, Montréal, dit district, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Montréal, mis en cause.

«Un emplacement ayant front sur la rue Salk à Montréal-Nord en la cité de Montréal-Nord et composé comme suit:

a) Du lot numéro trois cent six (306) de la subdivision officielle du lot originaire vingt-huit (28-306) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse du Sault-aux-Récollets mesurant cinquante pieds (50′) au sud-ouest quatre-vingt-six pieds et quatre dixièmes de pied (86,4′) au nord-ouest, dix-sept pieds et six dixièmes de pied (17,6′) au nord, soixante-deux pieds et cinquante-quatre centièmes de pied (62,54′) à l'est et quarante-cinq pieds

et deux dixièmes de pied (45,2') au sud-est.

b) Du lot six (6) de la resubdivision du lot numéro deux cent quatre-vingt-six (286) de la subdivision officielle du lot originaire numéro vingt-huit (no 28-286-6) des susdits plan et livre de renvoi officiels mesurant cinquante pieds (50') au nord-est et au sud-ouest, sur six pieds (6) au nord-ouest et au sud-est. Toutes les mesures dessus données sont à la mesure anglaise et plus ou moins.

Avec une maison en brique de deux étages dessus construite et portant les numéros civiques 12355 et 12357 de ladite rue Salk en la cité de Montréal-Nord dont le mur latéral nord-ouest est mitoyen avec la propriété adjacente. Ainsi que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et passives, apparentes et occultes attachées audit immeuble et notamment avec et sujet à la servitude de la vue établie dans un acte par Julien Séguin Inc., reçu devant Me Ghislain Lapointe le 11 décembre 1959 et enregistré sous le numéro 1446174.»

La mise à prix est fixée à $10 787,50 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, Ch. 10.56, le VINGT-DEUXIEME jour de MARS 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour provinciale
Montréal, le 11 janvier 1979. 76763-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-011-544-788

FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, LIMITEE, corps politique dûment incorporé, ayant son siège social au 1253, McGill Collège, en les cité et district de Montréal, demanderesse, c. LES ENTREPRISES ANGIER INC., corps politique dûment incorporé ayant son siège social au 324, rue Crevier en la cité de Hudson, district de Montréal, défenderesse, et LE REGISTRATEUR de Vaudreuil, mis en cause.

«Le lot numéro quatre-vingt-dix-neuf de la subdivision officielle du lot originaire numéro cinq cent quatre-vingt-six (586-99) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Lazare, division d'enregistrement de Vaudreuil. Avec maison portant le numéro civique 2969, rue Palomino, Saint-Lazare.»

La mise à prix est fixée à $10 875 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Vaudreuil, 420, boulevard Roche, Vaudreuil, Qué., le VINGT-HUITIEME jour de MARS 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 14 décembre 1978. 76764-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Montréal
No 500-05-022259-772

LYONNAIS INVESTMENTS INC., corps politique et corporation dûment constituée selon la loi, ayant son siège social et sa principale place d'affaires à Pointe-Claire, district de Montréal, suite 8, 255, boulevard Hymus, demanderesse, c. IMMOBILIA INC., corps politique et corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires en la ville de Pointe-Claire, district de Montréal, au 225, Frobisher Drive, défenderesse, et

1. Les subdivisions cent deux, cent trois, cent quatre, cent cinq, cent six, cent sept, cent huit et cent neuf du lot originaire numéro cent trente et un (131-102, 103, 104, 105, 106, 107, 108 et 109) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire, et

2. Les subdivisions cent quatre-vingt-dix-huit, cent quatre-vingt-dix-neuf, deux cent, deux cent un et deux cent deux du lot originaire numéro cent trente-deux (132-198, 199, 200, 201 et 202) aux mêmes plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Pointe-Claire. Sous réserve de la servitude en faveur de l'Hydro-Québec et de la compagnie de téléphone Bell Canada, modifiée et limitée, en vertu d'actes enregistrés à Montréal sous les numéros 2062487 et 2612394.

En l'état où se trouve présentement cette propriété, avec

tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve.»

La mise à prix est fixée à $41 987,50, soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu en bloc, au bureau du shérif, au palais de justice de Montréal, 10 est, Saint-Antoine, ch. 10.56, le TREIZIEME jour de MARS 1979, à QUATORZE heures et TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 15 décembre 1978. 76706-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Montréal
No 500-02-018819-775

SOCIETE DE FINANCEMENT PRESTIGE LTEE, corps politique dûment incorporé ayant sa place d'affaires à Lacolle, demanderesse, c. ERNEST MORIN, résidant et domicilié au 3910, Prince-Charles à Saint-Hubert, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Chambly, mis en cause.

«Un immeuble situé à Saint-Hubert, connu et désigné comme étant le lot numéro quatre cent quarante-cinq de la subdivision officielle du lot originaire cent trente-trois (133-445) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Hubert, division d'enregistrement de Chambly; avec toutes constructions y érigées et notamment une maison portant le numéro civique 3910, Prince-Charles, circonstances et dépendances. Tel que le tout se trouve présentement.»

La mise à prix est fixée à $5 450 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Montréal, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Chambly, 201 place Charles-Lemoyne (édifice Montval), Longueuil, Qué., le VINGTIEME jour de MARS 1979, à QUATORZE heures TRENTE.

Le shérif adjoint,
PAUL ST-MARTIN.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Montréal, le 9 janvier 1979. 76765-o

Québec

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-004033-788
S-5651

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-NICOLAS, caisse d'épargne et de crédit, régie par la Loi des caisses d'épargne et de crédit, Statuts refondus du Québec, 1964, chapitre 94, ayant leur place d'affaires à Saint-Nicolas, comté de Lévis, district de Québec, demanderesse, c. PAUL-EMILE GINGRAS, domicilié et résidant au 1724, chemin Filteau, à Bernières, comté de Lévis, district de Québec, défendeur, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lévis, 113, rue Saint-Georges, Lévis, mis en cause.

«Un immeuble situé à Bernières, connu et désigné, comme étant la subdivision quatre du lot originaire numéro cinq cent trente-neuf (539-4) du cadastre officiel pour la paroisse de Saint-Nicolas, comté et division d'enregistrement de Lévis, contenant en superficie ledit immeuble treize mille cinq cents pieds carrés (13 500 pi²), mesures anglaises, avec la maison dessus construite, sise et située au numéro 1723, chemin Filteau, à Bernières, comté de Lévis, Qué., circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à $9 400 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Lévis, 6, route Trans-Canada, Lévis, le VINGTIEME jour de MARS 1979 à DIX heures.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 10 février 1979. 76798-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-000443-791
S-5671

PILOTE READY MIX INC, corporation légalement constituée, ayant son siège social et sa principale place d'affaires au 130, boulevard Saint-Joseph, Charlesbourg-Ouest, district de Québec, demanderesse, c. JOHN P. BUZZETTI, en tant que syndic à la faillite de Gilles Cimon, 621 est, boulevard Charest, Québec, district de Québec, défendeur.

«La redivision un (1) de la subdivision dix-neuf (19) du lot originaire 1167-19-1, ainsi que la subdivision deux (2) du lot originaire 18-2 ainsi que la subdivision trois (3) du lot originaire 18-3, faisant tous partie du cadastre officiel de Saint-Ambroise-de-la-Jeune-Lorette, avec bâtisse dessus construite, circonstances et dépendances, portant l'adresse civique 158, rue Rigaud, Neufchâtel, Québec.»

La mise à prix est fixé à $7 225 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendus au bureau d'enregistrement de Québec, 116, rue Saint-Pierre, Québec, le DIX-NEUVIEME jour de MARS 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 10 février 1979. 76799-o

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Québec
200-05-002898-778
S-5662

SERVICES FINANCIERS AVCO CANADA LIMITEE, corps politique légalement constitué, ayant sa place d'affaires à 2928, 1re Avenue, Québec, district de Québec, demanderesse, c. LEOPOLD BOISVERT, domicilié à 2168 sud, boulevard Fossambault, Sainte-Catherine, comté de Portneuf, district de Québec, défendeur.

«Une partie du lot quarante-cinq (ptie 45) du cadastre officiel de la paroisse de Sainte-Catherine, division d'enregistrement de Portneuf, mesurant deux cent vingt pieds (220') de front sur le boulevard Fossambault sur une profondeur de deux cent vingt pieds (220') dans ses lignes nord-ouest et sud-est.

Ledit lot est ainsi borné: vers le sud-ouest par le boulevard Fossambault, vers le nord-est par le lot 44, vers le nord-ouest par une partie non subdivisée du lot 45, appartenant à monsieur André Boisvert et vers le sud-est par une autre partie non subdivisée du lot 45 appartenant à monsieur Raymond Provencher.

Tel que le tout se trouve actuellement avec les bâtisses dessus construites, portant le numéro civique 2168, boulevard Fossambault, à Sainte-Catherine, comté de Portneuf, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à $2 575 soit 25% de l'évaluation municipale que l'adjudicataire devra verser au shérif de Québec, en argent ou par chèque visé au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Portneuf, 300, route Nationale, Cap-Santé, comté de Portneuf, le DIX-NEUVIEME jour de MARS 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
J. ROLAND RENAULT.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Québec, le 10 février 1979. 76800-o

Roberval

Fieri Facias

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Roberval
No B.S.A. 0040-78
C.S.A. 160-05-000317-77

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT, corporation bancaire constituée par la Loi du parlement du Canada, ayant son siège social dans les cité et district de Montréal, partie demanderesse, c. JEAN-PAUL TREMBLAY, domicilié au 936 est, Sherbrooke, app. 11, cité et district de Montréal, et VINCENT BOIVIN, domicilié au 175, de la rue Lapointe, Alma, district de Roberval, et REINE MARIE GAGNE, domiciliée à 1152, boulevard Auger, Alma, district de Roberval, parties défenderesses, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Lac-St-Jean-Est, mis en cause.

«Un terrain de forme irrégulière mesurant trois cents pieds (300') au nord-est; deux cent soixante pieds (260') au sud-est; deux cent quatre-vingt-dix-huit pieds (298') au sud-ouest et trois cents pieds et trois dixièmes (300,3') au nord-ouest, mesures approximatives, faisant partie du lot neuf-A non subdivisé (ptie lot 9-A N.-S.), du rang Saguenay, au cadastre officiel du canton Labarre, et borné comme suit: Au nord-est, par le boulevard Auger; au sud-est par la ligne de division des lots neuf-A et dix du rang Saguenay, canton Labarre, au sud-ouest, par partie du lot neuf-A et la ligne d'électricité qui s'y trouve; et au nord-ouest par une partie du lot neuf-A propriété de Patrick Falardeau ou représentants.

Un autre terrain de forme irrégulière, mesurant au nord-est, deux cent quarante pieds (240') environ, au sud-est, deux cent trente-six pieds (236') environ, au sud-ouest, deux cent cinquante pieds (250') et au nord-ouest, deux cent soixante pieds (260'), le tout faisant partie du lot de terre connu et désigné sous le numéro dix (ptie lot 10), non subdivisé, du rang Saguenay, canton Labarre, et borné au nord-est, par le boulevard Auger; au sud-est, par partie du lot numéro dix propriété d'Aurélien Lalancette; au sud-ouest, par une autre partie du lot dix et par la ligne d'électricité qui s'y trouve; et au nord-ouest, par la ligne séparative des lots neuf-A et dix desdits rang et canton.

Le tout avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances et sujet aux servitudes consenties suivant titres enregistrés.

Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination.

Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.»

Sauf à distraire:

«Un terrain-emplacement de figure trapézoïdale faisant partie du lot numéro neuf-A, (ptie lot no 9-A) du rang Saguenay (rang Saguenay), au cadastre officiel du canton Labarre, et borné comme suit: vers le nord par le boulevard Auger est, vers l'est et vers le sud, par le résidu dudit lot propriété de M. Jean-Paul Tremblay ou représentants, vers l'ouest par le résidu dudit lot propriété de M. Conrad Bergeron ou représentants, mesurant cent vingt et un pieds et cinq dixièmes (121,5') dans sa ligne nord, et cent cinquante pieds (150') dans sa ligne est, quatre-vingt-dix-neuf pieds et trois dixièmes (99,3') dans sa ligne sud et cent cinquante pieds (150') dans sa ligne ouest, le coin nord-est de ce terrain est situé à une distance de cent soixante-seize pieds et un dixième (176,1') à l'ouest de la ligne séparative des lots numéros neuf-A et dix (lots nos 9-A et 10) desdits rang et canton

Le tout sans bâtisse dessus construite, mais avec circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à la somme de $11 722.50 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de la division du Lac-St-Jean-Est, Notre-Dame-d'Hébertville, le VINGT-NEUVIEME jour de MARS 1979 à ONZE heures.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Alma, le 29 janvier 1979.

Le shérif,
GUY GIRARD.

76766-o

Saint-François

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Saint-François
No 450-05-000746-78

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT, partie demanderesse, c. DAME GISELE PERREAULT BOUCHER, Danville a/s Au Vieux Bouleau Enr., partie défenderesse.

«Les lots numéros onze, douze, treize, quinze et seize, tous de la subdivision du lot numéro soixante-huit (68-11, 68-12, 68-13, 68-15, 68-16) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Danville. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le tout constituant une hypothèque en second rang sur ledit immeuble, prenant rang immédiatement après une hypothèque au montant actuel de $30 595.09 en faveur de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Anne-de-Danville en vertu des actes enregistrés sous 98411, 99242 et 100231. Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur, et installés ou à être installés dans lesdites bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou par destination. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives ou passives, apparentes ou occultes y attachées.»

«Les lots numéros onze, douze, treize, quinze et seize, tous de la subdivision du lot numéro soixante-huit (68-11, 68-12, 68-13, 68-15, 68-16) aux plan et livre de renvoi officiels pour le village de Danville. Avec bâtisses dessus construites, circonstances et dépendances. Le tout constituant une hypothèque en troisième rang immédiatement après une hypothèque au montant de $28 000 au 10 juin 1977 en faveur de la Caisse populaire Desjardins de Sainte-Anne-de-Danville, en vertu des actes enregistrés sous 98411, 99242, 100231 et après une autre hypothèque au montant de $32 400 au 24 juin 1977 en faveur de la Banque fédérale de développement, en vertu de l'acte enregistré sous 111200. Avec toutes les bâtisses et améliorations dessus érigées, en voie de construction ou à être érigées sur ledit immeuble et comprenant la machinerie, l'outillage, les agencements, engins, fournaises, bouilloires, moteurs et accessoires qui sont ou deviendront la propriété de l'emprunteur et installés ou à être installés dans lesdits bâtisses ou sur ledit immeuble, et qui sont ou deviendront immeubles par nature ou destination. Tel que le tout se trouve actuellement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes y attachées.»

Le montant minimum que l'adjudicataire devra payer au shérif du district de Saint-François au moment de l'adjudication, en argent ou par chèque visé fait à l'ordre dudit shérif, est fixé à $12 250.

Pour être vendus en bloc au bureau d'enregistrement, 746 nord, rue Principale, Richmond, Qué., MARDI, le TREIZIEME jour de MARS 1979, à ONZE heures.

Le shérif adjoint,
JEAN-GUY BISSON.

Bureau du shérif
Palais de justice
Sherbrooke, Qué., le 25 janvier 1979. 76711-o

Terrebonne

Fieri Facias de Terris
Canada — Province de Québec
Cour provinciale — District de Terrebonne
No 715-02-000208-776

ST-ANTOINE PLYWOOD INC., corporation légalement constituée, ayant une place d'affaires au 1475, boulevard des Laurentides, ville Saint-Antoine, district de Terrebonne, partie demanderesse, c. ADRIEN ROY, domicilié et résidant au rang 7, à Lantier, district de Terrebonne, partie défenderesse, et LE REGISTRATEUR de la division d'enregistrement de Terrebonne, ayant son bureau à Saint-Jérôme, district de Terrebonne, mis en cause.

Une partie située à l'extrémité nord-ouest du lot numéro vingt-trois dans le rang sept (23, rang VII) aux plan et livre de renvoi officiels du canton de Doncaster, paroisse Sainte-Agathe-des-Monts, mesurant cent cinquante pieds (150') dans sa ligne sud-ouest, environ neuf cent trente-sept pieds (937') dans sa ligne nord-ouest, soit toute la largeur qu'il y a entre le lot 22 et le chemin public en longeant la ligne de division entre les rangs VII et VIII; environ sept cent trente-sept pieds (737') au sud-est, cette

ligne sud-est étant parallèle à la ligne de division entre les terres des rangs VII et VIII et située à cent cinquante pieds (150') au sud-est de cette dernière, cette ligne sud-est commençant dans la ligne de division entre 22 et 23 et se prolongeant vers le nord-est jusqu'à un point situé à deux cent pieds (200') au aud-ouest de la ligne de division entre les lots originaires 23 et 24; de là, la ligne est part en diagonale et rejoint la ligne nord-ouest au point de rencontre avec le chemin public. Borné au nord-ouest par les terres du rang VIII, au sud-ouest par le lot 22, au sud-est et à l'est par la partie présentement vendue dudit lot 23.

Tel que le tout se trouve actuellement, avec toutes bâtisses y érigées.

La mise à prix est fixée à $312.50, soit 25% de l'évaluation municipale, que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, à l'ordre du shérif du district de Terrebonne, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement du comté de Terrebonne, situé au 85 ouest, de Martigny, chambre 1.03, à Saint-Jérôme, Québec, le QUATORZIEME jour de MARS 1979, à DIX heures.

Le shérif adjoint,
ME ANDRÉ DION.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Saint-Jérôme, le 26 janvier 1979. 76794-o

Trois-Rivières

Fieri Facias de Terris

Canada — Province de Québec
Cour supérieure — District de Trois-Rivières
No 400-05-000 994-78

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DU CAP DE LA MADELEINE, société régie par la Loi des caisses d'épargne et de crédit, ayant sa place d'affaires au no 525, de la rue Barkoff au Cap-de-la-Madeleine, district de Trois-Rivières, demanderesse c. G. & M. BORDELEAU INC., corporation légalement constituée ayant sa place d'affaires au 680, boulevard Saint-Louis, Saint-Louis-de-France, district de Trois-Rivières et GEORGES BORDELEAU et MARCEL BORDELEAU et ROBERT MARCOTTE, défendeurs conjoints et solidaires et LE REGISTRATEUR du bureau de la division d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, mis en cause.

«Un emplacement situé sur le boulevard Saint-Louis, en la paroisse de Saint-Louis-de-France, connu et désigné aux plan et livre de renvoi officiels faits pour la paroisse de Saint-Maurice, comme étant les lots numéros quatre, cinq, six et sept de la subdivision du lot numéro cinq cent deux (502-4, 5, 6, et 7), renfermant une superficie totale de cinquante-trois mille huit cent vingt et un pieds carrés, mesures anglaises (53 821 pi^2, m.a.).

Avec bâtisse dessus construite, portant le numéro civique 680, du boulevard Saint-Louis, Saint-Louis-de-France, circonstances et dépendances.»

La mise à prix est fixée à $29 710 que l'adjudicataire devra verser au shérif, en argent ou par chèque visé, au moment de l'adjudication.

Pour être vendu au bureau d'enregistrement de Champlain, 181, rue Principale, Sainte-Geneviève-de-Batiscan, comté de Champlain, province de Québec, le VINGT et UNIEME jour de MARS 1979, à QUATORZE heures.

Le shérif adjoint,
ME JEAN-PAUL COSSETTE.

Bureau du shérif
Cour supérieure
Trois-Rivières, le 29 janvier 1979. 76736-o

Vente(s) pour taxes

Ville de Lemoyne

Avis est par les présentes donné par le soussigné, secrétaire-trésorier de la ville de Lemoyne, que les immeubles ci-dessous décrits avec ou sans bâtiments, situés dans la ville de Lemoyne, seront vendus à l'enchère publique selon les dispositions de la Loi des cités et villes, en la salle du Conseil de ville, 2205, rue Saint-Georges, ville de Lemoyne, Qué., le MARDI VINGT-SEPTIEME jour de FEVRIER 1979 (27 février 1979) à DIX heures, pour satisfaire au paiement des arrérages de taxes municipales et scolaires avec intérêts et les frais encourus ou qui pourront être encourus, à moins que ces taxes, intérêts et frais soient acquittés avant la vente.

Les immeubles ci-après décrits seront vendus sujets au droit de retrait d'un an.

Le prix d'adjudication de chacun de ces immeubles sera payable immédiatement en monnaie légale ou par chèque visé.

Ils font partie du plan cadastral et du livre de renvoi de la paroisse de Saint-Antoine-de-Longueuil et situés dans les limites de la ville de Lemoyne.

1) Lot 247 du cadastre 246 de la paroisse St-Antoine-de-Longueuil mesurant 50′ × 105′ propriété de M. Victor Payant avec bâtiment érigé au 214, rue Charron:

Borné: ouest: rue Charron; est: lot 246-350; sud: lot 246-246; nord: lot 246-248.

2) Lots 229 et 230 du cadastre 245 de la paroisse St-Antoine-de-Longueuil mesurant 70′ × 108′ propriété de M. Victor Payant avec bâtiment érigé au 72, rue Jeannette:

Borné: ouest: rue Jeannette; est: lots 245-175 et 245-174; sud: lot 245-228; nord: lot 245-231.

3) Lot 291 du cadastre 246 de la paroisse St-Antoine-de-Longueuil mesurant 50′ × 100′ propriété de M. James Clancy avec bâtiment érigé au 85, René-Philippe:

Borné: est: rue René-Philippe; ouest: lot 246-219; sud: lot 246-290; nord: lot 246-292.

4) Lot 17 du cadastre 246 de la paroisse St-Antoine-de-Longueuil mesurant 50′ × 112′ propriété de Mme Marcelle Bélanger avec bâtiment érigé au 65, St-Louis:

Borné: est: rue St-Louis; ouest: ville de St-Lambert; sud: lot 246-18; nord: lot 246-16.

5) Lots 108 et 109 du cadastre 148 et lot 199 du cadastre 150 de la paroisse St-Antoine-de-Longueuil mesurant 52′ × 92′ propriété de M. Michel Viger avec bâtiment érigé au 1503, de l'Eglise:

Borné: est: rue de l'Eglise; ouest: lots 148-105 et 150-195 (ruelles); sud: lot 150-198; nord: lot 148-107.

6) Lot 104 du cadastre 245 de la paroisse St-Antoine-de-Longueuil mesurant 35′ × 108′ propriété de M. Jean-Paul Houle avec bâtiment érigé au 204, rue Jeannette:

Borné: ouest: rue Jeannette; est: lot 245-81; sud: lot 245-103; nord: lot 245-105.

7) Lots 250 et 251 du cadastre 150 de la paroisse St-Antoine-de-Longueuil mesurant 52′ × 80′ propriété de Mme Denise Chagnon-Poissant avec bâtiment érigé au 1516, rue de l'Eglise:

Borné: ouest: rue de l'Eglise; est: lot 150-257 (ruelle); nord: avenue des Chênes; sud: lot 150-252.

La Commission municipale du Québec, par une résolution adoptée le 27 novembre 1978 a autorisé l'énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles devant être vendus.

Ville de Lemoyne, le 31 janvier 1979.

Le secrétaire-trésorier,
ANDRÉ BELLEFEUILLE.

76672-5-2-o

Municipalité du comté de Lac-St-Jean-Est.

Avis est par les présentes donné que, conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec, et au Règlement numéro soixante de ce Conseil de comté, adopté le 10 septembre 1947 et approuvé par l'honorable ministre des Affaires municipales, les propriétés ci-dessous décrites seront vendues pour taxes, à l'hôtel de ville d'Alma (salle du Conseil) le MERCREDI DIX-HUITIEME jour d'AVRIL 1979, à DIX heures de la matinée.

Cette vente comprendra les bâtiments érigés sur les terrains mis en vente, s'il en existe alors et sauf à distraire aussi les servitudes concédées.

Ste-Monique-de-Honfleur

Propriétaire	*Lot*	*Rang*	*Canton cadastre*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Eau*	*Autres*	*Total*
Gagnon, Charles.....	(2) 25/A-47	7.....	Taillon...	$ 239,00	$ 15,80		$ 125,00	$ 379,80

St-Gédéon

Propriétaire	*Lot*	*Rang*	*Canton cadastre*	*Taxes municipales*	*Taxes scolaires*	*Eau*	*Autres*	*Total*
Tremblay, Jean-Paul	(5) 14A-1	10.....	Signaï ...	$ 234,60	$ 59,05		$ 138,40	$ 432,05

(1) Désignation:

Un terrain-emplacement, étant les subdivisions soixante et soixante et un du lot originaire numéro trente-quatre/A (34/A-60 et 34/A-61), aux plan et livre de renvoi officiels pour le rang Six (rang VI), pour le cadastre officiel du canton de Taillon.

2. Un autre terrain situé en le village de Ste-Monique de figure trapézoïdale, mesurant trente et un pieds (31′) de largeur, à l'une de ses bases, en front sur la route régionale, ou du nord au sud; cent soixante-quinze pieds (175′) environ dans ses lignes nord, et sud; et onze pieds (11′) à son autre base en arrière, ou dans sa ligne est encore du nord au sud, faisant partie de la subdivision soixante-deux, du lot originaire numéro trente-quatre/A (Ptie 34/A-62), du rang Six (rg VI) pour le cadastre officiel du canton de Taillon, et borné comme suit: au nord, par le terrain présentement vendu, et par le lot numéro trente-quatre/A-soixante et un (no 34/A-61); à l'est, par le terrain de M. Ludger Néron; au sud, par le résidu dudit lot dont il fait partie appartenant à M. Paul Emile Larouche, et à l'ouest, par la route régionale.

(2) Désignation:

Un terrain-emplacement, sis et situé en la paroisse de Sainte-Monique-de-Honfleur, étant et comprenant le lot de terre connu et désigné sous le numéro vingt-cinq-A-quarante-sept (no 25A-47) aux plans et livre de renvoi officiels pour le Septième Rang du canton de Taillon, ce lot étant une subdivision du lot originaire numéro vingt-cinq-A, des mêmes rang et canton, le tout avec tous les bâtiments dessus érigés, circonstances et dépendances.

(5) Désignation:

Un terrain ou emplacement sis et situé à St-Gédéon, comté de Lac-St-Jean, faisant partie du lot numéro quatorze-A-un (ptie 14-A-1), du rang Dix (10), au cadastre officiel du canton de Signaï, mesurant soixante-dix pieds (70′) dans sa ligne nord-ouest en longeant le chemin; soixante-dix-neuf pieds (79′) dans sa ligne nord-est, quatre-vingt-quatorze pieds (94′) dans sa ligne sud-ouest et borné comme suit: au nord-ouest, au chemin qui s'y trouve; au nord-est, au reste du lot dont il fait partie (14-A-1-16) (Jacques Beaulieu); au sud-est, au baignage du Lac-St-Jean; et au sud-ouest, au lot quatorze-A-un-quatorze (14-A-1-14) (Charles-Edouard Belley).

Ledit immeuble devant être éventuellement connu et désigné comme étant la redivision quinze de la subdivision un du lot originaire numéro quatorze-A (14-A-1-15) desdits rang et canton.

Hébertville, le 16 janvier 1979.

Le secrétaire-trésorier,
GUY GAGNON.

76642-5-2-o

Ville de Lachenaie

Avis public est par la présente donné, par monsieur Luc Amireault, secrétaire-trésorier de la ville de Lachenaie, que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions de la Loi des cités et villes du Québec, à l'Ecole St-Charles-de-Lachenaie, 3329, boulevard St-Charles, à Lachenaie, le SAMEDI TROISIEME jour de MARS 1979, à DIX heures du matin pour satisfaire aux taxes, redevances municipales, avec intérêts et frais subséquents encourus, à moins que ces taxes, intérêts et dépenses ne soient payés avant la vente.

Paroisse St-Charles-de-Lachenaie

No de cadastre	*Propriétaire*	*No de rôle*
10-2, 12-2, 13-1	Corp. Domiciliaire Notre-Dame du Foyer Inc.	012-01
10-3, 12-3, 13-2	Corp. Domiciliaire Notre-Dame du Foyer Inc.	012-02
13-4, 12-5	Corp. Domiciliaire Notre-Dame du Foyer Inc.	012-06
13-3	Corp. Domiciliaire Notre-Dame du Foyer Inc.	012-07
13-7, 12-9	Corp. Domiciliaire Notre-Dame du Foyer Inc.	012-08
51	Placements Bo-Vi Ltée	013-16
52	Placements Bo-Vi Ltée	013-17
55	Lachenaie Ass. Inc. et *al.*	013-19
56	Lachenaie Ass. Inc. et *al.*	013-20
53-19	Mme Colette Desjardins	023-08
53-55	M. Roland Piché	026-01
53-189	Placements Bo-Vi Ltée	031-23
53-149, 45-6	Construction 4-Rives Lachenaie Ltée	037-16
53-148	Construction 4-Rives Lachenaie Ltée	037-17

No de cadastre	Propriétaire	No de rôle
53-146	Construction 4-Rives Lachenaie Ltée	037-19
182-6	Jacques Meunier	112-09
190-111	Jean-Pierre Martin	143-11
190-67	Claude Fournier	144-07
190-100	Nicole Fournerie-Longpré et Manon Bouchard	146-02
202-56	André Thibault	165-09
202-52	Emile Brousseau	165-13
234-159	Clément Larouche	213-11
269	Park Land Holding Co. et *al.*	223-08
270	Park Land Holding Co. et *al.*	223-09
256-46-9	Edouard Allard	263-12
256-46-8	Mme Rita Nadeau-Emond	263-13
256-90	Mme Laurette Bélanger-Lamarre	267-06
256-445	Mme Rita Caron	276-43
256-435	Mme Jacinthe Rochon	276-63
257-413	M. Gérard Picard	277-09
257-697	M. Gérard Picard	277-21
257-388	Mlle Pauline Caza	278-14
258-175	Gilles Quévillon et Mme Andrée Lefebvre	283-16
256-426	Mme Lisette Sylvain-Chabot	297-16
284-89	Jeannine et Richard Lapointe	316-20
284-25	Donat Duquette	321-17
237-139	Florent Bertrand	391-27
234-230	André Rousseau	395-01
257-717	Alfred Fazio	412-12
246-20-20	Marcel Quirion	422-15
45-38, 53-239	Placements Bo-Vi Ltée	451-01
45-39, 53-240	Placements Bo-Vi Ltée	451-02
53-241	Placements Bo-Vi Ltée	451-03
53-242	Placements Bo-Vi Ltée	451-04
53-243	Placements Bo-Vi Ltée	451-05
53-244	Placements Bo-Vi Ltée	451-06
53-245	Placements Bo-Vi Ltée	451-07
53-246	Placements Bo-Vi Ltée	451-08
53-247	Placements Bo-Vi Ltée	451-09
53-248	Placements Bo-Vi Ltée	451-10
53-249	Placements Bo-Vi Ltée	451-11
53-250	Placements Bo-Vi Ltée	451-12
53-251	Placements Bo-Vi Ltée	451-13
53-252	Placements Bo-Vi Ltée	451-14
53-253	Placements Bo-Vi Ltée	451-15
53-254	Placements Bo-Vi Ltée	451-16
53-255	Placements Bo-Vi Ltée	451-17
53-256	Placements Bo-Vi Ltée	451-18
53-257	Placements Bo-Vi Ltée	451-19
53-258, 58-217	Placements Bo-Vi Ltée	451-20
53-259, 58-216	Placements Bo-Vi Ltée	451-21
53-260, 58-215	Placements Bo-Vi Ltée	451-22
53-261, 58-214	Placements Bo-Vi Ltée	451-23
53-262, 58-213	Placements Bo-Vi Ltée	451-24
58-212	Placements Bo-Vi Ltée	451-25
53-198	Placements Bo-Vi Ltée	452-01
53-200	Placements Bo-Vi Ltée	452-02
53-201	Placements Bo-Vi Ltée	452-03
53-202	Placements Bo-Vi Ltée	452-04
53-203	Placements Bo-Vi Ltée	452-05
53-204	Placements Bo-Vi Ltée	452-06
53-205	Placements Bo-Vi Ltée	452-07
53-206	Placements Bo-Vi Ltée	452-08
45-86, 53-207	Placements Bo-Vi Ltée	452-09
45-87	Placements Bo-Vi Ltée	452-10
45-88	Placements Bo-Vi Ltée	452-11
45-89	Placements Bo-Vi Ltée	452-12
44-64, 45-90	Placements Bo-Vi Ltée	452-13
44-65, 45-91	Placements Bo-Vi Ltée	452-14
44-66, 45-92	Placements Bo-Vi Ltée	452-15

No de cadastre	Propriétaire	No de rôle
45-93	Placements Bo-Vi Ltée	452-16
45-94	Placements Bo-Vi Ltée	452-17
45-95	Placements Bo-Vi Ltée	452-18
45-96, 53-191	Placements Bo-Vi Ltée	452-19
53-192	Placements Bo-Vi Ltée	452-20
53-193	Placements Bo-Vi Ltée	452-21
53-194	Placements Bo-Vi Ltée	452-22
53-195	Placements Bo-Vi Ltée	452-23
53-196	Placements Bo-Vi Ltée	452-24
53-197	Placements Bo-Vi Ltée	452-25
44-61	Placements Bo-Vi Ltée	453-01
44-48	Placements Bo-Vi Ltée	453-02
44-47	Placements Bo-Vi Ltée	453-03
44-46	Placements Bo-Vi Ltée	453-04
44-45	Placements Bo-Vi Ltée	453-05
44-44	Placements Bo-Vi Ltée	453-06
44-43	Placements Bo-Vi Ltée	453-07
44-42	Placements Bo-Vi Ltée	453-08
44-41	Placements Bo-Vi Ltée	453-09
44-40, 43-19	Placements Bo-Vi Ltée	453-10
44-39, 43-18	Placements Bo-Vi Ltée	453-11
44-38, 43-17	Placements Bo-Vi Ltée	453-12
44-23, 43-14	Placements Bo-Vi Ltée	453-13
44-15	Placements Bo-Vi Ltée	453-14
44-14	Placements Bo-Vi Ltée	453-15
44-13	Placements Bo-Vi Ltée	453-16
44-12, 45-45	Placements Bo-Vi Ltée	453-17
44-11, 45-44	Placements Bo-Vi Ltée	453-18
44-10, 45-43	Placements Bo-Vi Ltée	453-19
45-42	Placements Bo-Vi Ltée	453-20
45-41	Placements Bo-Vi Ltée	453-21
45-40	Placements Bo-Vi Ltée	453-22
45-36	Placements Bo-Vi Ltée	453-23
45-35	Placements Bo-Vi Ltée	453-24
45-34, 44-6	Placements Bo-Vi Ltée	453-25
44-7	Placements Bo-Vi Ltée	453-26
44-8	Placements Bo-Vi Ltée	453-27
44-9	Placements Bo-Vi Ltée	453-28
44-19	Placements Bo-Vi Ltée	453-29
44-18	Placements Bo-Vi Ltée	453-30
44-17	Placements Bo-Vi Ltée	453-31
44-16, 43-8	Placements Bo-Vi Ltée	453-32
44-22, 43-9	Placements Bo-Vi Ltée	453-33
43-10	Placements Bo-Vi Ltée	453-34
43-11	Placements Bo-Vi Ltée	453-35
43-13	Placements Bo-Vi Ltée	453-36
43-15	Placements Bo-Vi Ltée	453-37
43-16	Placements Bo-Vi Ltée	453-38
43-20	Placements Bo-Vi Ltée	453-39
43-21, 44-57	Placements Bo-Vi Ltée	453-40
43-22, 44-56	Placements Bo-Vi Ltée	453-41
43-23, 44-55	Placements Bo-Vi Ltée	453-42
43-24, 44-54	Placements Bo-Vi Ltée	453-43
43-25, 44-53	Placements Bo-Vi Ltée	453-44
43-26, 44-52	Placements Bo-Vi Ltée	453-45
44-51	Placements Bo-Vi Ltée	453-46
44-50	Placements Bo-Vi Ltée	453-47
44-49	Placements Bo-Vi Ltée	453-48
44-59	Placements Bo-Vi Ltée	453-49
44-60	Placements Bo-Vi Ltée	453-50
53-214	Placements Bo-Vi Ltée	454-01
53-213	Placements Bo-Vi Ltée	454-02
53-212	Placements Bo-Vi Ltée	454-03
53-211	Placements Bo-Vi Ltée	454-04
53-210	Placements Bo-Vi Ltée	454-05
53-209, 45-84	Placements Bo-Vi Ltée	454-06

No de cadastre	Propriétaire	No de rôle
45-83	Placements Bo-Vi Ltée	454-07
45-82	Placements Bo-Vi Ltée	454-08
45-81	Placements Bo-Vi Ltée	454-09
45-80, 44-36	Placements Bo-Vi Ltée	454-10
45-79, 44-35	Placements Bo-Vi Ltée	454-11
45-78, 44-34	Placements Bo-Vi Ltée	454-12
45-77, 44-33	Placements Bo-Vi Ltée	454-13
45-76, 44-32	Placements Bo-Vi Ltée	454-14
45-75, 44-31	Placements Bo-Vi Ltée	454-15
44-30	Placements Bo-Vi Ltée	454-16
44-27	Placements Bo-Vi Ltée	454-17
45-54, 44-26	Placements Bo-Vi Ltée	454-18
45-53, 44-25	Placements Bo-Vi Ltée	454-19
45-52	Placements Bo-Vi Ltée	454-20
45-51	Placements Bo-Vi Ltée	454-21
45-50	Placements Bo-Vi Ltée	454-22
45-48, 53-237	Placements Bo-Vi Ltée	454-23
45-49, 53-236	Placements Bo-Vi Ltée	454-24
45-60, 53-235	Placements Bo-Vi Ltée	454-25
45-59, 53-234	Placements Bo-Vi Ltée	454-26
45-58	Placements Bo-Vi Ltée	454-27
45-57	Placements Bo-Vi Ltée	454-28
45-56	Placements Bo-Vi Ltée	454-29
45-55, 44-28	Placements Bo-Vi Ltée	454-30
45-74, 44-29	Placements Bo-Vi Ltée	454-31
45-73	Placements Bo-Vi Ltée	454-32
45-72	Placements Bo-Vi Ltée	454-33
45-71	Placements Bo-Vi Ltée	454-34
45-70	Placements Bo-Vi Ltée	454-35
45-69, 53-221	Placements Bo-Vi Ltée	454-36
53-220	Placements Bo-Vi Ltée	454-37
53-219	Placements Bo-Vi Ltée	454-38
53-218	Placements Bo-Vi Ltée	454-39
53-217	Placements Bo-Vi Ltée	454-40
53-216	Placements Bo-Vi Ltée	454-41
53-215	Placements Bo-Vi Ltée	454-42
53-227	Placements Bo-Vi Ltée	455-01
53-228	Placements Bo-Vi Ltée	455-02
53-229, 45-66	Placements Bo-Vi Ltée	455-03
53-230, 45-67	Placements Bo-Vi Ltée	455-04
45-65	Placements Bo-Vi Ltée	455-05
45-64	Placements Bo-Vi Ltée	455-06
45-63, 53-231	Placements Bo-Vi Ltée	455-07
45-62, 53-232	Placements Bo-Vi Ltée	455-08
53-224	Placements Bo-Vi Ltée	455-09
53-225	Placements Bo-Vi Ltée	455-10
53-226	Placements Bo-Vi Ltée	455-11
43-6, 44-21	Placements Bo-Vi Ltée	456-01

Propriétaire: Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer Inc.
Fiche 011-26 et 011-27

Parties des lots numéros dix-huit, dix-neuf, vingt et vingt-deux (pties 18, 19, 20 et 22).

Quatre emplacements situés en la ville de Lachenaie connus et désignés comme étant composés des quatre parties de lots suivants:

a) L'extrême partie nord du lot numéro dix-huit (18 ext. par. N.) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant deux cent soixante-seize pieds (276') dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et cinq cent soixante-seize pieds (576') dans ses lignes est et ouest, et bornée au nord-est par les terres de la paroisse St-Paul-L'Ermite, au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro 18, à l'ouest par partie du lot numéro 19, ci-après décrite, et à l'est par partie du lot numéro 15;

b) L'extrême partie nord du lot numéro dix-neuf (ptie 19 ext. N.) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant deux cent soixante-seize pieds (276') dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et cinq cent soixante-seize pieds (576') dans ses lignes est et ouest, et bornée au nord-est par les terres de la paroisse de St-Paul-L'Ermite, au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro 19, à l'ouest par partie du lot numéro 20 ci-après décrite, et à l'est par partie du lot numéro 18 ci-haut décrite;

c) L'extrême partie nord du lot numéro vingt (ext. par. N. 20) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant cent trente-huit pieds (138') dans ses lignes nord-est et sud-ouest et cinq cent soixante-seize pieds (576') dans ses lignes est et ouest, et bornée au nord-est par les terres de la paroisse de St-Paul-L'Ermite, au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro 20, et à l'est par partie du lot numéro 19 ci-haut décrite;

d) L'extrême partie nord du lot numéro vingt-deux (ext. par. N. 22) aux plan et livre de renvoi officiels susdits, mesurant deux cent quatre-vingt-trois pieds et cinq dixièmes de pied (283,5′) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et cinq cent soixante-seize pieds (576′) dans ses lignes est et ouest, et bornée au nord-est par les terres de la paroisse de St-Paul-L'Ermite au sud-ouest par le résidu dudit lot numéro, à l'ouest par partie du lot numéro 21, et à l'est par partie du lot numéro 20 ci-haut décrite.

Propriétaire: Placements Bo-Vi Ltée., 715, place Victoria, Montréal, P.Q.
Fiches: nos 011-29, 011-30. Cadastre, Parties 23, 24, 26, 27, 28.
Description: Enregistrement numéro 139261

Désignation:

Un emplacement situé à Lachenaie, connu et désigné comme étant des parties des lots numéros vingt-trois, vingt-quatre, vingt-six, vingt-sept et vingt-huit (nos parties 23, 24, 26, 27, et 28) du cadastre officiel de la paroisse de Lachenaie.

Tel que le tout se trouve decrit au long et annexé à la présente fiche.

Partie du lot 23

PREMIEREMENT: Une partie du lot originaire numéro vingt-trois (ptie 23) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie; cette partie de lot est désignée comme étant la parcelle «un» sur le plan mentionné ci-après, et elle est bornée au nord par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro vingt et un du même cadastre, au sud par la rivière des Prairies et à l'ouest par une partie du lot numéro vingt-quatre du même cadastre; elle mesure trois cent dix-neuf pieds et cinq dixièmes (319,5′) dans sa ligne nord, mille trois cent soixante et onze pieds dans sa ligne est, mille quatre cent deux pieds (1 402′) dans sa ligne ouest; elle contient une superficie de quatre cent vingt-quatre mille six cent quatre-vingt-dix pieds carrés (424 690 pi²), soit l'équivalent de onze arpents et cinq dixièmes (11,5 arp.).

Une autre partie du même lot numéro vingt-trois, désignée comme étant la parcelle «deux» sur le plan mentionné ci-après, et bornée au nord par la ligne cadastrale séparant les paroisses de Lachenaie et Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro vingt et un (ptie 21), au sud par la route 29 et à l'ouest par une partie du lot numéro vingt-quatre (ptie 24), toutes au cadastre de la paroisse de Lachenaie, et mesurant trois cent soixante-quinze pieds (375′) dans sa ligne nord, six mille quatre cent trente-cinq pieds (6 435′) dans sa ligne est, trois cent dix-neuf pieds et cinq dixièmes (319,5′) dans sa ligne sud et six mille trois cent soixante pieds (6 360′) dans sa ligne ouest; ayant une superficie de un million sept cent vingt-quatre mille huit cent quatre-vingt-dix pieds carrés (1 724 890 pi²), soit l'équivalent de quarante-six arpents et quatre-vingt-sept centièmes (46,87 arp.).

A distraire de cette partie dudit lot numéro vingt-trois immédiatement décrite ci-dessus et désignée comme étant la parcelle «deux», sur le plan mentionné ci-après, les emplacements suivants, à savoir:

a) La partie dudit lot numéro vingt-trois précédemment réservée, et désignée comme étant la parcelle «A» sur le plan mentionné ci-après; cette partie réservée est bornée au nord par la ligne cadastrale séparant les paroisses de Lachenaie et Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro vingt et un (ptie 21), au sud par une autre partie du lot numéro vingt-trois (ptie 23) et à l'ouest par une partie du lot numéro vingt-quatre (ptie 24), le tout figurant au cadastre de la paroisse de Lachenaie; mesurant trois cent soixante-quinze pieds (375′) dans sa ligne nord, mille vingt pieds (1 020′) dans sa ligne est, deux cent quatre-vingt-huit pieds (288′) dans sa ligne sud, et sept cent quatre-vingts pieds (780′) dans sa ligne ouest, et ayant une superficie de deux cent cinquante-neuf mille deux cents pieds carrés (259 200 pi²).

b) La partie dudit lot numéro vingt-trois faisant partie de l'autoroute et désignée comme étant la parcelle «B» sur le plan mentionné ci-après, et qui a été expropriée sur avis enregistré au bureau d'enregistrement du comté de L'Assomption, sous le numéro 114415, et qui a été vendue subséquemment suivant acte enregistré sous le numéro 123017; elle mesure deux cent quatre-vingt-huit pieds (288′) dans sa ligne nord, mille six cent soixante-huit pieds et neuf dixièmes (1 668,9′) dans sa ligne est, deux cent quatre-vingt-neuf pieds et sept dixièmes (289,7′) dans sa ligne sud, mille sept cent onze pieds et trois dixièmes (1 711,3′) dans sa ligne ouest, et a une superficie totale de quatre cent quatre-vingt-six mille sept cent quarante-neuf pieds carrés (486 749 pi²).

c) Une autre partie dudit lot numéro vingt-trois désignée comme étant la parcelle «C», sur le plan mentionné ci-après, et dûment expropriée sur avis enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 137499; cette partie dudit lot mesure deux cent quatre-vingt-dix pieds (290′) dans sa ligne nord, quatre-vingts pieds (80′) dans sa ligne est, trente-cinq pieds (35′) dans une de ses lignes sud, deux cent quarante-deux pieds et deux centièmes (242,02′) dans une autre ligne sud et cinquante-trois pieds (53′) dans sa ligne ouest; elle a une superficie de vingt et un mille deux cent huit pieds carrés (21 208 pi²).

La superficie totale nette des deux parties dudit lot numéro vingt-trois décrites ci-dessus et vendues par les présentes, après retranchement des parcelles «A», «B» et «C», tel qu'il est dit ci-dessus, est de un million trois cent quatre-vingt-deux mille quatre cent vingt-trois pieds carrés (1 382 423 pi.²), soit l'équivalent de trente-sept arpents et cinq cent soixante-quatre millièmes (37,564 arp.).

DEUXIÈMEMENT: Une partie du lot originaire numéro vingt-quatre (ptie 24) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, cette partie dudit lot étant désignée comme étant la parcelle «I», sur le plan mentionné ci-après, et bornée au nord par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro vingt-trois (ptie 23), au sud par la rivière des Prairies, et à l'ouest par une partie du lot numéro vingt-six (ptie 26), le tout au cadastre de la paroisse de Lachenaie; mesurant quatre-vingt-seize pieds (96′) de largeur sur une profondeur de mille quatre cent deux pieds (1 402′) dans sa ligne est, sur une profondeur de mille quatre cent soixante-dix pieds (1 470′) dans sa ligne ouest; ayant une superficie de cent trente-sept mille neuf cents pieds carrés (137 900 pi.²), soit l'équivalent de trois arpents et soixante-quinze centièmes (3,75 arp.)

Une autre partie du lot numéro vingt-quatre aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, cette partie dudit lot étant désignée comme la parcelle «II» sur le plan mentionné ci-après, et bornée au nord par la ligne cadastrale séparant les paroisses de Lachenaie et Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro vingt-trois (ptie 23), au sud par la route 29 et à l'ouest par une partie des lots numéros vingt-six et vingt-cinq (pties 26 et 25), toutes au cadastre de la paroisse de Lachenaie; mesurant cent quatre pieds et six dixièmes (104,6′) dans sa ligne frontale sud, six mille trois cent vingt pieds (6 320′) dans sa ligne ouest, cent vingt-cinq pieds (125′) dans sa ligne arrière au nord, et six mille trois cent soixante pieds (6 360′) dans sa ligne est; ayant une superficie de six cent huit mille six cent quarante pieds carrés (608 640 pi.²), soit l'équivalent de seize arpents et cinquante-trois centièmes (16,53 arp.).

A distraire de la partie dudit lot numéro vingt-quatre désignée comme étant la parcelle «II» sur le plan mentionné ci-après, les emplacements suivants:

a) Une partie dudit lot numéro vingt-quatre (ptie 24) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, antérieurement réservée et désignée comme étant la parcelle «A» sur le plan mentionné ci-après, ladite partie dudit lot étant bornée au nord-ouest par la ligne cadastrale séparant les paroisses de Lachenaie et Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro vingt-trois (ptie 23), au sud-ouest par une autre partie du lot numéro vingt-quatre (ptie 24) et à l'ouest par une partie du lot numéro vingt-cinq (ptie 25), toutes au cadastre de la paroisse de Lachenaie; et mesurant cent vingt-cinq pieds (125') dans sa ligne nord-ouest, trois cent quatre-vingt-onze pieds et cinq dixièmes (391,5') dans sa ligne est, deux cent deux pieds et huit dixièmes (202,8') dans sa ligne sud-ouest et cent trente-deux pieds et cinq dixièmes (132,5') dans sa ligne ouest; et ayant une superficie de vingt-cinq mille cent cinquante-deux pieds carrés (25 152 pi.²), soit l'équivalent de six cent quatre-vingt-trois millièmes d'arpent (0,683 arp.).

deux pieds carrés (25 152 pi.²), soit l'équivalent de six cent quatre-vingt-trois millièmes d'arpent (0,683 arp.).

b) une autre partie dudit lot numéro vingt-quatre, étant désignée comme la parcelle «B» sur le plan mentionné ci-après; cette partie dudit lot vingt-quatre (ptie 24) a été expropriée antérieurement sur avis enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 114415, et subséquemment vendue suivant acte enregistré au même bureau d'enregistrement, sous le numéro 123017; cette partie de lot mesure vingt et un pieds et neuf dixièmes (21,9') dans sa ligne nord-est, cent vingt-six pieds et cinq dixièmes (126,5') dans sa ligne nord-ouest, mille sept cent onze pieds et trois dixièmes (1 711,3') dans sa ligne est, quatre-vingt-seize pieds et neuf dixièmes (96,9') dans sa ligne sud, et mille six cent soixante et onze pieds et huit dixièmes (1 671,8') dans sa ligne ouest; elle a une superficie de cent soixante-deux mille sept cent soixante-dix pieds carrés (162 770 pi.²).

c) Une autre partie dudit lot numéro vingt-quatre (ptie 24) au même cadastre, étant désignée comme la parcelle «C» sur le plan mentionné ci-après, ladite partie de lot mesurant cinq pieds et neuf dixièmes (5,9') dans sa ligne nord-est, cent trente-trois pieds et sept dixièmes (133,7') dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-neuf pieds et deux dixièmes (89,2') dans sa ligne est, cent vingt-six pieds et cinq dixièmes (126,5') dans sa ligne sud-est, vingt et un pieds et neuf dixièmes (21,9') dans sa ligne sud-ouest, et quatre-vingt-seize pieds et deux dixièmes (96,2') dans sa ligne ouest; elle a une superficie de huit mille cinquante-neuf pieds carrés (8 059 pi.²).

d) Une autre partie dudit lot numéro vingt-quatre (ptie 24) désignée comme étant la parcelle «D» sur le plan mentionné ci-après, cette partie dudit lot numéro vingt-quatre (ptie 24) a été vendue précédemment suivant acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 123107; elle a une superficie de trente-sept mille six cent dix-neuf pieds carrés (37 619 pi.²).

e) Une autre partie dudit lot numéro vingt-quatre (ptie 24) désignée comme étant la parcelle «E» sur le plan mentionné ci-après; cette partie du même lot a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 137499; elle mesure quatre-vingt-quinze pieds (95') dans ses lignes nord et sud, cinquante-trois pieds (53') dans sa ligne est, et trente-neuf pieds (39') dans sa ligne ouest; elle a une superficie de quatre mille quatre cent seize pieds carrés (4 416 pi.²).

QUATRIÈMEMENT: I. Une partie du lot originaire numéro vingt-six (ptie 26) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «I» sur le plan mentionné ci-après, et bornée au nord par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro vingt-quatre (ptie 24), au sud par la rivière des Prairies et à l'ouest par une partie du lot numéro vingt-sept (ptie 27), toutes au cadastre de la paroisse de Lachenaie; elle mesure cent quatre-vingt-douze pieds (192') de largeur sur une profondeur de mille quatre cent soixante-dix pieds (1 470') dans sa ligne est, sur une profondeur de mille cinq cents pieds (1 500') dans sa ligne ouest, et elle a une superficie de deux cent quatre-vingt-cinq mille cent pieds carrés (285 100 pi.²), soit l'équivalent de sept arpents et soixante-quinze centièmes (7,75 arp.).

II. Une autre partie dudit lot numéro vingt-six (ptie 26) désignée comme étant la parcelle «II» sur un plan mentionné ci-après, cette partie étant bornée au nord par la ligne cadastrale séparant les paroisses de Lachenaie et Saint-Paul-l'Ermite, et par une partie du lot numéro vingt-cinq (ptie 25), à l'est par une partie des lots numéros vingt-cinq et vingt-quatre (ptie 25 et 24), et à l'ouest par une partie du lot numéro vingt-sept (ptie 27), le tout au cadastre de la paroisse de Lachenaie; ladite partie mesure deux cent neuf pieds (209') dans sa ligne frontale sud, six mille deux cent quarante pieds (6 240') dans sa ligne ouest, quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze pieds (4 992') dans sa ligne est, quatre-vingt-seize pieds (96') dans une ligne nord, mille deux cent quarante-huit pieds (1 248') dans son autre ligne est, et cent vingt-six pieds (126') dans sa ligne d'extrême-nord, et elle a une superficie de sept cent vingt-quatre mille huit cents pieds carrés (724 800 pi.²), soit l'équivalent de dix-neuf arpents et sept dixièmes (19,7 arp.).

A distraire de la partie du lot numéro vingt-six décrite au paragraphe II, les emplacements suivants:

a) Une partie dudit lot numéro vingt-six (ptie 26) désignée comme étant la parcelle «A» sur le plan mentionné ci-après, laquelle (ptie 26) a été expropriée sur avis enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 114415, et subséquemment vendue suivant acte enregistré sous le numéro 123017; cette partie dudit lot numéro vingt-six (ptie 26) mesure cent douze pieds et deux dixièmes (112,2') dans sa ligne nord-est, mille sept cent quarante pieds et sept dixièmes (1 747,7') dans sa ligne est, quatre-vingt-seize pieds et neuf dixièmes (96,9') dans sa ligne sud et mille huit cent neuf pieds et six dixièmes (1 809,6') dans sa ligne ouest, et a une superficie de cent soixante-dix mille quatre cent quatorze pieds carrés (170 414 pi.²).

b) Une autre partie dudit lot numéro vingt-six (ptie 26) désignée comme étant la parcelle «B» sur le plan mentionné ci-après, laquelle (ptie 26) a été expropriée sur avis enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 114415, et a été subséquemment vendue suivant acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 123017; cette partie du lot numéro vingt-six (ptie 26) mesure soixante-cinq pieds (65') de largeur sur une longueur de cent douze pieds et deux dixièmes (112,2') dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et elle a une superficie de sept mille deux cent quatre-vingt-treize pieds carrés (7 293 pi.²).

c) Une autre partie dudit lot numéro vingt-six (ptie 26) désignée comme étant la parcelle «C» sur le plan mentionné ci-après, laquelle (ptie 26) a été précédemment vendue suivant acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 123017, et est bornée au nord par la ligne cadastrale séparant les paroisses de Lachenaie et de Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro vingt-cinq (ptie 25), au sud-ouest par une autre partie du lot numéro vingt-six (ptie 26) et à l'ouest par une partie du lot numéro vingt-sept, toutes au cadastre de la paroisse de Lachenaie; cette partie a une superficie de quarante-trois mille sept cent cinquante-six pieds carrés (43 756 pi.²).

d) Une autre partie dudit lot numéro vingt-six (ptie 26) désignée comme étant la parcelle «D» sur le plan mentionné ci-après, partie qui a été expropriée sur avis enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499, qui mesure cent pieds (100') dans sa ligne nord, trente-quatre pieds (34') dans sa ligne est, cent douze pieds (112') dans sa ligne sud, et quatre-vingt-treize pieds (93') dans sa ligne ouest, et qui a une superficie de sept mille deux cent trois pieds carrés (7 203 pi.²).

La superficie nette des deux parties dudit lot numéro vingt-six décrites ci-dessus, après retranchement des parcelles «A», «B», «C», «D», tel qu'il est dit ci-dessus, est de sept cent quatre-vingt-un mille deux cent trente-quatre pieds carrés (781 234 pi.²), soit l'équivalent de vingt et un arpents et deux cent vingt-huit millièmes (21,228 arp.).

CINQUIÈMEMENT: I. Une partie du lot originaire numéro vingt-sept (ptie 27) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «I» sur le plan mentionné ci-après, laquelle (ptie 27) est bornée au nord par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro vingt-six (ptie 26), au sud par la rivière des Prairies et à l'ouest par une partie du lot numéro vingt-huit (ptie 28), le tout au cadastre de la paroisse de Lachenaie; ladite partie du lot numéro vingt-sept (ptie 27) mesure quatre-vingt-seize pieds (96') de largeur sur une profondeur de mille cinq cents pieds (1 500') dans sa ligne est, sur une profondeur de mille cinq cent deux pieds (1 502') dans sa ligne ouest et elle a une superficie de cent quarante-quatre mille cent pieds carrés (144 100 pi²), soit l'équivalent de trois arpents et quatre-vingt-onze centièmes (3,91 arp.).

II. Une autre partie du lot numéro vingt-sept (ptie 27) désignée comme étant la parcelle «II» sur le plan mentionné ci-après, laquelle partie (ptie 27) est bornée au nord par la ligne cadastrale séparant les paroisses de Lachenaie et Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro vingt-six (ptie 26), au sud par la route 29, et par une partie du lot numéro vingt-huit (ptie 28) et à l'ouest par une partie du lot numéro vingt-huit (ptie 28), toutes au cadastre de la paroisse de Lachenaie; ladite partie du lot numéro vingt-sept (ptie 27) mesure cent pieds (100') dans sa ligne frontale sud, trois mille neuf cent trente-six pieds (3 936') dans sa ligne ouest, quatre-vingt-seize pieds (96') dans son autre aligne sud, deux mille cent quatre-vingts pieds (2 180') dans son autre ligne ouest, deux cent quarante-six pieds (246') dans sa ligne nord à l'arrière, et six mille deux cent quarante pieds (6 240') dans la ligne est, et elle a une superficie de huit cent quatre-vingt-seize mille deux cents pieds carrés (896 200 pi²), soit l'équivalent de vingt-quatre arpents et trente-cinq centièmes (24,35 arp.).

A distraire de cette partie dudit lot numéro vingt-sept décrite ci-dessus au paragraphe II, les emplacements suivants:

a) Une partie dudit lot numéro vingt-sept (ptie 27) désignée comme étant la parcelle «A» sur le plan mentionné ci-après, laquelle partie dudit lot a été expropriée sur avis enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 114415, et a subséquemment été vendue suivant acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 123017; cette partie dudit lot numéro vingt-sept (ptie 27) mesure deux cent vingt-deux pieds et cinq dixièmes (222,5') dans sa ligne nord-est, mille huit cent neuf pieds et six dixièmes (1 809,6') dans sa ligne est, soixante-cinq pieds et deux dixièmes (65,2') dans sa ligne sud, quarante-cinq pieds et un dixième (45,1) dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-seize pieds (96') dans son autre ligne sud, et mille neuf cent soixante-quinze pieds (1 975') dans sa ligne ouest, et elle a une superficie de trois cent cinquante-huit mille trois cent quarante-trois pieds carrés (358 343 pi²).

b) Une autre partie dudit lot numéro vingt-sept (ptie 27) désignée comme étant la parcelle «B» sur le plan mentionné ci-après; cette partie du lot numéro vingt-sept (ptie 27) a été expropriée sur avis enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415, et elle a été vendue subséquemment suivant acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 123017; cette partie dudit lot numéro vingt-sept mesure soixante-cinq pieds (65') de largeur sur une profondeur de deux cent vingt-deux pieds et cinq dixièmes (222,5') dans ses lignes nord-est et sud-ouest et elle a une superficie de quatorze mille quatre cent soixante-trois pieds carrés (14 463 pi²).

c) Une autre partie dudit lot numéro vingt-sept (ptie 27) désignée comme étant la parcelle «C» sur le plan mentionné ci-après, cette partie dudit lot numéro vingt-sept est bornée au nord-ouest par la ligne cadastrale séparant les paroisses de Lachenaie et Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro vingt-six (ptie 26), au sud-ouest par une autre partie du lot numéro vingt-sept, et à l'ouest par une partie du lot numéro vingt-huit (ptie 28), toutes au cadastre de la paroisse de Lachenaie; cette partie du lot numéro vingt-sept a une superficie de quarante-huit mille cinquante-sept pieds carrés (48 057 pi²).

d) Une partie dudit lot numéro vingt-sept (ptie 27) désignée comme étant la parcelle «D» sur le plan mentionné ci-après, et qui a été expropriée sur avis enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 137499; ladite partie du lot numéro vingt-sept mesure cinquante-trois pieds (53') dans sa ligne nord, quatre-vingt-treize pieds (93') dans sa ligne est, cent quatre pieds (104') dans sa ligne sud, quatre-vingt-sept pieds (87') dans sa ligne ouest, soixante et un pieds (61') dans sa ligne nord-ouest, et elle a une superficie de neuf mille trois cent quarante-quatre pieds carrés (9 344 pi²).

La superficie nette des parties dudit lot numéro vingt-sept décrites ci-dessus, après retranchement des parcelles «A», «B», «C», et «D», tel qu'il est dit ci-dessus, est de six cent dix mille quatre-vingt-treize pieds carrés (610 093 pi²), soit l'équivalent de seize arpents et cinq cent soixante-dix-huit millièmes (16,578 arp.).

SIXIÈMEMENT: I. Une partie du lot originaire numéro vingt-huit (ptie 28) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie; ladite partie est désignée comme étant la parcelle «I» sur le plan mentionné ci-après et elle est bornée au nord par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro vingt-sept (ptie 27), au sud par la rivière des Prairies et à l'ouest par une partie du lot numéro trente et un (ptie 31), toutes audit cadastre; ladite partie du lot numéro vingt-huit (ptie 28) mesure quatre cent quatre-vingts pieds (480') de largeur sur une profondeur de mille cinq cent deux pieds (1 502') dans sa ligne est, sur une profondeur de mille six cent quarante et un pieds (1 641') dans sa ligne ouest, et elle a une superficie de sept cent cinquante-quatre mille trois cents pieds carrés (754 300 pi²), soit l'équivalent de vingt arpents et quarante-neuf centièmes (20,49 arp.).

II. Une autre partie dudit lot numéro vingt-huit aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «II» sur le plan mentionné ci-après, et bornée au nord par le lot numéro vingt-neuf (29) et par une partie du lot numéro vingt-sept (ptie 27), à l'est par une partie du lot numéro vingt-sept (ptie 27), au sud par la route 29 et à l'ouest par une partie du lot numéro trente (ptie 30), toutes audit cadastre; cette partie mesure trois cent huit pieds (308') dans sa ligne frontale sud, six mille cent trente-sept pieds (6 137') dans sa ligne ouest, deux cent six pieds (206') dans sa ligne nord à l'arrière, deux mille cent quatre-vingts pieds (2 180') dans sa ligne est, quatre-vingt-seize pieds (96') dans son autre ligne nord, et trois mille neuf cent trente-six pieds (3 936') dans son autre ligne est, et elle a une superficie de un million cinq cent cinquante-cinq mille cent cinquante pieds carrés (1 555 150 pi²), soit l'équivalent de quarante-deux arpents et vingt-six centièmes (42,26 arp.).

A distraire de la partie dudit lot numéro vingt-huit décrite ci-dessus au paragraphe II les emplacements suivants:

a) Une partie dudit lot numéro vingt-huit (ptie 28) précédemment réservée et désignée comme étant la parcelle «A» sur le plan mentionné ci-après, et bornée au nord par la route 29, à l'est et au sud par une autre partie dudit lot numéro vingt-huit (ptie 28), et à l'ouest par une partie du lot numéro trente et un (ptie 31); elle mesure cinquante-huit pieds (58') de largeur sur une profondeur de cent pieds (100') dans ses lignes est et ouest, et elle a une superficie de cinq mille huit cents pieds carrés (5 800 pi²).

b) Une autre partie du même lot numéro vingt-huit (ptie 28), faisant partie de l'emprise de l'autoroute et désignée comme étant la parcelle «B» sur le plan mentionné ci-après, qui a été expropriée sur avis enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro

114415, et vendue subséquemment suivant acte enregistré sous le numéro 123017. Elle a une superficie de quatre cent trente-sept mille deux cent quarante-sept pieds carrés (437 247 pi²).

c) Une autre partie du lot numéro vingt-huit (ptie 28) désignée comme étant la parcelle «C» sur le plan mentionné ci-après, partie expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 114415, et vendue subséquemment suivant acte enregistré sous le numéro 123017; elle mesure soixante-cinq pieds (65′) de largeur sur une profondeur de quatre-vingt-cinq pieds (85′) dans sa ligne nord-est, et une profondeur de cent vingt-quatre pieds et huit dixièmes (124,8′) dans sa ligne sud-ouest; elle a une superficie de six mille huit cent vingt-neuf pieds carrés (6 829 pi²).

d) Une autre partie du lot numéro vingt-huit désignée comme étant la parcelle «D» sur le plan mentionné ci-après, et vendue précédemment suivant acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 123017; ladite partie du lot numéro vingt-huit a une superficie de vingt-deux mille cent cinquante-cinq pieds carrés (22 155 pi²).

e) Une autre partie du lot numéro vingt-huit désignée comme étant la parcelle «E» sur le plan mentionné ci-après et expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 133875; ladite partie a une superficie de trois mille trente-cinq pieds carrés (3 035 pi²).

f) Une autre partie du lot numéro vingt-huit désignée comme étant la parcelle «F» sur le plan mentionné ci-après et expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 137499; cette partie mesure cent trente-deux pieds (132′) dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-cinq pieds (85′) dans sa ligne est, cent cinquante pieds (150′) dans sa ligne sud-est et quatre-vingt-dix-sept pieds (97′) dans sa ligne ouest et elle a une superficie de huit mille sept cents pieds carrés (8 700 pi²).

g) Une autre partie du lot numéro vingt-huit désignée comme étant la parcelle «G» sur le plan mentionné ci-après et qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499; ladite partie du lot numéro vingt-huit (ptie 28) mesure quatre cent soixante-douze pieds (472′) dans sa ligne nord-ouest, quatre-vingt-sept pieds (87′) dans sa ligne est, vingt et un pieds (21′) dans sa ligne sud, quatre cent dix-huit pieds et douze centièmes (418,12′) dans sa ligne sud-est, et trente-huit pieds (38′) dans sa ligne ouest, et elle a une superficie de seize mille quatre cent quarante pieds carrés (16 440 pi²).

La superficie nette des parties dudit lot numéro vingt-huit décrites ci-dessus et vendues par les présentes, après retranchement des parcelles «A», «B», «C», «D», «E», «F», et «G», tel qu'il est dit ci-dessus, est de un million huit cent quinze mille cent dix-neuf pieds carrés (1 815 119 pi²), soit l'équivalent de quarante-neuf arpents et trois cent vingt-deux millièmes (49,322 arp.).

Propriétaire: Placements Bo-Vi Ltée, 715, place Victoria, Montréal, Qué.
Fiche no 011-32. Cadastre: Partie 25
Description: Enregistrement numéro 139261

Désignation:

Un emplacement situé à Lachenaie, connu et désigné comme étant une partie du lot numéro vingt-cinq (no ptie 25) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Tel que le tout se trouve décrit au long et annexé à la présente fiche.

TROISIÈMEMENT: Le lot originaire numéro vingt-cinq (orig. 25) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant quatre-vingt-seize pieds (96′) de largeur sur une profondeur de cinq mille soixante-dix pieds (5 070′) dans sa ligne du côté de l'est, sur une profondeur de quatre mille neuf cent quatre-vingt-douze pieds (4 992′) dans sa ligne ouest, et ayant une superficie totale de quatre cent quatre-vingt-deux mille sept cent soixante-dix pieds carrés (482 770 pi.²), soit l'équivalent de treize arpents et douze centièmes (13,12 arp.).

A distraire dudit lot originaire numéro vingt-cinq (orig. 25), les emplacements suivants:

a) La partie dudit lot numéro vingt-cinq réservée antérieurement et désignée comme étant la parcelle «A» sur le plan mentionné ci-après, laquelle est bornée comme suit: au nord-ouest par la ligne cadastrale séparant les paroisses de Lachenaie et Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro vingt-quatre (ptie 24), au sud-ouest par une autre partie du lot numéro vingt-cinq (ptie 25), toutes au cadastre de la paroisse de Lachenaie; ladite partie mesure soixante pieds (60′) dans sa ligne nord-ouest, cent trente-deux pieds et cinq dixièmes (132,5′) dans sa ligne est, et cent neuf pieds et sept dixièmes (109,7′) dans sa ligne sud-ouest, et elle a une superficie de trois mille quarante pieds et huit dixièmes (3 040,8 pi.²).

b) Une autre partie du lot numéro vingt-cinq (ptie 25) désignée comme étant la parcelle «B» sur un plan mentionné ci-après, laquelle partie (ptie 25) a été dûment expropriée sur avis enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 114415, et vendue subséquemment suivant acte enregistré au même bureau d'enregistrement, sous le numéro 123017; cette partie dudit lot numéro vingt-cinq mesure cent douze pieds et deux dixièmes (112,2′) dans sa ligne nord-est, mille six cent soixante et onze pieds et huit dixièmes (1 671,8′) dans sa ligne est, quatre-vingt-seize pieds et neuf dixièmes (96,9′) dans sa ligne sud, mille sept cent quarante pieds et sept dixièmes (1 740,7′) dans sa ligne ouest, et elle a une superficie de cent soixante-trois mille huit cents pieds carrés (163 800 pi.²).

c) Une autre partie dudit lot numéro vingt-cinq (ptie 25) désignée comme étant la parcelle «C» sur le plan mentionné ci-après, laquelle a été expropriée sur avis enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 114415, et vendue subséquemment suivant acte enregistré sous le numéro 123017; ladite partie (ptie 25) mesure soixante-cinq pieds (65′) de largeur sur une profondeur de cent douze pieds et deux dixièmes (112,2′) dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et elle a une superficie de sept mille deux cent quatre-vingt-treize pieds carrés (7 293 pi.²).

d) Une autre partie du lot numéro vingt-cinq (ptie 25) désignée comme étant la parcelle «D» sur le plan mentionné ci-après, laquelle a été vendue antérieurement suivant acte enregistré sous le numéro 123017, et qui a une superficie de cinquante-trois mille neuf cent soixante-quatre pieds carrés (53 964 pi.²).

e) Une autre partie du lot numéro vingt-cinq (ptie 25), désignée comme étant la parcelle «E» sur le plan mentionné ci-après, laquelle (ptie 25) a été expropriée antérieurement sur avis enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 137499, et qui mesure quatre-vingt-seize pieds (96′) dans sa ligne nord, trente-neuf pieds (39′) dans sa ligne est, quarante-cinq pieds (45′) dans sa ligne sud, cinquante-huit pieds et quarante-sept centièmes (58,47′) dans sa ligne sud-est, et cinquante-quatre pieds (54′) dans sa ligne ouest; ladite partie a une superficie de trois mille huit cent trente-trois pieds carrés (3 833 pi.²).

La superficie nette du résidu dudit lot numéro vingt-cinq, après retranchement des parcelles «A», «B», «C», «D» et «E», tel qu'il est dit ci-dessus, est équivalente à deux cent cinquante mille huit cent trente-neuf pieds carrés (250 839 pi.²), soit l'équivalent de six arpents et huit cent seize millièmes (6,816 arp.).

Propriétaire: Placements Bo-Vi Ltée, 715 Place Victoria, Montréal, Qué.
Fiche nos 011-34, 011-43. Cadastre: Pties 31, 32, 34 et 37.
Description: Enregistrement numéro 139261.

Désignation:

Un emplacement situé à Lachenaie, connu et désigné comme étant les parties des lots numéros trente et un, trente-deux, trente-quatre et trente-sept (nos pties 31, 32, 34 et 37) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Tel que le tout se trouve décrit au long et annexé à la présente fiche.

Partie du lot no 31

NEUVIÈMEMENT: Une partie du lot originaire numéro trente et un (ptie 31) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, cette partie étant bornée au nord par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro vingt-huit (ptie 28), au sud par la rivière des Prairies et à l'ouest par le lot numéro trente-deux (32), toutes audit cadastre; mesurant quatre-vingt-seize pieds (96′) de largeur sur une profondeur de mille six cent quarante et un pieds (1 641′) dans sa ligne est, sur une profondeur de mille six cent quatre-vingt-deux pieds (1 682′) dans sa ligne ouest; ladite partie du lot numéro trente et un (ptie 31) a une superficie de cent cinquante-neuf mille cinq cents pieds carrés (159 500 pi.²), soit l'équivalent de quatre arpents et trente-trois centièmes (4,33 arp.).

A distraire de cette partie du lot numéro trente et un décrite ci-dessus une partie réservée précédemment, et bornée comme suit: au nord par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro vingt-huit (ptie 28), au sud et à l'ouest par une autre partie du lot numéro trente et un (ptie 31), toutes au même cadastre; la partie du lot ainsi distraite mesure quarante-deux pieds (42′) de largeur sur une profondeur de cent pieds (100′) dans ses lignes est et ouest, et elle a une superficie de quatre mille deux cents pieds carrés (4 200 pi.²).

La superficie nette de la partie dudit lot numéro trente et un décrite ci-dessus et vendue par les présentes, après retranchement de la partie réservée, tel qu'il est dit ci-dessus, est de cent cinquante-cinq mille trois cents pieds carrés (155 300 pi.²), soit l'équivalent de quatre arpents et vingt-deux centièmes (4,22 arp.).

Partie du lot no 32

DIXIÈMEMENT: Le lot originaire numéro trente-deux (orig. 32) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, ce lot étant borné au nord par la route 29, à l'est par le lot numéro trente et un (31), au sud par la rivière des Prairies, et à l'ouest par une partie du lot numéro trente-quatre (ptie 34), toutes audit cadastre; ce lot mesure quatre-vingt-seize pieds (96′) de largeur sur une profondeur de mille six cent quatre-vingt-deux pieds (1 682′) dans sa ligne est, sur une profondeur de mille sept cent trente-huit pieds (1 738′) dans sa ligne ouest, et il a une superficie de cent soixante-quatre mille cent soixante pieds carrés (164 160 pi.²), soit l'équivalent de quatre arpents et quarante-six centièmes (4,46 arp.).

Partie du lot no 34

DOUZIÈMEMENT: I. Une partie du lot originaire numéro trente-quatre (ptie 34) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, partie désignée comme étant la parcelle «I» sur le plan mentionné ci-après, et bornée comme suit: au nord par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro trente-deux (ptie 32), au sud par la rivière des Prairies, et à l'ouest par une partie du lot numéro trente-sept (ptie 37), toutes audit cadastre; mesurant quatre cent vingt-trois pieds (423′) en front, mille sept cent trente-huit pieds (1 738′) dans sa ligne est, mille neuf cent seize pieds (1 916′) dans sa ligne ouest, et ayant une superficie de sept cent soixante mille neuf cent cinquante pieds carrés (760 950 pi.²), soit l'équivalent de vingt arpents et soixante-huit centièmes (20,68 arp.).

II. Une partie dudit lot numéro trente-quatre (ptie 34) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, partie désignée comme étant la parcelle «II» sur le plan mentionné ci-après; cette partie est bornée en front au sud par la route 29, à l'ouest par une partie du lot numéro trente-sept (ptie 37), au nord par les lots numéros trente-six et trente-cinq (36 et 35), et par une partie du lot numéro trente-trois (ptie 33), et à l'est par une partie du lot numéro trente-trois (ptie 33), toutes audit cadastre, et elle mesure quatre cent vingt-cinq pieds (425′) dans sa ligne sud, en bordure de la route 29, quatre cent trente et un pieds (431′) dans sa ligne nord, six mille quatre-vingt-neuf pieds (6 089′) dans sa ligne ouest, et six mille cent trente pieds (6 130′) dans sa ligne est; elle a une superficie de deux millions quatre cent cinquante mille trois cent deux pieds carrés (2 450 302 pi.²), soit l'équivalent de soixante-six arpents et cinquante-sept centièmes (66,57 arp.).

A distraire de cette partie du lot numéro trente-quatre décrite ci-dessus, les emplacements suivants:

a) Une partie dudit lot numéro trente-quatre (ptie 34) précédemment réservée, et désignée comme étant la parcelle «A» sur le plan mentionné immédiatement ci-après; ladite partie est bornée au nord et à l'est par une autre partie dudit lot numéro trente-quatre, au sud par la route 29 et à l'ouest par une partie du lot numéro trente-sept (ptie 37) du même cadastre, et elle mesure deux cent trente-huit pieds et cinq dixièmes (238,5′) dans sa ligne frontale sud et dans sa ligne arrière nord, huit cent vingt-six pieds (826′) dans ses lignes est et ouest, et elle a une superficie de cent quatre-vingt-dix-sept mille six cent trente-deux pieds carrés (197 632 pi.²), soit l'équivalent de cinq arpents et trente-sept centièmes (5,37).

b) Une autre partie dudit lot numéro trente-quatre (ptie 34) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, partie désignée comme étant la parcelle «B» sur le plan mentionné ci-après; cette partie du lot numéro trente-quatre a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 114415, et elle a été vendue subséquemment suivant acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 123017; elle a une superficie de seize mille neuf cent soixante-deux pieds carrés (16 962 pi.²).

c) Une autre partie dudit lot numéro trente-quatre (ptie 34) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, partie désignée comme étant la parcelle «C» sur le plan mentionné ci-après, et elle a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415, et a été vendue subséquemment suivant acte enregistré au même bureau d'enregistrement, sous le numéro 123107; cette partie du lot numéro trente-quatre a une superficie de trois mille neuf cent trente-sept pieds carrés (3 937 pi.²).

d) Une autre partie dudit lot numéro trente-quatre (ptie 34) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, faisant partie de l'emprise de l'autoroute et désignée comme étant la parcelle «D» sur le plan mentionné ci-après; cette partie dudit lot a été expropriée sur avis dûment enregistré au bureau d'enregistrement de Lachenaie, sous le numéro 114415, et elle a été vendue subséquemment suivant acte dûment enregistré au même bureau d'enregistrement, sous le numéro 123017; cette partie dudit lot numéro trente-quatre (ptie 34) mesure trois cent pieds (300′) de largeur sur une profondeur de six cent soixante-treize pieds et sept dixièmes (673,7′) dans sa ligne nord-ouest, sur une profondeur de six cent soixante-quinze pieds et deux dixièmes (675,2′) dans sa ligne sud-est;

elle a une superficie de deux cent deux mille trois cent trente-cinq pieds carrés (202 335 pi.²), soit l'équivalent de cinq arpents et quatre cent quatre-vingt-dix-huit millièmes (5,498 arp.).

e) Une autre partie dudit lot numéro trente-quatre (ptie 34) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie; cette partie est désignée comme étant la parcelle «E» sur le plan mentionné ci-après et elle a été dûment expropriée sur avis enregistré au bureau d'enregistrement, sous le numéro 133875; cette partie dudit lot mesure quatre-vingts pieds (80′) de largeur sur une profondeur de cent soixante-six pieds et trois dixièmes (166,3′) dans sa ligne nord-ouest, sur une profondeur de trois cent vingt-sept pieds et quatre dixièmes (327,4′) dans sa ligne nord-ouest, une profondeur de deux cent soixante-dix pieds et deux dixièmes (270,2′) dans sa ligne sud-est, et une profondeur de deux cent dix pieds et deux dixièmes (210,2′) dans une autre ligne sud-est; elle a une superficie de trente-neuf mille trois cent vingt-quatre pieds carrés (39 324 pi.²), soit l'équivalent d'un arpent et soixante-neuf millièmes (1,069 arp.).

f) Une autre partie dudit lot numéro trente-quatre (ptie 34) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie; cette partie est désignée comme étant la parcelle «F» sur le plan mentionné ci-après, et elle a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 114415, et a été vendue subséquemment suivant acte enregistré au même bureau d'enregistrement sous le numéro 123017; cette partie du lot numéro trente-quatre est bornée au nord-est par le lot numéro trente-cinq et par une partie du lot numéro trente-trois (35 et ptie 33), à l'est par une partie du lot numéro trente-trois (ptie 33), et au sud-ouest par une autre partie dudit lot numéro trente-quatre (ptie 34), toutes audit cadastre; elle mesure treize pieds et cinq dixièmes (13,5′) dans sa ligne nord, quarante pieds et deux dixièmes (40,2′) dans sa ligne est, quarante-neuf pieds et deux dixièmes (49,2′) dans sa ligne sud-ouest, et elle a une superficie de sept cent quarante-neuf pieds carrés (749 pi.²).

g) Une autre partie dudit lot numéro trente-quatre (ptie 34) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie; ladite partie est désignée comme étant la parcelle «G» sur le plan mentionné ci-après, et elle a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 137499; elle mesure quarante-neuf pieds et deux dixièmes (49,2′) dans sa ligne nord-est, soixante-dix pieds (70′) dans sa ligne est, cent trente-cinq pieds (135′) dans sa ligne sud-ouest et soixante-trois pieds (63′) dans sa ligne nord; elle a une superficie de quatre mille six cent vingt-cinq pieds carrés (4 625 pi.²).

h) Une autre partie du lot numéro trente-quatre (ptie 34) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «H» sur le plan mentionné ci-après et qui a été expropriée sur avis dûment enregistré au bureau d'enregistrement, sous le numéro 137608; elle mesure cent dix pieds (110′) dans sa ligne est, six cent soixante-quatorze pieds (674′) dans sa ligne sud-est, trente pieds (30′) dans une de ses lignes ouest, cent soixante pieds (160′) dans sa ligne nord-ouest, cent vingt-six pieds (126′) dans sa ligne sud-ouest, deux cent dix-sept pieds (217′) dans une autre ligne ouest, trente pieds et un centième (30,01′) dans sa ligne nord-est, cent quatre-vingt-sept pieds et soixante-huit centièmes (187,68′) dans sa ligne nord, deux cent sept pieds et quarante-deux centièmes (207,42′) dans une de ses lignes nord-ouest, et cinquante-six pieds (56′) dans une autre ligne nord-ouest; elle a une superficie de quatre-vingt-six mille six cent huit pieds carrés (86 608 pi.²).

La superficie nette des deux parties dudit lot numéro trente-quatre décrites ci-dessus comme étant les parcelles «I» et «II», après retranchement des parcelles «A», «B», «C», «D», «E», «F», «G», et «H», est de deux millions six cent cinquante-sept mille deux cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (2 657 295 pi.²), soit l'équivalent de soixante-douze arpents et deux cent sept millièmes (72,207 arp.).

Partie du lot no 37

TREIZIEMEMENT: I. Une partie du lot originaire numéro trente-sept (ptie 37) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «I» sur le plan mentionné ci-après, et bornée au nord par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro trente-quatre (ptie 34), au sud par la rivière des Prairies, et à l'ouest par une partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39), toutes au même cadastre; ladite partie mesure quatre cent quatre-vingt-seize pieds et huit dixièmes (496,8′) dans sa ligne nord, mille neuf cent seize pieds (1 916′) dans sa ligne est, deux mille pieds (2 000′) dans sa ligne ouest, et elle a une superficie de huit cent soixante et un mille cinq cent vingt pieds carrés (861 520 pi.²), soit l'équivalent de vingt-trois arpents et quarante et un centièmes (23,41 arp.).

II. Une autre partie du même lot numéro trente-sept (ptie 37) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «II», sur le plan mentionné ci-après et bornée au nord par une partie du lot numéro trente-six (ptie 36), au nord-est par la ligne cadastrale séparant les paroisses de Lachenaie et Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie des lots numéros trente-six et trente-quatre (pties 36 et 34), au sud par la route 29 et par le lot numéro trente-huit (38), et à l'ouest par le lot numéro trente-huit et par une partie du lot numéro trente-neuf (38 et ptie 30), toutes audit cadastre; ladite partie mesure deux cent trente-six pieds et trois dixièmes (236,3′) dans sa ligne nord-est, trois mille quatre cent vingt-deux pieds (3 422′) dans une de ses lignes est, trois cent dix-neuf pieds et huit dixièmes (319,8′) dans sa ligne nord, six mille quatre-vingt-neuf pieds (6 089′) dans son autre ligne est, quatre cent trente-neuf pieds et six dixièmes (439,6′) dans une de ses lignes sud, en bordure de la route 29, soixante-quinze pieds (75′) dans une ligne ouest, quarante-cinq pieds (45′) dans son autre ligne sud, et neuf mille cinq cent soixante-cinq pieds (9 565′) dans son autre ligne ouest, et elle a une superficie de trois millions quatre cent quatre-vingt-seize mille deux cent cinquante-six pieds carrés (3 496 256 pi.²), soit l'équivalent de quatre-vingt-quinze arpents et quatre millièmes (95,004 arp.).

A distraire de la partie du lot numéro trente-sept décrite ci-dessus, les emplacements suivants:

a) Une partie du lot numéro trente-sept (ptie 37) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie; cette partie est désignée comme étant la parcelle «A», sur le plan mentionné ci-après et elle a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 114415 et vendue subséquemment suivant acte enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 123017; elle est bornée au nord par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro trente-quatre (ptie 34), au sud par une autre partie du lot numéro trente-sept (ptie 37) et à l'ouest par une partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39) toutes au même cadastre, et elle mesure quatre cent quatre-vingt-seize pieds et huit dixièmes (496,8′) dans sa ligne nord, soixante-douze pieds et deux dixièmes (72,2′) dans sa ligne du côté de l'est, cinq cent trente-deux pieds et deux dixièmes (532,2′) dans sa ligne sud et cent soixante-dix pieds et deux dixièmes (170,2′) dans sa ligne ouest, et elle a une superficie de soixante mille deux cent soixante et un pieds carrés (60 261 pi.²).

b) Une autre partie du lot numéro trente-sept (ptie 37) aux mêmes plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «B» sur le plan mentionné ci-après, et qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415, et vendue subséquemment suivant acte enregistré au même bureau d'enregistrement, sous le numéro 123017; cette partie a une superficie de deux cent vingt-neuf mille neuf cent vingt pieds carrés (229 920 pi.²).

c) Une autre partie du lot numéro trente-sept (ptie 37) aux mêmes plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «C» sur le plan mentionné ci-après, et qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 137499; cette partie mesure trois cents pieds (300′) de largeur sur une profondeur de deux cent huit pieds (208′) dans ses lignes nord et sud, et elle a une superficie de soixante-deux mille quatre cents pieds carrés (62 400 pi.²).

d) Une autre partie dudit lot numéro trente-sept (ptie 37) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «D» sur le plan mentionné ci-après, et qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 132613, et est bornée comme suit: au nord-est par la ligne cadastrale séparant la paroisse de Lachenaie et celle de Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro trente-six (ptie 36), au sud-ouest par une autre partie du lot numéro trente-sept (ptie 37), et à l'ouest par une partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39), toutes au même cadastre; cette partie a une superficie de douze mille cent pieds carrés (12 100 pi.²).

e) Une autre partie du lot numéro trente-sept (ptie 37) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «E» sur le plan mentionné ci-après, qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 133875, et mesure six pieds et trois dixièmes (6,3′) dans une de ses lignes nord-ouest, six cent cinquante pieds et sept dixièmes (650,7′) dans son autre ligne nord-ouest, quatre-vingt-quatorze pieds et huit dixièmes (94,8′) dans sa ligne est, cinq cent soixante-treize pieds et quatre dixièmes (573,4′) dans une de ses lignes sud-est, quatre-vingt-douze pieds et un dixième (92,1′) dans son autre ligne sud-est, et cent vingt-six pieds (126′) dans sa ligne ouest; cette partie a une superficie de cinquante-deux mille huit cent cinquante pieds carrés (52 850 pi.²).

f) Une autre partie du lot numéro trente-sept (ptie 37) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «F» sur le plan mentionné ci-après et qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 137499; cette partie mesure soixante-six pieds (66′) de largeur sur une profondeur de deux cent huit pieds (208′) dans ses lignes nord et sud, et elle a une superficie de treize mille sept cent vingt-huit pieds carrés (13 728 pi.²).

g) Une autre partie dudit lot numéro trente-sept (ptie 37) auxdits plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «G» sur le plan mentionné ci-après, et qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement, sous le numéro 137499; cette partie mesure trois cent soixante-seize pieds (376′) dans une de ses lignes nord-ouest, trois cent trente pieds (330′) dans sa ligne sud-est et une de ses lignes nord-est, cent six pieds (106′) dans son autre ligne nord-est, deux cent dix-sept pieds (217′) dans sa ligne est, six cent cinq pieds (605′) dans sa ligne sud-ouest et quatre-vingt-douze pieds et un dixième (92,1′) dans son autre ligne nord-ouest; elle a une superficie de quatre-vingt-huit mille deux cent quatre-vingt-treize pieds carrés (88 293 pi.²).

La superficie nette des deux parties dudit lot numéro trente-sept (37) décrites ci-dessus, après retranchement des parcelles «A», «B», «C», «D», «E», «F» et «G», est de trois millions huit cent vingt-neuf mille sept cent vingt-huit pieds carrés (3 829 728 pi.²), soit l'équivalent de cent quatre arpents et soixante-cinq millièmes (104,065 arp.).

Propriétaire: Placements Bo-Vie Ltée., 715, place Victoria, Montréal, Qué.
Fiche no 011-42. Cadastre: Parties 30 et 33.
Description: Enregistrement numéro 139261.

Désignation

Un emplacement situé à Lachenaie, connu et désigné comme étant les parties des lots numéros trente et trente-trois (Nos. Pties 30 et 33) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Tel que le tout se trouve décrit au long et annexé à la présente fiche.

Huitièmement:

I. Une partie du lot originaire numéro trente (ptie 30) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie; cette partie du lot numéro trente est désignée comme étant la parcelle «I», au plan mentionné ci-dessous, et elle est bornée au sud par la route 29, à l'ouest par une partie du lot numéro trente-trois (ptie 33), au nord par une autre partie du lot numéro trente (ptie 30), et à l'est par une partie du lot numéro vingt-huit (ptie 28), tous au même cadastre. Cette partie du lot numéro trente mesure cent quatre-vingt-quinze pieds (195′) dans la ligne sud, cent quatre-vingt-seize pieds (196′) dans la ligne nord, quatre mille neuf cent trente-quatre pieds (4 934′) dans la ligne ouest; et quatre mille huit cent trente pieds (4 830′) dans la ligne du côté de l'est. Elle contient neuf cent vingt-neuf mille cinq cent trente pieds carrés (929 530 pi.²), soit vingt-cinq arpents et vingt-six centièmes (25,26 arp.).

II. Une autre partie du lot numéro trente susdit (ptie 30) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie; cette partie du lot numéro trente est désignée comme étant la parcelle «II» au plan mentionné ci-dessous, et elle est bornée au nord par la ligne cadastrale entre la paroisse de Lachenaie et la paroisse Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie des lots numéros vingt-neuf et trente (pties 29 et 30), au sud par une autre partie du lot numéro trente à l'ouest par une partie du lot numéro trente-trois (ptie 33), le tout figurant au même cadastre. Cette partie du lot numéro trente mesure deux cent quarante-neuf pieds (249′) dans la ligne nord, trois mille six cent quarante pieds (3 640′) dans la ligne du côté de l'est, cent quatre-vingt-seize pieds (196′) dans la ligne sud, et trois mille six cent quatre-vingt-douze pieds (3 692′) dans la ligne ouest. Cette partie contient sept cent trois mille quatre cents pieds carrés (703 400 pi.²), soit dix-neuf arpents et onze centièmes (19,11 arp.).

A distraire de la partie du lot numéro trente ci-dessus décrite au paragraphe II, les emplacements suivants, savoir:

a) Une partie du lot numéro trente (ptie 30), constituant partie de l'emprise de l'autoroute et désignée comme étant la parcelle «A» sur le plan mentionné ci-dessous; cette partie du lot numéro trente a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415, et a été subséquemment vendue suivant acte enregistré au même bureau d'enregistrement sous le numéro 123017. Cette partie mesure trois cents pieds (300′) de largeur sur une longueur de trois cent huit pieds et huit dixièmes (308,8′) dans ses lignes nord-ouest et sud-est et contient quatre-vingt-douze mille six cent quarante pieds carrés (92 640 pi.²).

b) Une autre partie du lot numéro trente (ptie 30) désignée comme étant la parcelle «B» sur le plan ci-dessous mentionné, partie qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415, et subséquemment vendue suivant acte enregistré sous le numéro 105078. Cette partie mesure deux cent vingt-sept pieds (227′) dans sa ligne nord-est, mille soixante-dix pieds et deux dixièmes (1 070,2′) dans sa ligne du côté de l'est, sept cent trente-quatre pieds et trois dixièmes (734,3′) dans sa ligne ouest, cent soixante-quatre pieds et sept dixièmes (164,7′) dans sa ligne sud-ouest, et trois cent quarante-huit pieds et deux dixièmes (348,2′) dans son autre ligne ouest; elle contient cent cinq mille soixante-dix-huit pieds carrés (105 078 pi.²).

c) Une autre partie du lot numéro trente (ptie 30), désignée comme étant la parcelle «C» sur le plan ci-dessous mentionné, partie qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415 et subséquemment vendue suivant acte enregistré au même bureau d'enregistrement sous le numéro 123017; cette partie mesure quatre-vingt-onze pieds et huit dixièmes (91,8') dans sa ligne nord-ouest, trente-huit pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (38,85') dans sa ligne nord-est, quarante pieds et trente-trois centièmes (40,33') dans sa ligne est, cent vingt-sept pieds et cinq dixièmes (127,5') dans sa ligne sud-est, et quatre-vingt-cinq pieds et quatre dixièmes (85,4') dans sa ligne ouest, et elle contient huit mille six cent soixante-dix-neuf pieds carrés (8 679 pi.²).

d) Une autre partie du lot numéro trente (ptie 30) désignée comme étant la parcelle «D» sur le plan ci-dessous mentionné, qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499; cette partie mesure cinquante-cinq pieds (55') dans sa ligne nord-est; quarante-six pieds (46') dans sa ligne sud-ouest, et quatorze pieds (14') dans sa ligne ouest, et contient trois cent trente pieds carrés (330 pi.²).

e) Une autre partie du lot numéro trente (ptie 30) désignée comme étant la parcelle «E» sur le plan ci-dessous mentionné, partie qui a été expropriée en vertu d'un avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499; cette partie mesure cent dix-neuf pieds (119') dans sa ligne nord-est, cinquante pieds (50') dans sa ligne sud-est, cinquante-six pieds (56') dans sa ligne sud-ouest, et soixante-douze pieds (72') dans sa ligne ouest, et elle contient quatre mille deux cent vingt-cinq pieds carrés (4 225 pi.²).

f) Une autre partie du lot numéro trente (ptie 30) désignée comme étant la parcelle «F» sur le plan ci-dessous mentionné, partie qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 133875; elle mesure deux cent soixante-dix-huit pieds et huit dixièmes (278,8') dans sa ligne nord-ouest, cent quarante-quatre pieds et sept dixièmes (144,7') dans sa ligne est, cent soixante-quatorze pieds et deux dixièmes (174,2') dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-cinq pieds et trois dixièmes (85,3') dans une autre ligne sud-est, et cent deux pieds (102') dans sa ligne ouest; elle contient vingt-quatre mille cent soixante-cinq pieds carrés (24 165 pi.²).

g) Une autre partie du lot numéro trente (ptie 30) désignée comme étant la parcelle «G» sur le plan ci-dessous mentionné, partie qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 132613, et qui est bornée au nord-est par la ligne cadastrale entre la paroisse de Lachenaie et la paroisse Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par la route Quintal, au sud par une autre partie du lot numéro trente (ptie 30), et à l'ouest par une partie du lot numéro trente-trois, le tout figurant au même cadastre. Cette partie du lot numéro trente contient vingt-cinq mille quatre-vingt-un pieds carrés (25 081 pi.²).

h) Une autre partie du lot numéro trente (ptie 30) désignée comme étant la parcelle «H» sur le plan ci-dessous mentionné, partie qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499, et qui mesure trois cent huit pieds et huit dixièmes (308,8') dans sa ligne nord-ouest, deux cent quatre-vingt-quatre pieds (284') dans sa ligne sud-est, trente-huit pieds (38') dans sa ligne est, et dix pieds (10') dans sa ligne ouest; elle contient quatre mille cent cinquante pieds carrés (4 150 pi.²).

i) Une autre partie du lot numéro trente (ptie 30) désignée comme étant la parcelle «I» sur le plan ci-dessous mentionné, partie qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499, et qui mesure deux cent quatre-vingt-dix-huit pieds (298') dans sa ligne nord-ouest, trois cent huit pieds et huit dixièmes (308,8') dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-dix-sept pieds (97') dans sa ligne est, et cent trois pieds (103') dans sa ligne ouest; elle contient dix-neuf mille deux cents pieds carrés (19 200 pi.²).

j) Une autre partie du lot numéro trente (ptie 30) désignée comme étant la parcelle «J» sur le plan ci-dessous mentionné, partie qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499; cette partie mesure cent cinq pieds et cinq dixièmes (105,5') dans sa ligne nord-ouest; six cent quatre-vingt-dix pieds (690') dans une ligne est; quatre-vingt-douze pieds (92') dans une autre ligne est; deux cent soixante-dix-huit pieds et huit dixièmes (278,8') dans sa ligne sud-est; trois cent vingt pieds (320') dans une de ses lignes ouest; deux cent huit pieds (208') dans sa ligne sud-ouest; et quatre cent quatre-vingt-six pieds (486') dans une autre ligne ouest. Elle contient cent trente-quatre mille six cent trente-cinq pieds carrés (134 635 pi.²).

k) Une autre partie du lot numéro trente (ptie 30) désignée comme étant la parcelle «K» sur le plan ci-dessous mentionné, partie qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499, qui mesure vingt-cinq pieds (25') dans sa ligne nord-ouest, quarante-deux pieds (42') dans sa ligne est, et quarante pieds (40') dans sa ligne sud-ouest, et qui contient cinq cents pieds carrés (500 pi.²).

l) Une autre partie du lot numéro trente (ptie 30) désignée comme étant la parcelle «L» sur le plan ci-dessous mentionné, partie qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499, et qui mesure soixante-huit pieds (68') dans sa ligne est, quarante-neuf pieds (49') dans sa ligne sud-ouest, et soixante-deux pieds (62') dans sa ligne nord-ouest, et contient un mille quatre cent vingt-huit pieds carrés (1 428 pi.²).

m) Une autre partie du lot numéro trente (ptie 30) désignée comme étant la parcelle «M» sur le plan ci-dessous mentionné, partie qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499, et qui mesure cent douze pieds et trente-quatre centièmes (112,34') dans une de ses lignes nord, quatre-vingt-quatre pieds (84') dans une autre ligne nord, soixante-huit pieds (68') dans sa ligne est, deux cent cinq pieds (205') dans sa ligne sud, et soixante-dix-sept pieds (77') dans sa ligne ouest, et contient quatorze mille cinq pieds carrés (14 005 pi.²).

La superficie nette des parties du lot numéro trente ci-dessus décrites et vendues par les présentes, après retranchement des parcelles «A», «B», «C», «D», «E», «F», «G», «H», «I», «J», «K», «L» et «M», est de un million cent quatre-vingt-dix-huit mille huit cent quatorze pieds carrés (1 198 814 pi.²), soit trente-deux arpents et cinq cent soixante-quinze millièmes (32,575 arp.).

ONZIÈMEMENT:

I. Une partie du lot originaire numéro trente-trois (ptie 33) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «I» sur le plan ci-dessous mentionné, laquelle est bornée au sud par la route 29, à l'ouest par une partie du lot numéro trente-quatre (ptie 34), au nord par une autre partie du lot numéro trente-trois (ptie 33) et à l'est par une partie du lot numéro trente (ptie 30), tous audit cadastre. Cette partie du lot numéro trente-trois (ptie 33) mesure cent quatre-vingt-quatorze pieds (194') de largeur en front et cent quatre-vingts pieds (180') de largeur, au nord, sur une profondeur de quatre mille neuf cent cinquante pieds (4 950') dans la ligne ouest, et une profondeur de quatre mille neuf cent trente-quatre pieds (4 934') dans la ligne est; elle contient neuf cent quarante et un mille trois cent vingt pieds carrés (941 320 pi.²), soit vingt-cinq arpents et cinquante-sept centièmes (25,57 arp.)

II. Une autre partie du lot numéro trente-trois (ptie 33) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «II» sur le plan ci-dessous mentionné, laquelle est bornée au nord par la ligne cadastrale entre les paroisses de Lachenaie et Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro trente (ptie 30), au sud par une autre partie du lot numéro trente-

trois (ptie 33) et par une partie du lot numéro trente-quatre (ptie 34), et à l'ouest par partie des lots numéros trente-quatre et trente-cinq (pties 34 et 35), le tout figurant au même cadastre. Cette partie du lot numéro trente-trois mesure deux cent quarante-neuf pieds (249′) en front dans sa ligne nord, trois mille six cent quatre-vingt-douze pieds (3 692′) dans sa ligne est, cent quatre-vingts pieds (180′) dans une de ses lignes sud, vingt-deux pieds (22′) dans une autre ligne sud, mille cent soixante et onze pieds (1 171′) dans une de ses lignes ouest, et deux mille six cent soixante pieds (2 660′) dans une autre ligne ouest, et contient six cent soixante-deux mille pieds carrés (662 000 pi.²), soit dix-huit arpents et douze centièmes (18,12 arp.).

A distraire de la partie du lot numéro trente-trois ci-dessus décrite au paragraphe «II», les emplacements suivants:

a) La partie du même lot trente-trois antérieurement réservée, désignée comme étant la parcelle «A» sur le plan ci-dessous mentionné, laquelle partie réservée mesure cent pieds (100′) en front dans sa ligne sud, le long du chemin public, sur une profondeur de cent pieds (100′); la ligne ouest de cette partie de lot est parallèle à la ligne de division entre les lots trente-trois et trente-quatre (33 et 34) et elle est située à une distance de soixante pieds (60′) de cette ligne de division. Cette partie réservée contient neuf mille huit cent soixante-dix pieds carrés (9 870 pi.²), soit deux cent soixante-huit millièmes d'arpent (0,268 arp.), elle est bornée au nord, à l'est et à l'ouest par une autre partie du lot numéro trente-trois, et au sud par la route 29.

b) Une autre partie du lot numéro trente-trois (ptie 33), constituant une partie de l'emprise de l'autoroute, et désignée comme étant la parcelle «B» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro trente-trois a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415, et a été subséquemment vendue suivant acte enregistré au même bureau d'enregistrement sous le numéro 123017, elle mesure trois cents pieds (300′) de largeur sur une profondeur de deux cent quatre-vingt-quatorze pieds et cinq dixièmes (294,5′) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, et, elle contient quatre-vingt-huit mille trois cent cinquante pieds carrés (88 350 pi.²).

c) Une autre partie du lot numéro trente-trois (ptie 33) désignée comme étant la parcelle «C» sur le plan ci-dessous mentionné, partie qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415, et subséquemment vendue suivant acte enregistré au même bureau d'enregistrement sous le numéro 123017. Cette partie du lot numéro trente-trois mesure soixante-quinze pieds (75′) de largeur sur une profondeur de cent quatre-vingts pieds et six dixièmes (180,6′) dans ses lignes nord-ouest et sud-est, et contient treize mille cinq cent quarante-cinq pieds carrés (13 545 pi.²).

d) Une autre partie du lot numéro trente-trois (ptie 33) désignée comme étant la parcelle «D» sur le plan ci-dessous mentionné, partie qui a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415, et subséquemment vendue suivant acte enregistré au même bureau d'enregistrement sous le numéro 123017. Cette partie du lot numéro trente-trois mesure soixante-huit pieds et six dixièmes (68,6′) dans une ligne nord-est, cent trente-huit pieds et deux dixièmes (138,2′) dans une autre ligne nord-est, trois cent quarante-huit pieds et deux dixièmes (348,2′) dans sa ligne est, deux cent vingt et un pieds et vingt et un centièmes (221,21′) dans sa ligne sud-ouest, quarante pieds et deux dixièmes (40,2′) dans sa ligne ouest, vingt-deux pieds (22′) dans sa ligne sud, et deux cent soixante-huit pieds et trois dixièmes (268,3′) dans une autre ligne ouest. Elle contient cinquante et un mille neuf cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (51 998 pi.²).

e) Une autre partie du lot numéro trente-trois (ptie 33) désignée comme étant la parcelle «E» sur le plan ci-dessous mentionné, partie expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499, et contenant six mille cent soixante-seize pieds carrés (6 176 pi.²).

f) Une autre partie du lot numéro trente-trois (ptie 33) désignée comme étant la parcelle «F» sur le plan ci-dessous mentionné, partie expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499. Cette partie du lot numéro trente-trois mesure deux cent vingt et un pieds et vingt et un centièmes (221,21′) dans sa ligne nord-est, soixante-douze pieds (72′) dans sa ligne du côté de l'est, deux cent vingt-sept pieds (227′) dans sa ligne sud-ouest, et soixante-dix pieds (70′) dans sa ligne ouest, et contient onze mille deux cents pieds carrés (11 200 pi.²).

g) Une autre partie du lot numéro trente-trois (ptie 33) désignée comme étant la parcelle «G» sur le plan ci-dessous mentionné, partie expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 132613. Cette partie du lot numéro trente-trois mesure deux cent quarante-neuf pieds (249′) dans sa ligne nord-est, cent vingt pieds (120′) dans sa ligne est, deux cent cinquante pieds (250′) dans sa ligne sud-ouest, et quatre-vingt-trois pieds et six dixièmes (83,6′) dans sa ligne ouest. Cette partie est bornée au nord-est par la ligne cadastrale entre la paroisse de Lachenaie et la paroisse de Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro trente (ptie 30), au sud-ouest par une partie du lot numéro trente-trois (ptie 33), et à l'ouest par une partie du lot numéro trente-cinq (ptie 35), tous au même cadastre; elle contient dix-neuf mille trois cent quarante-trois pieds carrés (19 343 pi.²).

h) Une autre partie du lot numéro trente-trois (ptie 33), désignée comme étant la parcelle «H» sur le plan ci-dessous mentionné, partie expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 133875. Cette partie du lot numéro trente-trois contient dix-neuf mille cinq cent vingt-huit pieds carrés (19 528 pi.²).

i) Une autre partie du lot numéro trente-trois (ptie 33), désignée comme étant la parcelle «I» sur le plan ci-dessous mentionné, partie expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499. Cette partie du lot numéro trente-trois mesure cent vingt pieds (120′) dans sa ligne nord-ouest, dix pieds (10′) dans sa ligne est, et cent quatorze pieds (114′) dans sa ligne sud-est, et elle contient trois cent quatre-vingts pieds carrés (380 pi.²).

j) Une autre partie du lot numéro trente-trois (ptie 33), désignée comme étant la parcelle «J» sur le plan ci-dessous mentionné, partie expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499. Cette partie du lot numéro trente-trois mesure deux cent quatre-vingt-dix pieds (290′) dans sa ligne nord-ouest, cent trois pieds (103′) dans sa ligne est, deux cent soixante-trois pieds (263′) dans sa ligne sud-est, et deux cent quatre-vingt-quatorze pieds et cinq dixièmes (294,5′) dans sa ligne ouest, et elle contient dix-neuf mille sept cent vingt pieds carrés (19 720 pi.²).

k) Une autre partie du lot numéro trente-trois (ptie 33) désignée comme étant la parcelle «K» sur le plan ci-dessous mentionné, partie expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499. Cette partie du lot numéro trente-trois mesure cent soixante-dix pieds (170′) dans sa ligne nord-ouest, quatre cent quatre-vingt-six pieds (486′) dans sa ligne est et quatre cent vingt-huit pieds (428′) dans sa ligne sud-ouest, et elle contient trente-sept mille neuf cent huit pieds carrés (37 908 pi.²).

l) Une autre partue du lot numéro trente-trois (ptie 33) désignée comme étant la parcelle «L» sur le plan ci-dessous mentionné, partie expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499. Cette partie du lot numéro trente-trois mesure cent cinq pieds (105′) dans sa ligne nord-est, soixante pieds (60′) dans sa ligne est, cent quatre-vingts pieds et six dixièmes (180,6′) dans sa ligne sud-est, et cent soixante-dix pieds (170′) dans sa ligne ouest, et elle contient cent trente-sept mille quatre cent quatre-vingt-dix-neuf pieds carrés (137 499 pi.²).

m) Une autre partie du lot numéro trente-trois (ptie 33) désignée comme étant la parcelle «M» sur le plan ci-dessous mentionné, partie expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137845. Cette partie du lot numéro trente-trois mesure cent soixante-treize pieds et soixante-douze centièmes (173,72') dans sa ligne nord-est, soixante-dix-sept pieds (77') dans sa ligne est, quarante-huit pieds (48') dans sa ligne sud, cent soixante-trois pieds (163') dans sa ligne sud-ouest, et quatre-vingt-quatre pieds (84') dans sa ligne ouest, et elle contient seize mille huit cent quarante-cinq pieds carrés (16 845 pi.²).

La superficie nette des parties du lot numéro trente-trois, ci-dessus décrites et vendues par les présentes, après retranchement des parcelles «A», «B», «C», «D», «E», «F», «G», «H», «I», «J», «K», «L» et «M», est de un million deux cent quatre-vingt-quatre mille quatre pieds carrés (1 284 004 pi.²), soit trente-quatre arpents et quatre-vingt-neuf centièmes (34,89 arp.).

Propriétaire: Placements Bo-Vi Ltée, 715, place Victoria, Montréal, Qué.
Fiche no 011-44. Cadastre: Partie 29.
Description: Enregistrement numéro 139261.

Désignation:

Un emplacement situé à Lachenaie, connu et désigné comme étant la partie du lot numéro vingt-neuf (No Ptie 29) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Tel que le tout se trouve décrit au long et annexé à la présente fiche.

Septièmement: Une partie du lot originaire numéro vingt-neuf (ptie 29) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie. Cette partie est bornée au nord et à l'est par la ligne cadastrale entre la paroisse de Lachenaie et la paroisse Saint-Paul-l'Ermite, au sud par une partie du lot numéro vingt-huit (ptie 28), et à l'ouest par une partie du lot numéro trente (ptie 30), tous au cadastre de la paroisse Lachenaie. Cette partie du lot numéro vingt-neuf (ptie 29) mesure deux cent quarante pieds et cinq dixièmes (240,5') dans sa ligne nord, deux mille cent quatre-vingt-trois pieds (2 183') dans sa ligne est, deux cent six pieds (206') dans sa ligne sud, et deux mille trois cent trente-trois pieds (2 333') dans sa ligne ouest, et elle contient quatre cent cinquante-six mille sept cent cinquante pieds carrés (456 750 pi.²), soit douze arpents et quarante et un centièmes (12,41 arp.).

A distraire de la partie du lot numéro vingt-neuf ci-dessus décrite, les emplacements suivants:

a) Une partie du lot numéro vingt-neuf (ptie 29) décrite comme étant la parcelle «A» sur le plan ci-dessous mentionné, faisant partie de l'assiette de la route, intégrée à l'emprise réservée par le ministère de la Voirie, mais non expropriée, laquelle partie du lot numéro vingt-neuf (ptie 29) contient quatre mille quatre cent quatre-vingt-huit pieds carrés (4 488 pi.²).

b) Une autre partie du lot numéro vingt-neuf (ptie 29), désignée comme étant la parcelle «B» sur le plan ci-dessous mentionné, laquelle partie a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 132613. Cette partie du lot numéro vingt-neuf mesure cent pieds (100') de largeur sur une profondeur de deux cent quarante pieds et sept dixièmes (240,7') dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et contient vingt-quatre mille soixante-dix pieds carrés (24 070 pi.²).

c) Une autre partie du lot numéro vingt-neuf (ptie 29) désignée comme étant la parcelle «C» sur le plan ci-dessous mentionné, laquelle partie a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499. Cette partie du lot numéro vingt-neuf (ptie 29) mesure deux cent huit pieds (208') dans ses lignes nord et sud, et soixante-huit pieds (68') dans ses lignes est et ouest, et contient quatorze mille huit pieds carrés (14 008 pi.²).

d) Une autre partie du lot numéro vingt-neuf (ptie 29) désignée comme étant la parcelle «D» sur le plan ci-dessous mentionné, laquelle partie a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499. Cette partie du lot numéro vingt-neuf (ptie 29) mesure quatre-vingt-dix-neuf pieds (99') dans ses lignes nord et sud, et douze pieds (12') dans sa ligne est, et elle contient six cent quatre-vingt-treize pieds carrés (693 pi.²).

La superficie nette de cette portion du lot numéro vingt-neuf ci-dessus décrite et vendue par les présentes, après distraction des parcelles «A», «B», «C» et «D», est de quatre cent treize mille quatre cent quatre-vingt-onze pieds carrés (413 491 pi.²), soit onze arpents et deux cent trente-cinq millièmes (11,235 arp.).

Les emplacements ci-dessus décrits sont indiqués sur un plan compilé et préparé par J. André Laferrierre, arpenteur-géomètre, le quatorzième jour d'avril mil neuf cent soixante-dix, et continué le dix-septième jour de juin mil neuf cent soixante-dix, d'après des plans préparés par J. J. Rondeau, arpenteur-géomètre, le dixième jour de novembre mil neuf cent cinquante-cinq, et d'après les plans et les actes d'expropriation, et sont décrits dans une description technique préparée par J. André Laferrierre, arpenteur-géomètre, le dix-septième jour de juin mil neuf cent soixante-dix; lesdits plan compilé et description technique demeurent annexés à l'original des présentes, après avoir été reconnus véritables et signés aux fins d'identification par les parties aux présentes, avec le notaire soussigné et en sa présence.

L'emplacement ci-dessus est assujetti à une servitude en faveur d'une compagnie de service public en vertu d'un acte dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 64691.

Propriétaire: Placements Bo-Vi Ltée, 715, place Victoria, Montréal, Qué.
Fiche no 011-47. Cadastre: Partie 39.
Description: Enregistrement numéro 139261.

Désignation:

Un emplacement situé à Lachenaie, connu et désigné comme étant la partie du lot numéro trente-neuf (No Ptie 39) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Tel que le tout se trouve décrit au long et annexé à la présente fiche.

Quatorzièmement:

I. Une partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «I» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro trente-neuf est bornée au nord-ouest par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro trente-sept (ptie 37), au sud par la rivière des Prairies, et à l'ouest par une partie du lot numéro quarante (ptie 40), le tout figurant au même cadastre; elle mesure mille cinquante-cinq pieds (1 055') dans sa ligne nord-ouest, deux mille pieds (2 000') dans sa ligne du côté de l'est, sept cent soixante-treize pieds (773') dans sa ligne sud, et mille six cent soixante-cinq pieds et trois dixièmes (1 665,3') dans sa ligne ouest, et contient un million trois cent trois mille sept cent cinquante pieds carrés (1 303 750 pi.²), soit l'équivalent de trente-cinq arpents et quatre cent vingt-sept millièmes (35,427 arp.).

II. Une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «II» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro trente-neuf est bornée au nord-est par la ligne cadastrale entre la paroisse de Lachenaie et la paroisse Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro trente-sept (ptie 37), au sud-est par la route 29, à l'ouest par une partie des lots numéros quarante et quarante et un (40 et 41), et au nord par une partie du lot numéro quarante (ptie 40), le tout figurant au même cadastre; elle mesure six cent quatre-vingt-treize pieds (693') dans sa ligne nord-est, neuf mille six cent quatre-vingt-neuf pieds (9 689') dans sa ligne du côté de l'est, mille cinquante-cinq pieds (1 055') dans sa ligne sud-est, six mille cent quatre-vingt-un pieds (6 181') dans une de ses lignes ouest, cent trente-neuf pieds (139') dans sa ligne nord, et quatre mille six cent huit pieds (4 608') dans une autre ligne ouest; elle contient six millions huit cent soixante-treize mille huit cent dix pieds carrés (6 873 810 pi.^{2}), soit cent quatre-vingt-six arpents et sept cent quatre-vingt-quatre millièmes (186,784 arp.).

A distraire de cette portion du lot numéro trente-neuf ci-dessus décrite, les emplacements suivants, savoir:

a) Une partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «A» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro trente-neuf est bornée au nord-ouest par la route 29, au nord-est et au sud-est par une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39), et à l'ouest par une partie du lot numéro quarante (ptie 40), le tout figurant au même cadastre; elle mesure cent cinquante et un pieds et six dixièmes (151,6') dans sa ligne nord-ouest, soixante pieds (60') dans sa ligne nord-est, cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') dans sa ligne sud-est, soixante-dix-sept pieds et huit dixièmes (77,8') dans sa ligne ouest, et contient dix mille quatre cent quatre-vingt-huit pieds carrés (10 488 pi.^{2}).

b) Une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, antérieurement réservée, et désignée comme étant la parcelle «B» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro trente-neuf est bornée au nord-ouest et à l'ouest par une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39), à l'est par une partie du lot numéro trente-sept (ptie 37), et au sud-ouest par la route 29; elle mesure cinq cent soixante-quatorze pieds et huit dixièmes (574,8') dans ses lignes nord-ouest et sud-est, et trois cent quatre-vingt-quatre pieds (384') dans ses lignes latérales à l'est et à l'ouest, et contient cent quarante-sept mille deux cents pieds carrés (147 200 pi.^{2}).

c) Une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «C» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro trente-neuf a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415, et subséquemment vendue suivant acte enregistré au même bureau d'enregistrement sous le numéro 123017. Cette partie est bornée au nord-ouest par une autre partie du lot numéro trente-neuf et par la route 29; à l'est par une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39), au sud par la rivière des Prairies, à l'ouest par une partie du lot numéro quarante (ptie 40), et au sud-ouest par une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39), le tout figurant au même cadastre; elle mesure deux cent cinquante-deux pieds (252') en front, dans une ligne nord-ouest, mille neuf cent douze pieds et six dixièmes (1 912,6') dans sa ligne du côté de l'est, trois cent dix-sept pieds et deux dixièmes (317,2') dans sa ligne sud, mille cinq cents pieds (1 500') dans sa ligne ouest, et cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') dans une autre ligne nord-ouest, et soixante pieds (60') dans sa ligne sud-ouest, et elle contient cinq cent trente-neuf mille six cent dix pieds carrés (539 610 pi.^{2}).

d) Une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «D» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro trente-neuf a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415, et subséquemment vendue suivant acte enregistré au même bureau d'enregistrement sous le numéro 123017, et contient neuf cent quatre-vingt-trois mille trois cent huit pieds carrés (983 308 pi.^{2}).

e) Une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «E» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro trente-neuf a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415, et subséquemment vendue suivant acte enregistré au même bureau d'enregistrement sous le numéro 123017. Elle mesure quarante-quatre pieds et huit dixièmes (44,8') dans sa ligne nord-ouest, soixante-dix-neuf pieds et huit dixièmes (79,8') dans sa ligne du côté de l'est, cinquante-huit pieds et deux dixièmes (58,2') dans sa ligne sud-est, quatre-vingt-treize pieds et huit dixièmes (93,8') dans sa ligne ouest, et elle contient trois mille soixante-dix-huit pieds carrés (3 078 pi.^{2}).

f) Une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «F» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro trente-neuf a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415, et subséquemment vendue suivant acte enregistré au même bureau d'enregistrement sous le numéro 123017, et contient vingt mille huit cent soixante-treize pieds carrés (20 873 pi.^{2}).

g) Une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «G» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro trente-neuf a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499, et mesure trois cents pieds (300') de largeur sur une profondeur de cinq cent quatre-vingt-un pieds (581') dans ses lignes nord et sud, et contient cent soixante-quatorze mille trois cents pieds carrés (174 300 pi.^{2}).

h) Une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «H» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro trente-neuf a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 132613. Elle est bornée au nord-est par la ligne cadastrale entre la paroisse de Lachenaie et la paroisse Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro trente-sept (ptie 37), au sud-ouest par une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39), et à l'ouest par une partie du lot numéro quarante et un (ptie 41), le tout figurant audit cadastre, et mesure six cent quatre-vingt-treize pieds (693') dans ses lignes nord-est et sud-ouest, et soixante-deux pieds (62') dans ses lignes latérales à l'est et à l'ouest, et elle contient trente-cinq mille cent quatre-vingt-treize pieds carrés (35 193 pi.^{2}).

i) Une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «I» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro trente-neuf a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 133875, et mesure quatre-vingts pieds (80') de largeur sur une profondeur de mille cent quatre-vingt-deux pieds et quatre dixièmes (1 182,4') dans sa ligne nord-ouest et une profondeur de mille deux cents pieds et deux dixièmes (1 200,2') dans sa ligne sud-est, et elle contient quatre-vingt-quinze mille trois cent cinquante-quatre pieds carrés (95 354 pi.^{2}).

j) Une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «J» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro trente-neuf a été expropriée sur avis dûment

enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415 et elle a été vendue subséquemment, suivant acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 123017. Cette partie est bornée au nord-ouest par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro trente-sept (ptie 37), au sud-est et à l'ouest par une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39), tous au cadastre susdit, et mesure six cent cinquante et un pieds et quatre dixièmes (651,4′) dans sa ligne nord-ouest, cent soixante-dix pieds et deux dixièmes (170,2′) dans sa ligne du côté de l'est, six cent trente pieds et huit dixièmes (630,8′) dans sa ligne sud-est, et cent quarante pieds et cinq dixièmes (140,5′) dans sa ligne ouest, et elle contient soixante-neuf mille cent trente et un pieds carrés (69 131 pi.²).

k) Une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «K» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro trente-neuf a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499, et mesure cent seize pieds (116′) dans sa ligne nord-ouest, six pieds (6′) dans sa ligne du côté de l'est, et cent treize pieds (113′) dans sa ligne sud-est, et elle contient deux cent seize pieds carrés (216 pi.²).

l) Une autre partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «L» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro trente-neuf a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499, et mesure soixante-six pieds (66′) de largeur, sur une profondeur de cinq cent quatre-vingt-un pieds (581′) dans ses lignes nord et sud, et contient trente-huit mille trois cent quarante-six pieds carrés (38 346 pi.²).

La superficie nette des parties du lot numéro trente-neuf ci-dessus décrites, après retranchement des parcelles «A», «B», «C», «D», «E», «F», «G», «H», «I», «J», «K» et «L», est de six millions soixante mille quatre cent soixante-trois pieds carrés (6 060 463 pi.²), soit cent soixante-quatre arpents et six cent quatre-vingt-deux millièmes (164,682 arp.).

Propriétaire: Placements Bo-Vi Ltée, 715, place Victoria, Montréal, Qué.
Fiche no 011-48. Cadastre: Partie 41.
Description: Enregistrement numéro 139261
Désignation:

Un emplacement situé à Lachenaie, connu et désigné comme étant la partie du lot numéro quarante et un (No Ptie 41) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Tel que le tout se trouve décrit au long et annexé à la présente fiche.

SEIZIEMEMENT:

Le lot originaire numéro quarante et un (orig. 41) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant cent quatre-vingt-douze pieds (192′) de largeur sur une profondeur de trois mille trois cent cinquante et un pieds et deux dixièmes (3 351,2′) dans sa ligne du côté de l'est et trois mille cinq cent quarante-huit pieds et neuf dixièmes (3 548,9′) dans sa ligne ouest, et contenant six cent soixante-deux mille quatre cent dix-huit pieds carrés (662 418 pi.²), soit dix-huit arpents (18 arp.).

A distraire du lot numéro quarante et un les emplacements suivants:

a) Une partie du lot numéro quarante et un (ptie 41) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «A» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro quarante et un a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numero 112430, et contient cinquante-sept mille six cents pieds carrés (57 600 pi.²).

b) Une autre partie du lot numéro quarante et un (ptie 41) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «B» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro quarante et un est bornée au nord-est par la ligne cadastrale entre la paroisse de Lachenaie et la paroisse Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39), au sud-ouest par une autre partie du lot numéro quarante et un (ptie 41), et à l'ouest par une partie du lot numéro quarante (ptie 40), tous audit cadastre; elle mesure cent quatre-vingt-douze pieds (192′) de largeur sur une profondeur de six cent cinquante pieds (650′) dans ses lignes latérales à l'est et à l'ouest, et contient cent vingt-quatre mille huit cents pieds carrés (124 800 pi.²), soit trois arpents et trois cent quatre-vingt-onze millièmes (3,391 arp.).

c) Une autre partie du lot numéro quarante et un (ptie 41) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «C» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro quarante et un a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499, et contient douze mille six cent soixante-douze pieds carrés (12 672 pi.²).

La superficie nette du résidu du lot numéro quarante et un, après retranchement des parcelles «A», «B» et «C», est de quatre cent soixante-sept mille trois cent quarante-six pieds carrés (467 346 pi.²), soit douze arpents et six cent quatre-vingt-dix-neuf millièmes (12,699 arp.).

Propriétaire: Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer Inc.
Fiche no 012-03.

a) Partie du lot numéro quatre de la subdivision du lot dix (ptie 10-4)

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (ptie 10-4) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145307.

b) Partie du lot numéro quatre de la subdivision du lot douze (ptie 12-4)

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro douze (ptie 12-4) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145307.

Propriétaire: Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer Inc.
Fiche no 012-04.

a) Partie du lot numéro sept de la subdivision du lot dix (ptie 10-7)

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro sept de la subdivision

officielle du lot originaire numéro dix (ptie 10-7) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145307.

b) Partie du lot numéro sept de la subdivision du lot douze (ptie 12-7)

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro douze (ptie 12-7) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145307.

Propriétaire: Corporation Domiciliaire Notre-Dame du Foyer Inc.
Fiche no 012-05.

a) Partie du lot numéro six de la subdivision du lot treize (ptie 13-6)

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro treize (ptie 13-6) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145307.

b) Partie du lot numéro six de la subdivision du lot douze (ptie 12-6)

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro douze (ptie 12-6) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145307.

c) Partie du lot numéro six de la subdivision du lot dix (ptie 10-6)

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant une partie du lot numéro six de la subdivision officielle du lot originaire numéro dix (ptie 10-6) sur le plan et au livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie sauf et à distraire la partie expropriée aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 145307.

Propriétaire: Placements Bo-Vi Ltée., 715, place Victoria, Montréal, Qué. .....
Fiche no 013-01. Cadastre: Partie 40.
Description: Enregistrement numéro 139261.

Désignation:

Un emplacement situé à Lachenaie, connu et désigné comme étant la partie du lot numéro quarante (No ptie 40) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Tel que le tout se trouve décrit au long et annexé à la présente fiche.

QUINZIÈMEMENT:

I. Une partie du lot originaire numéro quarante (ptie 40) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «I» sur le plan ci-dessous mentionné, bornée au nord-ouest par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39), au sud par la rivière des Prairies; et à l'ouest par une partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42), tous audit cadastre. Cette partie mesure cinq cent cinquante-cinq pieds (555′) dans sa ligne nord-ouest, mille cinq cents pieds (1 500′) dans sa ligne est, et mille trois cent quarante pieds (1 340′) dans sa ligne ouest; elle contient six cent dix-sept mille sept cents pieds carrés (617 700 pi.^{2}), soit seize arpents et sept cent quatre-vingt-cinq millièmes (16,785 arp.).

II. Une autre partie du lot numéro quarante (ptie 40) aux plan et livre de renvoi de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «II» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro quarante est bornée au nord par une partie du lot numéro quarante et un (ptie 41), au nord-est par la ligne cadastrale entre la paroisse de Lachenaie et la paroisse de Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par des parties des lots numéros quarante et un et trente-neuf (pties 41 et 39), au sud par une partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39), au sud-est par la route 29, et à l'ouest par une partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42), tous audit cadastre. Elle mesure: quatre cent soixante pieds et trois dixièmes (460,3′) dans sa ligne nord-est; trois mille cinq cent quarante-huit pieds et neuf dixièmes (3 548,9′) dans une de ses lignes du côté de l'est, le long du lot quarante et un (41); deux cent trois pieds et deux dixièmes (203,2′) dans sa ligne nord; mille deux cent cinquante-six pieds et sept dixièmes (1 256,7′) dans une autre ligne à l'est; cent trente-huit pieds et quatre centièmes (138,04′) dans sa ligne sud; six mille cent quatre-vingt-un pieds (6 181′) dans une autre ligne du côté de l'est; cinq cent cinquante-cinq pieds (555′) dans sa ligne sud-est; et onze mille cinq cent soixante pieds (11 560′) dans sa ligne ouest. Elle contient quatre millions huit cent cinquante-cinq mille huit cent quarante-trois pieds carrés (4 855 843 pi.^{2}), soit cent trente et un arpents et neuf cent quarante-huit millièmes (131,948 arp.).

A distraire de la portion du lot numéro quarante (40) ci-dessus décrite, les emplacements suivants;

a) Une partie du lot numéro quarante (ptie 40) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «A» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro quarante a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499, et mesure trois cents pieds (300′) de largeur sur une profondeur de trois cent quatre-vingt-treize pieds (393′) dans ses lignes nord et sud, et contient cent dix-sept mille neuf cents pieds carrés (117 900 pi.^{2}).

b) Une autre partie du lot numéro quarante (ptie 40) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «B» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro quarante a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415, et subséquemment vendue suivant acte enregistré au même bureau d'enregistrement sous le numéro 123017. Cette partie est bornée au nord-ouest par une autre partie du lot numéro quarante (ptie 40), à l'est par une partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39), au sud-est par la route 29, et à l'ouest par une partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42); elle mesure six cent neuf pieds et deux dixièmes (609,2′) dans sa ligne nord-ouest; cent trente pieds et cinq dixièmes (130,5′) dans sa ligne est, cinq cent cinquante-cinq pieds (555′) dans sa ligne sud-est, et cinquante pieds et un dixième (50,1′) dans sa ligne ouest, et elle contient trente-huit mille sept cent trente-neuf pieds carrés (38 739 pi.^{2}).

c) Une autre partie du lot numéro quarante (ptie 40) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «C» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro quarante a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415, et subséquemment vendue suivant acte enregistré au même bureau d'enregistrement sous le numéro 123017. Cette partie est bornée au nord-ouest par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro trente-neuf (ptie 39), au sud-est par une autre partie du lot numéro quarante (ptie 40), et à l'ouest par une partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42), tous audit cadastre, et elle mesure cinq cent cinquante-cinq pieds (555′) dans sa ligne nord-ouest, cent cinq

pieds et deux dixièmes (105,2′) dans sa ligne est, cinq cent seize pieds et deux dixièmes (516,2′) dans sa ligne sud-est, et quarante pieds et deux dixièmes (40,2′) dans sa ligne ouest. Elle contient trente et un mille cent quatre-vingt-huit pieds carrés (31 188 pi.²).

d) Une autre partie du lot numéro quarante (ptie 40) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «D» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro quarante a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 132613, et elle est bornée au nord-est par la ligne cadastrale entre la paroisse de Lachenaie et la paroisse de Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro quarante et un (ptie 41), et au sud-ouest par une autre partie du lot numéro quarante (ptie 40). Elle contient vingt et un mille neuf cent seize pieds carrés (21 916 pi.²).

e) Une autre partie du lot numéro quarante (ptie 40) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «E» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro quarante a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 133875, et mesure quatre-vingts pieds (80′) de largeur sur une profondeur de six cents pieds et neuf dixièmes (600,9′) dans une de ses lignes nord-ouest, le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de 3 314,3′, et sur une profondeur de cent soixante-dix-sept pieds et neuf dixièmes (177,9′) dans une autre ligne nord-ouest, une profondeur de soixante-quatroze pieds et trois dixièmes (74,3′) dans une de ses lignes sud-est, et une profondeur de sept cent cinquante et un pieds et huit dixièmes (751,8′) dans une autre ligne sud-est, le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de 3 234,3′. Elle contient soixante-quatre mille cent quatre-vingt-seize pieds carrés (64 196 pi.²).

f) Une autre partie du lot numéro quarante (ptie 40) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «F» sur le plan ci-dessous mentionné. Cette partie du lot numéro quarante a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499, et mesure soixante-six pieds (66′) de largeur sur une profondeur de trois cent quatre-vingt-treize pieds (393′) dans ses lignes nord et sud, et contient vingt-cinq mille neuf cent trente-huit pieds carrés (25 938 pi.²).

La superficie nette des portions du lot quarante (40) ci-dessus décrites, après distraction des parcelles «A», «B», «C», «D», «E» et «F», est de cinq millions cent soixante-treize mille six cent soixante-six pieds carrés (5 173 666 pi.²), soit cent quarante arpents et cinq cent quatre-vingt-quatre millièmes (140,584 arp.).

Propriétaire: Vente par Pine Court Ltd à Placements Bo-Vi Ltée, enregistrée à L'Assomption sous le no 150914. Placements Bo-Vi Ltée, 715, place Victoria, suite 460, Montréal, Qué.

Fiche nos 013-02, 013-06. Cadastre: Partie 42.

Désignation

Un certain terrain faisant partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42) figurant aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption, et situé dans la municipalité de la paroisse Saint-Charles-de-Lachenaie, cette partie du lot numéro quarante-deux (42) étant bornée comme suit: en direction nord-est par une autre partie dudit lot quarante-deux (ptie 42), à l'est par une autre partie dudit lot quarante-deux (ptie 42), au sud-est par le chemin public appelé route 29, et à l'ouest par une autre partie du lot numéro quarante-trois (ptie 43) aux plan et livre de renvoi officiels. Ce terrain mesure trois cent quarante-six pieds (346′) dans sa ligne nord-est, trois mille quatre cent dix-neuf pieds et soixante-quatroze centièmes (3 419,74′) dans sa ligne est, trois cent cinquante-huit pieds (358′) dans sa ligne sud-est et trois mille huit cent treize pieds et sept dixièmes (3 813,7′) dans sa ligne ouest. Il a une superficie de un million quarante et un mille six cent quinze pieds carrés (1 041 615 pi.²), soit l'équivalent de vingt-huit arpents et trois dixièmes (28,3 arpents). Le tout est indiqué comme étant la parcelle 2A, sur un plan préparé par J. André Laferrière, arpenteur-géomètre, le deux novembre mil neuf cent soixante et onze (1971) et continué le vingt-huit décembre mil neuf cent soixante et onze. Une copie dudit plan a été annexée à un acte constatant la vente consentie par l'Arquette Holdings Ltd. à Pine Court Realty Co. Ltd., acte passé devant le notaire soussigné le six janvier mil neuf cent soixante-douze et enregistré au bureau d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 149816.

Ce fonds est grevé d'une servitude au profit de la Compagnie de Téléphone Bell du Canada.

b) Un certain terrain faisant partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42) figurant aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption, et situé dans la municipalité de la paroisse Saint-Charles-de-Lachenaie. Cette partie du lot numéro quarante-deux (42) est bornée comme suit: au nord-ouest par le chemin public appelé route 29, et par une autre partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42); à l'est par d'autres parties du lot numéro quarante-deux (pties 42); au sud par la rivière des Prairies; et à l'ouest par une partie du lot numéro quarante-trois (ptie 43) aux plan et livre de renvoi officiels susdits. Ce terrain mesure cent huit pieds (108′) dans sa ligne nord-ouest le long de la route n° 29, deux cent cinquante pieds (250′) dans une de ses lignes est et dans l'autre ligne nord-ouest; neuf cent vingt pieds (920′) dans l'autre ligne est; et mille deux cent dix pieds (1 210′) dans sa ligne ouest. Ce terrain a une superficie de deux cent quatre-vingt-treize mille trois cent vingt pieds carrés (293 320 pi²), soit l'équivalent de sept arpents et quatre-vingt-dix-sept centièmes (7,97 arpents). Le tout est indiqué comme étant la parcelle 1, sur un plan préparé par J. André Laferrière, arpenteur-géomètre, le 2 novembre mil neuf cent soixante et onze et continué le vingt-huit décembre mil neuf cent soixante et onze. Une copie de ce plan est annexée à un certain acte constatant la vente consentie par Arquette Holdings Ltd. à Pine Court Realty Co. Ltd., acte précité, et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 149816.

Le fonds est grevé d'une servitude permettant l'établissement d'une ligne de transmission, servitude créée au profit de la Shawinigan Power Co. Ltd.

A distraire de cette partie dudit lot numéro quarante-deux (42) ci-dessus décrit en premier lieu sous la lettre *a*), les parties dudit lot quarante-deux (42) expropriées par le ministre de la Voirie, et indiquées dans l'acte constatant la quittance consentie par Arquette Holdings Ltd. au ministre de la Voirie, acte passé devant le notaire J. Guy Charbonneau le vingt-six mai mil neuf cent soixante-dix et enregistré au bureau d'enregistrement de la division de L'Assomption sous le n° 138373. Lesdites parties à distraire comme il est dit plus haut sont techniquement décrites comme suit:

1° Un terrain faisant partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption, dans la municipalité de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie. Cette partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42) est bornée: à l'est par une autre partie du lot numéro quarante-deux (42); au sud-est par le chemin public connu appelé route 29; à l'ouest par une autre partie du lot quarante-deux (ptie 42). Ledit terrain mesure trois mille soixante-six pieds et cinq dixièmes (3 066,5′) dans sa ligne est, cent deux pieds et huit dixièmes (102,8′) dans sa ligne sud-est, deux mille trois cent quatre-vingt-quinze pieds et cinq dixièmes (2 395,5′) dans sa ligne ouest, sept cent cinquante pieds et cinq dixièmes (750,5′) dans l'autre à l'ouest, le long d'un arc de cercle engendré par un rayon de trois mille deux cent quatre-vingt-quatorze pieds et trois dixièmes (3 294,3′), et ayant une superficie de deux cent vingt-trois mille six cents pieds carrés (223 600 pi.²), soit l'équivalent de six arpents et

soixante-seize millièmes (6,076 arpents); le tout est indiqué comme étant la parcelle n° B1 sur un plan préparé par J. André Laferrière, arpenteur-géomètre, le deux novembre mil neuf cent soixante et onze (1971), et continué le vingt-huit décembre mil neuf cent soixante et onze. Une copie de ce plan est annexée à l'acte constatant la vente consentie par Arquette Holdings Ltd. à Pine Realty Co. Ltd. acte mentionné ci-dessus, et qui a été enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 149816.

2° Un certain terrain faisant partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42) figurant aux plan et livre de renvoi de la paroisse Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption, et situé dans la municipalité de la paroisse Saint-Charles-de-Lachenaie. Cette partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42) est bornée de tous côtés par le lot numéro quarante-deux (ptie 42) et a une superficie de quatre mille cinq cents pieds carrés (4 500 pi.²), soit l'équivalent de cent vingt-deux millièmes d'arpent (0,122 arpent), le tout tel qu'il est indiqué comme étant la parcelle «B2», sur le plan préparé par J. André Laferrière, arpenteur-géomètre, le deux novembre mil neuf cent soixante et onze (1971) et continué le vingt-huit décembre mil neuf cent soixante et onze. Une copie de ce plan est annexée à l'acte constatant la vente consentie par Arquette Holdings Ltd. à Pine Court Realty Co. Ltd., acte précité et enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 149816.

En conséquence, la superficie du terrain vendu par les présentes est de trente arpents carrés et soixante-douze millièmes (30,072 arpents carrés).

réserve de la part du vendeur.

Propriétaire: Placements Bo-Vie Ltée, 715, place Victoria, Montréal, Qué.

Fiche no 013-09. Cadastre: Partie 43

Description: Enregistrement numéro 139261

«Désignation»

Un emplacement situé à Lachenaie, connu et désigné comme étant la partie du lot numéro quarante-trois (No Ptie 43) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Tel que le tout se trouve décrit au long et annexé à la présente fiche.

DIX-HUITIEMEMENT:

I. Une partie du lot originaire numéro quarante-trois (ptie 43) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie. Cette partie du lot numéro quarante-trois est désignée comme étant la parcelle «I» sur le plan mentionné immédiatement ci-dessous, et elle est bornée: au nord par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42), au sud par la rivière des Prairies et à l'ouest par une partie du lot numéro quarante-quatre (ptie 44) le tout du même cadastre; elle mesure quatre cent seize pieds et neuf dixièmes (416,9′) dans sa ligne nord, mille deux cent trente pieds (1 230′) dans sa ligne est, trois cent quatre-vingt-trois pieds et sept dixièmes (383,7′) dans sa ligne sud et mille cent soixante-quinze pieds (1 175′) dans sa ligne ouest. Sa superficie est de quatre cent cinquante-huit mille deux cent quatre-vingts pieds carrés (458 280 pi.²), soit l'équivalent de douze arpents et quatre cent cinquante-deux millièmes (12,452 arpents).

II. Une autre partie du lot numéro quarante-trois (ptie 43) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie. Cette partie du lot numéro quarante-trois est désignée comme étant la parcelle II, sur le plan mentionné immédiatement ci-dessous. Elle est bornée au nord-est par la ligne cadastrale entre la paroisse Lachenaie et la paroisse Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42), au sud par la route 29, à l'ouest par une partie du lot numéro quarante-quatre (ptie 44) et par les lots numéros quarante-six, quarante-huit et cinquante et un (46, 48 et 51) tous du même cadastre. Ce terrain mesure quatre cent soixante-six pieds et quatre dixièmes (466,4′) dans sa ligne nord-est, douze mille trois cent soixante-dix-neuf pieds et deux dixièmes (12 379,2′) dans sa ligne est, quatre cent dix-neuf pieds et neuf centièmes (419,09′) dans sa ligne sud et douze mille huit cent douze pieds et huit dixièmes (12 812,8′) dans sa ligne ouest. La superficie est de quatre millions huit cent trente-neuf mille six cent quatre-vingt-treize pieds carrés (4 839 693 pi.²), soit l'équivalent de cent trente et un arpents et cinq cent neuf millièmes (131,509 arpents).

A distraire de cette partie du lot numéro quarante-trois décrit immédiatement ci-dessus, les emplacements suivants:

a) Une partie du lot numéro quarante-trois (ptie 43) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie. Cette partie du lot numéro quarante-trois est désignée comme étant la parcelle «A», sur le plan mentionné immédiatement ci-dessous. Elle a été vendue suivant actes enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 67848 et 69975. Elle est bornée au nord et à l'est par une autre partie du lot numéro quarante-trois, au sud par la route 29, à l'ouest par une partie du lot numéro quarante-quatre (ptie 44) dudit cadastre et a une superficie de trois mille huit cent quatre pieds carrés (3 804 pi.²).

b) Une autre partie du lot numéro quarante-trois (ptie 43) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, réservée au préalable, et désignée comme étant la parcelle B, sur le plan mentionné immédiatement ci-dessous et vendue précédemment, par acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 78477. Cette partie mesure soixante-dix pieds (70′) dans sa ligne nord et sud et cent pieds (100′) dans ses lignes est et ouest et elle a une superficie de six mille six cent cinquante-seept pieds carrés (6 657 pi.²).

c) Le lot numéro un de la subdivision du lot originaire numéro quarante-trois (43-1) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, étant la propriété de l'Hydro-Québec et étant désigné comme étant la parcelle C, sur le plan mentionné directement ci-dessous. Il est borné au nord par la route 29, à l'est et au sud par une autre partie du lot numéro quarante-trois (ptie 43), à l'ouest par une partie du lot numéro quarante-quatre (ptie 44), et il mesure quarante-six pieds et cinq dixièmes (46,5′) au nord, cent un pieds et huit dixièmes (101,8′) à l'est, quarante-cinq pieds (45′) au sud, et quatre-vingt-dix pieds (90′) à l'ouest. La superficie est de quatre mille deux cent soixante-cinq pieds carrées (4 265 pi.²).

d) Une autre partie du lot numéro quarante-trois (ptie 43) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie. Cette partie du lot numéro quarante-trois est désigné comme étant la parcelle «D», sur le plan mentionné directement ci-dessous. Elle a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 112430. Elle mesure quatre cent dix-neuf pieds (419′) au nord, trois cent vingt-neuf pieds (329′) à l'est, quatre cent dix-neuf pieds (419′) au sud et trois cent vingt-sept pieds (327′) à l'ouest et a une superficie de cent vingt-cinq mille sept cents pieds carrés (125 700 pi.²).

e) Une autre partie du lot numéro quarante-trois (ptie 43) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, désignée comme étant la parcelle E, au plan mentionné directement ci-dessous. Cette partie du lot numéro quarante-trois a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499. Elle mesure quatre cent dix-neuf pieds (419′) au nord et au sud, soixante et onze pieds (71′) à l'est et à l'ouest et a une superficie de vingt-sept mille six cent cinquante-quatre pieds carrés (27 654 pi.²).

La superficie nette des parties du lot numéro quarante-trois décrites ci-dessus, après retranchement des parcelles «A», «B», «C», «D» et «E», est de cinq millions cent vingt-neuf mille huit cent quatre-vingt-treize pieds carrés (5 129 893 pi.²), soit l'équivalent de cent trente-neuf arpents et trois cent quatre-vingt-quinze millièmes (139,395 arpents).

Propriétaire: Placements Bo-Vie Ltée, 715, place Victoria, Montréal, Qué.
Fiches nos 013-10, 013-11, 013-12. Cadastre, Parties 44, 45, 46 et 47.
Enregistrement numéro 143827. Vente par Pierre Paul Mathieu et *uxor* et *al*.

Désignation.

Un emplacement situé à Lachenaie, connu et désigné comme étant les parties des lots numéros quarante-quatre, quarante-cinq, quarante-six et quarante-sept (Nos, pties 44, 45, 46 et 47) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Tel que le tout se trouve décrit au long et annexé à la présente fiche.

Premièrement

D'une partie du lot originaire numéro quarante-quatre (ptie 44) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Mesurant cent six pieds et sept dixièmes de pied (106,7') dans la ligne nord en front; mille cent cinquante pieds (1 150,0') dans la ligne est; Deux cent trente-deux pieds (232,0') dans la ligne sud; cent cinq pieds (105,0') dans la ligne ouest; cent vingt-huit pieds et cinq dixièmes de pied (128,5') dans l'autre ligne nord; mille vingt-cinq pieds et six dixièmes de pied (1 025,6') dans l'autre ligne ouest le long du lot numéro 44-2 (rue).

Bornée comme suit: au nord par la route 29 et par le lot no 44-1 (rue); à l'est par une partie du lot numéro 43 et par le lot numéro 43-1; au sud par la rivière des Prairies; à l'ouest par une autre partie du lot numéro 44 et par le lot numéro 44-2 (rue), et par le lot numéro 44-1.

Contenant en superficie cent vingt-six mille six cent quatre-vingt-un pieds carrés (126 681 pi. ²) équivalant à trois arpents quatre cent quarante-deux millièmes d'arpent (3,442 arp.).

Deuxièmement

D'une partie du lot originaire numéro quarante-quatre (ptie 44) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Mesurant cent quarante-six pieds (146,0') dans la ligne nord; neuf cent soixante et onze pieds (971,0') dans la ligne est; cent soixante et un pieds (161,0') dans la ligne est; neuf cent vingt pieds (920,0') dans la ligne ouest.

Borné comme suit: au nord par la route numéro 29; à l'est par le lot numéro 44-2 (rue); au sud par le lot numéro 44-1 (rue); à l'ouest par partie du lot numéro 45.

Contenant en superficie cent quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (143 498 pi²) équivalant à trois arpents huit cent quatre-vingt-dix-neuf millièmes d'arpent (3,899 arp.).

Troisièmement

D'une partie du lot originaire numéro quarante-quatre (ptie 44) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Mesurant deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds (297,0') dans la ligne nord; six mille quatre cent soixante-douze pieds (6 472,0') dans la ligne est; trois cent neuf pieds et trois dixièmes de pied (309,3') dans la ligne sud; six mille cinq cent dix pieds (6 510,0) dans la ligne ouest.

Bornée comme suit: au nord par une partie du lot numéro 46; à l'est par une partie du lot numéro 43; au sud par la route 29; à l'ouest par une partie du lot numéro 45.

Contenant en superficie un million huit cent soixante-sept mille sept cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (1 867 798,0 pi²) équivalant à cinquante arpents sept cent cinquante-quatre millièmes d'arpent (50,754 arp.).

Quatrièmement

D'une partie du lot originaire numéro quarante-cinq (ptie 45) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Mesurant soixante pieds (60,0') de largeur, sur une profondeur de cent quarante-cinq pieds (145,0') dans les lignes nord et sud.

Bornée comme suit: au nord par une autre partie du lot numéro 45; à l'est par une partie du lot numéro 44; au sud par le lot numéro 45-4 (rue); à l'ouest par le lot numéro 45-2 (rue).

Contenant en superficie huit mille sept cent pieds carrés (8 700,0 pi²) équivalant à deux cent trente-six millièmes d'arpent (0,236 arp.)

Cinquièmement

D'une partie du lot originaire numéro quarante-cinq (ptie 45) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Mesurant cent soixante-dix pieds (170,0') dans la ligne nord; huit cent dix pieds (810,0') dans la ligne est; cent quarante-cinq pieds (145,0') dans la ligne sud; sept cent quarante-sept pieds et neuf dixièmes de pied (747,9') dans la ligne ouest.

Bornée comme suit: au nord par la route numéro 29, à l'est par une partie du lot numéro 44; au sud par une autre partie du lot numéro 45; à l'ouest par les lots numéros 45-1 (rue) et 45-2 (rue).

Contenant en superficie cent dix-sept mille cinq pieds carrés (117 005 pi²) équivalant à trois arpents cent soixante-dix-neuf millièmes d'arpent (3,179 arp.).

Sixièmement

D'une partie du lot originaire numéro quarante-cinq (ptie 45) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Mesurant cent pieds (100,0'), mesurant cent pieds (100,0') de largeur, sur une profondeur de six cent soixante-dix-sept pieds et sept dixièmes de pied (677,7') dans les lignes est et ouest.

Bornée comme suit: au nord par une autre partie du lot numéro 45; à l'est par les lots numéros 45-1 (rue) 45-2 (rue); au sud par une autre partie du lot numéro 45; à l'ouest par les lots numéros 53-21, 53-22, 53-37, 53-38, 53-39, 53-40, 53-41, 53-28.

Le point d'intersection de la limite nord de cettedite partie de lot avec la limite ouest du lot numéro 45-1 (rue), est situé à une distance de cent trente pieds (130,0') de la route numéro 29, distance mesurée le long de la limite ouest du lot numéro 45-1 (rue).

Le point d'intersection de la limite nord de cettedite partie de lot avec la ligne de division des lots originaires quarante-cinq (45) et cinquante-trois (53), est situé à une distance de quatre-vingt-quinze pieds (95,0') de la route numéro 29, distance mesurée le long de ladite ligne de division.

Contenant en superficie soixante-sept mille sept cent soixante-dix pieds carrés (67 770,0 pi²) équivalant à un arpent huit cent quarante-deux millièmes d'arpent (1,842 arp.).

Septièmement

D'une partie du lot originaire numéro quarante-cinq (ptie 45) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Mesurant deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds (297,0') dans la ligne nord; six mille cinq cent dix pieds (6 510,0') dans la ligne est; trois cent trois pieds et neuf dixièmes de pied (303,9') dans la ligne sud; six mille cinq cent quarante-huit pieds (6 548,0') dans la ligne ouest.

Contenant en superficie un million huit cent soixante-dix-huit mille sept cent trente-trois pieds carrés (1 878 733 pi²) équivalant à cinquante et un arpents et cinquante et un millièmes d'arpent (51,051 arp.).

A être déduit de cettedite parcelle une partie du lot numéro quarante-cinq (ptie 45) mesurant quatre-vingt-quatorze pieds et cinquante-deux centièmes de pied (94,52') dans la ligne nord, quatre-vingt-huit pieds et six dixièmes de pied (88,6') dans la ligne est; cent trois pieds et un dixième de pied (103,1') dans la ligne sud; cent dix-huit pieds (118,0') dans la ligne ouest.

Contenant en superficie dix mille pieds carrés (10 000,0 pi²) équivalant à deux cent soixante et onze millièmes d'arpent (0,271 arp.).

Bornée au nord, à l'est et à l'ouest par une autre partie du not numéro 45, au sud par la route 29. La limite est de cettedite partie du lot numéro quarante-cinq (ptie 45) coïncide avec la limite ouest de la servitude de l'Hydro-Québec enregistrée sous les numéros 82195 et 88994 au Bureau d'enregistrement, division de L'Assomption.

La superficie nette de la partie du lot numéro quarante-cinq (ptie 45) désignée comme parcelle no 7, après déduction de la partie ci-dessus décrite, est égale à un million huit cent soixante-huit mille sept cent trente-trois pieds carrés (1 868 733,0 pi²) équivalant à cinquante arpents sept cent quatre-vingt millièmes d'arpent (50,780 arp.).

Bornée comme suit: au nord par une partie du lot numéro 47; à l'est par une partie du lot numéro 44 et par une autre partie du lot numéro 45; au sud par une autre partie du lot numéro 45 et par la route 29; à l'ouest par une autre partie du lot numéro 45 et par une partie du lot numéro 53, et par le lot numéro 53-36-2.

Huitièmement

D'une partie du lot originaire numéro quarante-six (ptie 46) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Mesurant trois cent seize pieds (316,0') dans la ligne nord; mille sept cent quarante-cinq pieds (1 745,0') dans la ligne est; deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds (297,0') dans la ligne sud; mille six cent quatre-vingt-quinze pieds (1 695,0') dans la ligne ouest.

Bornée comme suit: au nord par une autre partie du lot numéro 46; à l'est par une partie du lot numéro 43; au sud par une partie du lot numéro 44; à l'ouest par une partie du lot numéro 47.

Contenant en superficie quatre cent quatre-vingt-quatorze mille neuf cent trente-trois pieds carrés (494 933 pi²) équivalant à treize arpents quatre cent quarante-neuf millièmes d'arpent (13,449 arp.).

Neuvièmement

D'une partie du lot originaire numéro quarante-sept (ptie 47) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Mesurant trois cent treize pieds (313,0') dans la ligne nord; mille six cent quatre-vingt-quinze pieds (1 695,0') dans la ligne est; deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds (297,0') dans la ligne sud; mille six cent quarante-cinq pieds (1 645,0') dans la ligne ouest.

Bornée comme suit: au nord par une autre partie du lot numéro 47; à l'est par une partie du lot numéro 46; au sud par une partie du lot numéro 45; à l'ouest par une partie du lot numéro 55.

Contenant en superficie quatre cent quatre-vingt mille cinq cent quarante-six pieds carrés (480 546 pi²) équivalant à treize arpents cinquante-huit millièmes d'arpent (13,058 arp.).

Un certain terrain vacant situé dans la municipalité de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie et qui est composé d'une partie du lot numéro cinquante-trois (ptie 53) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie.

Il mesure cent quatre-vingts pieds et huit centièmes dans sa ligne nord, cent quarante-trois pieds et onze centièmes dans sa ligne nord-est, cent soixante-deux pieds et quatre dixièmes dans sa ligne sud-ouest, trente pieds dans sa ligne ouest le long d'un arc de cercle ayant un rayon de deux cent quinze pieds; et il a une superficie de vingt-six mille quatre-vingt-dix pieds carrés (26 090 pi²) mesure anglaise et plus ou moins.

Il est borné au nord, au sud et au sud-ouest par une autre partie du lot 53 au nord-est par une autre partie du lot 53 (Hydro-Québec) et à l'ouest par une autre partie de lot 53 (une rue projetée).

Le point d'intersection de la limite sud de la partie du lot 53 et la limite sud-ouest de l'assiette de la servitude de l'Hydro-Québec est situé à une distance de cent six pieds et soixante-trois centièmes depuis un point situé du côté nord d'une rue projetée, ledit côté nord étant le prolongement vers le nord-est du côté nord-ouest de la rue connue comme étant le lot 53-65; dudit point une distance de vingt-trois pieds et quatre-vingt-treize centièmes dans la même direction vers l'est du côté nord de ladite rue projetée jusqu'à la ligne cadastrale entre les lots originaires 53 et 45.

Propriétaire: Vente par Construction Modique Lachenaie à Placements Bo-Vi Ltée, enregistré sous le numéro 145934, Placements Bo-Vi Ltée., 715 Place Victoria, Montréal, Qué.

Fiche no 013-18. Cadastre: Partie 53.

Un terrain vacant, situé dans la municipalité de la paroisse Saint-Charles-de-Lachenaie, composé d'une partie du lot numéro cinquante-trois (ptie 53) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie. Il mesure cent quatre-vingts pieds et huit centièmes dans sa ligne nord, cent quatre-trois pieds et onze centième dans sa ligne nord-est, cent soixante-deux pieds et quatre dixièmes dans sa ligne sud, cent cinquante-deux pieds et trente et un centièmes dans sa ligne sud-ouest, et trente pieds dans sa ligne ouest longeant l'arc d'un cercle ayant un rayon de deux cent quinze pieds. Sa superficie est de vingt-six mille quatre-vingt-dix pieds carrés (26 090 pi.²), mesure anglaise et plus ou moins.

Ce terrain est borné au nord, au sud et au sud-ouest par une autre partie du lot 53, au nord-est par une autre partie du lot 53 (l'Hydro-Québec), et à l'ouest par une autre partie du lot 53 (rue projetée).

Le point d'intersection de la limite sud de ladite partie du lot 53 et de la limite sud-ouest de l'assiette de la servitude de l'Hydro-Québec est situé à une distance de cent six pieds et soixante-trois centièmes d'un point situé sur le côté nord d'une rue projetée, ce côté nord étant le prolongement vers le nord-est du côté nord-ouest de la rue connue comme étant le lot 53-65; depuis ce point, une distance de vingt-trois pieds et quatre-vingt-treize centièmes dans la même direction, à l'est du côté nord de ladite rue projetée jusqu'à la ligne cadastrale originaire entre les lots 53 et 45.

Propriétaire: Placements Bo-Vi Ltée, 715 Place Victoria, Montréal, P.Q.
Fiches nos 013-21, 013-22. Cadastre, Partie 53 et 58.
Description: Enregistrement numéro 139261.

Désignation:

Un emplacement situé à Lachenaie, connu et désigné comme étant les parties des lots numéros cinquante-trois et cinquante-huit (Nos Ptie 53 et 58) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachanaie.

Tel que le tout se trouve décrit au long et annexé à la présente fiche.

DIX-NEUVIEMEMENT:

I. Une partie du lot originaire numéro cinquante-trois (ptie 53) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, et cette partie du lot numéro cinquante-trois est désignée comme étant la parcelle «I» sur le plan mentionné directement ci-dessous. Elle est bornée au nord par le chemin Quintal et par les lots numéros cinquante-six et cinquante-cinq (56 et 55), à l'est par les lots numéros cinquante-deux, cinquante-six et cinquante-cinq, par la resubdivision un de la subdivision trente-six du lot cinquante-trois et par une partie du lot numéro quarante-cinq (52, 56, 55, 53-36-1 et Ptie 45), au sud par les lots numéros cinquante-six et cinquante-cinq, par la resubdivision un de la subdivision trente-six du lot cinquante-trois, par la resubdivision deux de la subdivision trente-six du lot cinquante-trois (56, 55, 53-36-1 et 53-36-2) et par la route 29, et à l'ouest par une partie du lot numéro cinquante-huit (ptie 58). Elle mesure six cent quatre-vingt-dix pieds dans la ligne nord longeant le chemin Quintal, trois mille quatre-vingt-douze pieds (3 092′) dans sa ligne est longeant le lot numéro cinquante-deux (52), deux cent quatre-vingt-seize (296′) dans sa ligne sud longeant les lots cinquante-cinq et cinquante-six (55 et 56), deux mille trois cent quatre pieds (2 304′) dans sa ligne est longeant le lot numéro cinquante-six (56), quatre-vingt-dix-huit pieds et soixante-cinq centièmes (98,65′) dans sa ligne nord longeant le lot cinquante-six (56), mille cinq cent seize pieds et huit dixièmes (1 516,8′) dans la ligne est longeant le lot cinquante-cinq (55), cent quatre-vingt-dix-sept pieds et trente-cinq centièmes (197,35′) dans sa ligne nord longeant le lot cinquante-cinq (55), six mille quatre cent soixante-dix pieds (6 470′) dans sa ligne est longeant le lot quarante-cinq (45), deux cent soixante-dix-sept (277′) dans sa ligne sud longeant les lot 53-36-2 et 53-36-1, soixante-dix huit pieds (78′) dans sa ligne est longeant le lot 53-36-1, trois cent soixante pieds et vingt-six centièmes (360,26′) dans sa ligne sud longeant la route 29, et quatorze mille soixante-dix pieds (14 070′) dans sa ligne ouest. Sa superficie est de six millions cinq cent soixante-dix mille huit cent cinquante-six pieds carrés et deux dixièmes (6 570 856,2 pi.²) soit l'équivalent de cent soixante-dix-huit arpents et cinq cent cinquante-neuf millièmes (178,559 arpents).

II. Une autre partie du lot numéro cinquante-trois (ptie 53) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, cette partie du lot numéro cinquante-trois étant désignée comme étant la parcelle II sur le plan mentionné directement ci-dessous. Elle est bornée au nord par le lot numéro cinquante-sept (57), à l'est par la ligne cadastrale entre la paroisse Lachenaie et la paroisse Saint-Paul-l'Ermite, au sud par le chemin Quintal et à l'ouest par une partie du lot numéro cinquante-trois (ptie 53), tous figurant au même cadastre. Elle mesure quatre cent quarante-cinq pieds (445′) dans sa ligne nord, six cent quarante pieds (640′) dans sa ligne est, quatre cent quatre-vingts pieds (480′) dans sa ligne sud et deux cent quatre-vingts pieds (280′) dans sa ligne ouest. Sa superficie est de cent quatre-vingt-quinze mille cinq cents pieds carrés (195 500 pi.²) soit l'équivalent de cinq arpents et trois cent douze millièmes (5,312 arpents).

A distraire de la partie du lot numéro cinquante-trois décrite ci-dessus les terrains suivants:

a) Une partie du lot numéro cinquante-trois (ptie 53) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, précédemment réservée, et désignée comme étant la parcelle «A» sur le plan mentionné directement ci-dessous, et mesurant cent trois pieds et vingt-six centièmes (103,26′) dans ses lignes nord et sud et deux cent quatre-vingt-quinze pieds (295′) dans ses lignes est et ouest. La superficie est de vingt-sept mille cinq cent quarante-six pieds carrés et quatre-vingt-sept centièmes (27 546,87 pi.²).

b) Une autre partie du lot numéro cinquante-trois (ptie 53) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie qui est désignée comme étant la parcelle «B» sur le plan mentionné ci-dessous. Cette partie du lot cinquante-trois a été expropriée antérieurement en vertu des actes enregistrés audit bureau d'enregistrement sous les numéros 112430 et 137499. Sa superficie est de quatre-vingt-seize mille cent cinquante pieds carrés (96 150 pi.²).

c) Une autre partie du lot cinquante-trois (ptie 53) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, qui est désignée comme étant la parcelle «C» sur le plan mentionné directement ci-dessous. Cette partie du lot numéro cinquante-trois a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499. Sa superficie est de vingt et un mille cent cinquante-trois pieds carrés (21 153 pi.²)

La superficie nette des parties du lot numéro cinquante-trois décrites ci-dessus, après le retranchement des parcelles «A», «B» et «C», est de six millions six cent vingt et un mille cinq cent six pieds carrés (6 621 506 pi.²) soit l'équivalent de cent soixante-dix-neuf arpents et neuf cent vingt-sept millièmes (179,927 arpents).

CEPENDANT, à distraire la partie dudit lot vendue aux termes d'un acte enregistré sous les numéros 145933 et 141184.

VINGT-DEUXIEMEMENT:

I. Une partie du lot originaire numéro cinquante-huit (ptie 58) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, laquelle partie est désignée comme étant la parcelle «I» sur le plan mentionné ci-dessous et est bornée au nord par la route 29, à l'est par une partie subdivisée du lot numéro cinquante-trois, au sud par la rivière des Prairies et à l'ouest par une partie du lot numéro soixante et un (ptie 61), le tout apparaissant sur ledit cadastre. Elle mesure six cent six pieds (606′) dans sa ligne nord, neuf cent seize pieds (916′) dans sa ligne est, six cent vingt-huit pieds (628′) dans sa ligne sud et neuf cent soixante-quatorze pieds (974′) dans sa ligne ouest. Sa superficie est de cinq cent vingt-huit mille pieds carrés (528 000 pi.²), soit l'équivalent de quatorze arpents et trois cent quarante-sept millièmes (14,347 arpents).

II. Une autre partie du lot cinquante-huit (ptie 58) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, désignée comme étant la parcelle «II» sur le plan mentionné directement ci-dessous, et bornée au nord par les lots numéros soixante (60) et cinquante-neuf (59), à l'est par une partie du lot numéro cinquante-trois (ptie 53), au sud par la route 29 et à l'ouest par une partie du lot numéro soixante et un (ptie 61) et par le lot numéro cinquante-neuf (59), tous figurant audit cadastre. Elle mesure six cent six pieds (606′) sans sa ligne sud, douze mille trois cent trente-cinq pieds (12 335′) dans une de ses lignes ouest, quatre-vingt-seize pieds (96′) dans sa ligne nord, deux mille vingt pieds (2 020′) dans une autre ligne ouest, cinq cent neuf pieds (509′) dans une autre ligne nord, et quatorze mille trois cent cinquante pieds (14 350′) dans sa ligne est. Sa superficie est de huit millions cent vingt mille et vingt-trois pieds carrés (8 120 023 pi.²) soit l'équivalent de deux cent vingt arpents et six cent quarante-six millièmes (220,646 arpents).

A distraire le terrain suivant de la partie du lot numéro cinquante-huit décrite directement ci-dessus, à savoir:

a) Une partie du lot numéro cinquante-huit (ptie 58) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, réservée antérieurement et désignée comme étant la parcelle «A» sur le plan mentionné directement ci-dessous et mesurant cent soixante-quinze pieds (175') de largeur sur une profondeur de cinq cents pieds (500') dans sa ligne est, et une profondeur de cinq cent trente-quatre pieds et quatre dixièmes (534,4') dans sa ligne ouest. Sa superficie est de quatre-vingt-dix mille cinq cent dix pieds carrés (90 510 pi. ca.).

b) Une autre partie, du lot numéro cinquante-huit (ptie 58) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, qui est désignée comme étant la parcelle «B» sur le plan mentionné directement ci-dessous. Cette partie a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 112430. Elle mesure six cent trente-deux pieds (632') dans sa ligne nord, trois cent vingt-neuf pieds (329') dans sa ligne est, six cent vingt-deux pieds (622') dans sa ligne sud et trois cent vingt-quatre pieds (324') dans sa ligne ouest. Sa superficie est de cent quatre-vingt-huit mille deux cent vingt pieds carrés (188 200 pi. ca.).

c) Une autre partie du lot numéro cinquante-huit (ptie 58), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, qui est désignée comme étant la parcelle «C» sur le plan mentionné directement ci-dessous. Cette partie du lot numéro cinquante-huit a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499. Elle mesure six cent trente-cinq pieds (635') dans sa ligne nord, soixante et onze pieds (71') dans ses lignes est et ouest et six cent trente-deux pieds (632') dans sa ligne sud. Sa superficie est de quarante et un mille huit cent onze pieds carrés (41 811 pi. ca.)

La superficie nette des parties dudit lot numéro cinquante-huit décrites ci-dessus, après le retranchement des parcelles «A», «B» et «C» est de huit millions deux cent soixante-quatorze mille quatre cent quatre-vingt-deux pieds carrés (8 274 482 pi. ca.), soit l'équivalent de deux cent vingt-six arpents et deux cent quatre-vingt-quatre millièmes (226,284 arpents).

A distraire dudit emplacement, la partie vendue aux termes de l'acte enregistré au susdit bureau d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 141184.

Propriétaire: Placements Bo-Vie Ltée, 715, place Victoria, Montréal, Qué.
Fiches nos: 013-25, 013-27, 013-28 Cadastre: Partie 61
Description: Enregistrement numéro 139261

«Désignation»

Un emplacement situé à Lachenaie, connu et désigné comme étant la partie du lot numéro soixante et un (No Ptie 61) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Tel que le tout se trouve décrit au long et annexé à la présente fiche.

VINGT-TROISIEMEMENT: I. Une partie du lot originaire numéro soixante et un (ptie 61) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, laquelle est désignée comme étant la parcelle «I» sur le plan mentionné directement ci-dessous. Cette partie est bornée à l'est par une partie du lot numéro cinquante-huit (ptie 58), au sud par la rivière des Prairies, à l'ouest par une autre partie du lot numéro soixante et un (ptie 61) et au nord par la route 29, toutes audit cadastre. Elle mesure deux cent cinquante pieds et cinq dixièmes (250,5') dans sa ligne nord, neuf cent soixante-quatorze pieds (974') dans sa ligne est, deux cent soixante-six pieds et quatre dixièmes (266,4') dans sa ligne sud et mille cent trente-sept pieds et un dixième (1 137,1') dans sa ligne ouest. Sa superficie est de deux cent cinquante-sept mille six cent cinq pieds carrés (257 605 pi.^{2}), soit l'équivalent de sept arpents (7 arpents).

II. Une autre partie du lot numéro soixante et un (ptie 61) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, laquelle est désignée comme étant la parcelle «II» sur le plan mentionné directement ci-dessous. Elle est bornée au nord par les lots numéros soixante-cinq (65), soixante-quatre (64) et soixante-trois (63), et par une autre partie du lot numéro soixante et un (ptie 61), à l'est par une partie du lot numéro cinquante-huit (ptie 58), au sud par la route 29 et par une partie du lot numéro soixante-six (ptie 66), et à l'ouest par une partie du lot numéro soixante-six (ptie 66) et par le lot numéro soixante-trois (63), tous audit cadastre. Elle mesure quatre cent soixante-dix-huit pieds (478') dans sa ligne frontale sud, six mille trois cent quatre-vingt-cinq pieds (6 385') dans sa ligne ouest, deux cent dix-huit pieds (218') dans l'autre ligne sud, trois mille huit cent cinquante pieds (3 850') dans une autre ligne ouest, cent quatre-vingt-quatre pieds (184') dans sa ligne nord, mille quatrepvingt-dix pieds (1 090') dans une autre ligne ouest, quatre cent dix-huit pieds (418') dans une autre ligne nord et onze mille six cent trois pieds (11 603') dans sa ligne est. Sa superficie est de cinq millions deux cent soixante-quatorze mille trois cent cinquante pieds carrés (5 274 350 pi.^{2}), soit l'équivalent de cent quarante-trois arpents et trente-deux centièmes (143,32 arpents).

III. Une autre partie du lot numéro soixante et un (ptie 61) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, laquelle est désignée comme étant la parcelle «III» sur le plan mentionné directement ci-dessous. Elle est bornée au nord par le lot numéro soixante-deux (62), à l'est par le lot numéro cinquante-neuf (59) et par une partie du lot numéro cinquante-huit (ptie 58), au sud par une autre partie du lot numéro soixante et un (ptie 61), et à l'ouest par le lot numéro soixante-trois (63), tous audit cadastre. Cette partie mesure quatre cent dix-huit pieds (418') dans ses lignes nord et sud et deux mille sept cent douze pieds (2 712') dans ses lignes est et ouest. Sa superficie est de un million trente-neuf mille six cent dix-huit pieds carrés (1 039 618 pi.^{2}), soit l'équivalent de vingt-huit arpents et vingt-cinq centièmes (28,25 arpents).

A distraire de cette partie dudit lot numéro soixante et un décrite directement ci-dessus les emplacements suivants:

a) Une partie du lot numéro soixante et un (ptie 61) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, laquelle est désignée comme étant la parcelle «A» sur le plan mentionné directement ci-dessous. Cette partie a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 112430. Elle mesure six cent vingt pieds dans sa ligne nord, trois cent vingt-quatre pieds (324') dans sa ligne est, six cent vingt-trois pieds (623') dans sa ligne sud et trois cent vingt-sept pieds (327') dans sa ligne ouest. Sa superficie est de cent quatre-vingt-six mille cinq cent quarante-neuf pieds carrés (186 549 pi.^{2}).

b) Une autre partie du lot numéro soixante et un (ptie 61) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse Lachenaie, laquelle est désignée comme étant la parcelle «B» sur le plan mentionné directement ci-dessous. Cette partie a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499. Elle mesure six cent vingt pieds (620') dans ses lignes nord et sud, et soixante et onze pieds (71') dans ses lignes est et ouest. Sa superficie est de quarante mille neuf cent vingt pieds carrés (40 920 pi.^{2}).

La superficie nette des parties du lot numéro soixante et un décrites ci-dessus, après le retranchement des parcelles «A» et «B», est de six millions trois cent quarante-quatre mille cent quatre pieds carrés (6 344 104 pi.^{2}), soit l'équivalent de cent soixante-douze arpents et trois cent quatre-vingt-neuf millièmes (172,389 arpents).

A distraire, la partie vendue aux termes de l'acte enregistré au susdit bureau d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 141184.

Propriétaire: Placements Bo-Vi Ltée, 715, place Victoria, Montréal, Qué.
Fiche no 013-44. Cadastre: Partie 42
Description: Enregistrement numéro 139261
«Désignation»
Un emplacement situé à Lachenaie, connu et désigné comme étant la partie du lot numéro quarante-deux (No ptie 42) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.
Tel que le tout se trouve décrit au long et annexé à la présente fiche.
DIX-SEPTIEMEMENT:
I. Une partie du lot originaire numéro quarante-deux (ptie 42) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, laquelle est désignée comme étant la parcelle «I» sur le plan mentionné directement ci-dessous, et est bornée au nord-ouest par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro quarante (ptie 40), au sud par la rivière des Prairies et à l'ouest par une autre partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42), toutes audit cadastre. Elle mesure trois cent soixante-six pieds (366′) dans sa ligne nord-ouest, mille trois cent quarante pieds (1 340′) dans sa ligne est, trois cent quatre-vingt-dix-neuf pieds (399′) dans sa ligne sud et mille cent soixante-dix pieds (1 170′) dans sa ligne ouest. Sa superficie est de trois cent soixante et un mille quatre cent quarante pieds carrés (361 440 pi.²), soit l'équivalent de neuf arpents et huit cent vingt et un millièmes (9,821 arpents).
II. Une autre partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, laquelle est désignée comme étant la parcelle «II» sur le plan mentionné directement ci-dessous, et est bornée au nord-est par la ligne cadastrale entre les paroisses Lachenaie et Saint-Paul-l'Ermite, à l'est par une partie du lot numéro quarante (ptie 40), au sud-est par la route 29 et à l'ouest par une autre partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42). Elle mesure trois cent quarante-six pieds (346′) dans sa ligne nord-est, onze mille cinq cent soixante pieds (11 560′) dans sa ligne est, trois cent soixante-six pieds (366′) dans sa ligne sud-est, et onze mille neuf cent quatre-vingts pieds (11 980′) dans sa ligne ouest. Sa superficie est de trois millions trois cent quatre-vingt-neuf mille sept cent soixante pieds carrés (3 389 760 pi.²), soit l'équivalent de quatre-vingt-douze arpents et cent onze millièmes (92,111 arpents).
A distraire de la partie dudit lot numéro quarante-deux décrite directement ci-dessus, les emplacements suivants:
a) Une partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, réservée précédemment et désignée comme étant la parcelle «A» sur le plan mentionné directement ci-dessous, laquelle mesure cent soixante-seize pieds et six dixièmes (176,6′) dans sa ligne nord, deux cent soixante pieds et cinq dixièmes (260,5′) dans sa ligne est, deux cent vingt-cinq pieds et deux dixièmes (225,2′) dans sa ligne sud-est et trois cent soixante-dix-neuf pieds (379′) dans sa ligne ouest. Sa superficie est de cinquante-cinq mille neuf cent quarante pieds carrés (55 940 pi.²), soit l'équivalent d'un arpent et cinquante-deux centièmes (1,52 arpents).
b) Une autre partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, laquelle est désignée comme étant la parcelle «B» sur le plan mentionné directement ci-dessous. Elle a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415 et a été vendue par la suite aux termes d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 123017. Elle est bornée au nord-ouest par la route 29, à l'est par une partie du lot numéro quarante (ptie 40), au sud-est et à l'ouest par une autre partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42), toutes audit cadastre. Elle mesure deux cent vingt-deux pieds et un dixième (222,1′) dans sa ligne nord-ouest, quarante pieds et deux dixièmes (40,2′) dans sa ligne est, cent quatre-vingt-dix-huit pieds et trois dixièmes (198,3′) dans sa ligne sud-est et douze pieds et neuf dixièmes (12,9′) dans sa ligne ouest. Sa superficie est de quatre mille sept cent soixante-quatorze pieds carrés (4 774 pi.²).
c) Une autre partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, laquelle est désignée comme étant la parcelle «C» sur le plan mentionné directement ci-dessous. Elle a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 114415 et a été vendue par la suite aux termes d'un acte enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 123017. Elle est bornée au nord-ouest et à l'ouest par d'autres parties du lot numéro quarante-deux, à l'est par une partie du lot numéro quarante (ptie 40), et au sud-est par la route 29, toutes audit cadastre. Elle mesure cent cinquante-cinq pieds et un dixième (155,1′) dans sa ligne nord-ouest, cinquante pieds et un dixième (50,1′) dans sa ligne est, cent quarante pieds et huit dixièmes (140,8′) dans sa ligne sud-est, et vingt-neuf pieds et sept dixièmes (29,7′) dans sa ligne ouest. Sa superficie est de quatre mille trois cent quarante-neuf pieds carrés (4 349 pi.²).
d) Une autre partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, laquelle est désignée comme étant la parcelle «D» sur le plan mentionné directement ci-dessous. Cette partie a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 112430. Elle mesure deux cent quatre-vingt-dix-neuf pieds (299′) dans sa ligne nord, trois cent dix pieds (310′) dans sa ligne est, trois cents pieds (300′) dans sa ligne sud, et trois cent vingt-neuf pieds (329′) dans sa ligne ouest. Sa superficie est de quatre-vingt-onze mille cinq cent vingt et un pieds carrés (91 521 pi.²).
e) Une autre partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, laquelle est désignée comme étant la parcelle «E» sur le plan mentionné directement ci-dessous. Cette partie a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 133875. Elle mesure quatre-vingts pieds (80′) de largeur sur une profondeur de huit cent trente et un pieds et un dixième (831,1′) dans sa ligne nord-ouest et sur une profondeur de mille deux cent soixante-six pieds et quatre dixièmes (1 266,4′) dans sa ligne sud-est. Sa superficie est de quatre-vingt-trois mille neuf cents pieds carrés (83 900 pi.²).
f) Une autre partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, laquelle est désignée comme étant la parcelle «F» sur le plan mentionné directement ci-dessous. Cette partie a été expropriée sur avis dûment enregistré sous le numéro 133875. Sa superficie est de trois mille quatre-vingt-trois pieds carrés (3 083 pi.²).
g) Une autre partie du lot numéro quarante-deux (ptie 42) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, laquelle est désignée comme étant la parcelle «G» sur le plan mentionné directement ci-dessous. Cette partie a été expropriée sur avis dûment enregistré audit bureau d'enregistrement sous le numéro 137499. Elle mesure trois cents pieds (300′) dans sa ligne nord, soixante-sept pieds (67′) dans sa ligne est et ouest, et deux cent quatre-vingt-dix-neuf pieds (299′) dans sa ligne sud. Sa superficie est de dix-neuf mille deux cent trente et un pieds carrés (19 231 pi.²).
La superficie nette des parties du lot numéro quarante-deux décrites ci-dessus, après le retranchement des parcelles «A», «B», «C», «D», «E», «F» et «G», est de trois millions quatre cent quatre-vingt-huit mille quatre cent deux pieds carrés (3 488 402 pi.²), soit l'équivalent de quatre-vingt-quatorze arpents et soixante-dix-neuf centièmes (94,79 arpents).

Propriétaire: Vente par R. Thibodeau Ltée à Belvedere Land Holding, enregistrée sous le numéro 86914. Belvedere Land Holding Co. Ltée, 715, place Victoria, suite 460, Montréal, Qué.
Fiche: no 014-13. Cadastre: Partie 71.

Désignation:

Un terrain situé dans la paroisse de Lachenaie, de ladite province, et composé comme suit:
1° Un terrain situé dans la paroisse de Lachenaie, comté de L'Assomption, à distraire du terrain numéro soixante et onze (ptie 71) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, en ladite province, mesurant un arpent de largeur sur deux arpents et vingt-quatre centièmes (1 x 2,24) de longueur, mesure anglaise et plus ou moins, sans garantie quant aux mesures. Elle est bornée de façade par les terres de la paroisse de Saint-Paul-l'Ermite, à l'arrière par une partie du lot numéro 71, d'un côté vers l'ouest par une autre partie du lot numéro 71, et en direction est par le lot numéro 69 auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Propriétaire: Vente par Emile Buen Ltée à Park Land Holding Co. Ltd. enregistrée sous le numéro 89916. Park Land Holding Ltd., 5858, côte des Neiges, Montréal, Qué.
Fiche: no 014-43. Cadastre: Parties 77.

Désignation:

La moitié est d'un terrain boisé situé à Lachenaie, faisant partie du lot numéro soixante-dix-sept (1/2 E. no 77) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant un arpent de largeur sur dix-huit arpents de longueur, plus ou moins, et borné comme suit: au nord par le terrain appartenant à un M. Bonenfant (autrefois à Rivest), d'un côté ou à l'est par un terrain appartenant à un M. Urbain (autrefois à Louis Beauchamp), de l'autre côté à l'ouest par le terrain appartenant à H. Urbain (autrefois à Théo. Desnoyers) et au sud par l'autre partie du lot no 77 appartenant à Armand Durocher.

Un terrain faisant partie du lot numéro soixante-dix-sept (ptie no 77) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant deux arpents de largeur sur treize arpents de longueur, plus ou moins, borné de façade par le trait carré séparant les terres de Lachenaie de celles de Saint-Paul l'Ermite, sur un côté par le terrain appartenant à M. Pépin ou à ses représentants, de l'autre côté par un terrain appartenant à Adèle Mathieu ou à ses représentants, et du quatrième côté par le résidu du lot no 77. Cette partie du lot no 77 est grevée d'un droit de coupe de bois au profit d'un M. Guilbault et ceci jusqu'au 1er mai 1960.

Propriétaire: Vente par Emile Buen Ltée à Park Land Holding Co. Ltd., enregistrée sous le numéro 89916. Park Land Holding Ltd., 5858, côte des Neiges., Montréal, Qué.
Fiche: no 015-03. Cadastre: Partie 78.

Désignation:

Un terrain connu et désigné comme faisant partie du lot no soixante-dix-huit (ptie no 78) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant un arpent et demi de largeur sur vingt arpents de longueur, mesure anglaise et plus ou moins, et borné au nord par les terres de Saint-Henri-de-Mascouche, à l'ouest par une partie dudit lot appartenant à Charles Pauze ou à ses représentants, au sud par une autre partie dudit lot appartenant à C. Fafard ou à ses représentants et à l'est par le terrain d'un M. Rivest, ou de ses représentants.

Les deux parties des lots numéros 77 et 78 décrites ci-dessus aux alinéas *b*) et *c*) sont grevées d'un droit de coupe octroyé à Ildege Lanthier pour une période de deux ans à compter du 1er avril mil neuf cent cinquante-neuf.

Propriétaire: Vente à Moredale Realty Corporation enregistrée sous le numéro 87730. More Dale Realty Corporation, 1303, Green, suite no 301, Montréal, Qué.
Fiche: no 015-18. Cadastre: Partie 79.

Désignation:

Une partie non subdivisée de figure irrégulière du lot de terre vague connu et désigné sous le numéro soixante-dix-neuf (P. 79) du cadastre officiel de la paroisse de Lachenaie, bornée au sud par d'autres parties non subdivisées dudit lot no 79 (partie est étant une réserve, partie centrale le chemin public et partie ouest une réserve), à l'ouest par une autre partie dudit lot no 79 (réserve) et par une partie des lots nos 81 et 80, au nord par une autre partie non subdivisée dudit lot no 79 (étant l'axe médian d'un chemin connu sous le nom de «chemin Quintal», à l'est par une partie non subdivisée du lot no 78 et par une autre partie non subdivisée dudit lot no 79 (réserve); mesurant au sud cent six pieds et quatre dixièmes de pied (106,4') (réserve Est), cent quatre pieds (104') (le long du chemin public), et cent quatre-vingt-quatorze pieds et huit dixièmes de pied (194,8') (le long de la réserve Ouest), à l'ouest six cent vingt-sept pieds (627') (le long de la réserve Ouest), et quinze mille pieds (15 000'), au nord deux cent trente-six pieds et quinze centièmes de pied (236,15') et cent soixante-trois pieds et trois dixièmes de pied (163,3'), à l'est quatorze mille neuf cent neuf pieds (14 909') et cinq cent soixante-dix pieds (570') (le long de la réserve Est); contenant, en superficie, six millions trente-deux mille deux cent trente-quatre pieds carrés (6 032 234 pi.^{2}), ou son équivalent de cent soixante-trois arpents carrés et neuf cent seize millièmes d'arpent carré (163,916'), mesures françaises, tel que montré sur un plan préparé par Monsieur Jean-Jacques Rondeau, arpenteur-géomètre, et ingénieur conseil, le dix-huit juillet mil neuf cent cinquante-sept, et dont copie certifiée est annexée à un acte de vente par Jean-Baptiste Mathieu à Daily Realty Corporation, passé devant Me Joseph-Pierre Turenne, notaire, le 4 juillet 1958, sous le numéro 12188 de ses minutes.

Cependant, sauf et à distraire la partie vendue aux termes d'un acte enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 114985; et sauf et à distraire aux termes d'un acte de vente par le ministère de la Voirie aux termes de l'acte enregistré au bureau d'enregistrement sous le numéro 155987.

Propriétaire: Vente par R. Thibodeau Ltée à Belvedere Land Holding, enregistrée sous le numéro 86914. Belvedere Land Holding Co. Ltée, 715, place Victoria, suite no 460, Montréal, Qué.
Fiche no 016-18. Cadastre: Partie 107.

Désignation:

Un terrain situé dans la paroisse de Lachenaie, en ladite province, composé comme suit:

1° Une étendue de terrain connue et désignée comme étant le lot numéro cent sept (no 107) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, lequel est borné au nord-ouest par les lignes cadastrales entre les paroisses de Lachenaie et Saint-Henri-de-Mascouche, au sud-est par le lot no 102, au nord-est par les lots numéros 96, 97, 98 et 101, et au nord-ouest par les lots numéros 108 et 110 dudit cadastre officiel. Il mesure cinq perches de largeur à sa façade, sur soixante-dix-sept arpents de longueur. Sa superficie est de trente-huit arpents cinquante perches. A distraire, cependant dudit lot une lisière de terrain d'un arpent de longueur sur toute sa largeur, soit un demi-arpent de longueur sur toute la largeur de chaque côté du chemin communément appelé le chemin Quintal, qui traverse ce terrain.

Cependant, sauf et à distraire un jugement en date du vingt-septième jour de Septembre mil neuf cent soixante-cinq (1965) dont copie est enregistrée au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 114175.

Propriétaire: Vente par R. Thibodeau Ltée à Belvedere Land Holding, enregistrée sous le numéro 86914. Belvedere Land Holding Co. Ltée, 715, place Victoria, suite no 460, Montréal, Qué.

Fiche no 016-22. Cadastre: Partie 110.

Désignation:

Une partie du lot numéro cent dix (ptie no 110) aux plan et livre de renvoi officiels, mesurant environ cinq perches de largeur à sa façade, sur environ dix-neuf arpents de longueur, ayant une superficie de neuf arpents et demi environ, et bornée comme suit: au nord-ouest par une autre partie du lot no 110 réservée par M. Josaphat Thouin en vertu d'un acte enregistré à L'Assomption sous le no 86402, au sud-est par le lot no 108, au nord-est par le lot no 107, et au sud-ouest par le lot no 111 audit cadastre officiel.

Notamment sujet à une modification aux termes d'un procès-verbal de bornage enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 113725.

Un terrain boisé, faisant partie du lot numéro cent dix (ptie no 110) aux plan et livre de renvoi officiels, mesurant cinq perches de largeur sur vingt arpents de longueur, mesure anglaise et plus ou moins, et borné comme suit: au nord-ouest par les lignes cadastrales entre les paroisses de Lachenaie et Saint-Henri-de-Mascouche, au sud-est par le résidu du lot no 110, au nord-est par le lot no 107 et au sud-ouest par le lot no 111 aux plan et livre de renvoi officiels. Sa superficie approximative est de dix arpents, mesure anglaise.

Telle que cette propriété existe présentement avec tous les droits, circonstances et dépendances, ainsi que les servitudes actives et passives s'y rattachant, et en particulier la servitude ou droit de passage réservé par ledit Josaphat Thouin en vertu d'un acte de vente enregistré à L'Assomption sous le numéro 86402, droit s'exerçant sur des parties des terrains numéros 107, 110, 117, 153 et 154 aux plan et livre de renvoi officiels, à condition que l'exercice de ce droit de passage ne préjudicie pas ledit Josaphat Thouin dans l'exercice des droits réservés par ledit Josaphat Thouin en vertu dudit acte enregistré à L'Assomption sous le numéro 86402.

Propriétaire: Vente par Emile Buen Ltée à Park Land Holding Co. Ltd, enregistrée sous le numéro 89916. Park Land Holding Ltd., 5858, côte des Neiges, Montréal, Qué.

Fiche no 016-24. Cadastre: Partie 111.

Désignation:

La moitié nord d'un terrain boisé portant le numéro cent onze (1/2 ptie no 111) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant un demi-arpent de largeur sur vingt ou vingt-deux arpents de longueur, mesure anglaise et plus ou moins, le plus ou moins étant soit au détriment ou au profit de l'acheteur.

Ladite moitié de terrain est bornée de façade et au sud par l'autre moitié du lot no 111, à l'arrière par le fief de Martin, à l'ouest par la propriété de France St-Jean ou ses représentants et à l'est par la propriété de Laurent Durocher ou ses représentants.

Propriétaire: Vente par R. Thibodeau Ltée à Belvedere Land Holding, enregistrée sous le numéro 86914. Belvedere Land Holding Co. Ltée, 715, place Victoria, suite no 460, Montréal, Qué.

Fiche no 016-31. Cadastre: Partie 117.

Désignation:

Une partie du lot numéro cent dix-sept (Ptie 117) situé en la paroisse de Lachenaie, mesurant un (1) arpent de largeur par approximativement quinze (15) arpents de longueur, contenant approximativement quinze (15) arpents de superficie et bornée comme suit: du côté nord par le trait carré des terres de la paroisse de Saint-Henri-de-Mascouche, du côté sud par Josaphat Thouin, d'un côté par le lot no 121 et de l'autre côté par les lots nos 129-130 et 131 dudit cadastre.

Notamment sujet à une modification aux termes d'un procès-verbal de bornage enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 113725.

Propriétaire: vente par R. Thibodeau Ltée à Belvedere Land Holding, enregistré sous le numéro 86914. Belvedere Land Holding Co. Ltée, 715, place Victoria, suite: 460, Montréal, Qué.

Fiche no 016-33. Cadastre: Partie 121.

Désignation:

d) Un lot de terre situé en la paroisse de Lachenaie, mesurant approximativement 1/4 d'arpent de largeur par trente-deux (32) arpents de longueur (profondeur), à prendre cependant à environ soixante (60) arpents de la rivière Jésus et bornée comme suit: au sud-ouest par une partie du lot connu et désigné comme étant l'extrême partie sud-ouest du lot numéro 121, et bornée en front par le lot no 117, du côté ouest par le lot no 112 et en arrière du côté est par une autre partie du lot no 121 dudit cadastre.

e) Un lot de terre situé en la paroisse de Lachenaie, situé à soixante (60) arpents de la rivière Jésus et formée par le quart de la partie sud-ouest achetée de Théophile Roy du lot numéro 121 du cadastre officiel de la paroisse de Lachenaie. Ledit quart de partie dudit lot mesure 1/4 d'arpent de largeur par quarante (40) arpents de longueur, et bornée comme suit: en front par le

lot no 117, en arrière par le Bout des Terres de la paroisse de Saint-Henri de Mascouche, et d'un côté par d'autres parties du lot no 121 et de l'autre côté par le lot no 112 dudit cadastre.

f) Un terrain mesurant un quart d'arpent de largeur sur huit arpents de longueur, faisant partie du lot connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt et un (ptie no 121) auxdits plan et livre de renvoi officiels, et qui est borné comme suit: de façade, du côté sud, par une autre partie du lot no 121, décrite ci-dessus à l'alinéa «*d*» des présentes, d'un côté à l'est par la propriété de Raoul Chartrand ou ses représentants, de l'autre côté à l'ouest par la partie du lot no 121 décrite ci-dessus à l'alinéa «*d*» des présentes, et en arrière et sur la longueur par les terres de Saint-Henri-de-Mascouche.

A distraire des parties du lot no 121 décrites ci-dessus la partie suivante, soit:

Un terrain situé dans la paroisse de Lachenaie, connu et désigné comme étant le lot numéro cent vingt et un (ptie no 121) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant un demi-arpent de largeur en bordure du chemin Quintal et s'étendant, toujours sur cette même largeur, sur une longueur de vingt arpents, le tout mesure anglaise et plus ou moins, et borné comme suit: de façade au sud par le chemin Quintal; à l'est par le terrain appartenant à Madame veuve Gariepy, ou à ses représentants; au nord par les terres de Saint-Henri-de-Mascouche; à l'ouest par le terrain appartenant à un M. Simard ou à ses représentants. Ledit terrain à distraire a été vendu par Mme Lucienne Chartrand, épouse de Ferdinand Legris, à Lucien Thibault par acte enregistré à L'Assomption sous le no 67071;

g) Un terrain boisé composé d'une partie du lot numéro cent vingt et un (ptie no 121) aux plan et livre de renvoi officiels, mesurant un demi-arpent sur vingt arpents de longueur. Il est borné à un bout par le chemin Quintal et à l'autre bout par le lot no 117, à l'ouest par le lot no 117 et à l'est, par le lot no 113 auxdits plan et livre de renvoi officiels. Sa superficie est de dix arpents;

Et notamment sujet à une modification d'un procès-verbal de bornage enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 113725.

Propriétaire: vente par R. Thibodeau Ltée à Belvedere Land Holding, enregistré sous le numéro 86914. Belvedere Land Holding Co. Ltée., 715, Place Victoria, suite: 460, Montréal, P.Q.

Fiche no 016-55. Cadastre: Partie 146.

Description:

Une terre à bois constituée d'une partie du lot numéro cent quarante-six (ptie 146) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, à prendre au bout d'environ quatre-vingt-deux ou quatre-vingt-trois arpents; la parcelle de terrain présentement vendue mesure environ quarante-cinq pieds, plus ou moins, du côté sud, de là s'élargissant vers le côté nord jusqu'à sa profondeur, où elle mesure environ cinquante-cinq pieds, plus ou moins, sur une longueur s'étendant entre dix-sept et dix-huit arpents environ; partant vers le côté sud du résidu du lot 146, propriété de M. Zénophile Therrien ou ses représentants; bornée d'un côté par la propriété de Wilfrid Raymond ou représentants, de l'autre côté par les propriétés de MM. Narcisse Beaudry, Adolphe Venne, Théo. Forget et Louis Beauchamp, ou leurs représentants, et vers le côté nord par les terres de Saint-Henri-de-Mascouche.

Et notamment sujet à une modification d'un procès-verbal de bornage enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 113725.

Propriétaire: vente par R. Thibodeau Ltée à Belvedere Land Holding, enregistré sous le numéro 86914. Belvedere Land Holding Co. Ltée., 715, Place Victoria, suite: 460, Montréal, P.Q.

Fiche no 016-66. Cadastre: Parties 152 et 155.

Description:

Certaines parties des lots numéros cent cinquante-deux et cent cinquante-cinq (pties 152 et 155) aux mêmes plan et livre de renvoi officiels, mesurant ensemble vingt-sept perches de largeur sur cinq arpents de longueur, comprenant une superficie d'environ dix arpents, et bornées comme suit: vers le côté nord-ouest par les terres de Mascouche, vers le côté sud-est par le résidu des lots numéros 152 et 155, demeurant la propriété de Josaphat Thouin, vers le côté nord-est par le lot numéro 150 et vers le côté sud-ouest par les terres de Saint-Henri-de-Mascouche.

Notamment sujet à une modification aux termes d'un procès-verbal de bornage enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 113725.

Propriétaire: vente par R. Thibodeau Ltée à Belvedere Land Holding, enregistré sous le numéro 86914. Belvedere Land Holding Co. Ltée., 715, Place Victoria, suite: 460, Montréal, P.Q.

Fiche no 016-68. Cadastre: Parties 153 et 154.

Description:

Une certaine terre à bois comprise entre les lots appartenant à Fernando Venne, Albert Beaudoin, Mathieu Wilhelmy et Josaphat Thouin ou leurs représentants, mesurant deux cent quarante-six pieds de largeur sur mille six cent vingt pieds de longueur, comprenant une superficie d'environ douze arpents, composée d'une partie des lots numéros cent cinquante-trois et cent cinquante-quatre (pties 153 et 154) aux mêmes plan et livre de renvoi officiels.

Notamment sujet à une modification aux termes d'un procès-verbal de bornage enregistré au bureau de la division d'enregistrement de L'Assomption sous le numéro 113725.

Propriétaire: vente par Emile Buen Ltée à Park Land Holding Co. Ltd., enregistré sous le numéro 89916. Park Land Holding Ltd., 5858 Côte des Neiges, Montréal, P.Q.

Fiche no 016-70. Cadastre: Parties 153 et 154.

Description:

Un emplacement situé dans la paroisse de Lachenaie, comté de L'Assomption, constituée d'une lisière de terrain faisant partie des lots numéros cent cinquante-trois et cent cinquante-quatre (pties 153 et 154) aux plan et livre de renvoi officiels de

la paroisse de Lachenaie, comprenant une superficie approximative de quatre arpents, plus ou moins, sans garantie de mesure, d'une largeur d'environ treize perches et d'une longueur d'environ trois arpents; borné à une extrémité par la propriété de J.P. Turgeon ou ses représentants, et à l'autre extrémité par la propriété de Josaphat Thouin, vers le sud par la propriété de Wilhelmy Mathieu et vers le nord par la propriété de Augustin Beaudry, ladite lisière de terrain étant un terrain vague.

Propriétaire: vente par Emilien Richard à Gilles Richard enregistrée sous le numéro 198784 reçue devant Me E. Rosaire Larivière. Monsieur Gilles Richard, 167, 4e Avenue, Verdun, Qué.

Fiche no 021-03. Cadastre: Partie 44.

Désignation:

1. Un emplacement ou immeuble connu comme faisant partie du lot numéro quarante-quatre (ptie 44) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, ayant une largeur de trente-six pieds et trois pouces, et s'étendant avec cette largeur jusqu'à la rivière Jésus ou des Mille-Iles, et renfermé dans les bornes suivantes, savoir: au nord par un chemin de vingt pieds de largeur, au sud par la rivière Jésus, d'un côté à l'ouest par une autre partie dudit lot no 44 appartenant à Georges Therrien ou représentants, et de l'autre côté à l'est par le résidu dudit lot no 44 appartenant à Antoine Mathieu ou représentants, avec bâtisses dessus érigées.

2. Un emplacement ou immeuble, sans bâtisses, connu comme faisant partie du lot numéro quarante-quatre (ptie 44), aux plan et livre de renvoi officiels susdits, ayant une largeur de un pied par cent quinze pieds de profondeur, mesure anglaise et plus ou moins, et borné comme suit: en front, par un chemin privé, en arrière, par la rivière Jésus, d'un côté par le résidu dudit lot no 44 restant la propriété de Georges Therrien ou représentants, et de l'autre côté par le résidu dudit lot no 44, étant l'immeuble plus haut vendu à Gilles Richard.

Tel que le tout se trouve présentement, avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes attachées audit emplacement, et notamment avec et sujet à la servitude réciproque et perpétuelle de vue sur parties du lot 44, desdits plan et livre de renvoi officiels, tel qu'établi aux termes de l'acte de vente enregistré au bureau d'enregistrement de L'Assomption, sous le numéro 133215.

L'emplacement ci-haut décrit et présentement vendu, mesurant en totalité trente-sept pieds et vingt-cinq centièmes de pied le long du chemin privé par une profondeur de cent quinze pieds dans la ligne ouest et de cent cinq pieds dans la ligne est, ayant une superficie totale de quatre mille quatre-vingt-dix-sept pieds carrés et cinq dixièmes (4 097,5 pi²).

Propriétaire: Placement Bo-Vi Ltée.

Fiche no 022-01

Désignation:

Partie du lot numéro quarante-quatre (ptie 44)

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie connu et désigné comme étant composé comme suit:

a) D'une partie du lot originaire numéro quarante-quatre (ptie 44) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant cent six pieds et sept dixièmes de pied (106,7′) dans la ligne nord en front; mille cent cinquante pieds (1 150′) dans la ligne est; deux cent trente-deux pieds (232′) dans la ligne sud; cent cinq pieds (105′) dans la ligne ouest; cent vingt-huit pieds et cinq dixièmes de pied (128,5′) dans l'autre ligne nord; mille vingt-cinq pieds et six dixièmes de pied (1 025,6′) dans l'autre ligne ouest le long du lot numéro 44-2 (rue) et bornée comme suit: au nord, par la route numéro 29 et par le lot numéro 44-1 (rue); à l'est, par une partie du lot numéro 43 et par le lot numéro 43-1; au sud, par la rivière des Prairies; à l'ouest, par une autre partie du lot numéro 44 et par le lot numéro 44-2 (rue) et par le lot numéro 44-1, et contenant en superficie cent vingt-six mille six cent quatre-vingt-un pieds carrés (126 681 pi²) ou son équivalent de trois arpents et quatre cent quarante-deux millièmes d'arpent (3,442 arpents).

Sauf et à distraire la partie vendue aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 157755.

b) D'une partie du lot originaire numéro quarante-quatre (ptie 44) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie et mesurant cent quarante-six pieds (146′) dans la ligne nord; neuf cent soixante et onze pieds (971′) dans la ligne est; cent soixante et un pieds (161′) dans la ligne est; neuf cent vingt pieds (920′) dans la ligne ouest et bornée comme suit: au nord, par la route numéro 29; à l'est, par le lot numéro 44-2 (rue); au sud, par le lot numéro 44-1 (rue); à l'ouest, par partie du lot numéro 45 et contenant en superficie cent quarante-trois mille quatre cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (143 498 pi²) ou son équivalent de trois arpents et huit cent quatre-vingt-dix-neuf millièmes d'arpent (3,899 arpents).

Sauf et à distraire la partie vendue aux termes de l'acte enregistré sous le numéro 157755.

Propriétaire: Cession par Denis Goulet et *al.* à Isidore Goulet, devant Me P.E. Larose, notaire, enregistrée au numéro 195192. M. Isidore Goulet, 3197, boul. St-Charles, Lachenaie, Qué.

Fiche nos 071-13 et 071-14. Cadastre, Ptie 161.

Désignation:

Une terre située en la paroisse de Lachenaie, étant la presque totalité non subdivisée du lot portant le numéro cent soixante et un (ptie 161) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Bornée au sud par des parties non subdivisées du lot 161 (réserves) et en front par un chemin public (sans numéro cadastral — route no 29), à l'ouest par des parties non subdivisées du lot 161 (dont une partie fait partie de la réserve) et une partie du lot 168 ainsi que par une partie des lots 168 et 169, au nord par les lots 167, 166, 165, 164 et 163 et une partie du lot 162 à l'est par une partie du lot 160 et par des parties non subdivisées du lot 161 (dont une des parties fait partie de la réserve); mesurant au sud trois cent quarante-neuf pieds (349′), soixante pieds (60′) en front, et soixante-quinze pieds (75′), à l'ouest quatre cent soixante et onze pieds (471′) et six mille neuf cent soixante et onze pieds (6 971′), au nord quatre cent quatre-vingt-seize pieds et cinquante sept centièmes de pied (496,57′), à l'est sept mille cent un pieds et deux dixièmes de pied (7 101,2′), et quatre cent soixante-trois pieds (463′); contenant en superficie trois millions quatre cent vingt-trois mille quatre cent quatre-vingts pieds carrés (3 423 480 pi²), ou son équivalent de quatre-vingt-treize arpents carrés et vingt-sept millièmes d'arpent carré (93,027′), mesures françaises.

Le tout étant compris dans le polygone A, B, C, D, E, F, G, et H sur un plan préparé par Jean-Jacques Rondeau, a.-g. en date du 20 octobre mil neuf cent cinquante-huit. Toutes les mesures ici données sont anglaises à moins de spécification autre.

Propriétaire: vente par Calt Aktiengesellschaft à Burgena Aktiengesellschaft devant Me D. Manzo, notaire, et enregistrée sous le numéro 193701. Burgena Aktiengesellschaft, a/s Paganini Claudio Schaan, Liechtenstein.

Fiche no 102-15. Cadastre, Ptie 196.

Description:

Une partie non subdivisée du lot numéro cent quatre-vingt-seize (ptie 196) du cadastre de la paroisse de Lachenaie, située au nord de la route 29; mesurant deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze pieds (2 595') dans sa ligne ouest; cent quarante-cinq pieds (145') dans une autre ligne ouest; deux mille trois cent trente-trois pieds et huit dixièmes (2 833,8') dans sa ligne est; deux cent vingt-cinq pieds (225') dans une autre ligne est; cinq cent quatre-vingt-six pieds et huit dixièmes (586,8') dans sa ligne nord; deux cent vingt-six pieds (226') et deux cent vingts pieds (220') dans ses lignes sud-est; et cent quatre-vingt-seize pieds et huit dixièmes (196,8') dans sa ligne sud; comprenant une superficie de un million quatre cent vingt-deux mille huit cent vingt-deux pieds carrés (1 422 822 pi²), équivalant à trente-huit arpents et six cent soixante-quatre millièmes (38,664 arp.); bornée à l'ouest, en bordure de la ligne mesurant 2 595 pieds, par une partie du lot numéro 197; à l'ouest, en bordure de la ligne mesurant 145 pieds, par une autre partie du lot numéro 196; à l'est, en bordure de la ligne mesurant 2 333,8 pieds, par le lot numéro 195 du même cadastre; à l'est, en bordure de la ligne mesurant 225 pieds, par une autre partie du lot numéro 196; au nord par la rivière Mascouche; au sud-est par la route 29 et au sud par une autre partie du lot numéro 196. Toutes les mesures ci-dessus sont en mesure anglaise et plus ou moins.

Propriétaire: Vente par Calit Aktiengesellschaft à Subia Aktiengesellschaft devant Me Mauzo, notaire, enregistrée no 193702. Subia Aktiengesellschaft a/s Paganini Claudio Maureen, Liechtenstein.

Fiches nos 103-23, 103-24, 103-28. Cadastre: Pties 223, 222, 220 et 221.

Description:

Une partie du lot numéro deux cent vingt-trois (ptie 223) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant: sept mille sept pieds et trois dixièmes (7 007,3') et cent quatre-vingt-dix-huit pieds (198') dans ses lignes ouest; six mille huit cent douze pieds et six dixièmes (6 812,6') et cent soixante et onze pieds (171') dans ses lignes est; quatre cent onze pieds et huit dixièmes (411,8') dans sa ligne nord; cent cinquante-cinq pieds et six dixièmes (155,6') dans sa ligne sud-est qui forme une ligne courbe; cinquante pieds (50') dans une autre ligne sud-est; et deux cent treize pieds (213') dans sa ligne sud; comprenant une superficie de deux millions huit cent soixante-neuf mille six cent quatre-vingt-quinze pieds carrés (2 869 695 pi²), équivalant à soixante-dix-sept arpents et neuf cent soixante-dix-neuf millièmes (77,979 arp.); bornée à l'est en partie par une partie du lot numéro 223 du même cadastre et en partie par une autre partie du lot numéro 223; au nord par l'autoroute 640; au sud-est en partie par une autre partie du lot numéro 223, et en partie par le chemin de la Petite Mascouche; et au sud par une autre partie du lot numéro 223;

Une partie du lot numéro deux cent vingt-deux (ptie 222) dudit cadastre, mesurant: six mille neuf cent quatre-vingt-trois pieds et six dixièmes (6 983,6') dans sa ligne ouest; six mille cinq cent soixante et un pieds (6 561') dans sa ligne est; cinq cent quarante-quatre pieds (544') dans sa ligne nord; et deux cent soixante pieds et huit dixièmes (260,8') et quatre cent trente-cinq pieds et deux dixièmes (435,2') dans sa ligne sud-est, laquelle forme une ligne brisée; comprenant une superficie de trois millions sept cent soixante et un mille quatre-vingt-treize pieds carrés (3 761 093 pi²), équivalant à cent deux arpents et deux cent un millièmes (102,201 arp.); bornée à l'ouest en partie par la partie du lot numéro 223 décrite ci-dessus et en partie par une partie du lot numéro 223; à l'est par une partie du lot numéro 220 du même cadastre; au nord par l'autoroute 640 et au sud-est par le chemin de la Petite Mascouche;

Une partie du lot numéro deux cent vingt (ptie 220) du même cadastre, mesurant: six mille cinq cent soixante et un pieds (6 561'), et cent trente-six pieds et huit dixièmes (136,8') dans ses lignes ouest; six mille cinquante-quatre pieds et trente centièmes (6 054,30') et deux cent vingt-cinq pieds (225') dans ses lignes est; quatre cent soixante-deux pieds et treize centièmes (462,13') dans sa ligne nord; deux cent trente pieds et quatre-vingt-quatorze centièmes (230,94') et deux cent soixante-quatorze pieds et quatre-vingt-deux centièmes (274,82') dans ses lignes sud-est, lesquelles forment des lignes courbes; et cent pieds (100') dans sa ligne sud; comprenant une superficie de deux millions huit cent trente-trois mille quatre cent soixante-quinze pieds carrés (2 833 475 pi²), équivalant à soixante-seize arpents et neuf cent quatre-vingt-quinze millièmes (76,995 arp.); bornée à l'ouest par la partie du lot numéro 222 décrite ci-dessus; à l'est en partie par la partie du lot numéro 220, et en partie par une partie du lot numéro 219 du même cadastre; à l'ouest par une partie du lot numéro 220; au nord par l'autoroute 640; au sud-est par le chemin de la Petite Mascouche; et au sud par une autre partie du lot numéro 220;

Une partie du lot numéro deux cent vingt et un (ptie 221) du même cadastre, située au sud du chemin de la Petite Mascouche; mesurant: mille dix-neuf pieds (1 019') dans sa ligne ouest; mille cent quatre-vingt-six pieds et cinq dixièmes (1 186,5') dans sa ligne est; deux cent soixante-huit pieds et quatre-vingt-cinq centièmes (268,85') dans sa ligne nord-ouest; comprenant une superficie de deux cent vingt mille cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés (220 194 pi²), équivalant à cinq arpents et neuf cent quatre-vingt-deux millièmes (5,982 arp.); bornée à l'ouest par une partie du lot numéro 222 du même cadastre; à l'est par une partie du lot numéro 220 et par le lot numéro 221-1 du même cadastre; au nord-ouest par le chemin de la Petite Mascouche; et au nord et au nord-est par le lot numéro 221-1;

Une partie du lot numéro deux cent vingt (ptie 220) du même cadastre, située au sud-est du chemin de la Petite Mascouche; mesurant mille cent quatre-vingt-six pieds et cinq dixièmes (1 186,5') dans sa ligne ouest et cinquante-cinq pieds et six dixièmes (55,6') dans l'une de ses lignes est; comprenant une superficie de quatre cent deux mille six cent trente-sept pieds carrés 402 637 pi²), équivalant à dix arpents et neuf cent quarante et un millièmes (10,941 arp.); bornée au sud, sud-est, sud-ouest et nord-est par la rivière Mascouche; à l'ouest par une partie du lot numéro 221; à l'est par une partie du lot numéro 219, à l'ouest et au nord-ouest par le lot numéro 220-1 du même cadastre;

Toutes les mesures ci-dessus sont en mesure anglaise et plus ou moins.

Propriétaire: Vente par L. Entreprises Stanal Inc. à Régis Marie Roulleau et Elisabeth Pelletier, enregistrée sous le numéro 135753. M. Régis Marie Roulleau et Mme Elisabeth Pelletier, La Chaumine, St-Hippolyte, Qué.
Fiche no 103-35. Cadastre, Pties 228 et 229.

Désignation:

1. Une parcelle de terrain située en la paroisse de Lachenaie, composée d'une partie du lot numéro deux cent vingt-huit (ptie 228) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie. Mesurant six cent dix pieds (610′) dans ses lignes est et ouest, et vingt-cinq pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (25,87′) dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'ouest par la partie du lot no 229, ci-après décrite en paragraphe 2, à l'est, au nord, et au sud par d'autres parties dudit lot no 228, la ligne sud dudit emplacement étant située à cinq cent soixante-six pieds (566′) au nord de la ligne de division entre ledit lot no 228, et le lot numéro 227 audit plan.

2. Une parcelle de terrain composée d'une partie du lot numéro deux cent vingt-neuf (ptie 229) audit plan, mesurant six cent dix pieds (610′) dans ses lignes est et ouest, et soixante-quatorze pieds et treize centièmes de pied (74,13′) dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par la partie dudit lot no 228 ci-dessus décrite, à l'ouest par une partie du lot no 230 audit plan, et au nord et au sud par d'autres parties dudit lot no 229, la ligne sud dudit emplacement étant située à mille quatre pieds (1 004′) au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et à mille trente-deux pieds (1 032′) au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

3. Une parcelle de terrain composée d'une partie dudit lot numéro deux cent vingt-huit (ptie 228) mesurant neuf cent dix pieds (910′) dans ses lignes est et ouest, et vingt-cinq pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied (25,87′) dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'ouest par la partie dudit lot no 229 ci-après décrite au paragraphe 4, à l'est au sud et au nord par d'autres parties dudit lot no 228, la ligne sud dudit emplacement étant située à mille deux cent quarante-deux pieds (1 242′) au nord de la ligne de division entre ledit lot no 228 et le lot no 227 audit plan.

4. Une parcelle de terrain composée d'une partie dudit lot numéro deux cent vingt-neuf (ptie 229), mesurant neuf cent dix pieds (910′) dans ses lignes est et ouest, et soixante-quatorze pieds et treize centièmes de pied (74,13′) dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par la partie dudit lot no 228, ci-dessus décrite au paragraphe 3, à l'ouest par une partie du lot no 230 audit plan et au nord et au sud par d'autres parties dudit lot no 229, la ligne sud dudit emplacement étant située à mille six cent quatre-vingts pieds (1 680′) au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et à mille sept cent huit pieds (1 708′) au nord dudit chemin public, mesurée de la ligne ouest dudit emplacement.

Avec droit de passage à pied et en voiture en faveur des emplacements présentement vendus en commun avec tous autres y ayant droit, sur une lisière de terrain composée d'une partie dudit lot no 227 et d'une partie dudit lot no 228, mesurant cinquante pieds de largeur (50′) et conduisant audit chemin public, ladite lisière de terrain étant située à cent pieds (100′) à l'est de la ligne de division entre lesdits lots nos 229 et 230 et étant parallèle à ladite ligne de division.

Les parcelles de terrain présentement vendues contiennent une superficie de quatre arpents carrés et mille trois cent trois dix millièmes d'arpent carré (4,1303 a.c.), équivalant à cent cinquante-deux mille pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins.

Le tout tel que montré sur une copie d'un plan des subdivisions projetées, préparé par Gérard Larose, a.-g., en date du 2 octobre 1969, annexée à l'original de la présente vente.

Propriétaire: Vente par Les Entreprises Stanal Inc., à Annick L. Roulleau, devant Me L. Caplan, notaire, et enregistrée sous le numéro 135755. Annick L. Roulleau, a/s M. Gauville, La Chaumine, St-Hippolyte, Qué.
Fiche no 103-36. Cadastre: Pties 228, 229 et 230.

Désignation:

1. Une parcelle de terrain située en la paroisse de Lachenaie, composée d'une partie du lot numéro deux cent vingt-huit (ptie 228) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant deux cent cinquante pieds dans ses lignes est et ouest, et vingt-cinq pieds et quatre-vingt-sept centièmes de pied dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'ouest par la partie du lot no 229 ci-après décrite au paragraphe 2, à l'est, au nord et au sud par d'autres parties dudit lot no 228, la ligne sud dudit emplacement étant située à trois cent seize pieds au nord de la ligne de division entre ledit lot no 228 et le lot 227 audit plan.

2. Une parcelle de terrain composée d'une partie du lot numéro deux cent vingt-neuf (ptie 229) audit plan, mesurant deux cent cinquante pieds dans ses lignes est et ouest, et soixante-quatorze pieds et treize centièmes de pied dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par la partie dudit lot no 228 ci-dessus décrite, à l'ouest par une partie du lot numéro 230 audit plan, et au nord et au sud par d'autres parties dudit lot numéro 229, la ligne sud dudit emplacement étant située à sept cent cinquante-quatre pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement), et sept cent quatre-vingt-deux pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

3. Une parcelle de terrain composée d'une partie du lot numéro deux cent trente (ptie 230) audit plan, mesurant deux cent cinquante pieds dans ses lignes est et ouest, et cent pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par une partie du lot no 229, à l'ouest, au nord et au sud par d'autres parties dudit lot no 230. La ligne sud dudit emplacement étant située à quatre cent soixante-six pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et à cinq cent pieds et six dixièmes de pied au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

Le coin nord-ouest dudit emplacement est arrondi, donnant une courbe de trente et un pieds et quarante et un centièmes de pied sur un rayon de vingt pieds.

4. Une parcelle de terrain composée d'une partie dudit lot numéro deux cent trente (ptie 230) dudit cadastre, mesurant cent quatre-vingt-dix pieds dans ses lignes est et ouest, et cent pieds dans ses lignes nord et sud, et bornée à l'est par une partie dudit lot no 229, et à l'ouest, au nord et au sud par d'autres parties dudit lot no 230, la ligne sud dudit emplacement étant située à sept cent quatre-vingt-deux pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement) et à huit cent vingt et un pieds et six dixièmes de pied au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

Le coin sud-ouest dudit emplacement est arrondi, donnant une courbe de trente et un pieds et quarante et un centièmes de pied sur un rayon de vingt pieds.

Avec droit de passage à pied et en voiture en faveur des emplacements ci-dessus décrits aux paragraphes 1 et 2 en commun avec autres y ayant droit sur une lisière de terrain composée d'une partie dudit lot no 228 et d'une partie du lot no 227 audit plan, mesurant cinquante pieds de largeur et conduisant audit chemin public. Ladite lisière de terrain étant située à cent pieds à l'est de la ligne de division entre lesdits lots 229 et 230, et étant parallèle à ladite ligne de division.

Avec droit de passage à pied et en voiture en faveur des emplacements ci-dessus décrits aux paragraphes 3 et 4 en commun avec tous autres y ayant droit, sur une lisière de terrain composée d'une partie dudit lot no 230, mesurant cinquante pieds de largeur et conduisant audit chemin public, ladite lisière de terrain étant située à cent pieds à l'ouest de la ligne de division entre lesdits lots nos 229 et 230 et étant parallèle à ladite ligne de division.

Les parcelles de terrain présentement vendues contiennent une superficie de quatre arpents carrés et trois mille quatre cent sept dix millièmes d'arpent carré (4,3407 a.c.) équivalant à cent cinquante-neuf mille sept cent quarante-deux pieds carrés, mesure anglaise, le tout plus ou moins.

Le tout tel que montré sur une copie d'un plan des subdivisions projetées, préparé par Gérard Larose, a.-g. en date du 2 octobre 1969.

Propriétaire: Vente par les Entreprises Stanal Inc. à Chantal Marie Roulleau devant Me L. Caplan, notaire, et enregistrée sous le numéro 135754, Chantal Marie Roulleau, (M. Gauville), La Chaumine, St-Hippolyte, Qué.

Fiche no 103-38. Cadastre: Ptie 230.

Désignation:

1. Une parcelle de terrain située en la paroisse de Lachenaie, composée d'une partie du lot numéro deux cent trente (ptie 230) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant six cent soixante-dix pieds dans ses lignes est et ouest, et cent pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par une partie du lot no 229 audit plan, à l'ouest, au nord, et au sud par d'autres parties dudit lot no 230, la ligne sud dudit emplacement étant située à neuf cent soixante-douze pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement), et à mille onze pieds et six dixièmes de pied au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement.)

Le coin nord-ouest dudit emplacement est arrondi, donnant une courbe de trente et un pieds et quarante et un centièmes de pied sur un rayon de vingt pieds.

2. Une parcelle de terrain composée d'une partie dudit lot no deux cent trente (ptie 230) mesurant neuf cent dix pieds dans ses lignes est et ouest, et cent pieds dans ses lignes nord et sud; et bornée à l'est par une partie du lot no 229 audit plan, à l'ouest, au nord, et au sud par d'autres parties dudit lot no 230, la ligne sud dudit emplacement étant située à mille sept cent huit pieds au nord du chemin public (mesurée de la ligne est dudit emplacement), et à mille sept cent quarante-sept pieds et six dixièmes de pied au nord dudit chemin public (mesurée de la ligne ouest dudit emplacement).

Le coin sud-ouest dudit emplacement est arrondi donnant une courbe de trente et un pieds et quarante et un centièmes de pied sur un rayon de vingt pieds.

Avec droit de passage à pied et en voiture en faveur des emplacements présentement vendus, en commun avec tous autres y ayant droit, sur une lisière de terrain composée d'une partie dudit lot numéro 230, mesurant cinquante pieds de largeur et conduisant audit chemin public, ladite lisière de terrain étant située à cent pieds à l'ouest de la ligne de division entre les lots nos 230 et 229 audit plan, et étant parallèle à ladite ligne de division.

Le tout tel que montré sur une copie d'un plan des subdivisions projetées, préparé par Gérard Larose, a.-g. en date du 2 octobre 1969.

Les parcelles de terrain présentement vendues contiennent une superficie de quatre arpents carrés et deux mille huit cent quatre-vingt-six millièmes d'arpent carré (4,2886 a.c.), équivalant à cent cinquante-sept mille huit cent vingt-huit pieds carrés, mesure anglaise, le tout plus ou moins.

Propriétaire: Vente par L. Beaudenon à Les Entreprises Delmontargy Inc. devant Me D. Rapp, notaire, enregistrée sous le numéro 173186, Les Entreprises Delmontargy Inc., a/s M. Gauville, La Chaumine, St-Hippolyte, Qué.

Fiche no 103-63. Cadastre: Ptie 230.

Désignation:

1. Une parcelle de terrain située en la paroisse de Lachenaie, comté de L'Assomption, composée d'une partie du lot numéro deux cent trente (ptie 230) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, de forme irrégulière, contenue dans les limites suivantes, et telle que désignée comme parcelle A sur une copie d'un plan de subdivision projetée, préparé par Pierre Lacas, a.-g., en date du 5 mars 1970.

Commençant au point (a) sur ledit plan, situé sur le côté nord du chemin public, à la ligne de division entre les lots numéros deux cent trente (230) et deux cent vingt-neuf (229); de là, longeant ledit chemin public, une distance de cent cinquante-neuf pieds et quatre dixièmes de pied (159,4') jusqu'au point (b) sur ledit plan; de là allant vers le nord dans une ligne parallèle à ladite ligne de division entre lesdits lots 230 et 229, une distance de deux cent quarante-deux pieds et sept dixièmes de pied (242,7') au point (c), sur ledit plan; de là, suivant une courbe vers le nord-est ayant un rayon de soixante-quinze pieds une distance de soixante-quinze pieds et un dixième de pied (75,1') jusqu'au point (d), sur ledit plan; de là, allant vers le nord sur une distance de deux cent vingt-huit pieds (228') jusqu'au point (e) sur ledit plan; de là allant vers l'est, une distance de cent pieds au point (f), sur ledit plan; de là allant vers le sud, en suivant ladite ligne de division entre lesdits lots 230 et 229, une distance de quatre cent soixante-six pieds (466') au point de départ (a) sur ledit plan.

Ladite parcelle est bornée à l'est par le lot no 229, au sud par le chemin public, et au nord et à l'ouest par d'autres parties dudit lot no 230.

Ladite parcelle contient une superficie de soixante et un mille onze pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, ou un arpent carré et six cent cinquante-huit millièmes d'arpent carré (1,658 a.c.), mesure française.

Ladite parcelle est sujette à un droit de passage de cinquante pieds de largeur sur le côté ouest conduisant au chemin public.

2. Une parcelle de terrain composée d'une partie du lot numéro deux cent trente (ptie 230) dudit cadastre, de forme irrégulière, contenue dans les limites suivantes, et telle que désignée comme parcelle B sur ladite copie dudit plan.

Commençant au poing (g) sur ledit plan, situe sur la ligne de division entre les lots 230 et 231 à une distance de trois cent cinquante-sept pieds et deux dixièmes de pied (357,2) au nord dudit chemin public; de là, allant vers le nord en suivant ladite ligne de division, une distance de cinq cent quarante pieds (540'), au point (h); de là, allant vers l'est une distance de deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds (297') jusqu'au point (j); de là, allant vers le sud une distance de cent quatre-vingts pieds au point (k); de là, suivant une courbe vers le sud-ouest, ayant un rayon de vingt pieds, une distance de trente et un pieds et quatre dixièmes de pied au point (l); de là, allant vers l'ouest une distance de huit pieds et trois dixièmes de pied (8,3') au point (m); de là, suivant une courbe ayant un rayon de soixante-quinze pieds, une distance de cent pieds et un dixième de pied (100,1') jusqu'au point (n); de là, allant vers le sud une distance de cent quatre-vingt-dix pieds (190') jusqu'au point (p); de là, suivant une courbe vers le sud-est ayant un rayon de soixante-quinze pieds une distance de cent huit pieds et neuf dixièmes de pied (108,9') jusqu'au point (q); de là allant vers l'ouest, une distance de deux cent soixante-dix pieds (270') jusqu'au point de départ (g).

Le coin nord-ouest de ladite parcelle est arrondi, donnant une courbe de trente et un pieds et quatre dixièmes de pied (31,4') sur un rayon de vingt pieds; et le coin nord-est de ladite parcelle est arrondi, donnant une courbe de trente et un pieds et quatre dixièmes de pied (31,4') sur un rayon de vingt pieds.

Ladite parcelle de terrain est bornée à l'ouest par une partie dudit lot numéro 231, et au nord, à l'est et au sud par d'autres parties dudit lot 230.

Ladite parcelle contient une superficie de cent vingt-neuf mille onze pieds carrés, mesure anglaise, et plus ou moins, ou trois arpents carrés et cinq cent six millièmes d'arpent carré (3,506 a.c.), mesure française.

3. Une parcelle de terrain composée d'une partie dudit lot numéro deux cent trente (ptie 230) contenue dans les limites suivantes et telle que désignée comme parcelle C sur ladite copie dudit plan.

Suivant la ligne (b) – (c) qui constitue la ligne ouest de la parcelle A ci-dessus décrite, et allant vers le nord, une distance de huit cent quarante-huit pieds et sept dixièmes de pied (848,7') à partir du côté nord dudit chemin public jusqu'au point (r) sur ladite copie de plan, étant le point de départ; de là, allant vers l'ouest, une distance de deux cent cinquante-cinq pieds jusqu'au point (s); de là allant vers le nord, une distance de deux cents pieds jusqu'au point (t); de là, allant vers l'est, une distance de deux cent cinquante-cinq pieds jusqu'au point (u); de là, vers le sud, une distance de deux cents pieds jusqu'au point de départ (r).

Les coins nord-est et sud-est sont arrondis, donnant une courbe de trente et un pieds et quatre dixièmes de pied (31,4') ayant un rayon de vingt pieds.

Ladite parcelle de terrain est bornée de tous les côtés par d'autres parties dudit lot no 230. Sa ligne ouest étant située à quarante-deux pieds (42') à l'est de la ligne de division entre les lots 230 et 231, mesurés de son côté sud, et quarante et un pieds et quatre dixièmes de pied (41,4') mesurés de son côté nord; et sa ligne sud étant située à soixante-six pieds (66') au nord de la ligne nord de la parcelle B ci-dessus décrite.

Ladite parcelle contient une superficie de cinquante mille huit cent vingt-huit pieds carrés, mesure anglaise et plus ou moins, ou un arpent carré et trois cent quatre-vingt-un millièmes d'arpent carré (1,381 a.c.), mesure française.

4. Une parcelle de terrain composée d'une partie dudit lot numéro deux cent trente (ptie 230) dudit cadastre, contenue dans les limites suivantes et telle que désignée comme parcelle D sur ladite copie du plan.

Suivant la ligne (r) – (u), qui constitue la ligne est de la parcelle C ci-dessus décrite, et allant vers le nord, une distance de cinquante pieds (50') au nord du point (u) jusqu'au point (v), étant le point de départ; de là, allant vers l'ouest, une distance de cent pieds jusqu'au point (w); de là, allant vers le nord, une distance de six cent dix pieds (610') jusqu'au point (x); de là, allant vers l'est, une distance de cent pieds (100') jusqu'au point (y); de là allant vers le sud, une distance de six cent dix pieds (610') jusqu'au point de départ (v).

Les coins nord-est et sud-est sont arrondis, donnant une courbe de trente et un pieds et quatre dixièmes de pied (31,4') ayant un rayon de vingt pieds.

Ladite parcelle de terrain est bornée de tous les côtés par d'autres parties dudit lot no 230, sa ligne est étant parallèle à la ligne de division entre les lots 230 et 229, et étant située cent cinquante pieds (150') à l'ouest de ladite ligne de division, et sa ligne sud étant située cinquante pieds (50') au nord de la ligne nord de la parcelle C ci-dessus décrite.

Ladite parcelle contient une superficie de soixante mille huit cent vingt-huit pieds carrés, mesure anglaise, et plus ou moins, ou un arpent carré et six cent cinquante-trois millièmes d'arpent carré (1,653 a.c.), mesure française.

Propriétaire: Vente par Calt Aktiengesellschaft à Burgena Aktiengesellschaft devant Me D. Manzo, notaire, et enregistrée sous le numéro 193701. Burgena Aktiengesellschaft, a/s Paganini Claudio, Schaan, Liechtenstein.

Fiche no 162-26. Cadastre Ptie 197.

Désignation:

Une partie du lot cent quatre-vingt-dix-sept (ptie 197) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, située au nord de la route 29; mesurant: mille cinq cent trente-six pieds et quatre dixièmes (1 536,4') dans sa ligne ouest; cinquante pieds (50'), et cent cinquante pieds (150') dans d'autres lignes ouest; deux mille cinq cent quatre-vingt-quinze pieds (2 595'), et cent cinquante pieds (150') dans ses lignes est; quarante pieds (40'), trois cent quarante-six pieds et quatre dixièmes, trois cent trente-trois pieds et sept dixièmes (333,7'), deux cents pieds (200'), et cent trente-deux pieds (132') dans ses lignes sud; comprenant une superficie de un million cinq cent quatre-vingt-quatorze mille cinq cent quatre-vingt-quatorze pieds carrés (1 594 594 pi.^{2}), équivalant à quarante-trois arpents et trente-trois centièmes (43,33 arp.); bornée à l'ouest, en bordure de la ligne mesurant 1 536,4 pieds, par le lot numéro 198; en bordure des lignes mesurant 50 pieds et 150 pieds, par une partie du lot numéro 197; à l'est en bordure de la ligne mesurant 2 595 pieds, par la partie du lot numéro 196 décrite ci-dessous; et en bordure de la ligne mesurant 150 pieds par une autre partie du lot numéro 197; au sud, en bordure des lignes mesurant 346,4 pieds, 333,7 pieds et 132 pieds, par la route 29 (les deux premières étant des lignes brisées); et en bordure des lignes mesurant 200 pieds et 40 pieds, par une autre partie du lot numéro 197; et au nord-est, nord-ouest, ouest et sud-ouest par la rivière Mascouche.

Propriétaire: Vente par L. Ernest E. Beaudenon à Les Entreprises Delmontargy Inc. devant Me D. Rapp, notaire, et enregistrée sous le numéro 173186. Entreprises Delmontargy Inc., a/s M. Gauville, La Chaumine, St-Hippolyte, Qué.
Fiche no 163-27. Cadastre, Ptie 199.

Désignation:

Une partie du lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, comté de L'Assomption, mesurant neuf cents pieds (900') de largeur dans ses lignes ouest et est sur une profondeur de cent pieds (100') dans ses lignes nord et sud et ayant une superficie de quatre-vingt-dix mille pieds carrés (90 000 pi²), bornée comme suit: à l'ouest, par une autre partie dudit lot 199 (rue projetée 199-26), à l'est, par le lot originaire no 198, au nord et au sud, par d'autres parties dudit lot 199.

La ligne sud dudit emplacement est située à une distance de deux cent quarante pieds (240') de la ligne nord de la route no 29, mesurée le long de la ligne ouest dudit emplacement.

Tel qu'il appert au plan préparé par Gérard Larose, a.-g., en date du 6 juin 1968, sous le numéro 7568 des minutes dudit arpenteur-géomètre.

Cet emplacement est connu comme étant composé des subdivisions projetées quatre, cinq, six, sept, huit, neuf, dix, onze, douze, treize, quatorze, quinze, seize, dix-sept et dix-huit dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (199-4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16, 17 et 18) dudit cadastre.

Propriétaire: Vente par Sogedha Construction Inc. à la Compagnie Québécoise Larovel Ltée devant Me D. Karpman, notaire, et enregistrée sous le numéro 132568. Cie Québécoise Larovel Ltee, a/s M. Gauville, La Chaumine, St-Hippolyte, Qué.
Fiche no 164-03. Cadastre, Ptie 199.

Désignation:

Une partie du lot numéro cent quatre-vingt-dix-neuf (Ptie 199) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, mesurant quatre cent trois pieds et deux dixièmes de pied (403,2') de largeur dans sa ligne sud et quatre cent vingt-sept pieds et quatre dixièmes de pied (427,4') de largeur dans sa ligne nord par une profondeur de mille neuf cent quatre-vingt-onze pieds et deux dixièmes de pied (1 991,2') dans sa ligne ouest, et mille huit cent trois pieds et cinq dixièmes de pied (1 803,5') le long de sa ligne est, et bornée en front vers le sud par la route 29, en arrière vers le nord par les parties des lots numéros 222, 224, 223, et 225 auxdits plan et livre de renvoi officiels, d'un côté vers l'ouest par partie du lot numéro 200 desdits plan et livre de renvoi officiels et de l'autre côté vers l'est par partie du lot numéro 198, auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Sauf et à distraire dudit emplacement:

a) Une partie dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (Ptie 199) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie; mesurant quatre-vingt-dix-sept pieds et deux dixièmes de pied (97,2') de largeur le long de la route 29, quatre-vingt-dix-sept pieds de largeur dans sa ligne nord, sur cent vingt pieds (120') de profondeur dans sa ligne ouest, et cent pieds (100') de profondeur dans sa ligne est; contenant une superficie d'environ dix mille quatre cent soixante pieds carrés (10 460 pi.²), mesure anglaise et plus ou moins. Bornée vers le sud-est par la route 29, vers l'ouest, le nord et l'est par d'autres parties dudit lot 199 dudit cadastre. La ligne ouest étant parallèle à et située à une distance de cinquante pieds (50') de la ligne de division entre les lots 199 et 200, est mesurée dans une direction est de ladite ligne de division.

b) Une autre partie dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (Ptie 199) auxdits plan et livre de renvoi officiels; mesurant cent deux pieds (102') de largeur dans sa ligne sud-est, cent pieds (100') de largeur dans sa ligne nord, sur une profondeur de cent pieds (100') dans sa ligne est et de cent vingt pieds (120') dans sa ligne ouest; contenant une superficie d'environ onze mille pieds carrés (11 000 pi.²), mesure anglaise. Bornée vers le sud-est par la route 29, vers le nord, l'ouest et l'est par d'autres parties dudit lot 199 dudit cadastre. La ligne ouest étant parallèle à et située à une distance de cent quarante-sept pieds (147') de la ligne de division entre les lots 199 et 200, est mesurée dans une direction est de ladite ligne de division.

c) Une autre partie dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (Ptie 199) auxdits plan et livre de renvoi officiels; mesurant cent deux pieds (102') de largeur dans sa ligne sud-est, le long de la route 29, cent pieds (100') de largeur dans sa ligne nord sur une profondeur de cent vingt pieds (120') dans sa ligne ouest et de cent pieds dans sa ligne est, contenant une superficie d'environ onze mille pieds carrés (11 000 pi.²), mesure anglaise et plus ou moins. Bornée vers le sud-est par la route 29, vers l'ouest, le nord par d'autres parties dudit lot 199 et vers l'est par le lot originaire cent quatre-vingt-dix-huit (198) auxdits plan et livre de renvoi officiels.

Le tout tel que montré sur un plan préparé par Gérard Larose, arpenteur-géomètre, le six juin mil neuf cent soixante-huit.

À distraire les parties vendues aux termes des actes 133756, 133993, 139777, 146887, 146888, 147442 et 157069.

Propriétaire: Vente par la Cie Québécoise Larovel Ltée à Raymonde Goullet Despretz, devant Me Daniel Karpman, notaire, et enregistrée sous le numéro 157069. Mme Raymonde Goullet-Despretz, a/s M. Gauville, La Chaumine, St-Hippolyte.
Fiche no 164-07. Cadastre, ptie 199.

Désignation:

a) Une partie du lot originaire cent quatre-vingt-dix-neuf (Ptie 199) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, comté de L'Assomption, mesurant cent trois pieds (103') dans sa ligne sud, cent dix-sept pieds et soixante-dix-huit centièmes de pied (117,78') dans sa ligne nord, huit cent quatre-vingt-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (889,5') dans sa ligne est et neuf cent vingt-trois pieds et cinq dixièmes de pied (923,5') dans sa ligne ouest, bornée de tous côtés par d'autres parties dudit lot 199.

La ligne ouest dudit emplacement est parallèle et située à une distance de cinquante pieds (50') de la ligne de division entre les lots 199 et 200.

La ligne sud est située à une distance de huit cent quarante pieds (840') de la ligne nord de la route 29 mesurée le long de la ligne ouest dudit emplacement.

Cette partie est connue comme étant les subdivisions projetées soixante-sept, soixante-huit, soixante-neuf, soixante-dix, soixante et onze, soixante-douze, soixante-treize, soixante-quatorze, soixante-quinze, soixante-seize, soixante-dix-sept, soixante-dix-huit, soixante-dix-neuf, quatre-vingt et quatre-vingt-un dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (199-67, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80 et 81) dudit cadastre.

b) Une partie dudit lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent pieds (100') dans sa ligne sud, cent six pieds et soixante-deux centièmes de pied (106,62') dans sa ligne nord, quatre cent soixante-douze pieds et cinq dixièmes de pied (472,5') dans sa ligne est et cinq cent neuf pieds et cinq dixièmes de pied (509,5') dans sa ligne ouest, bornée de tous les côtés par d'autres parties dudit lot 199.

La ligne est dudit emplacement est parallèle et située à une distance de cent cinquante pieds (150') de la ligne de division entre les lots 198 et 199 dudit cadastre.

La ligne sud est située à une ditance de mille deux cents pieds (1 200') de la ligne nord de la route 29, mesurée le long de la ligne ouest dudit emplacement.

Cette partie est connue comme étant les subdivisions projetées quarante-six, quarante-sept, quarante-huit, quarante-neuf, cinquante, cinquante et un, cinquante-deux, cinquante-trois dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (199-46, 47, 48, 49, 50, 51, 52, 53) dudit cadastre.

c) Une partie dudit lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent pieds (100') dans sa ligne sud, cent six pieds et soixante-deux centièmes de pied (106,62') dans sa ligne nord, quatre cent quarante-sept pieds (447') dans sa ligne est et quatre cent quatre-vingt-quatre pieds (484') dans sa ligne ouest, bornée à l'est par le lot 198 dudit cadastre et de tous les autres côtés par d'autres parties dudit lot originaire 199.

La ligne sud dudit emplacement est située à une distance de mille cent quarante pieds (1 140') de la ligne nord de la route 29, mesurée le long de la ligne ouest dudit emplacement.

Cette partie est connue comme étant les subdivisions projetées dix-neuf, vingt, vingt et un, vingt-deux, vingt-trois, vingt-quatre, vingt-cinq dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (199-19, 20, 21, 22, 23, 24 et 25) dudit cadastre.

d) Une partie dudit lot originaire numéro cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) auxdits plan et livre de renvoi officiels, mesurant cent pieds (100') dans sa ligne ouest, cent dix-neuf pieds et huit dixièmes de pied (119,8') dans sa ligne sud-est, deux cent quatre-vingt-cinq pieds (285') dans sa ligne sud et deux cent quatre-vingt-trois pieds (283') dans sa ligne nord, bornée comme suit: au nord, par la rivière Mascouche; à l'ouest, par le lot 200 dudit cadastre; à l'est et au sud, par d'aures parties dudit lot 199.

Cette partie est connue comme étant les subdivisions projetées quatre-vingt-sept, quatre-vingt-huit, quatre-vingt-neuf et quatre-vingt-dix dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (199-87, 88, 89 et 90) dudit cadastre.

e) Une partie dudit lot originaire cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) auxdits plan et livre de renvoi officiels mesurant cent vingt et un pieds et deux dixièmes de pied (121,2') dans sa ligne ouest, cent trente pieds (130') dans sa ligne est, cent vingt-huit pieds (128') dans sa ligne nord, bornée comme suit: au nord, par la rivière Mascouche; à l'est par le lot 198 dudit cadastre; à l'ouest et au sud par d'autres parties dudit lot 199.

Cette partie est connue comme étant les subdivisions projetées quatre-vingt-quatre et quatre-vingt-cinq dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (199-84 et 85) dudit cadastre.

f) Une partie dudit lot originaire cent quatre-vingt-dix-neuf (ptie 199) auxdits plan et livre de renvoi officiels mesurant cent pieds (100') dans sa ligne sud, cent pieds (100') dans sa ligne nord, deux cent quarante pieds (240') dans sa ligne est et deux cent quarante pieds (240') dans sa ligne ouest, bornée de tous côtés par d'autres parties dudit lot 199.

La ligne est dudit emplacement est parallèle et située à une distance de cent cinquante pieds (150') de la ligne de division entre les lots 198 et 199.

La ligne sud est située à une distance de huit cent quarante pieds (840') de la ligne nord de la route 29, mesurée le long de la ligne ouest dudit emplacement.

Cette partie est connue comme étant les subdivisions projetées quarante, quarante et un et quarante-deux dudit lot cent quatre-vingt-dix-neuf (199-40, 41 et 42) dudit cadastre.

Toutes les mesures ci-dessus sont en mesure anglaise.

Propriétaire: Vente par Paul-Emile Venne à Samuel Desjardins, devant Me Pierre Dagenais, notaire, et enregistrée 158445. M. Samuel Desjardins, 1938, boulevard St-Charles, Lachenaie, Qué.

Fiche no 172-10. Cadastre, ptie 204.

Désignation:

Un emplacement situé à Lachenaie, à démembrer du lot portant le numéro deux cent quatre (ptie 204) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, ayant front au chemin public ou boulevard St-Charles et mesurant soixante-dix pieds (70') de largeur le long de ce boulevard sur toute la profondeur pouvant se trouver entre ce boulevard et la rivière des Mille-Iles, mesure anglaise et plus ou moins, et étant bornée en front au nord par le boulevard St-Charles, au sud par la rivière des Mille Iles, d'un côté, à l'est par l'emplacement de Victor Major faisant aussi partie du même lot et de l'autre côté à l'ouest par l'emplacement de Paul-Emile Joly, faisant aussi partie du même lot.

Avec toutes bâtisses y érigées et notamment la propriété portant le numéro civique 1938, boulevard St-Charles, à Lachenaie.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit emplacement.

Propriétaire: Vente par M. Victor Major à Samuel Desjardins, devant Me Pierre Dagenais, notaire, enregistrée 181229. M. Samuel Desjardins, 1938, boulevard St-Charles, Lachenaie, Qué.

Fiche no 172-15. Cadastre, ptie 204.

Désignation:

Un emplacement connu et désigné comme étant une partie du lot numéro deux cent quatre (ptie 204) du cadastre de la paroisse St-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption, située au sud du chemin public (route 29), mesurant cent huit pieds (108') de largeur par toute la profondeur se trouvant entre le chemin public et la rivière des Mille-Iles, soit par une profondeur approximative de soixante-neuf pieds et cinq dixièmes de pied (69,5') pour une superficie de sept mille deux cent quatre-vingt-dix-sept pieds carrés (7 297 pi.^{2}), mesure anglaise et plus ou moins, et bornée ladite partie au nord par le chemin public, au sud par la rivière des Mille-Iles, à l'est par une partie du lot numéro 204, à l'ouest par une partie du lot 204, propriété de M. Paul-Emile Venne ou représentants.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit emplacement.

Propriétaire: M. André Poliquin.
Fiche no 216-01.

Désignation:

Un emplacement situé dans la municipalité de Lachenaie, connu et désigné comme étant le lot numéro deux cent dix-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent trente-quatre (no 234-217) des plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Saint-Charles-de-Lachenaie.

Cependant, sauf et à distraire un emplacement situé à Lachenaie, de forme triangulaire, connu comme étant une partie du lot deux cent dix-sept de la subdivision du lot originaire numéro deux cent trente-quatre (234-P. 217) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse St-Charles de Lachenaie, mesurant neuf pieds et cinquante-huit centièmes de pied (9,58′) dans sa ligne sud-est, dix-neuf pieds et deux dixièmes de pied (19,2′) dans sa ligne nord-est, vingt et un pieds et quarante-six centièmes de pied (21,46′) dans sa ligne nord-ouest, le tout ayant une superficie quatre-vingt-douze pieds carrés (92 pi.²), mesure anglaise et bornée comme suit: au sud par la rue Delorme, au nord-ouest par le lot 236-72 et au nord-est par le résidu du lot 234-217 demeurant la propriété de André Poliquin.

Propriétaire: Vente par Carlo Sperduti et *al*. à Elkmen Development Corp. devant M[e] A. Polger, notaire, enregistrée sous le numéro 120818. Elkmen Development Corp. a/s M[e] A. Polger, notaire, 2085, rue Guy, Penthouse, Montréal, Qué.
Fiche no 221-06. Cadastre: Partie 239.

Désignation:

Une terre située à Lachenaie et composée comme suit:

Des parties ci-après décrites du lot numéro deux cent trente-neuf (Pties no 239) du cadastre officiel de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption, savoir:

a) Première partie: Partant d'un point à l'intersection de la ligne de division entre les lots 238 à 239 avec les terres de la paroisse de Mascouche, de là dans une direction sud le long de la ligne de division entre les lots 238 et 239 sur une distance de deux mille cent cinquante-quatre pieds et deux dixièmes de pied (2 154,2′); de là dans une direction sud-ouest le long des voies du C.P.R., sur une distance de six cent trois pieds (603′); de là dans une direction nord le long du résidu du lot 239, sur une distance de deux mille sept cent un pieds et huit dixièmes de pied (2 701,8′); de là dans une direction est le long des terres de Mascouche, sur une distance de trois cent quarante pieds et trois dixièmes de pied (340,3′) pour atteindre le point de départ; contenant en superficie huit cent vingt-trois mille quatre-vingt-douze pieds carrés (823 092 pi.²), mesure anglaises, ou vingt-deux arpents et trois cent soixante-six millièmes d'arpent (22,366 arpents); bornée comme suit: au nord par paroisse de St-Henri-de-Mascouche, à l'est par le lot numéro 238, à l'ouest par le résidu du lot no 239, et au sud-est par le lot numéro 247 dudit cadastre.

b) Deuxième partie: Partant d'un point à l'intersection de la ligne de division entre les lots 238 et 239 avec le C.P.R.; de là dans une direction sud le long de la ligne de division entre les lots 238 et 239 sur une distance de six mille sept cent quatre-vingt-quatre pieds et huit dixièmes de pied (6 784,8′); de là dans une direction ouest le long de la partie réservée du lot 239 sur une distance de cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et six dixièmes de pied (199,6′); de là, dans une direction sud le long de la partie réservée du lot 239, sur une distance de cent soixante et onze pieds et deux dixièmes de pied (171,2′); de là dans une direction ouest, le long du chemin public sur une distance de cent douze pieds (112′); de là dans une direction nord le long du résidu du lot 239 sur une distance de quatre cent onze pieds et huit dixièmes de pied (411,8′); de là dans une direction ouest le long du résidu du lot 239 sur une distance de vingt-cinq pieds (25′); de là dans une direction nord le long du résidu du lot 239 sur une distance de six mille quarante-huit pieds et cinq dixièmes de pied (6 048,5′); de là dans une direction nord-est le long du C.P.R. sur une distance de six cent trois pieds (603′), pour atteindre le point de départ; contenant en superficie deux millions deux cent vingt-huit mille huit cent six pieds carrés (2 228 806 pi.²), mesures anglaises ou soixante arpents et cinq cent soixante-cinq millièmes d'arpent (60,565 arpents); bornée comme suit: au nord-ouest par le lot numéro 247, à l'est partie par le lot no 238 et partie par une partie du lot no 239 réservée, au sud partie par chemin public, et partie par une partie du lot no 239 réservée, à l'ouest par le résidu du lot no 239 dudit cadastre.

c) Troisième partie: Partant d'un point le long du chemin public à cent quatre-vingt-dix-huit pieds et six dixièmes de pied (198,6′) de la ligne de division entre les lots 238 et 239; de là dans une direction sud le long de la partie décrite en quatrième lieu, sur une distance de vingt-sept pieds (27′); de là dans une direction ouest le long de la rivière des Mille-Iles sur une distance de cent douze pieds et un dixième de pied (112,1′); de là dans une direction nord le long du résidu du lot 239, sur une distance de trente pieds (30′); de là dans une direction est, le long du chemin public sur une distance de cent douze pieds (112′) pour atteindre le point de départ; contenant en superficie trois mille cent quatre-vingt-douze pieds carrés (3 192 pi.²), mesure anglaise ou quatre-vingt-sept millièmes d'arpent (0,087 arpent); bornée comme suit: au nord par le chemin public, au sud par la rivière des Mille-Iles, à l'est et à l'ouest par les autres parties du lot numéro 239.

d) Quatrième partie: Partant d'un point situé à l'intersection de la ligne de division entre les lots 238 et 239 avec la ligne sud du chemin public; de là dans une direction sud le long du lot 238 sur une distance de trente-sept pieds (37′); de là dans une direction ouest le long de la rivière des Milles-Iles, sur une distance de cent quatre-vingt-dix-huit pieds et cinq dixièmes de pied (198,5′); de là dans une direction nord le long de la partie décrite en troisième lieu sur une distance de vingt-sept pieds (27′); de là dans une direction est le long du chemin public sur une distance de cent quatre-vingt-dix-huit pieds et six dixièmes de pied (198,6′) pour atteindre le point de départ; formant une superficie de six mille trois cent cinquante-deux pieds carrés (6 352 pi.²), mesure anglaise, ou cent soixante-treize millièmes d'arpent (0,173 arpent). M. Denis Desjardins a réservé un droit de passage sur toute cette partie pour lui ou ses ayants droit, par la partie réservée; bornée comme suit: au nord par le chemin public, au sud par la rivière des Mille-Iles, à l'est par le lot no 239, et à l'ouest par partie du lot numéro 239. Cette partie de lot est sujette à la servitude ci-après mentionnée.

Réserve: Partant d'un point à l'intersection de la ligne de division entre les lots 238 et 239 avec la ligne nord du chemin public; de là dans une direction ouest le long du chemin public sur une distance de cent quatre-vingt-dix-huit pieds et six dixièmes de pied (198,6′); de là dans une direction nord le long de la partie décrite en deuxième lieu sur une distance de cent soixante et onze pieds et deux dixièmes de pied (171,2′); de là dans une direction est le long de la partie décrite en deuxième lieu sur une distance de cent quatre-vingt-dix-neuf pieds et six dixièmes de pied (199,6′); de là dans une direction sud le long du lot 238 sur une distance de cent cinquante-huit pieds et trois dixièmes de pied (158,3′) pour atteindre le point de départ; contenant en superficie trente-deux mille sept

cent soixante-quinze pieds carrés, mesure anglaise (32 775 pi.²), ou huit cent quatre-vingt-onze millièmes d'arpent (0.891 arpent).

Avec toutes bâtisses y érigées.

Denis Desjardins a réservé le droit de passage pour communiquer du chemin public sur la lisière de terre ci-haut décrite à l'article «quatrième partie» à perpétuité à compter de ce jour; de plus, il aura aussi le droit d'y installer sous cette même lisière de terre des canaux d'égouts pour son utilité ou l'utilité des maisons qu'il pourrait construire sur son emplacement ci-haut décrit comme «Réserve», le tout à ses frais. Cette partie réservée appartiendra audit Denis Desjardins car elle n'est pas comprise dans le présent transport.

Tel que le tout apparaît sur deux plans préparés par Gérard Larose, arpenteur-géomètre, en date du dix juin mil neuf cent soixante-trois et annexés à la minute d'un acte de vente par M. Denis Desjardins à Elkmen Development Corp., passé devant Me Léopold Gravel, notaire, le 19 février 1964, sous le numéro 12575 de ses minutes.

Propriétaire: Vente par Lucien Léveillé à Henri-Paul Jalbert, devant Me P.E. Larose, notaire, enregistrée 226186. M. Henri-Paul Jalbert, 5635, Henri-Bourassa, apt. 3, Montréal, Qué.

Fiche no 222-36. Cadastre: 246-Ptie 20.

Désignation:

Un lot de terre connu et désigné comme faisant partie du lot numéro vingt de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quarante-six (246-Ptie 20) au cadastre officiel de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement du comté de L'Assomption, indiqué par les chiffres 2, 21, 3, 4, 41, 5 et 2 sur un plan préparé par J.-P. Martin, arpenteur-géomètre, lequel plan demeure annexé à la minute 5733 du répertoire du notaire soussigné.

Mesurant dans sa ligne nord-ouest 2 -5, vingt-cinq pieds (25'), dans sa ligne sud 2 -21, quarante-cinq pieds et cinq dixièmes (45,5'), dans sa ligne nord-ouest 21-3, cent onze pieds et cinquante-cinq centièmes (111,55'), dans sa ligne sud-est 3-4, cinquante pieds (50'), dans sa ligne sud-ouest 4 -41, quatre-vingt-huit pieds et trois dixièmes (88,3'), et dans sa ligne ouest 41 -5, quatre-vingt-treize pieds et trois dixièmes (93,3'), contenant en superficie six mille cinq cent quatre-vingt-dix-huit pieds carrés (6 598 pi.²), mesures anglaises, plus ou moins, et bornée comme suit: vers le sud-ouest par une rue projetée étant une partie du lot 246-20, vers l'est et le nord-est par une partie du lot 246-20, vers le sud-est par le lot 247 audit cadastre, vers le sud-ouest et l'ouest par une partie dudit lot 246-20.

Avec une écurie dessus construite, circonstances et dépendances.

Tel que le tout se trouve présentement avec les servitudes actives et sujet à toutes les servitudes établies en faveur de l'Hydro-Québec et de Bell Canada.

Propriétaire: Vente par Emile Brière Ltée à Park Land Holding Company Ltd, Lachenaie Improvemant Company Ltd, devant Me J.M. Archambault, notaire, enregistrée 89916. Park Land Holding Co. Ltd et *al.*, 5858, côte des Neiges, Montreal, Que.

Fiche no 223-21. Cadastre: Partie 276.

Désignation:

Un emplacement situé dans la paroisse de Lachenaie, comté de L'Assomption, comprenant une parcelle de terre à bois située dans la paroisse de Lachenaie, faisant partie du lot numéro deux cent soixante-seize (ptie 276), aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie.

Mesurant environ un arpent de largeur sur environ dix arpents de longueur; borné comme suit: à une extrémité par le lot numéro 282, propriété de Pierre-Paul Quévillon ou ses représentants; de l'autre côté par le lot numéro 275, propriété d'Adolphe Clark ou ses représentants; de l'autre côté par le lot numéro 277, propriété de Noël Duplessis ou ses représentants; de l'autre côté par un chemin de traverse, le tout sans garantie de mesure exacte, mais assujetti à la réserve faite en faveur de J.P. Turgeon ou ses représentants quant au prix déterminé par la Commission Hydro-Electrique de Québec pour le droit de passage consenti à celle-ci.

En l'état où cette propriété se trouve présentement, avec tous les droits, circonstances et dépendances s'y rattachant, sans exception ni réserve de la part du vendeur, l'entrée en possession prenant effet à la présente date.

Propriétaire: Vente par Lydia Leblanc à Pierre Brodeur et Pierre Langlois, devant Me J.G. Lalande, notaire, enregistrée 210911. M. Pierre Brodeur et Pierre Langlois, 1270, rue Daigneault, Ville LaSalle, Qué.

Fiche no 265-07. Cadastre: 256-Ptie 47.

Désignation:

Un emplacement situé en la municipalité de la ville de Lachenaie, connu et désigné comme étant une partie du lot quarante-sept de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent cinquante-six (256-Ptie 47) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption, le tout tel que montré à un plan préparé par Maurice Desroches, arpenteur-géomètre, le dix-sept mai mil neuf cent soixante-treize (1973), sous le numéro 7317 de ses minutes.

Bornée vers le nord par la rue Masson, vers l'est par partie dudit lot 256-47, (rue projetée), vers le sud par les lots 256-47-350 et 256-47-356 dudit cadastre, vers l'ouest par une autre partie du même lot 256-47, propriété de la venderesse; mesurant cent soixante-dix pieds (170') de largeur par trois cents pieds (300') de profondeur, contenant une superficie totale de cinquante et un mille pieds carrés (51 000 pi.²) le tout mesure anglaise et plus ou moins.

La ligne ouest de la parcelle décrite est située à vingt pieds six dixièmes de pied (20,6') à l'ouest de la ligne de division entre les lots 256-47-350 et 256-47-356 dudit cadastre; cette distance étant mesurée dans la ligne sud de la parcelle en question.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes ses circonstances et dépendances, sans exception ni réserve de la part de la venderesse.

Avec bâtisse dessus érigée portant le numéro civique 845, rue Masson, en la ville de Lachenaie.

Propriétaire: Vente par Cie de Tabac Terrebonne à Jean Marc Boyer, devant Me R. Chartrand, notaire, enregistrée 121901. M. Jean Marc Boyer, 1330 Belcourt, Lachenaie, Qué.

Fiche no 277-03. Cadastre: 257-419.

Désignation:

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie, connu sous le numéro quatre cent dix-neuf de la subdivision officielle du lot

originaire numéro deux cent cinquante-sept (257-419) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption.

Tel que le tout se trouve présentement avec toutes les servitudes actives et passives, apparentes ou occultes, attachées audit emplacement.

Propriétaire: Vente par Rolland Lorrain à Achille Therrien et Rosaire Archambault, devant Me Jacques Joubert, notaire, enregistrée 132178. M. Achille Therrien et Rosaire Archambault, 295, chemin Gascon, Lachenaie, Qué.

Fiche no 323-14. Cadastre: Ptie 282.

Désignation:

Une partie du lot numéro deux cent quatre-vingt-deux (ptie 282) du cadastre officiel de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption.

Partant d'un point situé sur le chemin Gascon au point d'intersection avec le lot 284-4 pour se diriger dans une direction est sur une profondeur de cent pieds (100') et de là dans une direction sud sur une profondeur de cent cinquante pieds (150') et mesurant le long de la ligne de division du lot 284-4, cent soixante-dix-neuf pieds (179'), le tout mesures anglaises, et bornée d'un côté au nord et à l'est par d'autres parties du lot 282 appartenant à Pierre Paul Quévillon ou représentants et dans la ligne sud-est par le lot 284-4.

Propriétaire: Vente par Bernard Dubois à Paolo Morro, devant Me Vincenzo Radino, notaire, enregistrée 207985. M. Paolo Morro, 8601, l'Acadie, Montréal, Qué.

Fiche no 331-10. Cadastre: 282-Ptie 24.

Désignation:

Un emplacement situé en la ville de Lachenaie, connu comme étant le lot numéro vingt-quatre de la subdivision officielle du lot originaire numéro deux cent quatre-vingt-deux (282-24) aux plan et livre de renvoi officiels de la paroisse de St-Charles-de-Lachenaie, division d'enregistrement de L'Assomption.

À distraire la partie expropriée par Sa Majesté La Reine et plus amplement décrite à l'acte enregistré sous le numéro 146345.

Prenez avis que la liste ci-haut, contient une énumération abrégée des numéros cadastraux des immeubles à être vendus, conformément à une autorisation émise à cet effet par la Commission municipale du Québec, en date du 24 novembre 1978.

Prenez de plus, avis que dans les cas où les immeubles ci-haut décrits contiennent des bâtisses et/ou dépendances dessus construites, la vente de ces immeubles aura lieu avec l'ensemble des bâtisses et dépendances dessus constuites.

Lachenaie, le 16 janvier 1979.

Le secrétaire-trésorier,
LUC AMIREAULT.

76613-5-2-o

Municipalité du comté de Yamaska

Avis public est par les présentes donné par le soussigné, Robert Tessier, secrétaire-trésorier du Conseil municipal du comté d'Yamaska, que les immeubles ci-dessous mentionnés seront vendus à l'enchère publique dans la salle des sessions dudit conseil au palais de justice à St-François-du-Lac, le JEUDI HUITIEME jour de MARS 1979, à DIX heures, pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires encourues à moins que ces taxes et frais ne soient payés avant la vente.

Municipalité de la paroisse de St-Joachim-de-Courval

Comme appartenant à Michel Coutu, suivant le no enregistré 118694

Un terrain situé en la paroisse de St-Joachim-de-Courval, en la concession St-Pierre, côté sud-ouest de cette dernière, à prendre à dix arpents et demi du chemin de front de la concession tel que rélargi vers l'année mil neuf cent cinquante-cinq et à vingt pieds, mesures anglaises, de la ligne nord-ouest du lot dont il fait partie, terrain mesurant un arpent et demi de largeur soit en ses lignes sud-est et nord-ouest sur trois arpents moins vingt pieds anglais de profondeur, soit en ses lignes nord-est et sud-ouest:

Bornée en front, soit au nord-ouest, à un chemin réservé dont le fonds continue d'appartenir à la venderesse, chemin mesurant quarante pieds de largeur, à cheval, moitié dans un lot et moitié dans l'autre, sur la ligne séparative des lots numéros trois cent soixante-dix-sept et trois cent soixante-dix-huit, en profondeur, au sud-est, au lot numéro trois cent soixante-seize, appartenant à Abdulrahim Levian, ou représentant: du côté nord-est, à une autre partie du même lot, appartenant à Raynald Dambrosio ou représentants et du côté sud-ouest, encore à une autre partie du même lot, mais continuant d'appartenir à la venderesse.

Lequel terrain est désigné au cadastre officiel du comté de Yamaska, pour la paroisse de St-Zéphirin-de-Courval, comme faisant partie du lot de terre numéro trois cent soixante-dix-sept (ptie no 377).

Taxes municipales: $3,04; taxes scolaires: $45,58; total: $48,62.

Municipalité de la paroisse de St-François-du-Lac

Comme appartenant à Laurent Lauzon et Gilles Côté.

Le lot 10 du cadastre officiel de la paroisse de St-François-du-Lac, enregistré sous le numéro 113847.

Taxes municipales: $2,66; taxes scolaires: $4,45; total: $7,11.

Le secrétaire-trésorrier,
ROBERT TESSIER.

76570-5-2-o

Errata

Gazette	*Rubrique*	*Page*	*Lire:*	*Au lieu de:*
1(06-01-79)	Lettres patentes annulées	28	PERRE ACOUSTIQUE DANIEL LTEE/*DANIEL ACOUSTIC DRY WALL LTD.* 1355-0488	PIERRE ACOUSTIQUE DANIEL LTEE/*DANIEL ACOUSTIC DRY WALL LTD.* 1355-0488
1(06-01-79)	Lettres patentes annulées	30	PROPRIETES B.P.I. INC. *B.P.I. PROPERTIES INC.* 1356-7557	PROPERTIES B.P.I. INC. *B.P.I. PROPERTIES INC.* 1356-7557
1(06-01-79)	Lettres patentes annulées	32	SOCIETE DE RECHERCHE EXAR LIMITEE/*EXAR RESEARCH CORPORATION LIMITED* 1369-8873	SOCIETE DE RECHERCHE EXAR LIMITEE/*EXAR RESEARCH CORPORATION LIMITEE* 1369-8873

76675-o

CEBOR INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de domicile légal de la compagnie «CEBOR INC.», paru le 25 novembre 1978, à la page 14577, du numéro 47 de la *Gazette officielle du Québec*, en y corrigeant dans la nouvelle adresse «3634 est, boulevard Crémazie, bureau 1102, Montréal» par «3637 est, boulevard Crémazie, bureau 1102, Montréal».

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

76677-o 1200-3265

IMMEUBLES R.S.T. LTEE

Prenez note que dans l'avis paru le 2 décembre 1978, à la page 14786 du numéro 48 de la *Gazette officielle du Québec*, l'ancien nom aurait dû se lire comme suit: «MODELERIE M.G. CIE INC. — M.G. PATTERN-WORKS CO. INC.».

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

76677-o 1144-0476

LOGISTEC NAVIGATION INC.

Avis est donné que le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de changement de nom paru à la *Gazette officielle du Québec*, numéro 3, en date du 20 janvier 1979, à la page 462, de la compagnie «LOGISTEC NAVIGATION INC.» en y remplaçant la date de constitution en corporation «20 mai 1950» par «20 avril 1950».

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

76677-o 1156-0364

VENMAR INC.

Avis est donné qu'en vertu de la première partie de la Loi des compagnies, le ministre des Consommateurs, Coopératives et Institutions financières a corrigé l'avis de domicile légal de la compagnie «VENMAR INC.» paru le 20 mai 1978, à la page 6209 du numéro 20 de la *Gazette officielle du Québec*, en y remplaçant dans la nouvelle adresse 1115, rue Haggerty, Drummondville, par 1715, rue Haggerty, Drummondville.

Le directeur du Service des compagnies,
HUBERT GAUDRY.

76677-o 1466-1573

A la *Gazette officielle* du 18 mars 1978, 110e année, numéro 11, page 3494, sous la rubrique «Comté de Mégantic-Compton», le dernier paragraphe aurait dû se lire comme suit:

Dans la municipalité de Nantes:

L'ancienne route 263, vis-à-vis des lots 55 et 56 du rang I-N.-E. et du lot 1 du rang IX-N.-E., sur une longueur de 1 510 pieds.

Québec, le 30 novembre 1978.

Le ministre des Transports,
LUCIEN LESSARD.

76750-o

District de Montréal
No 500-02-012911-785

VILLE DE KIRKLAND c. LES ENTREPRISES ROGER PILON INC.

Dans l'avis de vente paru à la *Gazette officielle* du 27 janvier 1979, no 4, à la page 1562, à la quatrième ligne du deuxième paragraphe, nous aurions dû lire: «deux cent quarante-deux du lot originaire» au lieu de: «deux cent cinquante-deux du lot originaire».

76675-o

Ville de Lachenaie

Veuillez noter que dans l'avis de vente pour taxes paru le 3 février 1979, à la page 1823 de l'édition numéro 5, la date de vente aurait dû se lire: «SAMEDI TROISIEME jour de MARS 1979» au lieu de: «SAMEDI VINGT-QUATRIEME jour de FEVRIER 1979».

76675-o

Municipalité du comté de Saint-Maurice

Veuillez noter que dans l'avis de vente pour taxes paru le 27 janvier 1979, à la page 1585 de l'édition numéro 4, la date de vente aurait dû se lire: «JEUDI HUITIEME jour de MARS 1979» au lieu de: «JEUDI QUINZIEME jour de MARS 1979».

76674-5-2-o

Municipalité du comté de Champlain

Veuillez noter que dans l'avis paru le 20 janvier 1979 de l'édition numéro 3 à la page 542 et le 27 janvier 1979 de l'édition numéro 4 à la lage 1147, dans la désignation de l'immeuble appartenant à dame Marguerite Duguay, à la dernière ligne de la deuxième colonne, il est mentionné: «en profondeur au sud-ouest par la limite de la subdivision» alors que nous aurions dû lire: «en profondeur au sud-est par la limite de la subdivision».

Dans le même avis paru aux mêmes dates aux pages 543 et 1148, à la huitième ligne de la deuxième colonne après M. Pierre Juneau, nous aurions dû lire:

Cadastre: P.260 Mont-Carmel

Taxes municipales:	$ 77.51
Taxes scolaires:	$274.31
Total:	$351.82

76675-o

INDEX

ASSOCIATIONS COOPERATIVES — LOI DES

Page

COOPERATIVE DES ELECTRICIENS DES LAURENTIDES (*Formation*) 1967

AVIS DIVERS

ASSEMBLEE CHRETIENNE DE TROIS-RIVIERES-OUEST (*Requête*) 1967
COMMISSION DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE DU QUEBEC (*Siège social*) 1967
DONNACONA, VILLE (*Mutations immobilières, 1976, c. 30, a. 2*) 1967
EGLISE BAPTISTE EVANGELIQUE DE LA GRACE (*L.P.*) 1967
MONTREAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 1967
MONTREAL, VILLE (*Rachat d'obligations*) 1968
NETTOYEUR BOUCHARD LIMITEE (*L.P.S. Article 12*) 1969
NOTRE-DAME-DE-BONSECOURS, PARTIE NORD, MUNICIPALITE (*Mutations immobilières 1976, c. 30, a. 2*) 1969
ORDRE LOYAL DES MOOSE, LOGE 1732 TROIS-RIVIERES INC. (L') (*L.P. 3*) 1969
PAROISSE DE SAINT-ELZEAR DE TEMISCOUATA (LA) (*Erection*) 1969
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE QUEBECOISE SODECOM INC. (LA) (*L.P.*) 1969
SUCCESSION ALPHONSE DUBE (*Bénéfice d'inventaire*) 1969
SUCCESSION CECILE BOUDREAU (*Bénéficie d'inventaire*) 1969
SUCCESSION GASTON BLANCHET (*Bénéfice d'inventaire*) 1970
SUCCESSION SIMONE BARNABE (*Bénéfice d'inventaire*) 1970

CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL — LOI DU

ACCORDES

DUPUIS, JOSEPH ANTONI 1970
HAJIAN, SANADROUG BEDROS 1970
LAROUCHE, JOSEPH MARCEL LIONEL 1971
PHILLIPS, ALVIN SYLVESTER 1971
POULOS, JEAN 1971
RENICK, BETTY EMILY 1971
SIMON, JOSEPH ARNOLD PIERRE 1971
VIGNON, JOSEPH LEONARD CLAUDE 1971

DEMANDES

BUJUNAS, ALGIRDAS BRONIUS BRONISLAVAS BUJA 1971
CHIU, YUET-WING 1971
COUTURE, MARIA 1971
ELWELL, MARGUERITE 1971
ESQUIVEL CAHUATA, SERGIO 1972
GAUTHIER, ROLAND 1972
GIRARD (DIT JEAN VAILLANCOURT), JEAN-CLAUDE JUDES 1972
GORING, IAN CLAYTON 1972
GUY GEORGES 1972
JACQUES, MARIE ANNE VALENCE OLIVINE 1972
MARIE BERTHE 1972
PALACOL, ANTONIO 1972
RIBARDY (DIT RIBERDY CUKR), MARIE-PAULE 1972
TESAR, MARIAN GEORGE 1973
VACHON, JOSEPH MARC ARTHUR EMILIEN 1973

COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC

FORMULES EN USAGE A LA COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC PRESCRITES PAR LE PRESIDENT, EN VERTU DE L'ARTICLE 22 DE LA LOI DES TRANSPORTS (*Formule 5*) 1965
INTRODUCTION DE REQUETES
— MONTREAL 1933
— QUEBEC 1949
PROPRIO MOTU 1960

COMPAGNIES — LOI DES

ABANDON DE CHARTE Page

AMENAGEMENT AUGUSTIN LTEE 1890
APPARTEMENTS ELDORADO INC. 1890
CONSTRUCTION E. CHARLES INC. 1890
DOREMONT INC. 1890
FONTAINE & FILS, LIMITEE 1890
INDUSTRIES SENTOID (CANADA) INC. 1890
JARRY (MAURICE) LIMITEE 1890
M. & T. ENTERPRISES LTD. 1890
MARCO INVESTMENT CORP. 1890
MITCHELL (DAVE) LTD. 1890
PAFEROX CORPORATION 1890
PLACEMENTS LACHUTE INC. 1890
RIVET INVESTMENT CORP. 1890
TEXTILE STE-ANNE LIMITEE 1890

ADMINISTRATEURS (Article 84)

ACCESSOIRES DE SOUDURE STANDARD LTEE 1891
ACUPUNCTEURS UNIS DU QUEBEC (LES) 1891
AGRI-TECH INC. 1891
APPARTEMENTS B & R LTEE (LES) 1891
ASSOCIATION ATHLETIQUE DE PINCOURT INC. 1891
ASSOCIATION CANADIENNE DES HELLENES D'EGYPTE 1891
ASSOCIATION DES ETUDIANTS ADULTES DE LA RIVE-SUD INC. (L') 1891
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE CHARLEVOIX INC. (L') 1891
ASSOCIATION DES MOTONEIGISTES DU MONT-LOGAN INC. 1891
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE L'ANSE 54 (L') 1891
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DES JARDINS TACHE INCORPOREE 1891
ASSOCIATION ECONOMIQUE CHOISIR LE QUEBEC 1891
ASSOCIATION QUEBECOISE DES PRATICIENS DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE (A.Q.P.F.P.) 1891
ASSOCIATION RECREATIVE DE NORMANVILLE INC. 1891
ASSOCIATION SAGUENEENNE DES AMATEURS D'ANTIQUITES 1891
ASSOCIATION SPORTIVE MONT ROUGE DE LINGWICK INC. 1891
ASSOCIATION TOURISTIQUE DE LA TUQUE INC. (L') 1891
BIJOUTERIE M. & Y. MANTION INC. 1891
BOULANGERIE DOYON INC. (LA) 1891
BRETON (L.) TRANSPORT LTEE 1892
BUREAU D'INFORMATIQUE ET DE GESTION (B.I.G.) INC. 1892
C.J.A.D. LIMITED 1892
CAMP FAMILIAL DE L'EST 1892
CARIGNAN & GRAVEL, ASSURANCES, INC. 1892
CAVE AU MARMITON INC. (LA) 1892
CEDRIERE INC. (LA) 1892
CENTRE EDUCATIF ET CULTUREL INC. 1892
CENTRE GALLEGO DE MONTREAL 1892
CENTRE INTER-UNIVERSITAIRE D'ETUDES EUROPEENNES 1892
CENTRE NATURANIMO DE LA VALLEE DE LA MATAPEDIA INC. 1892
CENTRE REFUGE-MONTREAL 1892
CERCLE D'AMITIE DE SHAWINIGAN-SUD INC. (LE) 1892
CHANTIERS EDUCATIFS DE L'OUTAOUAIS INC. (LES) 1892
CHOEUR DU RICHELIEU INC. (LE) 1892
CLAIRCO INC. 1892
CLUB AUTO-NEIGE MONTMAGNY INC. 1892
CLUB D'ATHLETISME CHAPARAL INC. 1892
CLUB DE BASEBALL MINEUR DU PARC LOUISIANE DE ROSEMONT 1892
CLUB DE CURLING VICTORIA DE QUEBEC 1892
CLUB DE MOTOS-NEIGE BLANCS SOMMETS 1892
CLUB DE NATATION NEPTUNE DE SAINT-JEROME INC. 1892
CLUB DE RADIO-EMETTEUR S.I.D.L. INC. 1893

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84) — *suite*

Page

CLUB DE TIR DE POINTE CLAIRE ... 1893
CLUB DE TIR MAWCOOK INC. ... 1893
CLUB DES HANDICAPES DE VAL D'OR INC. ... 1893
CLUB LIONS CHICOUTIMI INC. ... 1893
CLUB OPTIMISTE DE SHAWINIGAN ... 1893
CLUB OPTIMISTE MONT-CARMEL, VALMONT ... 1893
CLUB OPTIMISTE ST-GEORGES (QUEBEC) INC. ... 1893
CLUB RECREATIF DES EMPLOYES MUNICIPAUX DE LA VILLE DE SHAWINIGAN-SUD ... 1893
CLUB SKI-MOTEUR VAL D'OR INC. ... 1893
CLUB SPORTIF LES OISEAUX DE POINTE-AUX-TREMBLES ... 1893
COMITE DE CITOYENS DE ST-GABRIEL DE QUEBEC INC. ... 1893
COMITE DES CITOYENS DE ST-ANDRE-DE-KAMOURASKA ... 1893
COMITE DES CITOYENS DE ST-EMILE DE SUFFOLK ... 1893
COMITE DES LOISIRS D'HENRYVILLE ... 1893
COMITE DES LOISIRS ST-CYRILLE-DE-WENDOVER INC. ... 1893
COMMISSION DES LOISIRS DE ST-DAVID-DE-FALARDEAU ... 1893
COMMUNICATIONS EDITEL LIMITEE (LES) ... 1893
COMMUNICATIONS ROBERVALOISES INC. ... 1893
COMPAGNIE D'AUTOMOTEURS DINGMAN LTEE (LA) ... 1893
COMPAGNIE DE PLACEMENTS BERKUN LIMITEE (LA) ... 1893
CONSEIL DE LA CULTURE DE L'EST DU QUEBEC ... 1894
CONSEIL DE L'ALIMENTATION DU QUEBEC (LE) ... 1894
CONSEIL DE L'INDUSTRIE LAITIERE DU QUEBEC INC. (LE) ... 1894
CONSTRUCTION RAYMOND & LAURENT DESJARDINS INC. ... 1894
CONSTRUCTION TETRA LTEE ... 1894
CONSTRUCTION VALIPAU INC. ... 1894
CONSTRUCTIONS C. M. D. FONTAINE INC. (LES) ... 1894
CUISINES CHATELAINE INC. (LES) ... 1894
DOLEX INC. ... 1894
DOMAINE P.E. EMERY INC. ... 1894
DORAIS (J.E.) & FILS INC. ... 1894
ENTREPRENEURS GENERAUX C. & C. LTEE ... 1894
ENTREPRISES L.B. NAGY INC. (LES) ... 1894
ENTREPRISES MECANA INC. ... 1894
ENTREPRISES NORTEC INC. ... 1894
ERSATZ L.R. INC. ... 1894
FABIEN (C.P.) LIMITED ... 1894
FAUSTIN (A.) COMPAGNIE LIMITEE ... 1894
FEDERATION DE LUTTE OLYMPIQUE DU QUEBEC INC. ... 1894
FEDERATION DE TIR A L'ARC DU QUEBEC (F.T.A.Q.) INC. ... 1894
FELIX MART INC. ... 1894
FENEBEC INC. ... 1894
FETES AU VILLAGE STE-BEATRIX INC. ... 1895
FONDS DB, INC. ... 1895
FOUR SEAS RESTAURANT INC. ... 1895
FRATERNITES FOI ET LUMIERE DE MONTREAL (LES) ... 1895
GARAGE VINCENT & DESLANDES INC. ... 1895
GARDE PAROISSIALE DE GRAND'MERE INC. ... 1895
HABITAT ST-PIE INC. ... 1895
HARBEC (GERARD) INC. ... 1895
HINTON (CLAUDE) INC. ... 1895
HUARD (FELIX) INC. ... 1895
HUILES DE BEAUCE LTEE (LES) ... 1895
HYBAR INC. ... 1895
IMMEUBLES AVERY (1973) LTEE (LES) ... 1895
IMMEUBLES BARNACO INC. (LES) ... 1895
IMMEUBLES G.D.S. INC. ... 1895
IMMEUBLES VILLENEUVE LTEE (LES) ... 1895

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84) — *suite*

	Page
INDUSTRIES METROPOLITAINES DE L'EST INC.	1895
INSTALLATIONS R.G.J. INC. (LES)	1895
INSTITUT DOREA INC.	1895
INTERSEC INC.	1895
ISOLATIONS R.G.C. INC.	1895
JUTEAU & RUEL INC.	1895
KLINKHOFF (WALTER) GALLERY INC.	1896
LAKESHORE PLAYERS INC.	1896
LAURENTIDE RENDERING INC.	1896
LAVAL FIGURE SKATING CLUB INC.	1896
LIGUE DE TAXIS DE TERREBONNE INC. (LA)	1896
LOGEST INC.	1896
LOISIRS CALIXA-LAVALLEE	1896
LOISIRS DE ST-AIME DES LACS INC. (LES)	1896
LOISIRS DE ST-HUGUES INC. (LES)	1896
LOISIRS DE ST-PIERRE-DU-SUD INC.	1896
LOISIRS D'HUBERDEAU INC.	1896
LOISIRS SAINT-ADOLPHE-D'HOWARD INC.	1896
MAGASIN DES CULTIVATEURS (1965) INC. (LE)	1896
MAISONS A.R. & M. LAROCHELLE INC. (LES)	1896
MARITIME WOMEN'S CLUB OF MONTREAL INC. (THE)	1896
MARTIN (RAYMOND) LTEE	1896
METALLISATION DU NORD INC.	1896
MEUBLES LAURIER LTEE	1896
MORDUS DE LA MOTO NEIGE DE MC WATTERS INC. (LES)	1896
NAVIGATION CONSOLIDATED-BATHURST LIMITEE	1896
NUTRIVAL (1975) INC.	1896
O.T.J. DE STE-FELICITE INC.	1896
ORFORD 67 INC.	1897
PAIN LEO LIMITEE	1897
PARC DE L'ERABLE DE LA BEAUCE INC. (LE)	1897
PATATES FRITES LAURENTIDE LTEE	1897
PINEL (J.E.) INCORPOREE	1897
PLACEMENTS ASPAQ INC. (LES)	1897
PLACEMENTS BOURG-ROYAL, INC. (LES)	1897
PLACEMENTS DESRUISSEAUX LTEE	1897
PLACEMENTS MADELEINE INC. (LES)	1897
PLAN D'HABITATION LEVESQUE INCORPOREE	1897
PLANNING DES NAISSANCES R.S.M. INC.	1897
PLANTATIONS DES PINS INC. (LES)	1897
POIRIER (R.M.G.) & FRERES INC.	1897
PORCHERIE PREMONT INC.	1897
POSTE D'AFFECTATION DE LA REGION 05 INC.	1897
PRAIRIE AIRCRAFT INC. (LA)	1897
RADIO COMMUNAUTAIRE DE JONQUIERE INC.	1897
RANCH NICHOLAS INC. (LE)	1897
REGROUPEMENT DES POINTELIERS (LE)	1897
RELAIS JEUNESSE DE SHAWINIGAN INC. (LE)	1897
RESTAURANT LA RIPAILLE INC.	1897
RESTAURANT MAI TAI INC.	1897
ST. JEAN AUTO PARTS INC.	1898
SALLE DU CENTENAIRE DE SAINTE-PERPETUE INC.	1898
SERVICE ALIMENTAIRE SATELLITE INC.	1898
SERVICE DES LOISIRS NOTRE-DAME-DES-ECORES	1898
SERVICES FAMILIAUX ETIENNE PERNET (LES)	1898
SERVOPARC INC.	1898
SESSIONS ALPEC LTEE	1898
SOCIETE INTERNATIONALE DE FORAGE DES FLUIDES (QUEBEC) INC.	1898

COMPAGNIES — LOI DES

ADMINISTRATEURS (Article 84) — *suite*

Page

T. & B. ALUMINUM INC. 1898
TELEVISION COMMUNAUTAIRE DE LAC-BOUCHETTE INC. (LA) 1898
TEMABEX INC. 1898
TEREKO INC. 1898
TISSUS CILVETTE INC. (LES) 1898
TRANSPORT REAL FOUCAULT LTEE 1898
TRUDEAU, GASCON, LALANCETTE ET ASSOCIES INC. 1898
TWINPAK LTEE 1898
UNITE DOMREMY DE MONT-JOLI INC. 1898
VILLAGE OLYMPIQUE (LE) 1898
YALE PROPERTIES (QUEBEC) LIMITED 1898

CHANGEMENT DE NOM

AIRCO INSTALLATIONS LTD. 1900
AVILON CONSTRUCTION CORP. 1899
ANIMALERIE JACQUES INC. 1899
ASSOCIATION DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA COTE NORD 1899
ASSOCIATION DES DIPLOMES EN ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITE DE SHERBROOKE (A.D.A.U.S.) 1899
AUX CASCADES D'ANJOU LTEE 1899
BIGRAS (JEAN-GUY) & FILS LTEE 1899
BOUTIQUE PIERRETTE LEGROS INC. 1899
CHANPITRE INC. 1899
COMPAGNIE ARLAINE LTEE (LA) 1899
COMPAGNIE D'ADMINISTRATION D.D.O INC. (LA) 1899
COMPAGNIE D'IMPORTATION ZENITH LTEE (LA) 1899
CONSTRUCTIONS VALERIE LTEE (LES) 1899
CORPORATION DE CONSTRUCTION AVILON 1899
CORPORATION DE GESTION IMPERIAL 1899
CORPS DE TAMBOURS ET TROMPETTES L'AVANT-GARDE DE MATANE INC. 1899
D.D.O. ADMINISTRATION INC. 1899
ENTREPRISES AIME LACHAPELLE INC. (LES) 1899
FAMOUS NECKWEAR MANUFACTURING INC. 1900
FONDATION DE CARDIOLOGIE SAINT-LUC 1899
FORGET, RATTO, RETALLACK INC. 1899
GARAGE WALLACE LTEE 1900
GASTRONOMIE ITALIENNE GIOVANNI INC. 1900
GESTIONS BOULIMONT INC. (LES) 1900
IMMEUBLES R.S.T. LTEE (*Erratum*) 2061
IMPERIAL HOLDINGS CORPORATION 1899
INSTALLATIONS AIRCO LTEE 1900
JEHNS INC. 1900
LOGISTEC NAVIGATION INC. (*Erratum*) 2061
MANAGEMENT PROSPER INC. 1900
MANOIR WESTMOUNT INC. 1900
MANUFACTURE DE CRAVATES FAMOUS INC. 1900
MASON (BERT) INC. 1900
MEUNERIE ROGER OUELLET INC. 1900
MORATO INTERNATIONAL LTD. 1900
MORATO INTERNATIONAL LTEE 1900
NORAV INC. 1900
PIECES REUSINEES B.C. INC. 1900
PRODUITS S.R. INC. (LES) 1900
PROGESTIM INC. 1900
PROSPER MANAGEMENT INC. 1900
SALAISONS UNIES LTEE (LES) 1900
TABAGIE VARIETES RIVIERA (1979) INC. 1900

COMPAGNIES — LOI DES

CHANGEMENT DE NOM — *suite*

Page

TROUPE DU THEATRE DE QUARTIER (LA) 1900
UNITED PACKING CO. LTD. 1900
WALLACE GARAGE LTD. 1900
ZENITH IMPORTING CO. LTD. 1899

DEMANDES D'ABANDON DE CHARTE

AQUARIUS RESTAURANT BAR SALON INC. 1973
CAMPING VENISE DES LAURENTIDES 1973
CANADA PAPER COMPANY 1973
CENTRE D'ACHAT DE L'ESTRIE LTEE (LE) 1973
CHAMPLAIN BUILDING PRODUCTS INC. 1973
CIE J.B. NEAULT LTEE (LA) 1973
COMPAGNIE F. GINGRAS 1974
COR DES ALPES INC. (LE) 1974
COUTURE (O.) & FILS INC. 1974
CREMERIE DES PRODUCTEURS DE DRUMMONDVILLE LTEE (LA) 1974
DAIGLE & MASSE LTEE 1974
ENTREPRISES G.M.G.A. LTEE (LES) 1974
EQUIPEMENTS FERLAND LTEE (LES) 1974
EXCAVATION MARCASSIN INC. 1974
FOREST INDUSTRIES LIMITED 1974
GAGNON (C. & G.) LTEE 1974
GLOBAL INVESTMENTS & ENTERPRISES LTD. 1975
GRAVIER CONCASSE LTEE 1975
IRON ORE COMPANY OF CANADA AVIATION LIMITED 1975
JEWISH EAGLE-KANADER ADLER INC. 1975
LABRADOR SUPPLY & EQUIPMENT COMPANY 1975
MAISON DE CONVALESCENCE ST-FERDINAND LTEE 1975
MODERNAIRE INVESTMENTS LTD. 1975
PLACEMENTS ST-NICOLAS LTEE (LES) 1975
PRODUITS DE CONSTRUCTION CHAMPLAIN INC. 1973
REIMS REALTY CORP. 1975
RESTAURANT BAR SALON LE VERSEAU INC. 1973
ROUX ET BERGERON INC. 1976
SALLE DOREMI, INC. 1976
SEPT ILES MOTORS INC. 1976
SHAWINIGAN CURLING ASSOCIATION INC. 1976
SOCIETE DIRANO INC. (LA) 1976
TRANSPORT MARITIME DE L'ILE-AUX-COUDRES INC. 1976
VILLAGE OLYMPIQUE (LE) 1976
WEISER (MAX) LTD. 1976
WILSIL LIMITED 1976
WORLD MARKET DEVELOPMENT CORP. 1976

DOMICILE LEGAL (Article 30)

AGENCES GASTON PARIS INC. 1901
AGENCES JERRY SEGUIN INC. (LES) 1901
ALIMENTS MELLO INC. 1901
APPARTEMENTS DE LA RIVE-SUD INC. (LES) 1901
ASSOCIATION CANADIENNE DU COMMERCE DE LA FOURRURE (QUEBEC) INC. 1901
ASSOCIATION DES ARCHITECTES PAYSAGISTES DU QUEBEC (L') 1901
ASSOCIATION DES CERAMISTES DE QUEBEC 1901
ASSOCIATION DES INGENIEURS-CONSEILS DU QUEBEC 1901
ASSOCIATION DES LOCATAIRES DE VILLERAY INC. 1901
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE CHARLEVOIX INC. (L') 1901
ASSOCIATION DES MARCHANDS DE PLACE ST-JEAN INC. 1901
ASSOCIATION DES PARENTS DE ST-HENRI INC. (L') 1901

COMPAGNIES — LOI DES

DOMICILE LEGAL (Article 30) — *suite*

	Page
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DES JARDINS TACHE INCORPOREE	1901
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC TROTTIER INC. (L')	1901
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU VIEUX MONTREAL INC. (L')	1901
ASSOCIATION DES PSYCHO-EDUCATEURS DU QUEBEC INC.	1901
ASSOCIATION RECREATIVE DE NORMANVILLE INC.	1901
ASSOCIATION SAGUENEENNE DES AMATEURS D'ANTIQUITES	1902
ASSOCIATION SPORTIVE ET SOCIALE LES MOINS JEUNES DE GATINEAU INC. (L')	1902
ASSOCIATION SPORTIVE LAFLECHE	1902
ASSURANCES MARCEL DROUIN INC. (LES)	1902
AUTOBUS F. CONSTANTINEAU & FILS INC.	1902
AVIBEC INC.	1902
BANVILLE & COULOMBE INC.	1902
BASES UNIVERSELLES LAURENTIDES INC.	1902
BERNARD VEGETABLE CONTAINERS INC.	1902
BERNIER & FORTIER LTEE	1902
BETTANO INVESTMENTS LTD.	1902
BIJOUTERIE M. & Y. MANTION INC.	1902
BIJOUTERIE MAXIM LTEE	1902
BOUCHERIE CHEVALINE ST-LEONARD INC.	1902
BOUDOIR CHEZ ROGER INC.	1902
BOUTIN & LAPIERRE INC.	1902
BOUTIQUE DU JEANS ST-JEAN INC. (LA)	1902
BOUTIQUE L'EPOQUE INC.	1902
BOUTIQUE MIXI INC.	1902
CAMP DE JOUR CHAMPETRE REDWOOD INC.	1902
CAROLLE (BETTY) (1973) LTEE	1902
CEBOR INC. (*Erratum*)	2061
CENTRE D'AIDE AUX VICTIMES DE VIOL DE L'OUTAOUAIS (C.A.V.V.O.)	1903
CENTRE D'ANTIROUILLE J.L. LEPITRE INC. (LE)	1903
CENTRE DE BENEVOLAT DE ST-HYACINTHE INC. (LE)	1903
CENTRE DE DISTRIBUTION 1900 INC.	1903
CENTRE D'INTERPRETATION DE LA POMME DE ROUGEMONT INC. (LE)	1903
CENTRE DU CYCLISME PEEL LTEE	1903
CENTRE GALLEGO DE MONTREAL	1903
CERCLE D'AMITIE DE SHAWINIGAN-SUD INC. (LE)	1903
CHALIFOUR, (EUG.) INC.	1903
CHATHAM REALTIES CORP.	1903
CHORALE ELGAR DE MONTREAL (LA)	1903
CINEMA VIAU INC.	1903
CLAIRCO INC.	1903
CLOTURE ORLEANS LTEE	1903
CLUB CIVITAN D'AYLMER	1903
CLUB D'ATHLETISME DE QUEBEC INC.	1903
CLUB DE CAMPING ET CARAVANING COTE NORD INC.	1903
CLUB DE DANSE DE LA VALLEE DU RICHELIEU	1903
CLUB DE L'AGE D'OR CORDIALITE DE CHAMBORD	1903
CLUB DE NATATION DE SHERBROOKE INC.	1903
CLUB DE NATATION NEPTUNE DE SAINT-JEROME INC.	1903
CLUB DE TIR MAWCOOK INC.	1904
CLUB DES HANDICAPES DE VAL D'OR INC.	1904
CLUB JEUNESSE DE L'AUTRE COTE	1904
CLUB RECREATIF DES SALARIES DE WESTINGHOUSE CANADA LTEE (TROIS-RIVIERES) INC.	1904
CLUB SPORTIF SACRAS	1904
CLUB YAMASKA DE FARNHAM INCORPOREE (LE)	1904
COMITE DES LOISIRS DE L'ILE DU GRAND CALUMET INC. (LE)	1904
COMITE DES LOISIRS DE VAL LIMOGES INC.	1904
COMMUNICATIONS ROBERVALOISES INC.	1904
COMPAGNIE DE LOCATION ST-PIERRE INC. (LA)	1904

COMPAGNIES — LOI DES

DOMICILE LEGAL (Article 30) — *suite*

	Page
CONSEIL NO 2912, DES CHEVALIERS DE COLOMB DE STE-MARIE INC.	1904
CONSTRUCTION ROCHELLE LTEE	1904
CONSTRUCTIONS CHALIFOUR LTEE (LES)	1904
CORPORATION DU FESTIVAL D'AUTOMNE DE RIMOUSKI INC. (LA)	1904
COTE (E.) ET FILS INC.	1904
CREDIT DU LAC INC.	1904
DANIS (JEAN J.) & ASSOCIES INC.	1904
DEBERT INC.	1904
DEMOLITION DE MONTREAL INC.	1904
DEVMAR INC.	1904
DISTRIBUTIONS IROQUOIS INC.	1905
DISTRIBUTIONS MIRACLE INC. (LES)	1905
DRAGON & CHAPDELAINE LTEE	1905
DUODECOR INC.	1905
E.T. TERRAZO TUILE MARBRE LTEE	1905
ENSEIGNES ANTOINE LTEE (LES)	1905
ENTREPRISES DE CONSTRUCTION B.S.P. INC. (LES)	1905
ENTREPRISES DUBOILY INC. (LES)	1905
ENTREPRISES DUPELBEC INC. (LES)	1905
ENTREPRISES GILFRED INC. (LES)	1905
ENTREPRISES LOUGAIL INC. (LES)	1905
ENTREPRISES NORTEC INC.	1905
EQUIPEMENTS L. LANDRY INC. (LES)	1905
FABRIC COORDINATORS (QUEBEC) INC.	1905
FAUSTIN (A.) COMPAGNIE LIMITEE	1905
FEDERATION DES GROUPES ETHNIQUES DU QUEBEC INC.	1905
FENEBEC INC.	1905
FERME FLORALE ST-BRUNO INC.	1905
FINITION DE PLANCHER J.B. INC.	1905
FONDATION SPORTS INTERNATIONAUX DE QUEBEC INC. (LA)	1905
FONDOIR C.C.P. INC.	1905
FORTIN (JEAN JULIEN) & COMPAGNIE LIMITEE	1906
FORTIN (ROMEO) INC.	1906
FRATERNITES FOI ET LUMIERE DE MONTREAL (LES)	1906
FRECHETTE (EMILIEN) LIMITEE	1906
GAGNON (GEORGES H.) LTEE	1906
GARAGE CIVIC LIMITEE	1906
GARAGE TURBIDE & LABRIE INC.	1906
GARDERIE CHEZ-NOUS, CHEZ-VOUS INC.	1906
GAUDET (NIL & LISE) INC.	1906
GENEVRIER INC. (LE)	1906
GESTION B.T.M. INC.	1906
GESTION DE CINEMAS DE L'ESTRIE INC.	1906
GESTION J.L.B. LTEE	1906
GIGUERE (GABRIEL J.) INC.	1906
HABITAT ST-PIE INC.	1906
IMMEUBLES ET FINANCE CARTIER, INC.	1906
IMMEUBLES M.M.M.R. INC. (LES)	1906
IMMEUBLES VILLENEUVE LTEE (LES)	1906
IMPORTATIONS BURELLE INC. (LES)	1906
INCA LTEE	1906
INDUSTRIES MITCHELL LTEE (LES)	1906
INSTALLATIONS DE REVETEMENTS SOUPLES V.D.J. INC.	1907
INTERSEC INC.	1907
ISOLATIONS R.G.C. INC.	1907
JACKSON (F.W.) & SONS LTD.	1907
JOINTS ET TRANSMISSIONS SAGUENAY LTEE	1907
JOYAL (V.) & FILS INC.	1907

COMPAGNIES — LOI DES

DOMICILE LEGAL (Article 30) — *suite*

	Page
JUTEAU & RUEL INC.	1907
KIROUAC (LUCIEN) LIMITEE	1907
L.D.M. CHESTERFIELD INC.	1907
LABER INC.	1907
LANIEL AUTOMATIC MACHINES INC.	1907
LAUREL INDUSTRIES LIMITED	1907
LIBRAIRIE ANJOU INC.	1907
LIGUE POUR LE VACCIN LIBRE	1907
LOISIRS CHARLEBEL INC.	1907
LOISIRS POPULAIRES DE LA PAROISSE JACQUES-CARTIER INC. (LES)	1907
LOISIRS STE-CATHERINE LABOURE	1907
LOISIRS SAINT-FERDINAND DE FABREVILLE INC.	1907
LUPIEN (MAURICE) INC.	1907
MAINTECH INC.	1907
METAL PRESTO INC.	1907
MEUBLES ROGER DION INC.	1908
MODE LUCILLE INC.	1908
MONUMENTS SHERBROOKE INC.	1908
MORDUS DE LA MOTO NEIGE DE MC WATTERS INC. (LES)	1908
MULTI-SERVICES C.P.F. INC.	1908
MUSIQUE MAURAIS INC.	1908
ORCHESTRE DES JEUNES DU QUEBEC	1908
PERREAULT (ROLAND) INC.	1908
PETROCITERNE INC.	1908
PETROCONFORT LTEE	1908
PHANEUF (JEAN) & ASSOCIES INC.	1908
PHOENIX NATURAL SCIENCE ASSOCIATION (THE)	1908
PIECES D'AUTOS DESPEL INC.	1908
PLACEMENTS 2J.D. INC.	1908
PLACEMENTS LEGA INC.	1908
PLACEMENTS ST-LAMBERT INC.	1908
PLANTATIONS DES PINS INC. (LES)	1908
POIRIER (R.M.G.) & FRERES INC.	1908
PONTON (JOSEPH) INC.	1908
PROFEQ INC.	1908
PROJETS UNISPEC LIMITEE (LES)	1908
PUBLICATIONS DU GOURMET INC. (LES)	1909
RACINE (JACQUES) & CIE LTEE	1909
RADIO METRO TAXI INC.	1909
RADIO-COMMUNICATION DE METABETCHOUAN INC.	1909
RAYMOND ELECTRIQUE LTEE	1909
RELAIS JEUNESSE DE SHAWINIGAN INC. (LE)	1909
REPFAB INC.	1909
RESTAURANT LE COIN DES COTES INC.	1909
RESTAURANT MAI TAI INC.	1909
RHEAUME (LOUIS-EUGENE) INC.	1909
ROUSSEAU (FERNAND) SPORT INC.	1909
SAMBERN INVESTMENT CORP.	1909
SECURITY EQUIPMENT CO. LTD.	1909
SERVICE D'ENTRETIEN MERCIER INC. (LE)	1909
SERVICE DES LOISIRS ST-ETIENNE	1909
SERVICE VIDEO INC.	1909
SERVICES FAMILIAUX ETIENNE PERNET (LES)	1909
SINGER, PESNER & CIE LTEE	1909
SOCIETE DE RESTAURATION DE SHERBROOKE INC.	1909
SOCIETE DENTAIRE DE QUEBEC INC. (LA)	1909
SOCIETE D'ETUDES COMPLEMENTAIRES EN ADMINISTRATION C.D.N. INC.	1909
SOCIETE GENERALE NEUVE-FRANCE INC.	1910

COMPAGNIES — LOI DES

DOMICILE LEGAL (Article 30) — *suite*

	Page
SOLAL LTEE	1910
SOSACO	1910
SOUDURE ET FABRICATION BROSSARD INC.	1910
STUDIOS MARKO INC. (LES)	1910
SUPER-MARCHE TELLIER LTEE	1910
T. & B. ALUMINIUM INC.	1910
TAXI LAURIER STE-FOY INC.	1910
TEREKO INC.	1910
THEATRE DIVERS CITE (LE)	1910
THRIFT FURS INC.	1910
TOURS TRIDENT INC. (LES)	1910
TURCOTTE (A.) FRS INC.	1910
UNION CIVIQUE DE ST-LEONARD (U.C.S.L.)	1910
VACANCES U.T.L. LIMITEE	1910
VADELTECH LTEE	1910
VENMAR INC. (*Erratum*)	2061
VERNER (MICHELE) & ASSOCIES INC.	1910
VET PREP CORP.	1910
VILLA LASALLE INC.	1910
VILLAGE OLYMPIQUE (LE)	1910
VILLENEUVE (P.-H.) INC.	1910
VOYAGES ATLANTIDE INC. (LES)	1911
VOYAGES RICARD INC.	1911

FUSION DES COMPAGNIES

INDUSTRIAL LIFE-TECHNICAL SERVICES INC.	1911
INDUSTRIELLE-SERVICES TECHNIQUES INC. (L')	1911
PROVIGO (DISTRIBUTION) INC.	1911

LETTRES PATENTES (1re PARTIE)

ADAM (GABRIEL) INC.	1911
AGENCES RAYMOND SOUCY INC. (LES)	1911
ARTISAN EN TUYAUTERIE ET SPECIALITES EN PLOMBERIE A.T.S. INC.	1911
ASSELIN (GUY) LTEE	1911
ASSURANCES L.P. JONCAS & ASSOCIES INC.	1911
ATELIER DE FABRICATION FARNHAM INC.	1912
ATELIER D'USINAGE B.L.M. LTEE	1912
ATELIERS C.S. INC. (LES)	1912
AUTOBUS ALPHA LTEE (LES)	1912
AUTOBUS J.G. COTE INC.	1912
BERTHELETTE (DANIEL) INC.	1912
BISANTI (ALBERT) LTEE	1912
BLOUIN (MARCEL) INC.	1912
BOIS JOBIN INC. (LES)	1912
BOUCHER (PAUL A.) INC.	1912
BOUTIQUE DANEAU INC.	1912
BOUTIQUE GRILOU INC.	1912
BOUTIQUE LE DUC INC.	1912
BOUTIQUE MARIE-COTON INC.	1912
BOUTIQUE ODIN INC.	1912
BOUTIQUES J.M. ROULEAU INC. (LES)	1912
BRASSERIE FERMON INC.	1912
BREUVAGES LAFRANCE ET LAHAYE INC. (LES)	1912
C.D.M.S. CREATIONS INC.	1913
CAFETERIA J. & T.G. (SHERBROOKE) INC.	1912
CENTRE DE PEINTURE D'ASBESTOS INC.	1912
CENTRE D'ELECTRONIQUE DU TEMISCAMINGUE INC. (LE)	1912

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1re PARTIE) — *suite*

	Page
CERAC INC.	1913
CHAUSSURES J.R. ST-GERMAIN INC.	1913
CLEMENT (REJEAN) INC.	1913
COMMUNICATIONS ST-JACQUES INC.	1913
COMPAGNIE DE DEVELOPPEMENT INDUSTRIEL DE STE-JUSTICE LTEE	1913
COMPAGNIE DE GESTION HEUD LTEE (LA)	1913
COMPTOIR CENTRAL DE LA DORE INC.	1913
CONFECTION REJEAN INC.	1913
CONSORTIUM A.F. (DIVISION DE L'ELECTRICITE) INC.	1913
CONSTRUCTION F. MURRAY & FILS INC.	1913
CONSTRUCTION J.C. BOSSE INC.	1913
CONSTRUCTION RENE FISET & FILS INC.	1913
CONSTRUCTIONS BABIN & CIMON INC. (LES)	1913
CONSTRUCTIONS F. MORIN INC.	1913
CONSTRUCTIONS NORMAND ET MICHEL TRUDEL LTEE (LES)	1913
COUVRETTE (J.P.) INC.	1913
CREATION MARCEL INC.	1913
CREATIONS C.D.M.S. INC.	1913
CRIBLAGE SOREL-TRACY INC.	1913
DACTYLOGRAPHE V.R. INC.	1913
D'AIGLE & GIRARD, PAYSAGISTES INC.	1914
DANSEP INC.	1914
DELICES DE L'ORIENT INC.	1914
DESPRES, LEFEBVRE, RABEAU & ASSOCIES INC.	1914
DION (ROGER) & FILS INC.	1914
DOMAINE DU RUISSEAU LAPRADE INC. (LE)	1914
DOMAINE GASCON INC.	1914
DOMAINE J.C.L. INC. (LE)	1914
EDUCOGESTION INC.	1914
ELEVAGES MICHEL LEFEBVRE INC. (LES)	1914
EMBEL AUTOMOBILES VARENNES INC.	1914
ENTREPOTEC INC.	1914
ENTREPRISES ALBERT GIRARD INC. (LES)	1914
ENTREPRISES BALSYM INC. (LES)	1914
ENTREPRISES D'ELECTRICITE QUEBECO (1978) INC. (LES)	1914
ENTREPRISES GERBOUR INC. (LES)	1914
ENTREPRISES MIDY INC. (LES)	1914
ENTREPRISES PIERRE ROUSSEAU INC. (LES)	1914
ENTREPRISES RICY INC. (LES)	1914
ENTREPRISES W.T.S.L. INC. (LES)	1914
EPICERIE LES COPAINS INC.	1914
EQUIPEMENTS FORMAT INC. (LES)	1914
ERABLIERE JEAN LABELLE INC.	1915
FERME BROULEEN INC.	1915
FERME DUPONT & FILS INC.	1915
FERME GEORGES-ANDRE LEFEBVRE LIMITEE	1915
FERME MONDOR INC.	1915
FORAGE IDEAL INC.	1915
FORTIN AUTORADIO INC.	1915
FOYERS BIRMINGHAM-COULOMBE LTEE (LES)	1915
FOYERS SAVARIA LTEE (LES)	1915
FRUITS ET LEGUMES SAG-LAC INC. (LES)	1915
GALERIES DES ESTACADES INC.	1915
GARAGE RUSSELL PROULX INC.	1915
GARAGE S.B.L. INC.	1915
GAUCHER (EDWIN) & ASSOCIES INC.	1915
GESTION INFORMATIQUE J.L.R. LTEE	1915
GIARD (R.) ET FRERES, INC.	1915

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1re PARTIE) — *suite*

	Page
GIRARD (ROBERT) ET ASSOCIES INC.	1915
GRANDES MARQUES DE FRANCE REUNIES AU QUEBEC INC.	1915
GROUPE G.L.L. INC. (LE)	1915
GROUPE G.R.G. INC. (LE)	1915
HABITATIONS AU CLAIR LOGIS INC.	1915
HAOUR & TOMAS LIMITEE	1916
HEBERTAL INC.	1916
HOTELLERIE DERI INC. (L')	1916
HYDRO PIPE INC.	1920
IMMEUBLES MALAGA INC.	1916
IMMEUBLES NEBRASKA INC.	1916
IMMEUBLES ORLIJEAN INC. (LES)	1916
IMMEUBLES PAUL REID INC.	1916
IMPORTATIONS R.S.D. INC. (LES)	1916
INSTITUT LAURIE LETOURNEAU INC.	1916
INSTITUT PEDAGOGIQUE CLAUDE MARTIN INC.	1916
INVESTISSEMENTS MONT-ST-HILAIRE, INC. (LES)	1916
ISOLATION D.L. INC.	1916
J.M. TEXTILES INC.	1919
JACNOR INC.	1916
KORGES INC.	1916
LABORATOIRE CONTRASTE INC.	1916
LALIBERTE (GILLES) LTEE	1916
LEBLANC (BERNARD), BRIQUETEUR INC.	1916
LEFEBVRE (RICHARD F.) INC.	1916
LEPAGE (AIME) INC.	1916
LIZOTTE & LIZOTTE INC.	1916
LOCATION D'AUTOS FORT-CHAMBLY INC.	1916
LORD (C.) QUEBEC LTEE	1917
MANUFACTURES TITAN INC. (LES)	1917
MARCHE D'ALIMENTATION PIERRE LAUZON INC.	1917
MARCHE DARYT LTEE	1917
MERCERIE JACQUES-MORIN INC.	1917
MERCIER (LILIS) INC.	1917
MEUBLES 2001 INC.	1917
MEUBLES SUZIE GUAY INC. (LES)	1917
MIDOPAT INC.	1917
MODES P.A.F. LTEE (LES)	1917
MODES RAINETTE INC.	1917
MONT-ST-HILAIRE INVESTMENTS, INC.	1916
MOTO-NEIGE PIERRE MICHAUD INC.	1917
NAULT, TALBOT & ASSOCIES INC.	1917
OPERATIONS FORESTIERES CYRABE INC. (LES)	1917
OPERATIONS FORESTIERES F. LACHANCE LTEE (LES)	1917
OPERATIONS FORESTIERES GAGLAL INC. (LES)	1917
P.A.F. FASHIONS LTD.	1917
PIECES D'AUTOMOBILES STONEHAM INC.	1917
PIECES D'AUTOS MAGOG INC.	1917
PIERRE'S NURSERY INC.	1919
PLACEMENTS DECEMBRE LTEE	1917
PLACEMENTS GERALD BEDARD INC. (LES)	1917
PLACEMENTS MAURICE BEAUDET INC.	1917
PLACEMENTS R.M.J.J. INC.	1918
PLACEMENTS REAL BRAULT INC.	1918
PLACEMENTS ROLABEC INC.	1918
PLAMONDON (ANDRE), COUVREUR INC.	1918
PLASTIQUE ROYAL INC.	1918
PLOMBERIE GILLES VALLEE INC.	1918

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (1re PARTIE) — *suite*

Page

PLOMBERIE IBERVILLE INC. 1918
POIRIER-FORTIN INC. 1918
POULIN & BRIAND INC. 1918
PROGRAPHIQUE INC. 1918
PROTECTION HOLD-UP INTERNATIONAL INC. 1918
QUINCAILLERIE J.A. DORVAL INC. 1918
REALISATIONS SADEL INC. (LES) 1918
REMORQUAGE J. DECARIE INC. 1918
RESSORTS D'AUTO ROCK (1979) INC. 1918
RESTAURANT E.S.E. LTEE 1918
RESTAURANT-EPICERIE ROYAL SHAWINIGAN INC. 1918
RESTAURANT LE BARON ROMAIN INC. 1918
RESTAURANT LOU WONG INC. 1918
RESTAURANTS COTE-NORD INC. (LES) 1918
RIVERIN (LIONEL) INC. 1918
ROYAL TELEVISION SERVICE INC. (THE) 1919
ST-AMAND (J.) INC. 1918
SALON FONTAINE BLEUE INC. 1919
SERRE PIERRE INC. 1919
SERUHL INC. 1919
SERVICE DE PNEUS COMEAU INC. 1919
SERVICE DE TELEVISION ROYAL INC. (LE) 1919
SOCIETE DE DEVELOPPEMENT DE L'ENTREPRISE QUEBOISE SODECOM INC. (LA) 1969
SOCIETE DE GESTION ELBE INC. (LA) 1919
SOCIETE FABOS LTEE 1919
SOCIETE MONT DES ROSES INC. 1919
SOGIMAG LTEE 1919
SONDAGE R. CARRIER INC. 1919
SONOPTIK INC. 1919
SOUDURE DELISLE INC. 1919
TABAGIE CHAMPOUX INC. 1919
TAXI B.M.D. INC. 1919
TECHNODATA LTEE 1919
TEXTILE DIAL (STE-FOY) LIMITEE 1919
TRADUCTIONS GUY VAUBAN LIMITEE (LES) 1919
TRANSPORT JACQUES LELIEVRE INC. 1919
TRANSPORT JACQUES NADEAU INC. 1919
TRANSPORT M. ROULEAU & FILS INC. 1919
TRANSPORT POTVIN, LAVOIE, SAVARD INC. 1920
TUYAUTERIES HYDRO INC. (LES) 1920
VIDEO-ELECTRONIQUE C.G. INC. 1920
VOYAGES CATOURS INC. (LES) 1920
YSSAV INC. 1920
ZONEXPERT INC. 1920

LETTRES PATENTES (3e PARTIE)

ACCUEIL DRUMMOND (L') 1920
ARTISANES DE ST-HENRI-DE-TAILLON INC. (LES) 1920
ASSOCIATION CULTURELLE ET SPORTIVE SAINT-REDEMPTEUR 1920
ASSOCIATION DE BASEBALL RIVE-NORD 1920
ASSOCIATION DE CHASSE ET PECHE WINDIGO INC. (*Correction*) 1924
ASSOCIATION DE PARENTS D'ENFANTS HANDICAPES DE L'ACHIGAN INC. (L') 1920
ASSOCIATION DE RALLYE AUTOMOBILE DU SUD DE QUEBEC INC. 1920
ASSOCIATION DES COURTIERS EN IMMEUBLE INDEPENDANTS DU QUEBEC 1920
ASSOCIATION DES ETUDIANTS EN MEDECINE VETERINAIRE DU QUEBEC (A.E.M.V.Q.) 1920
ASSOCIATION DES FAMILLES MONOPARENTALES DE CHARLEVOIX-EST INC. 1921
ASSOCIATION DES MEDECINS VETERINAIRES DE SANTE PUBLIQUE DU QUEBEC 1921

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES (3e PARTIE) — *suite*

	Page
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DE CANTINES ET CANTINES MOBILES DU QUEBEC LTEE (L')	1921
ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DES CABANES A SUCRE DU QUEBEC	1921
ASSOCIATION MARIA S.S. DI MELLITTO DI GRUMO APPOLA DE MONTREAL INC.	1921
ASSOCIATION PHILIPPINO-CANADIENNE DE L'OUEST DE L'ILE	1921
ASSOCIATION QUEBECOISE DE L'INDUSTRIE DE LA PEINTURE, INC. (L')	1921
ASSOCIATION REGIONALE DE CAMPING ET DE CARAVANING DE BOURASSA	1921
AVIATION LAMBTON INC.	1921
BIENNALE DE LA NOUVELLE TAPISSERIE QUEBECOISE INC.	1921
BON PILOTE (LE)	1921
CARNAVAL REGIONAL DE JOLIETTE INC.	1921
150e ANNIVERSAIRE DE STE-FLAVIE, PORTE DE LA GASPESIE	1921
CENTRE DES LOISIRS DE PORTAGE-DU-FORT	1921
CENTRE D'INFORMATIONS LA GIROFLEE (LE)	1921
CENTRE SOCIAL DES FEMMES DU CENTRE VILLE DE MONTREAL	1921
CHORALE LE PETIT BONHEUR DE VAL D'OR INC. (LA)	1921
CLEF VERTE (LA)	1922
CLUB DE HANDBALL BOIS-DE-BOULOGNE INC.	1922
CLUB DE NATATION DE VERDUN	1922
CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BEAUCEVILLE INC.	1922
CLUB DE PLONGEE LES ROUTIERS SOUS-MARINS INC.	1922
CLUB DE SKI DE FOND DE CAUSAPSCAL (LE)	1922
CLUB D'ENTRAIDE N.D.A. INC.	1922
CLUB KIWANIS DORION-VAUDREUIL INC.	1922
CLUB OMNISPORTS ETOILE ROUGE OLYMPIQUE	1922
CLUB Q.S.L. INTERNATIONAL LES COWBOYS	1922
CLUB Q.S.L. PREMIERE HEURE	1922
CLUB RECREATIF CRAN D'ACIER INC.	1922
CLUB RICHELIEU BROSSARD	1922
CLUB SOCIO-CULTUREL VENETO	1922
COMITE DES ORGANISMES SOCIAUX DE SAINT-LAURENT	1922
COMPAGNIE DE DANSE BALLESTRIE (LA)	1922
CONSEIL INTERMUNICIPAL DES LOISIRS DU SECTEUR NORD DE L'ABITIBI-OUEST	1922
CORPORATION INDUSTRIELLE ET COMMERCIALE D'ASBESTOS INC.	1922
DOMAINE BEDARD INC. (LE)	1922
FILIPINO-CANADIAN ASSOCIATION OF WEST ISLAND	1921
GRAND CIRQUE ORDINAIRE (LE)	1923
GRANDS BOIS DE SAINT-DENIS INC. (LES)	1923
INTERNATIONAL COWBOYS Q.S.L. CLUB	1922
JOYEUX JARDINIERS DE MONTREAL-EST INC.	1923
LIGUE COMMERCIALE DE HOCKEY D'ALMA	1923
LIGUE DE QUILLES LES VOLTIGEURS (LA)	1923
LIGUE D'ECHECS DE LA RIVE-SUD (LA)	1923
LOISIRS DE ST-CLEOPHAS-DE-BRANDON INC.	1923
LOISIRS NOTRE-DAME-DES-PINS INC. (LES)	1923
MAISON REGIONALE DE L'INDUSTRIE (REGION 05) INC. (LA)	1923
MOUVEMENT SANTE-MEDICAMENTS INC.	1923
OLYMPIC RED STAR OMNISPORTS CLUB	1922
ORDRE LOYAL DES MOOSE, LOGE 1732 TROIS-RIVIERES INC. (L')	1969
OWNER'S ASSOCIATION OF CANTINES AND MOBILE CANTINES OF QUEBEC LTD.	1921
PATRO JAKO INC.	1923
PIEDS AGILES (LES)	1923
PRODUCTIONS ESTRART INC.	1923
REGROUPEMENT DES LOCATAIRES DE MERCIER	1923
SERVICE D'ENTRAIDE BASSE-VILLE INC.	1923
SERVICE D'INFORMATION HEBDO-SCIENCE	1923
TEL-RESSOURCES INC.	1923
THEATRE DE LA RIPOSTE	1923
TOURNOI INVITATION DES VETERANS DE DRUMMONDVILLE-SUD INC.	1923

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES

	Page
AIR TIBERIADE INC.	1924
ALUMINIUM CARRIER & BISSON INC.	1924
ASSOCIATION DES CONSTRUCTEURS D'HABITATIONS DU SAGUENAY-LAC-ST-JEAN, COTE NORD INC. (L')	1924
ASSOCIES LAWRCO INC. (LES)	1925
ATELIER DE DEBOSSELAGE SEPT-ILES INC.	1925
BOUCHARD (JOS.) AUTOMOBILES LTEE	1925
BOUCHERIE ST-VINCENT INC.	1925
BRASIERVIL INC.	1925
BRAULT (PIERRE) HOLDINGS INC.	1927
BRULE (P.E.) LTEE	1925
CENTRE DORVAL INC.	1925
CHAPLIN HOLDINGS LIMITED	1925
CHARTRE LUMBER LIMITED	1925
CHEZ TRUFFE INC.	1925
COMPAGNIE DE PLACEMENTS DES MILLE ISLES LIMITEE	1925
CONSTRUCTION DU FLEUVE LTEE	1925
CONSTRUCTION NORTHAL LTEE	1925
CONSTRUCTIONS N.D.L. INC. (LES)	1925
CUSTOM PACKAGING LIMITED	1925
DECORS MONTREUIL INC. (LES)	1925
DEMENAGEMENTS JORON LTEE	1925
DISTRIBUTIONS NORMAND (RIVIERE-DU-LOUP) INC.	1925
DISTRIBUTIONS ROY ET FORTIER INC. (LES)	1925
DORVAL CENTRE INC.	1925
ENTREPRISES DE PIPE-LINE UNIVERSEL LTEE	1926
ENTREPRISES LEBLANC INC. (LES)	1926
EQUIPEMENTS BLACKWOOD HODGE QUEBEC LTEE (LES)	1926
FERME CAPLETTE INC.	1926
FONDATION DE L'ASSOCIATION DES RESTAURATEURS DU QUEBEC (LA)	1926
GESTION RENALD BLAIS INC.	1926
GICLAN INC.	1926
GULF FINANCIAL SERVICES INC.	1927
HOTEL-MOTEL BONAVENTURE DE PERCE INC.	1926
INVESTISSEMENTS CHELIQUE LTEE (LES)	1926
INVESTISSEMENTS HEUREUX, LTEE (LES)	1926
IRO SALES CORPORATION	1926
JONSAR INVESTMENTS CORPORATION	1926
LAM INVESTMENTS LTD.	1926
LAMBERT PEAT MOSS INC.	1928
LEMARO INC.	1926
LUBER TEXTILES LTD.	1926
METAL PLESSIS INC.	1926
MONT-HARD (CANADA) INC.	1926
MULTITEK INC.	1927
NUTRIGESTION INC.	1927
PHOTO LORD INC.	1927
PLACEMENTS PIERRE BRAULT INC. (LES)	1927
PLACEMENTS RICHARD LAMBERT INC.	1927
PLACEMENTS S.M. BOUCHARD LTEE (LES)	1927
PLACEMENTS SAILLANT LIMITEE (LES)	1927
PLACEMENTS SEIGLER INCORPOREE (LES)	1927
POULIOT, GUERARD & ASSOCIES INC.	1927
PROMOTIONS IMMOBILIERES M.S.J. INC.	1927
REVETEMENT RENOUVEAU INC.	1927
RUSSMONT LTEE	1927
SEIGLER HOLDINGS INCORPORATED	1927
SERVICE DE PERSONNEL PAUL RIVEST INC.	1927

COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES SUPPLEMENTAIRES — *suite*

	Page
SERVICES FINANCIERS GULF INC.	1927
SHERBURN INVESTMENT CORPORATION	1927
SILVERMAN HOLDINGS INC.	1927
SIROIS (J.B.) & FILS INC.	1928
SOBECO INC.	1928
SOCIETE DE GESTION IMMOBILIERE COTE ST-MICHEL LTEE (LA)	1928
SOCIETE DE PLACEMENTS MATANE INC.	1928
SOCIETE HYPOTHECAIRE QUEBEC LTEE	1928
SPECIALITES INDUSTRIELLES SAGUENAY LTEE	1928
TOURBIERES LAMBERT INC.	1928
TRANSPORT HENRI DION INC.	1928

SIEGE SOCIAL (Article 84)

AATCO ADVERTISING INC.	1928
ARBILL INVESTMENTS LTD.	1928
ASSOCIATION DES CHIRURGIENS-DENTISTES DU GOUVERNEMENT DU QUEBEC	1928
ATHENA CONSTRUCTIONS INC.	1928
BENOIT & NADEAU INC.	1928
BOURGOING (ANDRE) LTEE	1928
BOUTIQUE DOMICILIAIRE J.L. INC.	1929
BOUTIQUE DU MEUBLE DE BELOEIL INC.	1929
CHAVAC LTEE	1929
COIFFURE REGENCE INC.	1929
COMPAGNIE DE CHAUSSURES MAXINE (1976) INC. (LA)	1929
CONFORTEX INC.	1929
CONSTRUCTION B.V.L. LTEE	1929
CONSTRUCTION VALIPAU INC.	1929
D.J. TRANSPORT INC.	1929
DESMAN ELECTRONIC INC.	1929
DESMARAIS, BERGERON ET ASS. INC.	1929
DESROCHERS (U.) & FILS LTEE	1929
EDUCFILM INC.	1929
ENJOLIVEUR DE SURFACES NATIONAL QUEBEC LTEE	1929
ENTREPRISES D.M.E. INC.	1929
ENTREPRISES GAMAF LTEE	1929
ENTREPRISES ROBICO LTEE (LES)	1929
ENTREPRISES VAL MARTIN INC. (LES)	1929
EQUIPEMENTS PLANNORD INC. (LES)	1929
EQUIPEMENTS SELECT INC.	1929
FAUSTIN (A.) COMPAGNIE LIMITEE	1929
FERME MAURICE GUERTIN INC.	1929
FORTIN (L.E.) INC.	1930
GEJAC INC.	1930
GENELAMY INC.	1930
GODBOUT & HARDY INC.	1930
GUILLEMETTE (JEAN-PAUL) INC.	1930
HERSHAW CORP.	1930
HOLDINGS A.B.C. LTEE	1930
IMMEUBLES JEFRAN INC. (LES)	1930
JAYBEE MODES INC.	1930
LABONROUX INC.	1930
LABORATOIRES INDUSTRIELS ET COMMERCIAUX LIMITEE (LES)	1930
LUMEC INC.	1930
MAISONS SYRISOTA LIMITEE (LES)	1930
MENDELSOHN (I. CHARLES) CO. (THE)	1930
MESSIER (GILLES) INC.	1930
PANEBEC LTD.	1930

COMPAGNIES — LOI DES

SIEGE SOCIAL (Article 84) — *suite*

Page

PATATES FRITES LAURENTIDE LTEE 1930
PLACEMENTS DESRUISSEAUX LTEE 1930
PLAQUES LITHOGRAPHIQUES UNIQUES LTEE 1930
PLOMBERIE REPENTIGNY INC. 1930
POSTE D'AFFECTATION DE LA REGION 05 INC. 1930
PRETS FONCIERS (ST-JEAN) INC. 1931
PRODUCTIONS CLAUDE LANGLOIS INC. (LES) 1931
PRODUITS INDUSTRIELS ACME LTEE (LES) 1931
QUINCAILLERIE SUPREME INC. 1931
REDMOND & FRERE (MERISIER DE DIMENSION) LTEE 1931
RESTAURANT LINDA INC. 1931
ROBEX LTEE 1931
ROVER LTD. 1931
ROY (MARCEL M.) INC. 1931
SERVICE D'ALIMENTATION MERCIER INC. (LE) 1931
SERVICE D'AMBULANCE CHAMPLAIN INC. (LE) 1931
SERVICE DE DISTRIBUTION RICHELIEU INC. (LE) 1931
SERVICE DES LOISIRS CHAMPLAIN INC. (LE) 1931
SERVICE TECHNIQUE DENIQUE LTEE 1931
SITRI INC. 1931
TRUDEAU (SERGE) INC. 1931
TUILERIE D'EUROPE INC. (LA) 1931
TYROL FOOTWEAR INC. 1931
URANUS FILM ORGANIZATION INC. 1931

COMPAGNIES ETRANGERES — LOI DES

PERMIS

GROUP THREE MERCHANDISING CORPORATION 1977

CURATELLE PUBLIQUE — LOI DE LA

AVIS DE QUALITE

BELAIR, ANDRE 1977
DIONNE, CLEMENT 1977
GROLEAU, MICHEL 1977
LAUZIER, JULIEN 1977
MARCOTTE, CHRISTIAN 1978
MASSICOTTE, JEAN 1978
MOREL, ROSAIRE 1978
PICARD, ARMAND 1978

DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE

BELL CANADA 1978

LIQUIDATION DES COMPAGNIES — LOI DE LA

ASSOCIATION COOPERATIVE OUVRIERE DE PRODUCTION DE REPENTIGNY (L') 1979
COOPERATIVE ETUDIANTE PONT-VIAU 1979

MINISTERES

AFFAIRES MUNICIPALES

BUREAU DE REVISION DE L'EVALUATION FONCIERE DU QUEBEC

DUPARQUET, VILLE (*Section Québec*) 1979

MINISTERES

AFFAIRES MUNICIPALES — *suite*

Page

DIVERS

LAC-MEGANTIC, VILLE (*Annexion*) 1979

CONSOMMATEURS, COOPERATIVES ET INSTITUTIONS FINANCIERES

ASSURANCES, LOI SUR LES

ALBANY INSURANCE COMPANY (*Demande de permis*) 1980
COMPAGNIE D'ASSURANCE MUTUELLE CONTRE LE FEU, LA FOUDRE ET LE VENT DE LA PAROISSE DE ST-ROBERT (LA) (*Liquidation*) 1980
GREAT ATLANTIC INSURANCE COMPANY (*Demande de permis*) 1980
LA LAURENTIENNE, COMPAGNIE D'ASSURANCES GENERALES (*Administrateurs*) 1980
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE BELLECHASSE (*Demande de permis*) 1981
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE DEUX-MONTAGNES (*Fusion*) 1981
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DE MASKINONGE (*Fusion*) 1981
SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE CONTRE L'INCENDIE DU COMTE DE DRUMMOND (*Fusion*) 1981

TERRES ET FORETS

CADASTRES

BEAUPORT, PAROISSE 1982
CHATHAM, CANTON 1982
QUEBEC (QUARTIER DE MONTCALM), CITE 1982
WAKEFIELD, CANTON 1982

TRANSPORTS

ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUE 1982
ENTRETIEN DE ROUTES DISCONTINUE (*Erratum*) 2061

POUVOIRS SPECIAUX DES CORPORATIONS — LOI DES

EGLISE BAPTISTE WEST ISLAND (L') (*Changement de nom*) 1986
WEST ISLAND BAPTIST CHURCH (*Changement de nom*) 1986

PROCLAMATION(S)

Tribunaux judiciaires (S.R. 1964, c. 20) termes de la Cour supérieure siégeant en première instance, en matière criminelle, dans certains districts judiciaires 1986

REGIE DE L'ASSURANCE-RECOLTE DU QUEBEC

BETTERAVE SUCRIERE (*Prix unitaires et taux de cotisation*) 1988
POMMES (*Prix unitaires et taux de cotisation*) 1988

REGIE DES MARCHES AGRICOLES DU QUEBEC

ASSOCIATION DES GROSSISTES EN FRUITS ET LEGUMES DU QUEBEC (L') (*Accréditation*) 1989
ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE PRODUITS ALIMENTAIRES DU QUEBEC (L') (*Acheteurs de légumes*) 1989
ASSOCIATION DES MANUFACTURIERS DE PRODUITS ALIMENTAIRES DU QUEBEC (L') (*Transformateurs de pommes*) 1989

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

AVIS D'ANNULATION DE LETTRES PATENTES (1^er^ AVIS)

FORMEC INC. 1924
LEBLANC DISTRIBUTION INC. 1924

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES

	Page
AERO CLUB ASTRO INC	1881
ALIMENTATION DU DOMAINE INC	1881
AMIS DU SPORT BAIE-COMEAU-HAUTERIVE INC. (LES)	1881
ASSOCIATION DES CITOYENS DE STE-CECILE	1881
ASSOCIATION DES EPICIERS DETAILLANTS DU COMTE DE BONAVENTURE INC. (L')	1881
ASSOCIATION DES HOTELIERS DU TEMISCOUATA INC. (L')	1881
ASSOCIATION DES NOTAIRES DU DISTRICT D'IBERVILLE (L')	1881
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DES FOYERS AFFILIES AUX HOPITAUX PSYCHIATRIQUES DE LA PROVINCE DE QUEBEC	1881
ASSOCIATION DES PROPRIETAIRES DU LAC CROCHE INC. (L')	1881
ASSOCIATION DES SPORTS AUTOS-NEIGE DU QUEBEC INC	1881
ASSOCIATION DES VOITURIERS DE GRAND MERE INC. (L')	1881
ASSOCIATION HOTELIERE MONT-ORFORD INC. (L')	1881
ASSOCIATION PARENTS-MAITRES DE ST-LIBOIRE (L')	1882
ASSOCIATION PARENTS-MAITRES DU PRECIEUX-SANG, LA PROVIDENCE (L')	1882
ASSOCIATION QUEBECOISE DE JUDO & DES DISCIPLINES ASSOCIEES INC. (L')	1882
ASSOCIATION SPORTIVE DE BEAUCHASTELS	1882
ASSOCIATION SPORTIVE INC. DE LA PAROISSE DE CLORIDORME	1882
AUTO CLEAN INC	1882
AUVENTS LAURENTIENS LTEE	1882
B.P.I. PROPERTIES INC. (*Erratum*)	2061
BEDFORD SNOWMOBILE CLUB INC	1883
BEL MANAGEMENT CORP	1882
BOBI AUTO INC	1882
BOURGUIGNONS DE STE-MARCELLINE INC. (LES)	1882
BUCHERONS DE SAINT-ALEXIS-DES-MONTS INC. (LES)	1882
CAMIONNEURS UNIS DU COMTE DE SHEFFORD INC	1882
CAMP OLYMPIQUE DE TIR A LA VOLEE DU QUEBEC INC	1882
CAMP SCOUT DE FARNHAM INC	1882
CAPITAL PRINTING INC	1886
CAPRI PACKING INC	1883
CARAVANE VAL-BAR INC	1882
CARROUSEL STEAK HOUSE INC	1882
CASUAL HAT CO LTD	1882
CENTRE SPORTIF D'IBERVILLE	1882
CENTRE SPORTIF DU LAC ETCHEMIN	1883
CERCLE DE LA VIEILLE GARDE INC	1883
CHAMBRE DE COMMERCE DES JEUNES DE MONTREAL-OUEST INC. (LA)	1883
CHANTEURS DU QUEBEC, INC (LES)	1883
CHARCUTERIE CAPRI INC	1883
CHINESE CHRISTIAN CHARITIES (THE)	1883
CHURCHILL GENERAL CORPORATION	1883
«CINE FLASH» INC.	1883
CIRCUIT ST-EUGENE INC	1883
CLARA CONSTRUCTION INC	1883
CLUB AUTO SPORT COBRA INC	1883
CLUB AUTOMOBILE DE LA RIVE SUD	1883
CLUB AUTOMOBILE LAPRAIRIE INC	1883
CLUB AUTO-NEIGE DE BEDFORD INC	1883
CLUB AUTO-NEIGE DU LAC-DES-PILES INC	1883
CLUB CHAMPLAIN-DEQUEN	1883
CLUB COLOMBIEN DE RIMOUSKI INC	1883
CLUB DE CAMPING LES VACANCIERS INC.	1883
CLUB DE DANSE DE MONTREAL (LE)	1883
CLUB DE GOLF ET D'AUTO-NEIGE DE SAINTE-ADELE INC.	1884
CLUB DE HOCKEY LES MINEURS DE SEPT-ILES INC. (LE)	1884
CLUB DE PRESSE DE GRANBY (LE)	1884
CLUB DE SKI ESKIMO INC	1884

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES — *suite*

	Page
CLUB DE TIR VALMAK INC.	1884
CLUB DES PROPRIETAIRES DE PONEYS DE SAINT-ESPRIT	1884
CLUB DES RELATIONS INTERNATIONALES DU QUEBEC (C. R. I.)	1884
CLUB DES SPORTS EDUCATIFS DU COLLEGE DE ST-HUBERT INC.	1884
CLUB DU VIEUX POELE INC. (LE)	1884
CLUB INTREPIDE (LAVAL) INC	1884
CLUB L'AIGLE D'OR TIR A LA CARABINE INC.	1884
CLUB MATASKI INC	1884
CLUB 1051 INC. (LE)	1884
CLUB MUSTANG QUEBEC INC	1884
CLUB NAUTIQUE DE L'EVENTAIL INC	1884
CLUB OPTIMISTE BOURGET DE MONTREAL	1884
CLUB SOCIAL DES SYNDIQUES DE LA REGION DES BOIS FRANCS INC	1884
CLUB SOCIAL 69 VERDUN	1884
CLUB SPORTIF DES JOURNALISTES INC. (LE)	1885
CLUB VOYAGEURS DES NEIGES MANIWAKI	1885
COMITE DE PROMOTION TOURISTIQUE DE ST-ADELPHE INC	1885
COMITE DES LOISIRS DE LA VISITATION-DE-LA-BIENHEUREUSE-VIERGE-MARIE INC.	1885
CONFERENCE HEMISPHERIQUE POUR METTRE FIN A LA GUERRE AU VIETNAM	1885
CONSEIL DE DEVELOPPEMENT DU TERRITOIRE DE LA GASPESIE INC	1885
CONSTRUCTION MALBORO LTEE	1885
CORPORATION DES DESSINATEURS PROFESSIONNELS DU QUEBEC (LA)	1885
CORPORATION ETUDIANTE DU CEGEP VIEUX MONTREAL (LA)	1885
CORPORATION SAJO (LA)	1885
COURTEAU & VERRET INC	1885
DALIMAR TOURIST COURT LTD	1885
DANIEL ACOUSTIC DRY WALL LTD (*Erratum*)	2061
DES ERABLES AUTOMOBILES INC	1885
DUBOIS (JEAN) INC.	1885
ENTREPRISES NOMIR INC	1885
ENTREPRISES RIGA INC. (LES)	1885
EXAR RESEARCH CORPORATION LIMITED (*Erratum*)	2061
FAUTEUX (JACQUES) INC.	1886
FEDERATION DU HOCKEY MINEUR DU NORD OUEST DU QUEBEC (LA)	1886
FERME VEILLEUX INC	1886
FORMACTION INC	1886
FRIENDS OF SIXTY-SEVEN,	1886
GARAGE J. M. PLAMONDON INC.	1886
GOUVERNEURS DE SAINT-LUC (LES)	1886
GRAND CANAL INC. (LE)	1886
GRAND CANAL INC. (THE)	1886
GRONDEURS DU NORD (LES)	1886
HANDY BRUSH LTD	1886
HEMISPHERIC CONFERENCE TO END THE VIETNAM WAR	1885
IMPRIMERIE CAPITAL INC	1886
JABCO DEVELOPMENT INC	1886
JEUNE CHAMBRE DE BEDFORD (LA)	1886
JEUNE CHAMBRE DE CHICOUTIMI INC. (LA)	1886
JEUNE CHAMBRE DE MATANE INC. (LA)	1886
JEUNE CHAMBRE DE ROBERVAL INC.	1886
JEUNE CHAMBRE DE SUTTON (LA)	1886
JEUNESSES MUSICALES SEPT-ILES INC	1886
JOURNALISTS SPORTSMEN'S CLUB INC.	1885
LIGUE D'ACTION MUNICIPALE DE COWANSVILLE INC.	1886
LIGUE DE BASEBALL MINEUR DE DRUMMONDVILLE INC	1887
LIGUE DE BASEBALL SENIOR INTER-CITES INC.	1887
LIGUE DE HOCKEY ST-STANISLAS INC. (LA)	1887
LIGUE DES PROPRIETAIRES DE CHARNY INCORPOREE (LA)	1887
LIGUE DES PROPRIETAIRES DE LA VILLE DE STE-GENEVIEVE INC. (LA)	1887

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

LETTRES PATENTES ANNULEES — *suite*

	Page
LIGUE DES VETERANS DE RIGAUD (LA)	1887
LIGUE MIDGET-NICO INC.	1887
LOISIRS-DANSES DE SHERBROOKE (LES)	1887
MALBORO CONSTRUCTION LTD	1885
MANIWAKI SNOW TRAVELLERS CLUB	1885
MARCOTTE (H) 1967 LTEE	1887
MASCOUCHE SOCIAL AND CULTURAL ASSOCIATION	1887
MATERIAUX ETOILE INC	1887
MIDLICK REALTIES LTD	1887
MONTENANCH INC	1887
MONTREAL-WESTWARD JUNIOR CHAMBER OF COMMERCE INC.	1883
MOUNT ROYAL SWIMMING POOLS INC	1887
MUNICIPAL ACTION LEAGUE OF COWANSVILLE INC.	1886
NETHERLANDS SOCIETY OF MONTREAL (THE)	1888
O.T.J. DE ST-HERMENEGILDE CTE STANSTEAD	1887
OCCIDENTAL DEVELOPMENT CO. LTD	1887
PAP-TOZ INVESTMENTS LIMITED	1887
PERRE ACOUSTIQUE DANIEL LTEE (*Erratum*)	2061
PIONNIERS DE VILLERAY INC. (LES)	1887
PISCINES MONT-ROYAL INC	1887
PLAYCAT INTERNATIONAL CORPORATION	1887
PLUMICA SPORTS INC.	1888
POP INN INC	1888
PROPRIETES B.P.I. INC (*Erratum*)	2061
QUEBEC SNOWMOBILE ASSOCIATION INC	1881
RAMBLERS ASSOCIATION OF MONTREAL INC	1888
REALISATIONS CLUB ROTARY DE VALLEYFIELD INC	1888
RED FEATHER EMPLOYERS ASSOCIATION INC	1888
RESIDENCES HARRICANA INC	1888
RESTAURANT BLEU & OR INC	1888
RIBO CONSTRUCTION LTEE	1888
RIGA ENTERPRISES INC.	1885
RIGAS FERAIOS THESSALIOTIAN SOCIETY OF MONTREAL	1888
SAINTE-ADELE GOLF AND SNOWMOBILE CLUB INC.	1884
ST-PAUL ROVERS SOCIAL & ATHLETIC CLUB INC	1888
SAJO CORPORATION (THE)	1885
SALON MARGOT INC	1888
SERVICE D'ANIMATION CULTURELLE DE ST-FREDERIC INC.	1888
SERVICE DES LOISIRS DE LA PAROISSE NOTRE-DAME-DE-LA-GARDE, VERDUN	1888
SERVICE DES LOISIRS ST-MATHIEU DE LAVAL INC. (LE)	1888
SHERBEE HOLDINGS INC	1888
SIMARD (LUCIEN), LTEE	1888
SOCIETE DE RECHERCHE EXAR LIMITEE (*Erratum*)	2061
SOCIETE MUSICALE SAINTE-AGATHE-DES-MONTS	1888
SOCIETE NEERLANDAISE DE MONTREAL (LA)	1888
SOUTH SHORE CAR CLUB	1883
TIPICO RESTAURANTS LTEE	1889
TOUR CYCLISTE DE LA NOUVELLE FRANCE INC (LE)	1889
TREMBLAY (PIERRE) INC	1889
TRIGO CONSTRUCTION LTEE	1889
TRIGONO INC	1889
UNION SPORT AUTO METROPOLITAINE INC	1889
UNITED TRUCKERS OF THE SHEFFORD COUNTY INC	1882
VAL-BAR CARAVAN INC	1882
VALLEE DE CENDRILLON (1968) INC	1889
VALMAK SHOOTING CLUB INC.	1884
VERDUN INVICTUS FOOTBALL CLUB INC	1889
VILLAGE CARRE ST-LOUIS INC	1889

RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES — LOI DES

REPRISE D'EXISTENCE (AVIS DE)

Page

AYLMER ROD & GUN CLUB INC. ... 1889
CENTRE DES LOISIRS DE BALDWIN INC. (LE) ... 1889

SERVICES DE SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX — LOI SUR LES

CENTRE HOSPITALIER DE GATINEAU (*L.P.*) ... 1989

SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC — LOI DE LA

ENTENTE INTERVENUE ENTRE LA SOCIETE CENTRALE D'HYPOTHEQUES ET DE LOGEMENT ET LA SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC LE 27 SEPTEMBRE 1978 (*Modifications*) ... 1989

SOUMISSIONS — DEMANDES DE

COWANSVILLE, VILLE ... 1990
DES CASCADES L'ACHIGAN, COMMISSION SCOLAIRE ... 1991
DEUX-MONTAGNES, COMMISSION SCOLAIRE ... 1992
HARRICANA, COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE ... 1993
LA TUQUE, VILLE ... 1994
MONT-FORT, COMMISSION SCOLAIRE ... 1995
ORLEANS, COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE ... 1996
RICHELIEU, VILLE ... 1997
SAINTE-FOY, COMMISSION SCOLAIRE ... 1998
SAINT-LOUIS-DE-TERREBONNE, PAROISSE ... 1999
TADOUSSAC, COMMISSION SCOLAIRE ... 2000

SYNDICATS PROFESSIONNELS — LOI DES

CONFEDERATION DES SYNDICATS QUEBECOIS (*Constitution*) ... 2001
SYNDICAT DES EMPLOYES DE SOUTIEN DE LA COMMISSION SCOLAIRE SAINT-JEROME (S.E.S.C.S.S.J.) (*Changement de nom*) ... 2001

VENTE(S) PAR LICITATION

CHOQUETTE c. CHAMPAGNE ET *AL* ... 2002

VENTE(S) PAR SHERIF

BEAUCE

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DE BEAUCE SUD c. PLANTE ... 2002
CAISSE D'ETABLISSEMENT DE LA CHAUDIERE (LA) c. CHAMPAGNE ... 2003

BEDFORD

ABRAHAM & SON LIMITED ET *AL* c. KLOSS ET *AL* ... 2007
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. COPELAND ET *AL* ... 2008

CHICOUTIMI

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE c. DESGAGNES ... 2008

HAUTERIVE

SAVARD c. LETOURNEAU ... 2009

HULL

ASSOCIES CREDIT IMMOBILIERS LIMITEE (LES) c. OUELLETTE ET *AL* ... 2009
AVCO FINANCIAL SERVICES CANADA LTD. c. VILLENEUVE ... 2010
BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. BLAIS ET *AL* ... 2010
BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT c. FORTIER ET *AL* ... 2011
BANQUE PROVINCIALE DU CANADA (LA) c. PERIARD ET *AL* ... 2011
DEFAYETTE c. GREEN ACRES GOLF CLUB INC. ... 2012
SERVICES FINANCIERS AVCO QUEBEC LIMITEE c. CLEMENT ET *AL* ... 2013

VENTE(S) PAR SHERIF — *suite*

Page

IBERVILLE

BANQUE ROYALE DU CANADA (LA) c. DECARIE 2013
LUMBERLAND INC. c. COTE 2014

LABELLE

BANQUE CANADIENNE NATIONALE c. DE SYLVA 2014

MONTREAL

BANQUE CANADIENNE IMPERIALE DE COMMERCE c. BOYD 2015
BOISVERT (P.E.) AUTO LTEE c. CAZA 2015
CAISSE POPULAIRE DE ST-OURS c. PROVOST 2015
CREDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN c. PAQUIN 2016
FIDELE c. LANIEL 2016
FIDUCIAIRES DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTREAL, LIMITEE c. LES ENTREPRISES ANGIER INC. 2017
KIRKLAND, VILLE c. LES ENTREPRISES ROGER PILON INC. (*Erratum*) 2061
LYONNAIS INVESTMENTS INC. c. IMMOBILIA INC. 2017
SOCIETE DE FINANCEMENT PRESTIGE LTEE c. MORIN 2018

QUEBEC

CAISSE POPULAIRE DE SAINT-NICOLAS c. GINGRAS 2018
PILOTE READY MIX INC c. BUZZETTI 2019
SERVICES FINANCIERS AVCO LIMITEE c. BOISVERT 2019

ROBERVAL

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT c. TREMBLAY ET *AL* 2020

SAINT-FRANCOIS

BANQUE FEDERALE DE DEVELOPPEMENT C. PERREAULT BOUCHER ET *AL* 2021

TERREBONNE

ST-ANTOINE PLYWOOD INC. c. ROY 2021

TROIS-RIVIERES

CAISSE D'ENTRAIDE ECONOMIQUE DU CAP DE LA MADELEINE c. G. & M. BORDELEAU INC. ET *AL* 2022

VENTE(S) POUR TAXES

CHAMPLAIN, COMTE (*Erratum*) 2062
LACHENAIE, VILLE 2024
LAC-ST-JEAN-EST, COMTE 2023
LEMOYNE, VILLE 2023
SAINT-MAURICE, COMTE (*Erratum*) 2062
YAMASKA, COMTE 2060

SOMMAIRE

	Page
ASSOCIATIONS COOPERATIVES, LOI DES	1967
AVIS DIVERS	1967
CHANGEMENT DE NOM ET D'AUTRES QUALITES DE L'ETAT CIVIL, LOI DU	1970
COMMISSION DES TRANSPORTS DU QUEBEC	1933
COMPAGNIES, LOI DES	1890-1973
COMPAGNIES ETRANGERES, LOI DES	1977
CURATELLE PUBLIQUE, LOI DE LA	1977
DEMANDE(S) A LA LEGISLATURE	1978
LIQUIDATION DES COMPAGNIES, LOI DE LA	1979
MINISTERES, AVIS CONCERNANT LES	1979
POUVOIRS SPECIAUX DES CORPORATIONS, LOI DES	1986
PROCLAMATION(S)	1986
REGIE DE L'ASSURANCE-RECOLTE DU QUEBEC	1988
REGIE DES MARCHES AGRICOLES DU QUEBEC	1989
RENSEIGNEMENTS SUR LES COMPAGNIES, LOI DES	1881
SERVICES DE SANTE ET LES SERVICES SOCIAUX, LOI SUR LES	1989
SOCIETE D'HABITATION DU QUEBEC, LOI DE LA	1989
SOUMISSIONS, DEMANDES DE	1990
SYNDICATS PROFESSIONNELS, LOI DES	2001
VENTE(S) PAR LICITATION	2002
VENTE(S) PAR SHERIF	2002
VENTE(S) POUR TAXES	2060

Port de retour garanti
Gazette officielle du Québec
1283 boulevard Charest ouest
Québec
G1N 2C9

ISSN 0703-5756

Canada Post Postage paid
Postes Canada Port payé
Third class Troisième classe
Permis No 167
Lévis

LOI DES COMPAGNIES

COMPANIES ACT

Éditeur officiel
Septembre 1978

Ce recueil bilingue fait état de la Loi des compagnies, dernière édition septembre 1978.

La table des matières contient trois grandes parties.

1. De la constitution en corporation par lettres patentes des compagnies à fonds social.
2. Des clauses générales des compagnies à fonds social.
3. Des corporations ou associations n'ayant pas de capital-actions constituées par lettres patentes.

Un index alphabétique et analytique terminent ce volume.

EOQ 3776
1978. 171 p., broché **$ 5,00**

Commandes postales

Éditeur officiel du Québec
1283, boul. Charest ouest
Québec
G1N 2C9

Toute commande à l'Éditeur officiel du Québec est payable d'avance par chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances.